



**HAL**  
open science

# Le don de l'abbé de Castries à François-Roger de Gaignières. Étude des manuscrits et des imprimés d'Armand-Pierre de La Croix de Castries

Sarah Héquette

► **To cite this version:**

Sarah Héquette. Le don de l'abbé de Castries à François-Roger de Gaignières. Étude des manuscrits et des imprimés d'Armand-Pierre de La Croix de Castries. Art et histoire de l'art. 2020. dumas-04582677

**HAL Id: dumas-04582677**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04582677>**

Submitted on 22 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

ÉCOLE DU LOUVRE

Sarah HÉQUETTE

# Le don de l'abbé de Castries à François-Roger de Gaignières

Étude des manuscrits et des imprimés d'Armand-Pierre de La  
Croix de Castries (1664-1747)

Mémoire de recherche  
(2<sup>de</sup> année de 2<sup>e</sup> cycle)  
en histoire de l'art appliquée aux collections  
présenté sous la direction  
de M<sup>me</sup> Anne Ritz-Guilbert

Membre du jury : M<sup>me</sup> Béatrice de Chancel-Bardelot

Volume de texte

Septembre 2020

Le contenu de ce mémoire est publié sous la licence *Creative Commons*

CC BY NC ND



ÉCOLE DU LOUVRE  
Mémoire de recherche  
en histoire de l'art appliquée aux collections  
Septembre 2020

***LE DON DE L'ABBÉ DE CASTRIES À FRANÇOIS-ROGER DE GAIGNIÈRES :  
ÉTUDE DES MANUSCRITS ET DES IMPRIMÉS D'ARMAND-PIERRE DE LA  
CROIX DE CASTRIES (1664-1747)  
par Sarah Héquette***

***RÉSUMÉ***

Le 21 octobre 1709, Armand-Pierre de La Croix de Castries donna une centaine de manuscrits à François-Roger de Gaignières. Grâce à un inventaire écrit de la main de l'antiquaire, nous avons aujourd'hui connaissance de ce don autant exceptionnel qu'hétéroclite. Personnage méconnu de l'Histoire, l'abbé de Castries, originaire du Languedoc, évolua parmi les élites parisiennes du royaume. Outre ce lot de manuscrits, il détenait une bibliothèque personnelle d'imprimés dans son hôtel particulier. Quant à Gaignières, collectionneur emblématique du règne de Louis XIV, il conserva la mémoire de ces mêmes élites tout en se passionnant pour une période jusqu'alors négligée par ses contemporains : le Moyen Âge. Ainsi, ce présent mémoire couvre plusieurs objectifs. Tout d'abord, redécouvrir la vie de l'abbé de Castries afin de comprendre la constitution de son lot de manuscrits, le rapport qu'il entretenait avec eux ainsi que les raisons qui le poussèrent à les donner à Gaignières et ce qu'ils purent apporter à sa collection. Enfin, étudier la composition d'une bibliothèque de la noblesse de robe à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle et déterminer dans quelles mesures les lectures d'un homme peuvent nous en apprendre davantage sur la personnalité de celui-ci.

***Mots-Clés***

François-Roger de Gaignières ; abbé de Castries ; Pierre de Bonzi ; Moyen Âge, Époque moderne ; Paris ; manuscrits ; imprimés ; collectionnisme ; bibliophilie ; histoire des bibliothèques ; histoire du goût.

# Avant-propos

Ce mémoire de master 2 s'inscrit dans les recherches liées à la collection Gaignières. L'étude de l'impressionnant fonds du collectionneur connut un regain d'intérêt dans les années 2000 avec les travaux de Mme. Anne Ritz-Guilbert. Chercheuse HDR à l'École du Louvre, elle mit en place en 2014 la base de données *Collecta*, dont le but premier est de reconstituer l'ensemble de la collection Gaignières d'après l'inventaire complet des 5 559 items dressé en 1711<sup>1</sup>. Avec l'envie de percer les secrets qui entourent la constitution du fonds de l'antiquaire, Mme. Ritz-Guilbert me proposa de mettre en lumière un donateur, qui, jusqu'alors, était presque inconnu : l'abbé de Castries. Passionnée de manuscrits et d'enluminure médiévale, ce fut avec grand intérêt que je m'attela aux recherches sur la centaine de manuscrits donnés à Gaignières, d'autant que mon mémoire de master 1 portait déjà sur une encyclopédie médiévale de sa collection.

Comme pour tout début d'un travail de recherche, j'ai commencé par dépouiller les sources afin de poser un état de la question sur le sujet. J'ai ainsi pu constater que ce don avait été quelque peu oublié de l'Histoire et que, par conséquent, les sources secondaires manquaient. J'ai alors dû me tourner presque exclusivement sur les sources primaires, c'est-à-dire, les manuscrits eux-mêmes conservés à la Bibliothèque nationale de France et l'inventaire du don<sup>2</sup>, ainsi que les archives de la famille de La Croix de Castries et les témoignages des contemporains de l'abbé et de Gaignières. Fort heureusement, les Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine et de Paris conservent une documentation importante sur la famille languedocienne et la base *Collecta* fut un outil précieux à l'étude de la collection Gaignières. Sur les cent un items du don de l'abbé de Castries, j'ai pu retrouver la cote actuelle d'une petite quarantaine de manuscrits mais vingt-sept demeurent encore « perdus » dans le fonds de la BnF.

Les manuscrits n'ayant suscité que très peu d'intérêt de la part des historiens, la difficulté principale de ma recherche fut donc d'étudier cette quantité impressionnante d'items sous différents aspects – provenance, texte, datation, langue, format, style, iconographie – et j'ai ainsi opté pour des analyses statistiques dont le résultat se présente sous la forme de tableaux et de diagrammes dans les annexes. Ce travail préparatoire constitua la base de ma réflexion.

---

1 Paris, BnF, ms. Clair. 1032, f. 333-732.

2 Paris, BnF, ms. fr. 22572.

Une autre difficulté fut la transcription des sources. N'ayant pas reçu de formation de paléographe, j'ai malgré tout dû attaquer la lecture de centaines de pièces d'archives. Ce travail fastidieux, mais ô combien enrichissant, ouvrit ma recherche sur d'autres pans que l'unique don de l'abbé de Castries à Gaignières ; notamment sur la bibliothèque personnelle de l'abbé. C'est pourquoi, en plus des recherches sur la collection Gaignières, j'ai décidé de consacrer toute une partie de mon mémoire à l'étude des imprimés de l'abbé afin de dépeindre un tableau le plus complet possible sur sa personnalité, ses lectures et les raisons qui le poussèrent à donner un lot important de manuscrits à Gaignières. Mon travail s'est alors apparenté à un véritable puzzle. Chacune des pièces, une fois assemblées, révélèrent un peu plus les aspirations de l'abbé de Castries. Dans la continuité des précédents travaux sur l'histoire du goût et sur l'histoire des bibliothèques, j'ai tenté de comprendre dans quelles mesures les livres reflètent la personnalité de leur possesseur et comment sont-ils intimement liés à la vie de celui-ci. Néanmoins, moult mystère plane encore sur ce personnage et sur la relation qu'il entretint avec Gaignières. Les hypothèses ne peuvent contrer l'absence de sources et nous devons malheureusement accepter les incertitudes qui entourent ce don de manuscrits.

Aussi, en cette année 2020, je ne reviendrai que très brièvement sur la crise de la COVID-19 qui entraîna la fermeture des bibliothèques et des archives à partir de la mi-mars. Cette situation, véritable obstacle au dépouillement et aux recherches, m'obligea à orienter parfois mon sujet vers d'autres directions afin de m'adapter à ces contraintes.

Enfin, je tiens à conclure ces avant-propos par quelques remarques formelles quant à ce présent travail. Tout d'abord, concernant les transcriptions des documents je me suis permise de corriger l'orthographe et de restituer la typographie actuelle afin de faciliter la lecture. Les normes adoptées reprennent celles de Bernard Barbiche et seront développées dans les annexes. Par ailleurs, lorsque l'un des manuscrits de l'abbé de Castries est cité, le renvoi à leurs notices présentes dans les annexes se fait principalement par la mention « item » qui correspond à la numérotation de l'inventaire du don à Gaignières. J'ai également pris le parti de reprendre la manière dont Gaignières les nomme dans son inventaire, plutôt que de consigner les manuscrits avec leur titre actuel<sup>3</sup>.

---

3 Le titre actuel de chacun des exemplaires retrouvés à la Bibliothèque nationale de France est mentionné dans les notices présentes dans les annexes.

# Remerciements

En premier lieu, je tenais à remercier ma directrice de recherche Anne Ritz-Guilbert, sans qui je n'aurais certainement pu écrire ce mémoire. En plus de m'avoir donné un sujet de recherche aussi intéressant que le don de manuscrits de l'abbé de Castries, elle ne cessa de m'épauler durant ces quelques mois de travail. Malgré le confinement et la fermeture des bibliothèques et archives liés à la crise de la COVID-19, son soutien me fut très précieux. Pour cela je la remercie grandement. Ce fut un honneur de pouvoir contribuer, sous sa direction, aux connaissances que nous avons de la collection Gaignières.

Je tenais ensuite à exprimer mes remerciements à Patrick Bernier, vice-président de l'Association des Amis du Château de Castries. Je le remercie tout particulièrement de m'avoir envoyé un de ses exemplaires personnels du *Chartrier de Castries*. J'espère que mon travail permettra aux passionnés du Château de Castries de redécouvrir un membre encore méconnu de la famille de La Croix de Castries.

Je me dois également d'exprimer ma gratitude envers Dominique de Courcelles, historienne et professeure des universités, qui eut la gentillesse de répondre à mes questions à propos de la bibliothèque de la cathédrale de Narbonne.

Je remercie ensuite Marguerite Sablonnière, à la Réserve des livres rares de la Bibliothèque nationale de France, à qui j'ai demandé des informations sur les imprimés de l'abbé de Castries et qui m'a très gentiment renseignée. Mes remerciements vont également à Anaïs Steinbach, au patrimoine écrit des médiathèques du Grand-Albigeois, qui eut l'extrême générosité de me numériser les premières pages d'un recueil de pièces imprimées ayant appartenu à l'abbé de Castries. Limitée dans mes déplacements en France en raison de la COVID-19, j'ai pu profiter de l'aide de Mme. Steinbach qui dépouilla le recueil afin de m'aider au mieux dans mes recherches. Cette même solidarité s'est une nouvelle fois incarnée dans le geste de Cécile Beaudouin, responsable service public de la bibliothèque de l'École des Chartes, qui me numérisa un article indispensable à ma réflexion et qui n'hésita pas à me proposer son aide.

Enfin, je remercie mes relecteurs (Jean-Valéry Héquette, Christelle Guibert, Isabelle Guyot et Corinne Bourbeillon), ma famille ainsi que mes amis pour leurs précieux conseils, leur patience, leur disponibilité à mon égard et leur soutien indéfectible.

# Table des matières

Résumé.....	p. 2
Avant-propos.....	p. 3
Remerciements.....	p. 5
Introduction.....	p. 10
<b>I) Armand-Pierre de la Croix de Castries : sa vie.....</b>	<b>p. 21</b>
A) La famille de la Croix de Castries.....	p. 21
1) Des origines languedociennes.....	p. 21
2) René-Gaspard de La Croix de Castries et Isabelle de Bonzi.....	p. 24
3) L'abbé de Castries et son frère Joseph-François de La Croix de Castries.....	p. 28
B) La carrière ecclésiastique de l'abbé de Castries et sa place à la cour du roi.....	p. 35
1) Abbé commendataire et archevêque.....	p. 35
2) Aumônier ordinaire de la duchesse de Bourgogne et premier aumônier de la duchesse de Berry.....	p. 41
3) Ses relations : duc d'Orléans, Saint-Simon, cardinal de Noailles, cardinal de Fleury et le duc et la duchesse de Bourgogne.....	p. 42
C) Un oncle très influent : le Cardinal de Bonzi.....	p. 46
1) Carrière ecclésiastique des Bonzi : les évêchés et archevêchés de Béziers et de Narbonne.....	p. 46
2) Carrière diplomatique : le cardinal de Bonzi, ambassadeur de Louis XIV.....	p. 48
3) Controverses et fin de vie de Pierre de Bonzi.....	p. 51

## **II) Le lot de manuscrits de l'abbé de Castries.....p. 54**

- A) La constitution de ce fonds.....p. 54
  - 1) Le legs du cardinal de Bonzi.....p. 54
  - 2) La bibliothèque de la cathédrale de Narbonne.....p. 57
  - 3) Des manuscrits aux origines différentes : Paris, Normandie, Le Mans, Languedoc, Espagne...et Venise ?.....p. 59
  
- B) Le don à François-Roger de Gaignières.....p. 64
  - 1) Les autres donations de l'abbé de Castries.....p. 64
  - 2) Les raisons du don à François-Roger de Gaignières.....p. 69
  - 3) Les apports du don à la collection Gaignières.....p. 71
  
- C) Étude des manuscrits de l'abbé de Castries.....p. 77
  - 1) Un fonds issu d'une bibliothèque sans responsabilités pastorales directes : caractéristiques, classement et matières.....p. 77
  - 2) Théologie et jurisprudence.....p. 81
  - 3) Sciences et arts, belles-lettres et histoire.....p. 87

## **III) La bibliothèque de l'hôtel de Castries.....p. 99**

- A) La bibliothèque d'un gentilhomme du début du XVIII<sup>e</sup> siècle.....p. 99
  - 1) La place de l'histoire.....p. 100
  - 2) Controverses religieuses et jansénisme.....p. 108
  - 3) Une littérature ancienne et moderne.....p. 114
  
- B) Bibliothèque d'homme de robe et bibliothèque d'homme d'épée.....p. 121
  - 1) La culture ancienne de la noblesse de robe.....p. 121
  - 2) Une noblesse d'épée curieuse de son temps.....p. 123
  - 3) Les influences de la noblesse d'épée sur la noblesse de robe : le cas de la bibliothèque de l'hôtel de Castries.....p. 125

C) Les manuscrits de l'abbé de Castries et la bibliothèque rue de Varenne : deux collections bien différentes.....	p. 127
1) Matières et langues : d'une culture ancienne à une érudition moderne.....	p. 127
2) Formats : de l'in-folio à l'in-douze.....	p. 130
Conclusion.....	p. 133
Bibliographie.....	p. 136
Sources manuscrites.....	p. 136
Sources imprimées.....	p. 140
Bibliographie critique.....	p. 151
Sitographie.....	p. 168



# Introduction

« C'était un homme doux, mais salé, avec de l'esprit, et fait pour la société<sup>4</sup> ». Voici comment le duc de Saint-Simon décrivait l'abbé de Castries en 1713 dans ses *Mémoires*. Un homme d'esprit donc, de surcroît homme d'église, côtoyant la haute société du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet abbé, issu d'une grande famille de la noblesse de robe, n'est pas passé à la postérité comme d'autres de ses contemporains, tels l'abbé de Camps, l'abbé de Brice, l'abbé de Polignac, l'abbé Dorsanne ou encore l'abbé Fleury. Qui était ce prélat et de quelles sources disposons-nous pour en dresser un portrait plus précis que la description sommaire de Saint-Simon ?

Armand-Pierre de La Croix de Castries, né vers 1664 à Montpellier, et mort le 15 avril 1747<sup>5</sup>, fut successivement aumônier ordinaire de la duchesse de Bourgogne (1697-1711), puis premier aumônier de la duchesse de Berry (1711-1719)<sup>6</sup>. Abbé commendataire des abbayes de Valmagne (1697)<sup>7</sup>, de Saint-Chaffre du Monastier (1702)<sup>8</sup>, de Saint-Julien (1714)<sup>9</sup>, il est surtout reconnu pour avoir été archevêque de Tours (1717), archevêque d'Albi (1719) et archidiacre de Narbonne, à partir de 1685<sup>10</sup>. Malgré une carrière ecclésiastique remarquable, la particularité de ce prélat réside dans une facette encore méconnue de son histoire. En effet, le 21 octobre 1709, l'abbé de Castries fait don de plus de cent vingt manuscrits<sup>11</sup> à François-Roger de Gaignières (1642-1715) ; don qui restera le plus important jamais enregistré dans la collection du célèbre collectionneur. Si on lui connaît d'autres donations, celle-ci demeure, selon toute vraisemblance, la plus considérable. Autant exceptionnelle qu'hétéroclite, la cession des livres de l'abbé de Castries fut détaillée dans un document rédigé de la main de Gaignières : *Inventaires des mss. que m'a donnez M. l'abé de Castres en 1709*<sup>12</sup>. Le destin de

---

4 Saint-Simon (1713) 1857, t. 10, p. 320.

5 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/2bis, f. 73.

6 Paris, Archives nationales, O/1/3715, maison de la duchesse de Bourgogne, maison de la duchesse de Berry.

7 Saint-Simon (1708) 1856, t. 6, p. 186.

8 Saint-Simon (1710) 1856, t. 9, p. 31.

9 *Gazette de France*, v. 2, 1767, p. 271.

10 Narbonne 1899, p. 353.

11 Sur les cent vingt items de l'inventaire (Paris, BnF, ms. fr. 22572), seuls quatre-vingt-quinze manuscrits et un imprimé sont inscrits. Cinq ont été consignés en bas de page du f. 9v. Voir annexe 3, p. 88-89.

12 Paris, BnF, ms. fr. 22572, *Inventaires de manuscrits de Gaignières et de Du Chesne*, f. 8-9v.

ces manuscrits fut alors lié à la collection Gaignières : l'homme en fit don à Louis XIV en 1711 et, à sa mort, la collection entra en 1716 à la Bibliothèque Royale<sup>13</sup>. Les raisons qui menèrent l'abbé de Castries à donner un si grand nombre de manuscrits restent inconnues jusqu'à aujourd'hui, tout comme la vie et la personnalité qui se cachaient derrière le donateur. Précisons que Léopold Delisle<sup>14</sup> est le premier à avoir mentionné ce don et depuis, aucune étude n'a été entreprise sur le sujet.

Plusieurs raisons justifient les manques au sein de la recherche actuelle. D'une part, nous ne pouvons chiffrer la totalité de sa collection de manuscrits. Le détail de la donation faite à Gaignières en est le seul témoin. L'abbé de Castries possédait très probablement une bibliothèque plus importante. Par conséquent, il est impossible de connaître la proportion que représentaient ces ouvrages dans sa collection entière. En a-t-il donné le tiers ? La moitié ou plus ? Nous devons alors rester prudents quant à l'utilisation des mots. Nous préférons le terme « lot » à celui de « collection » pour désigner les manuscrits donnés à Gaignières.

D'autre part, cet abbé ne semble pas avoir été considéré par ses contemporains comme un « collectionneur ». Contrairement à l'abbé de Camps (1643-1723), dont le cabinet de médailles et de tableaux a reçu de nombreux éloges de la part de commentateurs<sup>15</sup>, la bibliothèque de l'abbé de Castries n'a pas eu la même destinée et n'a pas suscité le même intérêt<sup>16</sup>. Par conséquent, la documentation sur ses manuscrits nous manquent. N'en témoignent aujourd'hui que l'inventaire de Gaignières<sup>17</sup>, le *Journal* d'Antoine Galland<sup>18</sup>, et un recueil de notes de Gaignières sur ses acquisitions de livres et manuscrits<sup>19</sup>. Heureusement

---

13 A la mort de Gaignières en 1715, une partie de sa collection est mise aux enchères. Pour les manuscrits, seuls quelques portefeuilles de géographie et de topographies furent vendus (Ritz-Guilbert 2008, p. 322).

14 Ritz-Guilbert 2016, p. 233 ; Delisle 1870, p. 198 et Delisle 1873, p. 296.

15 Notamment l'évêque de Laval, Charles Le Goux de La Berchère, qui parlera du cabinet de l'abbé de Camps à Gaignières en ces mots : « qu'il (l'abbé de Camps) a remply de quantité de tableaux, de plusieurs pièces rares et curieuses » (Paris, BnF, ms. fr. 24985, f. 202). Schnapper 1988, p. 280.

16 Comme annoncé précédemment, les livres donnés à Gaignières ne sont sûrement qu'un échantillon de ce à quoi pouvait ressembler la bibliothèque de l'abbé de Castries. Cependant, s'ils sont représentatifs de celle-ci, il ne semblerait pas qu'il ait collectionné des ouvrages précieux. Sur les cent un manuscrits, seuls cinq sont décorés de miniatures, dix-sept sont ornés d'initiales historiées ou de couleurs, de marges enluminées ou de signes héraldiques.

17 Paris, BnF, ms. fr. 22572.

18 Bauden et Waller 2001, p. 469.

19 Paris, BnF, ms. fr. 24488, f. 41.

pour notre recherche, l'antiquaire a pris soin de consigner ce don sur les ouvrages eux-mêmes. En effet, la grande majorité des manuscrits de l'abbé de Castries sont marqués de son *ex-dono*. Il était exceptionnel pour le collectionneur d'apposer sa marque sur ses manuscrits, car comme le rappelle Anne Ritz-Guilbert : « Gaignières [n'a] jamais marqué ses livres d'un quelconque *ex-libris*, ni rarement pris le soin de les relier à son chiffre<sup>20</sup>. » Nous ignorons pourquoi les manuscrits de l'abbé de Castries forment une exception, d'autant que l'acquisition par donation était l'un des modes d'enrichissement de la collection de Gaignières<sup>21</sup>. Peut-être est-ce à cause de l'ampleur de ce don ou par amitié pour cet abbé ou encore pour souligner l'importance que revêt ce don de manuscrits dans sa collection ? Il est difficile, voire impossible, de répondre à ces questionnements sans traces écrites de Gaignières, mais nous pouvons tenter de comprendre ce qui a poussé l'abbé de Castries à un tel geste, et ce que ces manuscrits ont apporté à la collection de Gaignières.

Les manuscrits de l'abbé de Castries sont hétérogènes, tant par leurs langues, leurs sujets et leurs datations. En français (26), latin (30), italien (26), grec (16) et espagnol (3), ils traitent aussi bien de théologie (18), de jurisprudence (26), de sciences et arts (23), de belles-lettres (11) que d'histoire (23)<sup>22</sup>, avec une période de composition allant du XII<sup>e</sup> à la toute fin du XVII<sup>e</sup> siècle (voir annexe 4). La présence de seize manuscrits grecs dans sa collection étonne. Plus de la moitié sont des recueils de médecine – Oribase, Cappadoce, Galien, Hippocrate – datant du XVI<sup>e</sup> siècle. Il peut être surprenant de constater l'intérêt de l'abbé pour la culture des Anciens alors que, si l'on se fie aux inventaires après décès<sup>23</sup>, lui-même ne semblait pas collectionner des antiquités. De ce fait, on ne peut le comparer à des figures telles que Jacob Spon (1647-1685). Médecin antiquaire, considéré par Antoine Schnapper comme l'un des principaux curieux de Lyon de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, il a intensément étudié les artefacts gréco-romains<sup>24</sup>. Lors de son voyage en Grèce en 1676, ce dernier acheta des manuscrits grecs des Pères de l'Église et de médecine afin d'enrichir sa collection. Ses manuscrits viennent ici épauler et compléter ses objets antiques. L'abbé de Castries, à la

---

20 Ritz-Guilbert 2016, p. 77.

21 Romet 2007b, troisième partie, chapitre 1, *La collection*.

22 Répartition des matières qui reprend le système de la « classification des libraires de Paris », voir II.B.1.

23 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/2bis et 306/AP/16.

24 Moreau 2016, p. 1.

différence d'un curieux<sup>25</sup>, d'un connaisseur<sup>26</sup> ou d'un antiquaire<sup>27</sup>, n'a pas matérialisé sa pratique, ni par des écrits ni par la constitution d'un cabinet. Il ne semble pas avoir eu une démarche, ni une intention derrière sa collection de manuscrits. Il ne la considère pas comme faisant partie d'un ensemble, tel un cabinet où médailles, sculptures et peintures cohabitent dans un espace dédié. Se pose alors la question de la relation qu'entretenait l'abbé de Castries avec ses manuscrits, relation qui, par la suite, nous aidera à apporter quelques clés de réponse sur ses intentions cachées derrière le don.

Notre sujet couvre des champs de recherche bien différents, en particulier le collectionnisme, l'histoire des bibliothèques et l'histoire du goût. Par ailleurs, il s'inscrit dans la recherche sur la collection Gaignières, ainsi que dans l'histoire de la réception du Moyen Âge et de la Renaissance à l'Époque moderne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Chacune de ces approches nécessitent alors un rappel historiographique. Commençons tout d'abord par François-Roger de Gaignières.

Si la vie de l'abbé de Castries et ses livres demeurent mal connus, l'histoire de Gaignières n'est en revanche plus à présenter. La redécouverte du collectionneur au XIX<sup>e</sup> siècle a offert à la communauté scientifique les premières publications sur sa vie et sa collection<sup>28</sup>. Citons cinq savants, qui, entre 1868 et 1892 ont entrepris un travail de dépouillement exceptionnel du fonds Gaignières : Léopold Deslisle (1826-1910)<sup>29</sup>, Georges Duplessis (1834-1899)<sup>30</sup>, Louis Paris (1802-1887)<sup>31</sup>, Charles de Grandmaison (1824-1903)<sup>32</sup> et Henri Bouchot (1849-1906)<sup>33</sup>.

---

25 Furetière dans son *Dictionnaire* définit le curieux comme celui qui rassemble les « chofes les plus rares, les plus belles & les plus extraordinaires qu'il a pû trouver, tant dans les arts que dans la nature. C'est un *curieux* de Livres, de medailles, d'eftampes, de tableaux, de fleurs, de coquilles, d'antiquitez, de chofes naturelles. » Furetière 1690.

26 Le connaisseur est défini par son savoir et sa compétence à juger les œuvres, à la différence de l'amateur, qui lui est défini par son goût. Guichard 2008, p. 16.

27 L'antiquaire est celui qui collectionne systématiquement tous les matériaux qui se rapportent à son sujet et qui en tire un savoir précis par l'étude approfondie de l'objet. Momigliano 1983, p. 244-293.

28 Anne Ritz-Guilbert a retracé l'historiographie complète sur François-Roger de Gaignières dans son ouvrage de synthèse paru en 2016. Ritz-Guilbert 2016, p. 81-92.

29 Deslisle 1868, t. I, p. 335-355.

30 Duplessis 1870, p. 468-488 ; Duplessis 1874, p. 266-286.

31 Paris 1855.

32 Grandmaison 1890, 1891, 1892.

33 Bouchot 1891.

Depuis leurs travaux fondateurs, peu d'éléments sur le plan archivistique sont apparus. En outre, la collection Gaignières a par la suite été étudiée sous quatre approches différentes. Premièrement, par l'étude des inventaires et catalogues<sup>34</sup>, puis par l'utilisation des dessins des monuments détruits pour pallier les manques d'un corpus incomplet<sup>35</sup>. La troisième approche, a quant à elle, approfondie des champs plus historiographiques du collectionneur<sup>36</sup>, démontrant notamment le rôle primordial qu'il joua pour la conservation des monuments médiévaux. Enfin, la dernière catégorie d'études a été menée avec une approche plus large, celle de l'histoire des collections<sup>37</sup>.

Un nouveau tournant s'opère dans les années 2010, avec les travaux d'Anne Ritz-Guilbert, la première historienne à s'intéresser aux méthodes de recherche de l'antiquaire et à ses classements. Son ouvrage de synthèse, *La collection Gaignières. Un inventaire du royaume au XVII<sup>e</sup> siècle* publié en 2016, est maintenant incontournable dans l'historiographie sur le collectionneur. De plus, ses récents travaux<sup>38</sup>, croisés aux humanités numériques, ont abouti en 2014 à la base de données *Collecta*, un outil précieux mis à la disposition de tout chercheur qui s'intéresse à Gaignières. Ce programme de recherche, porté par l'École du Louvre en partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, propose de reconstituer virtuellement les 5 569 items de l'inventaire dressé par Clairambault en 1711<sup>39</sup>, aujourd'hui dispersés entre les départements de la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford.

Bien que nous ne présenterons pas ici la biographie de Gaignières, il est essentiel pour notre étude de s'arrêter brièvement sur les principales caractéristiques de sa collection, ainsi que sur la place particulière des manuscrits dans celle-ci.

En 1711, lorsque Gaignières fait don de sa collection au cabinet de Louis XIV, Pierre de Clairambault, généalogiste du roi, dresse un inventaire complet<sup>40</sup> qui rend compte de l'ampleur des documents accumulés. Parmi les 5 569 items, 2 805 manuscrits (recueils,

---

34 Roman 1910 ; Guibert 1912 ; Adhémar 1976 ; Vaivre 1986.

35 Mâle (1905) 1969 ; Panofsky (1964) 1992 ; Erlande-Brandenburg 1975 ; Sterling 1987 ; Joubert 2008.

36 Bonnin 1966 ; Erlande-Brandenburg 1980a ; Joubert 2008.

37 Schnapper 1988a, p. 291-296.

38 Ritz-Guilbert 2008, 2009, 2011a, 2011b, 2014, 2016a, 2016b.

39 Voir *Infra.*, p. 3.

40 Paris, BnF, ms. Clair. 1032-1047.

portefeuilles ou ouvrages textuellement homogènes) y sont consignés<sup>41</sup>. En effet, l'antiquaire se passionne pour une époque encore marginalisée par la plupart de ses contemporains : le Moyen Âge. D'autres avant lui, comme Peiresc, avaient étendu leurs champ d'étude à la période médiévale, mais l'attrait presque exclusif pour cette période est caractéristique du collectionneur<sup>42</sup>. Alors que l'Antiquité occupait largement les collections des cabinets du XVII<sup>e</sup> siècle, Gaignières a réuni une documentation d'une richesse incroyable sur l'histoire de la monarchie française. Par l'acquisition de manuscrits, d'imprimés, de tableaux, de dessins, d'estampes, de médailles et par le relevé des monuments du Moyen Âge et de l'Époque moderne, il fait de sa collection le témoin d'une archéologie nationale. Ses centres d'intérêts sont vastes. Il ne se cantonne pas seulement à l'histoire des souverains, mais élargit l'étude du royaume en s'intéressant à la conservation de la mémoire de la noblesse, des villes et provinces, des institutions ecclésiastiques<sup>43</sup>...

Véritable « généalogie » de ceux qui ont fait le royaume, la galerie des portraits de Gaignières est reconnue et admirée par ses contemporains. Antoine Schnapper nous rappelle l'une des visites du duc de Bourgogne à son hôtel de la rue de Sèvres, racontée dans le *Mercure Galant* en 1702<sup>44</sup>. Le duc y admire un salon garni des « Portraits originaux des Princes & des Princesses des derniers siecles qui sont de la main des meilleurs Maitres » ainsi qu'une « grande Galerie qui se presente à la sortie de ce Cabinet, [qui] attirera les regards du Prince, soit par les Portraits des Chevaliers de l'Ordre du Saint Esprit depuis son institution jusqu'à present, dont Mr de Gaignieres a déjà une grande partie, & qu'il continue de ramasser tous les jours, soit par une grande multitude de Portefeuilles remplis d'une suite de Topographie historique en Taille douce & à la main, des quatre Parties du Monde, où sont beaucoup de Portraits de Rois, de Princes & de Personnes illustres de toutes les Professions jusqu'au nombre de seize mille.<sup>45</sup> »

En effet, parmi les 693 tableaux, 355<sup>46</sup> immortalisent les membres de l'illustre ordre de chevalerie créé par Henri III en 1578 : les chevaliers du Saint-Esprit. Armand-Pierre de La

---

41 Ritz-Guilbert 2008, p. 316.

42 *Ibid.*, note 4.

43 *Ibid.*, p. 315.

44 Schnapper 1988, p. 294 ; *Mercure Galant*, Paris, Avril, 1702, p. 302-316.

45 Pour lire la transcription complète de la visite du duc de Bourgogne : Ritz-Guilbert 2016, p. 301-302.

46 Ritz-Guilbert 2016, p. 68.

Croix de Castries a lui-même été nommé commandeur de l'ordre, plus de quinze ans après la mort de Gaignières, en mai 1733<sup>47</sup>. Cependant, les portraits du père de l'abbé, René-Gaspard de La Croix de Castries (1611-1674), et de son oncle, le cardinal de Bonzi (1631-1703), tous deux chevaliers de l'ordre, ornaient déjà la grande galerie rue de Sèvres<sup>48</sup>. Ces deux tableaux ont malheureusement disparu, car probablement dispersés après la mort de Gaignières lorsqu'une partie de sa collection fut mise aux enchères. La conservation de la mémoire des membres de la haute noblesse, à travers leurs portraits jusqu'à leurs manuscrits, est l'une des caractéristiques de la pratique de l'antiquaire<sup>49</sup>.

Rappelons maintenant la difficulté de notre étude située au croisement de l'histoire des bibliothèques et de l'histoire du goût. Ni l'abbé de Castries ni Gaignières n'ont écrit sur cette donation. Ainsi, les sources nous manquent. Si de telles informations ont déjà existé, il se peut qu'elles aient brûlé avec une partie des archives personnelles de l'abbé lors du pillage de l'hôtel de Castries en 1790<sup>50</sup>. En effet, les sources dont nous disposons sur la famille de La Croix de Castries proviennent majoritairement du *Chartrier de Castries*<sup>51</sup>. Composé par René de La Croix de Castries (1908-1986) et Yannick Chassin du Guerny en 1974, il rassemble les archives de la famille, conservées aujourd'hui aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine et aux Archives départementales du Gard. Inventaires après décès, actes de naturalisation, procès, actes notariaux, contrats de mariage et testaments ont subsisté malgré l'incendie de l'hôtel de Castries à la Révolution française et nous fournissent une documentation précieuse sur l'abbé et sa famille. Une pièce particulièrement pertinente pour notre recherche a notamment résisté au pillage de l'hôtel de la rue Vivienne : l'inventaire après décès du frère de l'abbé, Joseph-François de La Croix de Castries, datant du 6 octobre 1728<sup>52</sup>. Il y est consigné l'entière de la bibliothèque des deux frères. En effet, Armand-Pierre de La Croix de Castries

---

47 Hozier 1764, vol. 5, p. 9.

48 Paris, BnF, ms. Clair. 1032, n°912, p. 371 et n°924, p. 372.

49 « Son regard se porte à la fois sur l'individu, cherchant à réunir autour de chaque personnalité toutes les pièces susceptibles d'en faire émerger le portrait physique, moral et social, et sur des ensembles plus larges, rassemblant ces mêmes individus selon des regroupements divers – familiaux ou institutionnels – qu'ils soient ecclésiastiques ou laïcs. » Ritz-Guilbert 2016, p. 60 .

50 *Chartrier de Castries*, p. 3.

51 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales 306AP/1-306AP/1720.

52 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales 306AP/16. Voir annexe 2. C. 4 pour la transcription complète.

a emménagé au domicile de son frère en octobre 1709<sup>53</sup> et y a vécu jusqu'à sa mort en 1747. Ce précieux document nous en apprend davantage sur les goûts et la personnalité de l'abbé. Par ailleurs, le don de ce lot de manuscrits, nous le verrons, peut être mieux compris grâce aux ouvrages de l'hôtel. Il est toutefois important de rester prudent quant à l'interprétation de ces deux fonds – manuscrits de l'abbé et imprimés de l'hôtel de Castries – car comme le rappelle Jean Quéniart : « [...] la présence d'un livre ne prend sa pleine signification que par rapport à l'ensemble d'une bibliothèque et à la personnalité d'un individu<sup>54</sup>. » L'étude des bibliothèques peut être délicate. Elles demeurent une source difficile à exploiter pour des raisons déjà mises en évidence par l'historiographie.

L'attention portée aux bibliothèques est relativement récente et souvent les chercheurs se sont heurtés aux difficultés matérielles de la recherche. Rappelons que les inventaires après décès constituent presque toujours la seule source dont l'historien dispose et qu'ils sont bien souvent incomplets car les livres de faible valeur (petits formats, mauvais états...) n'ont pas été consignés<sup>55</sup>. Ainsi, le dénombrement par « paquet de livres », ajouté aux difficultés des études statistiques<sup>56</sup>, explique le retard au sein de la recherche. Deux périodes de publication ont marqué la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et ont suscité un accroissement majeur des travaux sur le sujet<sup>57</sup>. Les années 1960, de grandes enquêtes sur le livre comme les deux ouvrages collectifs *Livres et société dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle* publiés entre 1965 et 1970 sous la direction de François Furet et Alphonse Dupront et les deux volumes d'Henri-Jean Martin *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)* en 1969, ont considérablement influencé les futurs historiens du livre. Henri-Jean Martin offre une première synthèse. Dix années de recherche lui ont permis de dresser la liste des livres les plus souvent mentionnés dans les bibliothèques du XVII<sup>e</sup> siècle. Sa thèse se fait le « fer de lance » d'une histoire du goût renouvelée où historiens et historiens de l'art tenteront de saisir les tendances et la vision du monde d'un groupe ou d'un individu à partir de sa bibliothèque.

---

53 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales 306AP/14, pièce 8bis. Voir annexe 2. C. 3 pour la transcription complète.

54 Quéniart 1978, p. 184.

55 Martin, t. 1, p. 493.

56 Les analyses statistiques sont tributaires des inventaires après décès et du mode de classement choisi par l'historien. Un ouvrage peut, s'il est mal interprété, altérer la compréhension de la collection étudiée et « les classifications hâtives (...) en disent parfois plus sur les lunettes de l'historien que sur l'objet qu'elles observent » Froeschlé-Chopard 2000, p. 498.

57 *Ibid.*, p. 495.

De là, a débuté une période de publication intensive concernant les bibliothèques ecclésiastiques entre 1972 et 1987<sup>58</sup>.

Enfin, la fin des années 1980 marque un second essor avec la publication d'*Histoire des bibliothèques françaises* (t.1) et *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime* (t.2) sous la direction de Claude Jolly. Ainsi, 36 % des 2 500 travaux recensés entre 1955 et 1997 l'ont été après 1987<sup>59</sup>, date à laquelle Louis Trénard, dans la continuité d'Henri-Jean Martin, propose une nouvelle synthèse dans un numéro spécial consacré aux bibliothèques du XVIII<sup>e</sup> siècle de la *Revue française d'histoire du livre*<sup>60</sup>. De ces études est ressorti le constat suivant : les bibliothèques semblent toujours refléter les goûts et les orientations de leur possesseur, et ce malgré les doutes persistants quant à la fiabilité des inventaires<sup>61</sup>. Notre recherche se place donc dans la continuité des travaux précédents. Avec prudence, nous tenterons de définir les caractéristiques générales des manuscrits donnés par l'abbé de Castries à Gaignières et de sa bibliothèque d'imprimés, tout en les comparant à d'autres bibliothèques de la noblesse de robe et d'épée afin de saisir la place de ce prélat dans le contexte général des bibliothèques au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous étudierons comment l'abbé de Castries évolue dans cette haute société où « faire bibliothèque », comme disait Colbert<sup>62</sup>, était devenu primordial pour la noblesse.

De ce fait, les questionnements qui domineront notre étude sont les suivants : comment la carrière ecclésiastique de l'abbé de Castries s'est-elle construite et quels en ont été les faits marquants ? Comment ce lot de manuscrits a-t-il été constitué et pourquoi l'a-t-il donné à François-Roger de Gaignières en octobre 1709 ? Dans quelles mesures, l'étude de ses manuscrits et de sa bibliothèque personnelle d'imprimés, nous renseigne-t-elle sur l'univers intellectuel et les goûts de l'abbé de Castries ? Ces deux fonds reflètent-ils les préoccupations et les intérêts de la haute société érudite du début du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

---

58 Loupès 1972 ; Thomassery 1973 ; Bernos 1979 ; Béchu 1983 ; Marion 1988...

59 *Ibid.*

60 Trénard 1987.

61 Froeschlé-Chopard 2000, p. 497.

62 Viardot 1984, p. 450.

Dans un premier temps, grâce à un travail de dépouillement des sources<sup>63</sup>, nous chercherons à retracer la vie d'Armand-Pierre de La Croix de Castries. Il s'agira ici de faire, pour la première fois, une synthèse sur la famille proche de l'abbé de Castries. Ses origines languedociennes et italiennes, ainsi que son environnement familial – marquisat de Castries, baron des États de Languedoc, cardinalat, premier aumônier, ambassadeur, chevalier d'honneur, dame d'atours – ont joué un rôle déterminant dans la constitution du lot de manuscrits donnés à Gaignières et des imprimés de l'hôtel de Castries. Ses différentes abbayes en commende, ainsi que ses nominations aux archevêchés de Tours et d'Albi, en passant par ses charges d'aumônier auprès des duchesses de Bourgogne et de Berry ont permis à l'abbé d'asseoir son statut social et de côtoyer les membres de la cour de Louis XIV. Homme « fait pour la société<sup>64</sup> » comme le disait Saint-Simon, il s'était constitué un réseau important, notamment autour du cardinal de Noailles, du cardinal de Fleury, des ducs et duchesses d'Orléans et de Berry.

Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons au don de ses manuscrits à François-Roger de Gaignières. La constitution de ce lot mérite que l'on s'y attarde, tant elle a été mouvementée. De son oncle le cardinal de Bonzi, l'abbé de Castries a hérité de l'entière bibliothèque de la cathédrale de Narbonne. Il a également cherché à acquérir celles des abbayes de Valmagne et de Montpellier. Nous le constaterons, démêler les origines de ce lot peut nous renseigner sur les raisons de son don. Par la suite, nous étudierons les cent un manuscrits – leurs provenances, leurs datations, leurs langues, leurs dimensions, leurs sujets, leurs décors – afin de cerner les apports de cette donation pour la collection de Gaignières. De plus, l'étude plus globale des bibliothèques ecclésiastiques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles nous permettra de saisir les particularités – ou non – des manuscrits de l'abbé.

Dans un troisième temps, en lien avec l'histoire du goût et l'histoire des bibliothèques au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous nous attarderons sur la bibliothèque d'imprimés de l'hôtel de Castries. Sur les traces d'Henri-Jean Martin, nous tenterons de tirer les caractéristiques générales de cette bibliothèque grâce aux cent soixante items inscrits dans l'inventaire après décès du frère de l'abbé en 1728. Bibliothèque de la noblesse de robe à tendance janséniste, influencée par la noblesse d'épée et imprégnée des conflits religieux et politiques du siècle dernier, elle témoigne de l'intérêt pour l'histoire de France, et plus largement européenne, de son possesseur. Par ailleurs, les deux fonds de l'abbé de Castries – manuscrits donnés à

---

63 Voir *Sources et bibliographie*, p. 135.

64 Voir *Supra.*, p. 1.

Gagnières et imprimés de l'hôtel de Castries – semblent appartenir à deux mondes distincts : celui d'une érudition ancienne et moderne. Nous tenterons ainsi de comprendre si ces différences, déjà observées par Henri-Jean Martin pour d'autres collections, coïncident ici avec la mutation des intérêts et des goûts de la noblesse au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup>.

---

65 Martin 1969, p. 954-965.

# I. Armand-Pierre de La Croix de Castries : sa vie

## A) La famille de La Croix de Castries

### 1. Des origines languedociennes

Les origines de la famille de La Croix de Castries furent établies par les grands généalogistes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : la famille d'Hozier, Louis Moreri (1643-1680), Chenaye-Dubois (1699-1784) et Jacques Destrées (1700-1788). Les sources dont nous disposons viennent à la fois étayer leurs dires, ou au contraire les contredire. Nous nous appuyerons ici sur les archives de la famille – actes féodaux, titres de propriété, preuves de noblesse, état des biens, procès-verbaux – conservés aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine<sup>66</sup>, afin de présenter les origines de la branche aînée dont l'abbé de Castries descend.

Tout d'abord, il est important de préciser une particularité du langage : *Castries* s'écrit bien ainsi mais se prononce *Castres*. C'est d'ailleurs pour cela que l'on retrouve souvent, dans les sources du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, « l'abbé de Castres » et non l'orthographe correcte. Gaignières en est l'exemple parfait : tous ses manuscrits marqués de l'ex-libris de l'abbé portent la mention suivante : « donné par m. labbé de Castres le 21 octobre 1709<sup>67</sup> ».

La famille de La Croix de Castries est l'une des familles les plus anciennes de la région de Montpellier. Issue de l'alliance des branches de Castries et des de La Croix au XV<sup>e</sup> siècle, les origines de la première famille remontent à la période féodale. En effet, la seigneurie de Castries est mentionnée dans les textes à partir du XI<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>. Puis, au XII<sup>e</sup> siècle, elle passa sous la gouvernance des seigneurs de Peyre en Gévaudan<sup>69</sup> jusqu'en 1495, date à laquelle la famille de La Croix acquit la baronnie<sup>70</sup>. Les de La Croix ont quant à eux, une situation

---

66 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/1 à 16.

67 Paris, BnF, ms. fr. 22572, « Inventaires des manuscrits que m'a donnez M. l'abé de Castres en 1709 ».

68 *Chartrier de Castries*, p. 13.

69 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/17 à 33.

70 *Chartrier de Castries*, p. 14 et Pierrefitte-sur Seine, Archives nationales, 306AP/1, p. 299. Les Hozier font remonter la baronnie de La Croix de Castries à 1320 mais cette ancienneté ne repose sur aucun titre (Lainé 1839, p. 35).

financière considérable, notamment par leur rôle de trésorier des États de Languedoc sous les règnes de Jean II le Bon, Charles V et Charles VI. Mais c'est avec Guillaume de La Croix (v. 1420-1502), au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, qu'ils accédèrent aux hauts rangs de l'administration provinciale. Consul de Montpellier en 1466, il est chargé de missions en 1473 à Béziers puis à Pézenas auprès du cardinal d'Amboise, évêque d'Albi, président désigné des États et lieutenant du gouverneur de Languedoc<sup>71</sup>. L'ascension de Guillaume de La Croix se poursuit et il devint président de la cour des Aides de Montpellier en 1487, puis anobli par charge la même année<sup>72</sup>. Gouverneur de Montpellier de 1494 à 1498, conseiller du roi et trésorier de l'extraordinaire des guerres, il acquit la baronnie de Castries en avril 1495<sup>73</sup>, ce qui lui conféra un droit d'entrée aux États du Languedoc parmi les dix-neuf autres barons<sup>74</sup>.

Dès lors, les deux branches réunies et anoblies par charge, la famille de La Croix de Castries devint l'une des onze familles de la noblesse de robe les plus anciennes de France<sup>75</sup>. Élites du royaume, ses membres essayèrent toutefois de magnifier davantage leur lignée en la faisant remonter à une plus ancienne noblesse, ou en la rattachant à un personnage illustre de la région de Montpellier.

En effet, au XVII<sup>e</sup> siècle, la famille tenta de faire oublier leur anoblissement par charge au profit d'une origine chevaleresque, plus prestigieuse<sup>76</sup>. Moreri, dans son *Grand dictionnaire historique*, nous éclaire sur cette mystérieuse ascendance : un de La Croix aurait pris part aux croisades et aurait toujours gardé avec lui la croix qu'il avait prise sur sa cote de maille<sup>77</sup>. Cependant, sans source pour étayer ses propos, ces derniers relèveraient davantage du domaine de la légende. Ainsi, sans justification réelle, leur entreprise échoua, à l'instar de cinq autres familles : les Des Michels, les du Tillet, les Jouffroy-Goussans, les Machault<sup>78</sup>. Cette

---

71 Hozier 1764, vol. 5, p. 3 et Lainé 1818, p. 141.

72 Pierrefitte-sur Seine, Archives nationales, 306AP/3, pièces 12 à 15.

73 Précisions que La Chenaye dans son *Dictionnaire de la noblesse* (t. 5, p. 344) nomme Jean de la Croix (grand-père de Guillaume de La Croix qui s'est distingué à la bataille de Baugé en 1421) *baron de Castries*, alors que la baronnie de Castries n'est entrée dans la famille de La Croix qu'en 1495. Guillaume de La Croix de Castries est le premier baron de cette famille unifiée, comme l'atteste l'acte d'acquisition de la baronnie datée d'avril 1495. Pierrefitte-sur Seine, Archives nationales, 306AP/1, p. 299.

74 Pierrefitte-sur Seine, Archives nationales, 306AP/2, p. 7.

75 Peronnet 1985, p. 143.

76 *Ibid.*, p. 144.

77 Moreri (1674) 1735, p. 136.

78 Peronnet 1985, p. 144

attitude fut par ailleurs critiquée par d'autres nobles, notamment Hozier lorsque celui-ci s'adressa au garde des Sceaux : « (...) il me traite de haut, alors que sa noblesse vaut la mienne<sup>79</sup>. » Cela doit-il nous renseigner sur les prétentions de la famille de La Croix de Castries ? Habitée à exercer des charges hautes de l'État, elle ne se distinguait que très peu de l'ancienne noblesse du royaume mais désirait obtenir le degré ultime de la réussite.

Par ailleurs, la famille chercha à rattacher son nom à celui de saint Roch (v. 1350-v. 1378). Originaire de Montpellier, il serait le fils de Jean Roch de La Croix et donc un des ancêtres des de La Croix de Castries<sup>80</sup>. Moreri, toujours dans son *Grand dictionnaire historique*, émet lui-même des doutes quant à cette origine fabuleuse : « On prétend même que saint Roch, fils de Jean de la Croix gouverneur de Montpellier, pour les rois de Majorque, seigneurs alors de cette ville, estoit de cette maison, & que c'est de la croix que ce saint apporta sur son estomach en venant au monde<sup>81</sup>, que les seigneurs de la croix ont pris dans la fuite leur nom & leurs armes<sup>82</sup>. » Près de 200 ans après, Deshoulière entérina définitivement ce lien de filiation en rappelant son absurdité<sup>83</sup>. Mais bien qu'erronée, cette légende marqua les armes de la famille : d'Azur à la croix d'Or. Croix qui reprendrait donc celle de saint Roch. Comme pour renforcer cette filiation, les archives de la famille conservèrent les armoiries du saint<sup>84</sup>, ainsi qu'un procès-verbal retranscrit par Paul Coffinières dans *Saint Roch, étude historique sur Montpellier au XIV<sup>e</sup> siècle*, datant du 4 mars 1636 et qui tente d'asseoir cette parenté<sup>85</sup>. Toujours avec cette même ferveur, René-Gaspard de La Croix, premier marquis de Castries et père de l'abbé de Castries, fut élu premier prieur de la confrérie de Saint-Roch à Notre-Dame-des-Tables en 1661<sup>86</sup>. En effet, le Languedoc au XVII<sup>e</sup> siècle est touché par plusieurs épisodes de peste. La croyance en saint Roch ne cessa de s'intensifier puisque, de son vivant, il aurait été atteint par la peste et y aurait miraculeusement survécu, consacrant ainsi la fin de sa vie à guérir les malades. René-Gaspard de La Croix de Castries, par la fondation de cette confrérie,

---

79 *Ibid.*

80 Andoque 1648, t. 12.

81 Saint Roch serait venu au monde avec une marque de naissance : une croix rouge sur la poitrine. Réau Louis, *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, Presses universitaires de France, 1959, p. 1156.

82 Moreri (1674) 1735, p. 503.

83 Deshoulière 1921, p. 136.

84 Pierrefitte-sur Seine, Archives nationales, 306AP/1, p. 63.

85 Coffinières 1855, *Procès-verbal contenant enquête, devant le sénéchal de Montpellier sur la parenté de la maison de la Croix avec le glorieux Saint Roch (4 mars 1636)*, p. 235-241.

86 Coffinières 1855, p. 228.

consolide la légende de sa filiation avec le saint thaumaturge et assoit son pouvoir sur la région de Montpellier, la même année où il sera reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit<sup>87</sup>. Statut réservé aux plus hauts dignitaires du royaume, la famille de La Croix de Castries est considérée, au XVII<sup>e</sup> siècle, comme l'une des plus puissantes de la noblesse française et exerce un contrôle sur toute la province du Languedoc depuis plus de 200 ans.

## 2. René-Gaspard de La Croix de Castries et Isabelle de Bonzi

René-Gaspard de La Croix de Castries (1611-1674), père de l'abbé de Castries, est le premier de la lignée à avoir été fait marquis. Il témoigne d'une ascension sociale impressionnante, faisant oublier les anciens litiges de sa famille avec la royauté. En effet, son père, Jean V de la Croix de Castries<sup>88</sup>, tombé en disgrâce lors de la chute du duc de Montmorency, avait été privé de sa baronnie<sup>89</sup>. Ce dernier s'était allié à Gaston d'Orléans, le frère de Louis XIII, dans la rébellion organisée contre le ministre Richelieu dans laquelle les États de Languedoc jouèrent un rôle important. Henri II de Montmorency avait notamment chargé le baron de Castries, alors capitaine de ses gardes, d'occuper le port de Brescou<sup>90</sup>. Il est intéressant de noter que La Chenaye, dans sa biographie consacrée à la famille de La Croix de Castries, omet totalement l'implication du baron dans cette conspiration. Il précise seulement : « Le malheur du Duc de Montmorency, dont sa femme étoit proche parente, entraîna sa disgrâce<sup>91</sup>. » Il en est de même dans le *Chartrier de Castries* où ce passif n'est aucunement mentionné. Est-ce là un simple oubli ou une intention délibérée de passer sur cet incident ?

Il lui faudra attendre ses 34 ans, pour que René-Gaspard de La Croix de Castries, en 1645, soit rétabli baron par lettres patentes et qu'on lui autorise l'entrée aux États de Languedoc<sup>92</sup>. La même année, l'érection de la baronnie en marquisat lui fut concédée<sup>93</sup>. Il s'était auparavant

---

87 Pierrefitte-sur Seine, Archives nationales, 306AP/3, pièce 4.

88 Jean V de la Croix de Castries, baron de Castries, seigneur de Gordièges, gentilhomme ordinaire de la Chambre, servit notamment dans la compagnie de l'ordonnance du duc de Montmorency en 1621 (*Chartrier de Castries*, p. 15).

89 La Chenaye-Desbois 1772, p. 346.

90 *Mercurie français* 1638, p. 807.

91 La Chenaye-Desbois 1772, p. 346. Louise de l'Hôpital, mariée en 1609 à Jean V de La Croix de Castries, était la fille aînée du comte de Choisy, grand sénéchal d'Auvergne et chevalier d'honneur de la reine.

92 Pierrefitte-sur Seine, Archives nationales, 306AP/2, p. 7.

93 Pierrefitte-sur Seine, Archives nationales, 306AP/1, p. 339, 451 et 306AP/2, p. 1, 47.

distingué par ses faits d'armes lors de la guerre de Trente Ans (1618-1648)<sup>94</sup>, où il avait, comme La Chenaye le rappelle, fait les premières campagnes en 1636<sup>95</sup>. En récompense de ses services durant les sièges de Corbie (1636), de Landrecies (1637), de Turin (1640) et de Perpignan (1642), le roi lui donna le marquisat de Varambon et il le reçut parmi son cercle le plus proche. Le marquis de Castries est donc ce qu'on peut appeler un « gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi »<sup>96</sup>. En d'autres termes, il se fait le relais entre le roi et la province ; relais attesté par une importante correspondance entre le marquis et Jean-Baptiste Colbert, durant les années 1662 à 1671, où il lui rapporte les affaires du Languedoc<sup>97</sup> : « (...) comme vous m'avés permis et ordonné de vous dire tout ce que je jugerois nécessaire pour les affaires du roy<sup>98</sup>. »

Déjà nommé lieutenant général des armées du roi, son ascension ne cesse de s'accroître et atteint son paroxysme en 1660 lorsqu'il est fait gouverneur de Montpellier et lieutenant du Languedoc<sup>99</sup>. Cette charge lui fut accordée lorsque Louis XIV, à l'occasion de son mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche, passa à Montpellier en janvier 1660. René-Gaspard de La Croix de Castries, afin de célébrer leur union, fit frapper deux médailles en or et en argent avec l'inscription : *Quem Mars non potuit vincere vincit amor* (Celui que Mars n'a pas pu vaincre a été vaincu par l'amour)<sup>100</sup>. Gentilhomme et par conséquent courtisan, ses différentes charges lui assurent une fortune considérable. Ne serait-ce qu'avec l'érection de son marquisat, il reçut une pension de 3 000 livres, qui fut augmentée à 6 000 livres à partir de 1655<sup>101</sup>.

La baronnie devenue marquisat, il fallut au nouveau marquis réhabiliter et moderniser le château familial, celui où l'abbé de Castries grandira. Situé au sommet d'une colline, il domine la ville de Castries en contrebas. Ses origines remontent à l'ancienne seigneurie de Castries puisque l'actuel château a été construit sur les bases de l'ancienne forteresse médiévale<sup>102</sup>. En

---

94 *Chartrier de Castries*, p. 15.

95 La Chenaye-Desbois 1772, p. 346.

96 *Idem*.

97 Dix-sept de ces lettres ont été retranscrites par Georges Bernard Depping (voir Depping 1850, t. 1).

98 Depping 1850, t. 1, lettre de René Gaspard de La Croix à Jean-Baptiste Colbert datée du 20 janvier 1662, à Béziers, p. 71-72.

99 Pierrefitte-sur Seine, Archives nationales, 306AP/2, p. 7.

100 Fabre 2019, p. 90.

101 La Chenaye-Desbois 1772, p. 346.

102 Castries, « Castries. Notice historique et descriptive », *Monographie des châteaux de France* 1960, *passim*.

partie détruit au XVI<sup>e</sup> siècle durant les guerres de religion qui sévissaient alors en Languedoc, il devra attendre le XVII<sup>e</sup> siècle pour retrouver de sa splendeur. Jean V de La Croix de Castries, grand-père de notre abbé dont nous avons fait la présentation, s'était opposé au duc de Rohan, chef des protestants. Devant partir en retraite et pris de vengeance, il incendia l'aile Est du château. Le marquis de Castries, à la suite de l'érection du territoire en marquisat en 1645, fit reconstruire la partie détruite et aménagea l'aile Ouest. C'est peu après cette époque que le château prit le surnom de « petit Versailles du Languedoc », en raison de la ressemblance de ses jardins avec le palais de Louis XIV. En 1666, René-Gaspard de La Croix de Castries fit appel à André Le Nôtre (1613-1700) afin de concevoir les nouveaux jardins de son château. La même année, l'ingénieur Paul Riquet (1609-1680) est associé au chantier et construit un immense aqueduc, qui se dresse encore aujourd'hui, pour alimenter en eau les nombreuses fontaines du parc. Véritable prouesse technique, il puise son eau d'une source distante du château de près de sept kilomètres. Le marquis de Castries n'avait certes pas la richesse ou le statut de l'Intendant Fouquet – Le Nôtre venait d'achever le parc de Vaux-le-Vicomte avant de venir en Languedoc – mais une telle entreprise demeure néanmoins exceptionnelle dans les châteaux de la province.

Armand-Pierre de La Croix de Castries, avec son frère Joseph-François, hérite donc, non seulement du domaine, mais aussi de la culture et du prestige de la vieille noblesse de robe. Son portrait habille toujours les murs du château familial, et est la seule représentation de l'abbé qui nous soit parvenue.

Après avoir retracé l'historique de la famille et évoqué les principaux ancêtres qui la marquèrent, deux questionnements nous viennent à l'esprit. D'une part, cet héritage familial, tant intellectuel que matériel, a-t-il laissé son empreinte dans la collection de manuscrits de l'abbé de Castries ou dans la bibliothèque d'imprimés de l'hôtel de la rue de Varenne ? D'autre part, sa famille y a-t-elle joué un autre rôle que la transmission des valeurs de la noblesse de robe française ? Nous pouvons tenter d'apporter un premier élément de réponse à cette dernière interrogation en évoquant la branche maternelle de l'abbé. En effet, Armand-Pierre baigna, par sa mère et son oncle, dans la culture italienne<sup>103</sup>.

---

103 Nous n'évoquerons ici que la mère d'Armand-Pierre de La Croix de Castries. Concernant l'influence exercée par son oncle, voir les points I. C et II.A.

Isabelle de Bonzi, aussi appelée Elisabeth ou Isabeau, naquit à Mantoue vers 1628 et mourut en 1708. Fille de Francesco de Bonzi (1597-1662), Conte di Vagliano et sénateur de Florence, elle épousa René-Gaspard de La Croix de Castries le 21 novembre 1644<sup>104</sup>. Par ce mariage, elle devint l'une des femmes les plus importantes du Languedoc au XVII<sup>e</sup> siècle. Thomas Rosset dans son *Portraits des plus belles dames de la ville de Montpellier* vante en 1660 la « beauté dorée »<sup>105</sup> de la marquise, membre du cercle des Précieuses de la ville<sup>106</sup>. Juge ordinaire en la viguerie de Montpellier et de Gignac, il est étroitement lié à l'activité culturelle de la noblesse de robe de Montpellier<sup>107</sup>. Isabelle de Bonzi est par ailleurs une figure incontournable de ces assemblées érudites, puisqu'elle en prendra la tête vers 1666<sup>108</sup>, date à laquelle elle se fit peindre par Jean de Troy (1638-1691)<sup>109</sup>. De plus, son histoire familiale contribua probablement à cultiver son attrait pour les arts. Descendante à la fois des Sforza, des Visconti et par conséquent des ducs de Milan, elle est issue d'une famille florentine puissante connue pour leur mécénat<sup>110</sup>. *Précieuse*<sup>111</sup> de Montpellier, nous pouvons supposer qu'Isabelle de Bonzi, en plus du statut social que ces salons mondains lui offraient, était donc pleinement engagée dans le champ de la culture et à participer à faire de Montpellier une capitale provinciale reconnue pour son activité intellectuelle. La littérature – plus particulièrement les belles-lettres – y tenait une place de choix<sup>112</sup>. Il est donc légitime de se demander si les intérêts de la mère de l'abbé de Castries l'influencèrent dans son rapport avec le milieu de l'érudition de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Peut-être a-t-il, dès son enfance, fréquenté collectionneurs, antiquaires et bibliophiles. Malheureusement, il nous est difficile de

---

104 Pierrefitte-sur Seine, Archives nationales, 306AP/5, pièce 11. À noter qu'il s'agit d'un remariage pour le marquis de Castries. En 1637, il avait épousé en premières noces Isabeau de Brachet, la veuve de François d'Aubusson, comte de La Feuillade (Pierrefitte-sur Seine, Archives nationales, 306AP/5, pièce 10). Elle mourut un an après, en 1638, sans laisser d'enfants.

105 Rosset 1660, *Castries*.

106 Sur les précieuses au XVII<sup>e</sup> siècle, voir Dufour-Maître 1999.

107 Mormiche 2008, 6.

108 *Ibid.*

109 Portrait aujourd'hui conservé au musée Fabre à Montpellier.

110 À titre d'exemple, Ludovic Sforza (1452-1508), duc de Milan, était le mécène de Léonard de Vinci et commanditaire de nombreuses œuvres dont *La Cène* (1494-1498) pour le couvent de Santa Maria delle Grazie.

111 Mme de Sévigné, lors de sa visite en 1672, qualifia de « précieuses » les membres de ces salons. Marquise de Sévigné, *Lettres*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1953, lettre n° 243 à Montpellier, le samedi 1<sup>er</sup> ou 8 octobre 1672 : « J'ai trouvé une petite Gévaudan qui fait souvenir de vous de cent lieues d'ici. Je trouve les femmes d'ici jolies : elles sont vives, elles ont de l'esprit, elles parlent français. »

112 Dufour-Maître 2015, p. 158.

comprendre quelle fut la teneur de cette influence, car, mis à part le témoignage de Thomas Rosset, nous ne connaissons que très peu de choses sur les fréquentations d'Isabelle de Bonzi.

Les époux de La Croix de Castries, l'un gouverneur de Montpellier, l'autre *précieuse* de la même ville, forment ainsi l'un des couples les plus influents de la province de Languedoc. Notamment amis des Fleury, des Torcy et des Noailles<sup>113</sup>, leurs enfants, Armand-Pierre et Joseph-François de La Croix de Castries, marcheront dans leurs pas et agrandiront leur cercle de connaissances en se rapprochant de Paris et de la cour du Roi.

### 3. L'abbé de Castries et son frère Joseph-François de La Croix de Castries

Comme le voulait la tradition au XVII<sup>e</sup> siècle, l'aîné de la famille embrassa une carrière militaire, tandis que le cadet se tourna vers les ordres. Les « deux frères toujours infiniment unis, qui avoient passé toute leur vie ensemble<sup>114</sup>» semblent avoir été très liés. Leur chemin se croisa à maintes reprises et chacun eu un rôle important à jouer dans la vie de l'autre. Malgré leurs fonctions différentes, ils côtoyaient le même milieu ; celui de la cour et par conséquent étaient proches de la famille royale et de la haute noblesse française. Gentilshommes accomplis nouvellement installés à Paris au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous gardons de cette époque des témoignages directs.

Joseph-François de la Croix de Castries (1663-1728), devenu le second marquis de Castries après la mort de son père en 1674, fut nommé par le Roi lieutenant général au gouvernement de Languedoc et fut pourvu la même année d'un régiment d'infanterie<sup>115</sup>. Par la suite, il se distingua avec les charges de gouverneur de Montpellier (30 août 1674), de conseiller honoraire de la cour des comptes de Montpellier (avril 1689), de lieutenant général du Roi de la province de Languedoc (mai 1692), de maréchal de camp (mars 1693) et enfin, le plus prestigieux, celui de chevalier des ordres du roi (2 février 1724)<sup>116</sup>. Son impressionnante

---

113 Mormiche 2008.

114 Saint-Simon (1720) 1858, t. 18, p. 202.

115 La Chenaye-Desbois 1772, p. 347.

116 *Ibid.*, p. 348.

carrière militaire enflammera la plume de nombre de ses contemporains<sup>117</sup>, notamment Saint-Simon qui le décrit comme un « homme pétri d'honneur et de vertu, doux, sage, poli, fort aimé et de bonne compagnie<sup>118</sup>. » La vie du marquis de Castries prit un tournant en 1680, lorsqu'il entra aux États du Languedoc en qualité de baron à la suite de son père, comme l'atteste une lettre du 14 novembre 1680 adressée à Jean-Baptiste Colbert. Le marquis de Castries demande la protection du contrôleur général des finances et du Roi, et souligne sa première participation à l'assemblée de la province. En effet, les États délibérèrent sur le don gratuit d'un montant de 2 200 000 livres demandé par les commissaires du Roi. Joseph-François de La Croix de Castries ne manquera d'ailleurs pas de rappeler au *ministre* le rôle qu'il joua dans cette délibération :

« Étant entré aujourd'hui dans les États de cette province en qualité de baron a la place de feu mon père, et ayant eu le bonheur de me trouver a la délibération pour le don qui a été fait au Roi, j'ai cru, Monsieur, qu'il était de mon devoir de vous en donner part et de vous assurer en même temps que je tacherai par ma conduite de mériter votre protection auprès du Roi dont j'ai ressenti si souvent les effets. Je vous la demande instamment et vous supplie de me croire avec beaucoup de respect.<sup>119</sup>»

Courtisan de Louis XIV, sa place à la cour se confirma lorsqu'en avril 1698, le Roi le chargea du titre de chevalier d'honneur de la fille qu'il eut avec Madame de Montespan<sup>120</sup>. Cette dernière, Françoise-Marie de Bourbon (1677-1749) devint la duchesse d'Orléans par son mariage avec Philippe d'Orléans (1674-1723), le futur régent de Louis XV. Dès lors, Joseph-François de La Croix de Castries quitta la province de Languedoc pour rejoindre la cour. Il séjournait désormais au Palais Royal, tout comme son frère qui le suivit<sup>121</sup> et, qui, nous le verrons, sera nommé aumônier ordinaire de la duchesse de Bourgogne la même année. Par ailleurs, les deux mariages du chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans contribuèrent à la renommée des Castries. Le premier lui permit ainsi d'accéder au cercle de la famille Rochechouart-Mortemart.

---

117 Hozier 1764, vol. 5, p. 10-12 ; La Chenaye-Desbois 1772, p. 347-348 ; Saint-Simon (1693) 1856, t. 1, p. 405-406 ; Moreri (1674) 1735, p. 331.

118 Saint-Simon (1693) 1856, t. 1, p. 405.

119 Paris, Archives nationales, G/7/295, Pièce 396. Voir annexe 2. B. 1 pour la transcription complète.

120 Moreri (1674) 1735, p. 331.

121 Saint-Simon (1711) 1857, t. 10, p. 320-321.

Il épousa en premières noces, le 20 mai 1693, la fille du Duc de Vivonne, Marie-Elisabeth de Rochechouart-Mortemart. Nièce de Madame de Montespan et de l'abbesse de Fontevraud, elle était la dame d'atours de la duchesse d'Orléans, sa cousine. Saint-Simon en fit un portrait assez surprenant, qui, encore aujourd'hui<sup>122</sup> est cité pour illustrer la plume acerbe et ironique du mémorialiste. Portrait emblématique de Saint-Simon, nous nous permettons ici d'en retranscrire une grande partie :

« Mme de Castries étoit un quart de femme, une espèce de biscuit manqué, extrêmement petite, mais bien prise, et auroit passé dans un médiocre anneau ; ni derrière, ni gorge, ni menton, fort laide, l'air toujours en peine et étonné, avec cela une physionomie qui éclatoit d'esprit et qui tenoit encore plus parole. Elle savoit tout : histoire, philosophie, mathématiques, langues savantes, et jamais il ne paroissoit qu'elle sût mieux que parler françois, mais son parler avoit une justesse, une énergie, une éloquence, une grâce jusque dans les choses les plus communes, avec ce tour unique qui n'est propre qu'aux Mortemart. (...) Avec sa gloire, elle se croyoit bien mariée par l'amitié qu'elle eut pour son mari. Elle l'étendit sur tout ce qui lui appartenoit, et elle étoit aussi glorieuse pour lui que pour elle ; elle en recevoit le réciproque et toutes sortes d'égards et de respects. <sup>123</sup>»

Intelligente donc, avec un esprit hérité des Mortemart, elle est proche de sa tante, l'abbesse de Fontevraud. Dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> octobre 1701<sup>124</sup>, écrite de la main de madame de Maintenon et adressée à l'abbesse de Fontevraud, on y apprend que cette dernière voulut placer sa nièce à l'abbaye de Ronceray après la mort de madame de Montmartre en 1699<sup>125</sup>. Cependant, cette entreprise n'aboutira pas, et il semblerait que l'abbesse de Fontevraud ait fait cette demande sans l'approbation de sa sœur. En outre, leur relation, ainsi que l'intelligence de

---

122 Giraud Lucien, « L'esthétique ironique dans les *Mémoires* de Saint-Simon », *Cahiers Saint Simon*, n° 25, 1997, p. 21-27 ; Mercier-Leca Florence, « Saint-Simon au miroir : trois pastiches des *Mémoires* aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles », *Littératures classiques*, v. 74, n° 1, 2011, p. 201-217.

123 Saint-Simon (1693) 1856, t. 1, p. 406-407.

124 Lavallée 1866, t. 4, p. 452.

125 Clément 1868, p. 338. Bibl. du Louvre, Ms. 325-3, *Correspondance de Noailles*, f. 35. Lettre dictée et signée : Madame de Montespan à la Duchesse de Noailles (A Bellegarde, ce 2 novembre 1699.) « (...) on manda hier à madame de Castries que madame de Montmartre étoit morte. Je ne puis rappeler cette idée sans attendrissement pour vous et sans vous faire de nouveaux remerciements de votre charmante conduite ; je l'ai fait valoir à ma soeur qui la trouve telle qu'elle est. Vous savez comme elle a toujours été pour vous, et vous pouvez bien penser que vos honnêtetés ne diminuent pas sa tendresse. Nous ne faisons aucune démarche sur cette abbaye ; quand on en voudra donner à de bonnes religieuses expérimentées dans le gouvernement, on pourra jeter les yeux sur ma nièce de Vivonne ; c'est à son mérite et à sa piété à solliciter pour elle ; car, pour moi, j'ai toujours craint de demander des bénéfices. (...) ».

sa nièce est une nouvelle fois vantée dans les *Mémoires* de Daniel Huet en 1689 :

« Il y avait alors à Bourbon une belle et modeste jeune fille que j'ai célébrée dans mes vers, Marie-Élisabeth de Rochechouart. Elle y avait accompagné l'abbesse de Fontevault, sa tante. J'en citerai un trait qui donnera la mesure de son mérite. (...) Elle me montra le livre, qui était un recueil de quelques opuscules de Platon, de l'édition grecque de Bâle. (...) Mais tout le temps de la lecture, je demeurai dans un étonnement profond, causé par la découverte que je faisais alors de tant d'érudition jointe à tant de modestie, dans un sexe et dans un âge si tendre. Ce n'est pourtant là que la moindre des qualités de mademoiselle de Rochechouart<sup>126</sup>. »

Hormis les commentaires de Saint-Simon sur son physique, les contemporains ne cessent de vanter l'esprit de la jeune Rochechouart-Mortemart. La proximité du couple de La Croix de Castries avec celui des Orléans, profita probablement à l'abbé de Castries, qui, comme l'a écrit Saint-Simon, était « fort bien » avec la duchesse et le duc d'Orléans<sup>127</sup>. L'utilisation du conditionnel ici est justifiée car nous devons rester prudents quant aux dires du mémorialiste. Pouvant tarir d'éloges un noble – à l'instar des Castries dont « l'amitié pour cet abbé et pour son frère »<sup>128</sup> pouvait altérer son objectivité – ou au contraire l'accabler de charges, il nous fournit un témoignage précieux de son époque. Témoignage, qui néanmoins, ne peut être pris au « pied de la lettre » par les historiens.

En effet, pour ne citer qu'un exemple, avant de devenir archevêque d'Albi en 1719, l'abbé de Castries fut nommé à l'archevêché de Tours en 1717. Cependant, suspecté de jansénisme, jamais il ne put prendre ses fonctions<sup>129</sup>. Toutefois, Saint-Simon omet totalement les véritables raisons qui se cachaient derrière cette affaire, prétextant simplement une trop grande pauvreté de l'archevêché de Tours pour le rang de l'abbé : « Il en fut peu à Tours qui étoit lors fort pauvre quoique un grand siège. (...) Albi ayant vaqué peu de temps après, ce riche archevêché lui fût donné, en sorte qu'il n'alla jamais à Tours<sup>130</sup>. » Il apporte néanmoins des précisions sur les embûches rencontrées par l'abbé de Castries dans ces deux archevêchés dans son livre 17, plaidant même en sa faveur avec la duchesse d'Orléans pour que le pape lui accorde sa bulle<sup>131</sup>.

---

126 Nisard 1853, p. 228.

127 Saint-Simon (1716) 1857, t. 14, p. 169.

128 Saint-Simon (1718) 1858, t. 17, p. 284.

129 Voir *Supra.*, I. B. 1.

130 Saint-Simon (1716) 1857, t. 14, p. 169-170.

131 « Le grand crime de ces deux nommés (l'abbé de Castries et l'abbé de Lorraine) étoit leur liaison d'amitié avec le cardinal de Noailles. » Saint-Simon (1718) 1858, t. 17, p. 284. Sur le

De plus, la bonne entente entre l'abbé de Castries et le duc d'Orléans est à nuancer car ce dernier refusa à l'abbé de Castries l'archevêché de Reims en 1721<sup>132</sup>. Peu avant, le Régent avait déjà tenté en 1719 d'envoyer Massillon (1663-1742) chez le cardinal de Noailles pour lui demander de ne pas sacrer l'abbé de Castries à Albi<sup>133</sup>.

Les commentaires de Saint-Simon demandent cependant à être confrontés aux autres sources dont nous disposons, bien que, souvent, ses *Mémoires* demeurent les seuls témoignages des « petites histoires des gens de la cour ».

Évoquons maintenant la seconde femme de Joseph-François de la Croix de Castries, qui, tout comme sa première épouse, eu le droit à son portrait. Après la mort d'Elisabeth Rochechouart-Mortemart en 1718<sup>134</sup>, le marquis de Castries était non seulement veuf, mais avait également perdu son unique enfant : Jean-François-Joseph. Sa faible constitution physique, due à son asthme, ses blessures de guerre<sup>135</sup> et son âge, ternirent sa réputation et ses chances de se remarier. C'est l'abbé de Castries, qui, selon Saint-Simon<sup>136</sup> l'a poussé à épouser en janvier 1722 Marie Françoise de Lévis, riche héritière du duc de Lévis. « Laide, mais avec beaucoup d'esprit, et l'esprit fort aimable », elle permit au marquis de regagner en postérité et en richesse puisqu'il reçut, entre autres, 150 000 livres pour son gouvernement de Montpellier. De cette union, naquit trois fils : Armand-François (1725-1743), Charles-Eugène-Gabriel (1727-1801), Louis-Augustin né posthume en 1728 et mort en 1737. Le marquis décéda soudainement le 24 juin 1728, et sa femme le suivit dans la mort quelques mois après, le 2 décembre suivant<sup>137</sup>.

Les enfants, encore mineurs, furent confiés à Armand-Pierre de La Croix de Castries, qui devint leur tuteur et les éleva jusqu'à leur majorité. L'acte notarial du 14 mai 1714, désignant

---

cardinal de Noailles et le jansénisme, voir *Supra.*, I. B. 1 et 3.

132 Saint-Simon (1720) 1858, t. 18, p. 202, 203, 204.

133 « Dès l'automne de 1719, la cour renoua les négociations interrompues entre le cardinal de Noailles et Massillon, à qui son caractère et ses nouveaux titres donnaient une plus grande autorité. Un soir du mois d'octobre, on fut étrangement surpris de voir se présenter à l'archevêché l'orateur jadis éconduit. Il venait au nom du Régent prier M. de Noailles de ne pas sacrer deux prêtres suspects de jansénisme, l'abbé de Lorraine et l'abbé de Castries. Mais en vain Massillon pressa le prélat; en vain il lui proposa plusieurs expédients; il fut obligé de retourner les mains vides au Palais-Royal. » Blampignon 1971, p. 333.

134 Saint-Simon (1717) 1857, t. 15, p. 331.

135 Saint-Simon (1693) 1856, t. 1, p. 405.

136 Saint-Simon (1722) 1858, t. 19, p. 311.

137 Hozier 1724, vol. 5, p. 12.

l'abbé comme tuteur honoraire, a survécu au pillage de l'hôtel de Castries et est aujourd'hui conservé aux Archives nationales de Pierrefittes-sur-Seine<sup>138</sup>. Deux autres documents nous renseignent sur la nature de cette tutelle. Le premier, datant du 9 juin 1736<sup>139</sup>, signé en présence de l'abbé de Castries et des conseillers du Roi, fait des trois enfants les héritiers de l'abbé de Castries. Le second, concerne la procuration, délivrée le 3 juin 1741<sup>140</sup>, d'Armand-Pierre en faveur de l'aîné de ses neveux. Armand-François, jeune marquis de Castries, recevra dorénavant tous les paiements qui lui sont dus grâce aux mêmes charges héritées de son défunt père. Cependant, l'aîné mourra deux ans plus tard, à son retour de Bohême<sup>141</sup>. Le marquisat et toutes les charges qui l'accompagnent, reviendront à Charles-Eugène-Gabriel, qui devint alors le premier héritier de l'abbé de Castries. Enfin, l'original du testament du prélat (23 octobre 1744) disparut lors du pillage de l'hôtel de Castries, mais une copie partielle subsista. Elle révèle qu'il céda au nouveau marquis l'entièreté de la vaisselle d'argent du palais archiépiscopal d'Albi, ainsi que toutes les sommes attenantes entre 1719 et 1743 :

« Par un testament olographe du 23 octobre 1744. Mgr l'archevêque d'Albi faisait monsieur le marquis de Castries son neveu, son héritier général et universel, et par un acte de notoriété du 14 juillet 1746 il lui a fait une donation et transport de toute sa vaisselle d'argent qui était au palais archiépiscopal et de toutes les sommes qui lui étaient dues pour reste et entier prix des fermes des revenus de l'archevêché du dit Albi depuis et inclue l'année 1719 jusque et inclue l'année 1743.

Après la mort de Mgr. l'archevêque d'Albi arrivée le 15 juillet 1747, monsieur le marquis de Castries a renoncé à la dite qualité d'héritier universel et s'en est tenu uniquement à la dite donation et au dit transport, aux charges [...] et conditions y portées. <sup>142</sup>»

Grâce à ce court extrait du testament de l'abbé, nous apprenons que le marquis de Castries renonça à sa qualité d'héritier universel mais accepta tout de même la vaisselle d'argent et les paiements des diverses charges. Toutefois, dans le cadre de notre recherche, précieuse aurait été la conservation du détail de la succession afin de savoir s'il comprenait un inventaire des

---

138 Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, 306AP/57, pièce 4.

139 Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, 306AP/55, pièce 1.

140 Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, 306AP/55, pièce 4.

141 Hozier 1724, vol. 5, p. 12.

142 Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, 306AP/2bis, f. 73. Pour la transcription complète de l'état des lieux des biens et des titres conservés à l'hôtel de Castries avant 1790, voir annexe 2. C. 1.

manuscrits de l'abbé de Castries. Ainsi, nous aurions pu dresser l'état de ses biens et avoir une preuve de l'existence d'une plus grande collection de manuscrits que le lot donné à François-Roger de Gaignières. De sa succession, il ne subsiste que l'état des lieux des titres et documents conservés à l'hôtel de Castries avant son pillage en 1790<sup>143</sup>. Armand-Pierre de La Croix de Castries vécut les trente-huit dernières années de sa vie dans son hôtel de la paroisse Saint-Sulpice à Paris. À sa mort en 1747, les tableaux<sup>144</sup> et meubles<sup>145</sup> de son archevêché d'Albi sont remis à l'hôtel. Là encore, l'inventaire a aujourd'hui disparu.

Les deux frères emménagent ensemble le 1<sup>er</sup> octobre 1709 dans cette demeure située au 72 rue de Varenne<sup>146</sup>. C'est grâce à la fortune léguée par son oncle, le cardinal de Bonzi, en 1703, que Joseph-François de La Croix de Castries put acheter son hôtel particulier. Du 27 septembre 1708<sup>147</sup>, date à laquelle il acheta l'hôtel à Angélique Guyner<sup>148</sup>, à 1714, il entreprit pour 20 000 livres de travaux d'embellissement<sup>149</sup>. Le 17 juillet 1709 Armand-Pierre de La Croix de Castries et son frère signèrent une convention à propos de la succession de leurs parents. L'abbé de Castries s'engage à céder à son frère « tous ses droits et actions sur la succession de M. le marquis de Castries leur père<sup>150</sup> ». En contrepartie, Joseph-François « sera obligé de loger M. l'abbé son frère avec douze domestiques dans la maison acquise par M. le Marquis de Castries de Madame Guyner dont il doit entrer en possession le 1er octobre 1709<sup>151</sup>. » L'année 1709 marque donc un changement significatif dans la vie de l'abbé de Castries puisqu'il quitte le château de Versailles, alors aumônier ordinaire de la duchesse de Bourgogne, pour s'installer à Paris, dans le quartier Saint-Germain. En pleine expansion sous le règne de Louis XIV, le faubourg est idéalement situé et considéré par le Roi en 1707 comme l'un des quartiers les plus beaux de la ville<sup>152</sup>. Ainsi, les hôtels particuliers fleurissent

---

143 *Ibid.*, f. 3-132v.

144 *Ibid.*, f. 73v.

145 *Ibid.*, f. 74.

146 Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, 306AP/14. Toujours visible aujourd'hui à la même adresse, l'hôtel de Castries abrite depuis mai 2017 le ministère de la Cohésion des territoires

147 *Ibid.*

148 Veuve de Jean Dufour, seigneur de Nogent, qui fit construire l'hôtel en 1694.

149 *L'hôtel de Castries. Monographie historique*, Portail de la fonction publique (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/dgafp/hoteldecastries.pdf>), p. 12.

150 Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, 306AP/14.

151 *Ibid.*

152 *L'hôtel de Castries. Monographie historique*, op. cit., p. 4.

et celui des Castries reprend le principe de l'hôtel privé entre cour et jardin, dont l'abbé pourra jouir à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1709 :

« (...) notamment tout l'appartement bas au rez-de-chaussée de la dite maison entre cour et jardin, consistant en grande salle, salon, chambres, cabinet, plus vue cuisine, office, et bûches dans la cour des cuisines dépendant de la dite maison, avec un logement aussi convenable pour les gents et domestiques du dit seigneur abbé et jusqu'au nombre de douze. Une écurie pour huit chevaux, et deux remises de carrosse (...)»<sup>153</sup>.

Appréciés de la société, « lui (abbé de Castries) et son frère chez qui il demeuroit avoient beaucoup d'amis, et il étoit désiré dans les meilleurs compagnies <sup>154</sup>», les deux frères menaient dans leur hôtel une vie mondaine. L'abbé de Castries, ainsi logé au rez-de-chaussée de l'hôtel de son frère, héritera de sa fortune et de ses biens à sa mort en 1728. Son emménagement, le 1<sup>er</sup> octobre 1709, sera, nous le verrons, un élément déterminant pour comprendre les raisons qui poussèrent l'abbé à donner cent vingt de ses manuscrits à Gaignières. Mais avant de s'attarder plus précisément sur cette collection et ce don, il est nécessaire d'évoquer sa carrière ecclésiastique, ses relations et enfin, l'influence que son oncle, le cardinal de Bonzi, exerça sur ce prélat.

## B) La carrière ecclésiastique de l'abbé de Castries et sa place à la cour du roi

### 1. Abbé commendataire et archevêque

Armand-Pierre de La Croix de Castries naquit à Montpellier vers 1664. Nous ne connaissons pas la date précise de sa naissance et encore aujourd'hui, il est admis qu'il serait né en 1659. En effet, la date que beaucoup de généalogistes retiennent, provient du deuxième volume de la *Gazette de France* de l'année 1767. Il y est écrit : « Armand-Pierre de la Croix de Caftries, archevêque d'Alby, commandeur de l'ordre du Saint Esprit, abbé des abbayes de Saint Chaffre & de Valmagne, meurt dans son diocèse le 15 Avril, âgé de quatre-vingt-huit

---

153 Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, 306AP/14, f. 2v.

154 Saint-Simon (1716) 1857, t. 14, p. 169-170.

ans ou environ.<sup>155</sup>» Il y a eu confusion sur l'interprétation de cette citation. Nous connaissons la date de sa mort, le 15 avril 1747, mais si l'on se fie à la *Gazette de France*, la vie de l'abbé de Castries aurait débuté vers 1659. Cependant, n'étant pas l'aîné de sa fratrie, il ne pouvait naître avant son grand frère, Joseph-François, qui naquit en 1663. Par conséquent, cette datation est à exclure et nous retiendrons l'année 1664<sup>156</sup>, qui évite tout anachronisme et confusion.

Si une grande partie de la vie de l'abbé nous est connue grâce à des sources secondaires, la majorité de ses archives personnelles brûlèrent malheureusement lors du pillage de l'hôtel de Castries en 1790. Nous devons nous contenter ici d'un historique concis de sa vie et nous resterons prudents quant à l'interprétation des sources, qui, parfois, se contredisent.

Second fils du marquis de Castries, il prit, comme le voulait l'usage, le chemin des ordres. Il quitta la province et entama sa formation à Paris où il sera reçu docteur en théologie à la Sorbonne en 1689. Encore ici, la date est imprécise. Hozier, dans son *Armorial général*, repousse la date au 19 mai 1695<sup>157</sup> mais il est plus probable qu'il ait été diplômé plus tôt. En effet, Véronique Meyer dans un numéro thématique des *Cahiers de Saint-Simon* paru en 1990<sup>158</sup>, nous apprend qu'Armand-Pierre de La Croix de Castries aurait soutenu sa thèse à la Sorbonne le 20 août 1689. Afin de célébrer sa réussite, le graveur Pierre Simon aurait gravé le portrait du cardinal de Bonzi, oncle de l'abbé, d'après un portrait de Ferdinand Voet. Cette date est néanmoins discutable. Dans une lettre de l'abbé de Brosse, datée précisément du 20 août 1689, destinée au comte de Bussy, l'on apprend que l'abbé de Castries, accompagne son oncle dans ses différentes missions pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Il serait donc étonnant qu'il ait, le même jour, soutenu sa thèse et quitté la France. Nous retiendrons néanmoins l'année 1689 comme date limite à laquelle il obtenu son « doctorat » car il est peu probable que l'abbé de Brosse l'ait désigné comme la « fleur du clergé<sup>159</sup>» s'il n'avait pas été avant diplômé de la Faculté de Théologie.

Peu avant, le 9 octobre 1685, il avait déjà été nommé grand archidiacre de la cathédrale de Narbonne<sup>160</sup> ; archevêché qui était alors sous la gouvernance de son oncle. Nous le

---

155 *Gazette de France* 1767, vol. 2, p. 271.

156 *Le Chartrier de Castries* place la naissance de l'abbé au 13 avril 1664 à Montpellier.

157 Hozier 1724, vol. 5, p. 9.

158 Meyer 1990, p. 8, note 4.

159 Bussy-Rabutin (1686-1693) 1859, vol. 6, p. 272.

160 Hozier 1724, vol. 5, p. 9 et Narbonne 1899, p. 353.

constaterons, la carrière ecclésiastique de l'abbé de Castries profita grandement de l'influence du cardinal de Bonzi. Ce dernier, extrêmement riche, souhaita placer son neveu dans les meilleurs offices, lui donnant ainsi plusieurs rentes significatives. Le marquis de Dangeau (1638-1720), dans son journal publié pour la première fois en 1854 en fait le compte : « M. le cardinal de Bonzy fit donner à l'abbé de Castries, son neveu un bénéfice de 12,000 livres de rente, qui étoit à la nomination du chapitre de Narbonne<sup>161</sup>. » Depuis cette nomination, l'abbé de Castries poursuivit son ascension, toujours sous la protection de son oncle. Il devint en 1697, commendataire<sup>162</sup> de l'abbaye de Valmagne<sup>163</sup>, puis en 1702, il prit en commende l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier<sup>164</sup>.

Bien que le cardinal de Bonzi mourût en 1703, l'abbé de Castries continua de s'élever dans les plus hautes charges de l'Église et ce, malgré beaucoup de critiques à son égard. En effet, il fut sacré archevêque de Tours en 1717<sup>165</sup> par le cardinal de Noailles et entra la même année au conseil de Conscience. Cette nomination inopinée, car réservée aux évêques et dans un contexte de crise<sup>166</sup>, lui fut accordée grâce au soutien de Saint-Simon, qui, dans ses *Mémoires*, ne cesse de défendre l'abbé<sup>167</sup>. Les principales accusations portées envers l'abbé étaient intimement liées aux conflits jansénistes qui marquèrent la fin du règne de Louis XIV.

---

161 Dangeau (1684-1686) 1854, vol. 1, p. 234, Mercredi 17 octobre 1685 à Fontainebleau.

162 Un abbé commendataire jouit des bénéfices ecclésiastiques, mais sans la charge religieuse et l'activité monastique.

163 Dangeau (1696-1698) 1856, vol. 6, p. 186, Mardi 10 septembre 1697 : « S.M a consenti qu'il (cardinal de Bonzi) cédât son abbaye de Valmagne à l'abbé de Castries, son neveu; il la lui donna *retentis fructibus*, privilège qu'ont MM. les cardinaux. »

164 Dangeau (1702-1704) 1857, vol. 9, p. 31, Mercredi 1er novembre 1702 : « Il (Louis XIV) donna l'abbaye de Monastier à l'abbé de Castries par la démission pure et simple du cardinal de Bonzy, qui ne retient pas les fruits; cette abbaye vaut 14,000 livres de rente, toutes charges faites, et à de très-belles collations ».

165 Saint-Simon (1716) 1857, t. 14, p. 169-170.

166 Le conseil de Conscience, créé par Richelieu, a pour objet de traiter les affaires ecclésiastiques. La Régence marqua une période de troubles pour le conseil, qui, prit dans les conflits jansénistes, sera supprimé de 1718 à 1720. Carreyre 1928, p. 459-457.

167 « Il fut sacré par le cardinal de Noailles avec qui il étoit fort bien, et aussitôt après il entra au conseil de conscience où des deux places destinées à des évêques il n'y en avoit qu'une de remplie par le frère du maréchal de Besons, lors archevêque de Bordeaux. Les chefs de la constitution crièrent beaucoup du consécuteur de la place. » Saint-Simon (1716) 1857, t. 14, p. 169-170.

L'affaire autour de l'abbé de Castries débuta avec la célèbre bulle *Unigenitus*. Promulguée par le pape Clément XI et soutenue par Louis XIV le 8 septembre 1713, elle avait pour but de dénoncer le jansénisme. Destinée à l'oratorien Pasquier Quesnel (1634-1719), elle condamnait comme hérétique les cent une propositions de ses *Réflexions morales*<sup>168</sup>. Attisant les divisions de l'Église, au lieu d'y mettre fin, la bulle provoqua la coalition de plusieurs oppositions, notamment les jansénistes et les gallicanistes. Une quinzaine d'évêques et d'abbés se levèrent contre celle-ci et signèrent le refus de la bulle en 1714. Le cardinal de Noailles, alors archevêque de Paris, était le « chef de file » de cette opposition et parmi les signataires, l'abbé de Castries, grand ami du cardinal, était l'un des plus fervents opposants<sup>169</sup>. Louis XIV n'oublia jamais cette opposition et refusa de nommer l'abbé de Castries évêque : « Cela choqua tellement le feu roi depuis qu'on l'eut infatué de noms inconnus, et de crasse de séminaires pour être maître des nominations, et après des évêques, que l'abbé de Castries ne put jamais le devenir.<sup>170</sup> » Jamais donc il ne put être nommé évêque et il lui faudra attendre la mort du Roi pour accéder au rang d'archevêque.

En effet, Philippe d'Orléans, du moins dans les premiers temps de sa régence, semblait favorable au jansénisme. L'historien du jansénisme, Jean Carreyre, décrit au XIX<sup>e</sup> siècle l'évolution de la pensée du Régent avec les termes suivants : la « phase jansénistes » de 1715 à 1717 à laquelle succéda la « phase antijanséniste » qui prit fin lors de la prise de pouvoir de Louis XV en 1723<sup>171</sup>. Plus favorable certes dans les deux premières années de sa gouvernance, il ne put s'opposer au pape qui refusa catégoriquement d'attribuer l'institution canonique aux opposants de la bulle *Unigenitus*.

Ainsi, l'abbé de Castries resta à Tours seulement deux années. Là encore, blâmé pour son affinité avec le jansénisme et son opposition à la papauté, il dut partir à l'archevêché d'Albi. Reims comptait parmi les plus prestigieux archevêchés de France et il le désirait pour se rapprocher de Paris, et donc de son frère. Mais l'investiture lui fut refusée, et accordée à Fréjus<sup>172</sup>, car elle aurait été trop rapprochée de la mort du Roi. Malgré la tolérance du Régent

---

168 En 1692, Quesnel publia des propositions visant principalement à l'exaltation de l'efficacité de la grâce et à l'émancipation de l'Église avec la monarchie absolue. Gazier 1924, t. 1, chap. 13, p. 234-251.

169 Capefigue 1843, p. 242.

170 Saint-Simon (1716) 1857, t. 14, p. 170.

171 Carreyre 1928.

172 Saint-Simon (1720) 1858, t. 18, p. 203.

pour la cause janséniste, cette affectation aurait paru encore trop conflictuelle :

« J'étais fort amis des Castries, et l'abbé son frère, l'un chevalier d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, l'autre qui avoit été premier aumônier de Mme la duchesse de Berry, que j'avois fait mettre dans le conseil de conscience, qui avoit été sacré archevêque de Tours, par le cardinal de Noailles, et qui, sans y être allé, passa tout aussitôt à Albi (...). Outre le rang et la décoration, l'extrême éloignement d'Albi et la proximité de Reims étoit un grand motif pour deux frères toujours infiniment unis, qui avoient passé toute leur vie ensemble, et qui se voyaient séparés dans un temps ou l'âge et les infirmités de l'aîné et sa solitude domestique, ayant perdu sa femme et son fils unique, lui rendoient la présence de son frère plus nécessaire. Fréjus dès lors avoit saisi assez de part dans la distribution des bénéfices.

La constitution, la faiblesse, l'incurie de M. le duc d'Orléans, lui en avoient frayé le chemin (...). J'y trouvai aussi M. le duc d'Orléans fort peu disposé. Il n'y avoit rien à dire sur la conduite des Castries ; d'ailleurs le régent n'y étoit ni difficile ni scrupuleux. Il m'alla chercher des difficultés sur la naissance, pour une place telle que Reims, et la proximité encore du sacre du roi. (...) je tâchai de lui faire honte de tant faire le difficile pour le frère d'un homme en charge principale chez Mme la duchesse d'Orléans depuis si longtemps, dont il avoit toujours été content, qui avoit épousé sa cousine germaine (...) <sup>173</sup>. »

Bien que défendue par le cardinal de Noailles et Saint-Simon, sa réputation précède l'abbé de Castries jusque dans sa nomination à l'archevêché d'Albi. Le nonce Bentivoglio, grand défenseur de la bulle *Unigenitus*, critiqua vivement l'abbé en 1719 et tenta même de lui empêcher l'accès à l'archevêché albigeois<sup>174</sup>. Sous l'instigation du futur cardinal, Clément XI refusa alors l'institution canonique aux évêques et abbés nommés par le Régent. Dans ce contexte, le titre d'archevêque était donc le plus haut que l'abbé de Castries ait pu espérer. Il conserva l'archevêché d'Albi jusqu'à sa mort en 1747 et il refusa par ailleurs Tours en 1727.

Le passé controversé de l'abbé de Castries semble peu à peu être passé à l'oubli puisque, dans les pas de son père et de son oncle, il accéda à l'un des ordres les plus prestigieux en Europe. Proposé comme commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 2 février 1733, il en reçut la croix et le cordon le mois de mai suivant « après avoir justifié de son ancienne noblesse

---

173 Saint-Simon (1720) 1858, t. 18, p. 202-204.

174 Saint-Simon (1718) 1858, t. 17, p. 284.

devant les deux chevaliers et commissaires de l'Ordre nommés par le roy à cet effet<sup>175</sup>. »

Si Armand-Pierre de La Croix de Castries a souffert de son affinité avec le jansénisme, il semble, avec le temps, avoir tenté de s'en éloigner, ou du moins, de ne pas éveiller les soupçons. En effet, en 1732, Charles-Joachim Colbert de Croissy (1667-1738), évêque de Montpellier, est intrigué par une série de « guérisons miraculeuses » qui eurent lieu dans son diocèse<sup>176</sup>. Les « miracles » dans le jansénisme démontrent l'expression de la grâce divine et sont donc l'un des fondements de leur pensée<sup>177</sup>. Avoir de telles croyances présentait un risque dans les années 1730 car Louis XV, comme son arrière-grand-père, était fermement opposé aux Port-royalistes. Ainsi, notre affaire concerne le valet de chambre de l'abbé de Castries qui prétend avoir été guéri par son maître. Il suscita alors l'attention de Colbert qui souhaita l'interroger. Cependant, l'archevêque d'Albi « coupe court aux confidences du valet, en menaçant de le renvoyer, si l'écho de sa guérison parvient un jour au cardinal de Fleury<sup>178</sup>. » Prudent, sûrement à cause des déboires qui lui ont été causés, il est maintenant considéré comme « l'un de ses prélats pacifiques du tiers parti, qui n'approuvent pas pour autant les excentricités jansénistes<sup>179</sup>. »

Quoi qu'il en soit, le conflit janséniste marqua la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et laissa son empreinte dans bon nombre de publications impressionnantes sur le sujet<sup>180</sup>. Qu'il fût un janséniste convaincu ou non, la bibliothèque de l'hôtel de Castries compte un grand nombre d'imprimés favorables à leur cause. Nous y reviendrons lors de l'étude approfondie de cette collection, mais cette facette « cachée » de l'abbé transparaît dans ses lectures et semble ainsi témoigner du lien entre l'homme et sa bibliothèque.

Nous l'avons constaté, le jansénisme imprégna sa carrière ecclésiastique et fut certainement un obstacle à ses ambitions d'évêchés ou même de cardinalat. On ne lui laissa pas marcher dans les pas de son oncle. Néanmoins, il put accéder à l'archevêché d'Albi, dans lequel il vécut « encore fort vieux et adoré dans son diocèse<sup>181</sup>. » Il sut également se faire

---

175 Hozier 1724, vol. 5, p. 9.

176 Appolis 1955, p. 269.

177 Lyon-Caen 2008, 3.

178 Appolis 1955, p. 273-274.

179 *Ibid.*, p. 273.

180 Voir *Supra.*, III. A. 2.

181 Saint-Simon (1716) 1857, t. 14, p. 170.

apprécier d'un entourage prestigieux, grâce auquel il occupa, en plus de ses charges ecclésiastiques, une place privilégiée aux côtés des duchesses de Bourgogne et de Berry.

## 2. Aumônier ordinaire de la duchesse de Bourgogne et premier aumônier de la duchesse de Berry

L'Histoire n'a conservé que de maigres témoignages sur ses charges d'aumônier auprès des deux duchesses. Il est ainsi difficile de discerner le rôle réellement joué à leurs côtés et de ce fait, la teneur de leurs affinités.

La duchesse de Bourgogne, Marie-Adélaïde de Savoie, née le 6 décembre 1685, n'avait alors que onze ans lors de son mariage avec Louis de France. À sa mort en 1712, elle laissa au royaume un héritier, le futur Louis XV. L'abbé de Castries entra très tôt au service de la duchesse, après son mariage avec le duc de Bourgogne le 7 décembre 1697<sup>182</sup>. La distribution des charges de la chapelle se fera le 10 décembre 1697<sup>183</sup>, date à laquelle l'abbé de Castries devint son aumônier ordinaire. Il lui prêta serment au début de l'année 1698 et reçut à cette occasion 980 livres de gages<sup>184</sup>. Sous ses ordres jusqu'en 1711, il séjournait alors avec elle à Versailles ou au Palais Royal, avant son déménagement à l'hôtel de son frère en 1709. Selon toute vraisemblance, l'unique témoignage de cette période encore connu provient du marquis de Souche. Daté du 30 décembre 1699<sup>185</sup>, le marquis raconte dans ses *Mémoires* une contestation entre l'abbé de Castries et l'aumônier de quartier de la duchesse, l'abbé de la Rochejacquelein, afin de déterminer lequel des deux remplacerait l'abbé de la Boulidière, alors atteint de la goutte, pour le service de janvier. Le premier aumônier de la duchesse – l'évêque de Meaux – étant absent, le Roi dut prendre la décision et choisit l'abbé de Castries.

Si les sources manquent autant c'est probablement dû au fait qu'un aumônier ordinaire, contrairement au premier aumônier, n'a que peu de responsabilités. L'abbé de Castries lui-même en fera la remarque lorsque le marquis de Souche écrit, toujours à propos de ce litige : « l'abbé de Castries, comme aumônier ordinaire, prétendit servir à sa place, disant que

---

182 Antoine Dieu, *Mariage du duc et de la duchesse de Bourgogne le 7 décembre 1697 à Versailles*, huile sur toile, 1715, Château de Versailles.

183 Brunel 1874, p. 18

184 Paris, Archives nationales, O/1/3716, Documents divers sur le personnel : maison de la Duchesse de Bourgogne : provisions d'offices, expéditions. 1698-1701.

185 Bertrand et Pontal 1886, t. 6, p. 215-216.

c'étoit là justement la seule occasion où les aumôniers ordinaires pouvoient servir<sup>186</sup>. »

À la mort de la duchesse de Bourgogne, l'abbé entra au service de la duchesse de Berry en 1711. Alors installé à l'hôtel de Castries et ayant une situation financière très confortable grâce à son frère, aux rentes de ses abbayes en commende et à l'héritage de son oncle, il acheta la charge de premier aumônier de Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans (1695-1719)<sup>187</sup>. Fille de Philippe d'Orléans, elle était déjà dans l'entourage proche des Castries puisque le frère et la belle-sœur de l'abbé étaient à leur service depuis 1698. Lors des accusations portées envers l'abbé dans le conflit janséniste, elle ne cessa de prendre sa défense<sup>188</sup>. Il resta ainsi auprès d'elle jusqu'à la mort de la duchesse en 1719, où il reçut ses gages d'une valeur de 3 000 livres<sup>189</sup>. Enfin, la dernière action – l'une des seules connues<sup>190</sup> – du premier aumônier fut de transporter le cœur de sa maîtresse au Val-de-Grâce le 22 juillet 1719<sup>191</sup>.

Certes, les maigres sources sur les activités de l'abbé nous laissent supposer qu'il ne put exercer pleinement son autorité, mais cette proximité avec les deux duchesses l'ouvrit à la cour de Louis XIV. De ce fait, à partir de 1697, date à laquelle il entra au service de la duchesse de Bourgogne, son cercle amical se développa. Il se construisit ainsi un réseau mondain parmi la haute noblesse du royaume.

### 3. Ses relations : duc d'Orléans, Saint-Simon, cardinal de Noailles, cardinal de Fleury et le duc et la duchesse de Bourgogne

En apprendre davantage sur les relations de l'abbé de Castries nous permettrait de mieux comprendre dans quel contexte, et par quel biais, il a rencontré François-Roger de Gaignières. En effet, l'antiquaire et le prélat côtoient le même milieu de cour et ont par conséquent des relations en commun. Cependant, nous n'avons pas trouvé de témoignages sur leur possible

---

186 *Ibid.*

187 Saint-Simon (1715) 1857, t. 13, p. 327.

188 *Ibid.*

189 Paris, Archives nationales, O/1/3716, « Etat du paiement des gages des officiers de la Maison de madame la fille de France duchesse de Berry. Conformément à l'État de 1719. »

190 Notons que peu avant la mort de la duchesse en 1719, il lui avait donné une dernière bénédiction : « Cet abbé fit une exhortation courte, belle, touchante et tellement convenable, qu'elle fut admirée de tout ce qui l'entendit. » Saint-Simon (1718) 1858, t. 17, p. 227.

191 *Ibid.*, p. 232.

amitié, ou simplement d'échanges qu'ils auraient partagés. De plus, les correspondances de Gaignières<sup>192</sup>, tout comme les archives personnelles de l'abbé<sup>193</sup>, ne mentionnent pas leurs noms. Ils ne semblent donc pas avoir correspondu ensemble. Ainsi, l'absence de sources nous incite à nous renseigner sur les fréquentations de l'abbé, afin d'émettre des hypothèses sur les conditions de leur rencontre.

Armand-Pierre de La Croix de Castries paraissait très apprécié. À l'occasion de sa nomination auprès de la duchesse de Bourgogne en 1697, Saint-Simon le décrit comme un « homme extrêmement aimable dans la société (...). Il était fort honnête homme, et avait beaucoup d'amis<sup>194</sup>. » Il écrit aussi plus tard, en 1713 : « L'abbé de Castries, frère du chevalier d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, fut en ce temps-ci premier aumônier de Mme la duchesse de Berry ; il l'étoit ordinaire de Mme la Dauphine, pour avoir un titre d'habiter la cour avec son frère, où il étoit dans la meilleure compagnie. Il avoit été jeune et bien fait (...). C'étoit un homme doux, mais salé, avec de l'esprit, et fait pour la société<sup>195</sup>. » Outre les précédents témoignages qui confirment la bonne relation qu'entretenait l'abbé avec les ducs et duchesses de Berry et d'Orléans – même si l'entente avec ce dernier put être ébranlée après le début de sa Régence –, d'autres viennent s'ajouter à sa liste de connaissance.

Premièrement, sur l'amitié « intime<sup>196</sup> » entre le marquis de Torcy<sup>197</sup> et l'abbé de Castries. En effet, le duc et la duchesse d'Orléans avaient eu des différends avec Torcy<sup>198</sup>. L'entente entre les Castries et le marquis était problématique pour le Régent : « Ils (les Orléans) étoient si persuadés que Torcy leur étoit opposé, qu'ils étoient peinés contre les Castries de leur liaison avec lui (Torcy)<sup>199</sup>. »

Deuxièmement, sur l'amitié entre l'abbé de Castries et le cardinal de Noailles ; amitié renforcée par leur implication commune dans la cause janséniste. Inutile de revenir sur les

---

192 Paris, BnF, ms. fr. 24985-24991.

193 *Chartrier de Castries*.

194 Saint-Simon (1693) 1856, t. 1, p. 499.

195 Saint-Simon (1710) 1856, t. 9, p. 432.

196 Saint-Simon (1715) 1857, t. 13, p. 160.

197 Jean-Baptiste Colbert de Torcy (1665-1746), fut un grand diplomate du règne de Louis XIV. Après la mort du roi, il fut nommé au conseil de Régence – malgré les différends qu'il avait avec le duc d'Orléans – jusqu'à sa dissolution en 1723. De Torcy 1828, p. 10-11.

198 Saint-Simon (1715) 1857, t. 13, p. 160.

199 *Ibid.*

conséquences de ces litiges, ni sur la conduite du Régent concernant la nomination de l'abbé aux archevêchés de Tours, Reims et d'Albi, mais leur amitié est attestée par un nombre important de sources, notamment Saint-Simon<sup>200</sup> et Massillon<sup>201</sup>. L'historien et journaliste Jean-Baptiste Capefigue publie en 1843 ses recherches sous le titre *Louis XV et la société du XVIII<sup>e</sup> siècle* dans lesquelles il rappelle la bonne entente du cardinal et de l'abbé<sup>202</sup>. Récemment, Peter Campbell étudia le contexte politique de l'Ancien Régime et témoigna une nouvelle fois de leur amitié controversée<sup>203</sup>. Toutefois, la réputation de l'abbé et sa sympathie envers le cardinal de Noailles nuisirent à l'une de ses plus importantes relations ; celle qu'il partageait avec le cardinal de Fleury.

André-Hercule de Fleury (1653-1743), avant de devenir ministre de Louis XV en 1726, fut sous la protection des Castries et des Bonzi. Originaire de Lodève, il trouva chez le cardinal de Bonzi un fidèle ami qui l'introduisit à la cour. Fleury vécut avec l'abbé de Castries durant les deux dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>204</sup>. Ils se lièrent d'une profonde amitié et Fleury continua de rendre visite à l'abbé dans l'hôtel de Castries :

« L'abbé de Castries neveu du cardinal de Bonzi avait aussi beaucoup d'estime et d'amitié pour lui, ils se lièrent étroitement l'un et l'autre par les mêmes sentiments qui les ont toujours unis. Plein de franchise et de probité dans toutes ses manières l'abbé de Castries devait naturellement aimer un jeune homme qui avait la ressemblance des mêmes qualités, il avait du talent poésie (sic), et il eut plus d'une occasion de l'exercer à l'hôtel du cardinal de Bouillon, où tout ce qu'il y avait de plus grand en France s'empressait de se rassembler, ou l'abbé de Polignac dont le nom et les talents sont également recommandables, partageaient les délices d'une si aimable société<sup>205</sup>. »

Aimant tous les deux la poésie et côtoyant les salons mondains parisiens, leur compagnie est appréciée de la haute société. Ce témoignage sur les fréquentations de l'abbé est rare et nous permet d'en apprendre davantage sur ses occupations et ses passe-temps. La période de 1709 à 1713 – de son emménagement à l'hôtel de Castries jusqu'à la bulle *Unigenitus* –

---

200 Saint-Simon (1716) 1857, t. 14, p. 169-170 ; t. 17, p. 284.

201 Blampignon 1971, p. 333.

202 Capefigue 1843, p. 242.

203 Campbell 2003, p. 49.

204 Mormiche 2008 ; Campbell 2003, p. 49.

205 Paris, BnF, ms. n.a.f. 2076 , f. 11.

semble être les années où l'abbé sera le plus populaire et où il fréquentera le plus la noblesse érudite. Dès l'affirmation de son attrait pour le jansénisme par sa signature contre la bulle, il perdit en notoriété. Le cardinal de Fleury, fermement opposé aux jansénistes, n'approuvera pas les opinions de son ancien ami. Alors membre du conseil de conscience en 1721, il refusera à l'abbé de Castries l'archevêché de Reims et continua de « garder un œil » sur lui<sup>206</sup>.

Ainsi, la période précédant la bulle *Unigenitus* fut pour l'abbé de Castries celle où il se construisit son réseau parmi la haute noblesse de robe du royaume. C'est également dans ces mêmes années qu'il fit don de sa collection de manuscrits à François-Roger de Gaignières en 1709. Visitant probablement tous les deux les mêmes hôtels particuliers parisiens, amis des Noailles<sup>207</sup>, ils étaient géographiquement très proches puisque chacun habitait le quartier Saint-Germain<sup>208</sup>. À ce cercle de la rive gauche parisienne doit se rajouter une autre personnalité connue de l'abbé et l'antiquaire : le duc de Bourgogne. Comme le rappelle Antoine Schnapper, Gaignières a « probablement joué un rôle dans l'éducation du duc de Bourgogne<sup>209</sup>. » En effet, le duc s'est rendu à plusieurs reprises dans le cabinet de Gaignières rue de Sèvres et ce, à la même période où l'abbé de Castries était l'aumônier ordinaire de sa femme. L'amitié du duc et du collectionneur est attestée par plusieurs lettres citées par Charles de Grandmaison<sup>210</sup>. Pour ce qui est de la relation entre le duc de Bourgogne et l'abbé de Castries, nous savons que ce dernier était très proche de la duchesse. Sachant que tous fréquentaient le même milieu, il ne serait donc pas surprenant qu'il ait pu côtoyer Gaignières par son intermédiaire.

---

206 Campbell 2003, p. 49.

207 Grandmaison 1891, p. 187.

208 Gaignières emménagea dans son hôtel particulier de la rue de Sèvres entre le 2 décembre et le 23 février 1701. Ritz-Guilbert 2016, p. 53.

209 Schnapper 1988, p. 292.

210 Paris, BnF, ms. fr. 24987, f. 86. Lettre de Fénelon à Gaignières, antérieure à 1697 : « (...) M. Moreau peut vous dire que nous parlons souvent de vous avec plaisir, en présence de M. Le duc de Bourgogne, que j'ai demandé fréquemment des nouvelles de votre santé, à laquelle je prends un singulier intérêt, et que j'ai murmuré bien des fois de ce que vous nous avez abandonné (...) » Grandmaison 1890, p. 616. Voir également la visite du duc de Bourgogne chez Gaignières dans son hôtel rue de Sèvres le 6 avril 1702, relatée dans le *Mercure Galant*. Voir *Infra.*, p. 15.

Bien qu'aucune source ne nous fournisse une preuve explicite de leur rencontre, il est probable que l'abbé de Castries et Gagnières se soient croisés à plusieurs reprises à partir de l'arrivée à Paris de l'abbé en 1697. Cependant cela ne nous renseigne pas sur les raisons qui ont poussé l'abbé au don de ses manuscrits. Pour se faire, nous devons nous pencher sur la constitution de la collection en elle-même et nous attarder sur celui qui en est à l'origine : l'oncle de l'abbé de Castries, le cardinal Pierre de Bonzi.

## C) Un oncle très influent : le cardinal de Bonzi

### 1. La carrière ecclésiastique des Bonzi : les évêchés et archevêchés de Béziers et de Narbonne

L'évêché de Béziers et la famille Bonzi sont liés depuis 1575. Cinq générations se succédèrent à la tête de son siège. Cette longue tradition familiale débuta avec Thomas 1<sup>er</sup> de Bonzi (1522-1603), venu en France dès son plus jeune âge à la suite de Catherine de Médicis, sa cousine<sup>211</sup>. En effet, le mariage de la Reine avec le futur Henri II en 1533 fut négocié par Antoine de Bonzi, évêque de Terracine. Quant à Thomas 1<sup>er</sup> de Bonzi, vicaire général du cardinal Strozzi et de Julien de Médicis, il sera nommé par sa cousine à l'évêché de Béziers en 1575 ou 1576<sup>212</sup>. Dès lors se succédèrent oncle et neveu à la tête de l'évêché. Jean de Bonzi (1554-1621), grand aumônier de Marie de Médicis dont il fit le mariage<sup>213</sup>, deviendra évêque du siège de Béziers en 1598 et il accéda au cardinalat en 1611. Son neveu, Dominique de Bonzi (v. 1591-1621) prit sa suite en 1615<sup>214</sup>. Puis, ce sera au tour de son frère, Thomas II de Bonzi (v. 1601-1628) de reprendre l'évêché en 1615. Le dernier des frères, Clément de Bonzi (?-1659), prit l'évêché en 1628<sup>215</sup>. Pierre de Bonzi fut envoyé en France chez ce dernier, son

---

211 *Gallia Christiana* 1739, t. 6, p. 368-369.

212 Moreri (1674) 1725, p. 360.

213 Sur Jean de Bonzi : « Le second Bonzi, évêque de Béziers, fit le triste mariage de Marie de Médicis. Sa parenté avec elle engagea Henri IV à le faire grand aumônier de la reine, c'est-à-dire à ériger cette charge pour lui, l'unique qui, chez les reines, ait le titre de grand. C'était un homme de grand mérite, et qui avait habilement traité beaucoup d'affaires dehors et dedans, et qui eut la nomination de France au chapeau que Paul V lui donna en 1611. » Saint-Simon (1702) 1856, t. 4, p. 133-134.

214 Moreri (1674) 1725, p. 360.

215 *Ibid.*

oncle, pour parfaire son éducation. Pierre de Bonzi et sa sœur, Isabelle, seront naturalisés français en 1637<sup>216</sup> et ils vécurent leurs premières années en France chez leur oncle à Béziers.

Très jeune, Pierre de Bonzi (1631-1703) prit les ordres et il succéda à Clément de Bonzi en 1659. À l'instar de l'un de ses oncles, Jean de Bonzi, sera nommé grand aumônier de la reine Marie-Thérèse d'Autriche en 1670<sup>217</sup>. Cette nomination marque l'ascension du prélat puisqu'il accédera au cardinalat le 22 février 1672<sup>218</sup>. L'année suivante, il obtient l'archevêché de Narbonne, l'un des plus prestigieux du royaume. En effet, la « cathédrale de Narbonne est l'un des sièges ecclésiastiques les plus anciens de Gaule<sup>219</sup>. » Longtemps sous la dominance catalane, la ville de Narbonne est idéalement située. Elle est depuis le XIV<sup>e</sup> siècle le carrefour entre l'Italie, Avignon et sa papauté, la cour catalano-argonnaise et le pouvoir royal de la France du nord<sup>220</sup>. La ville, important centre religieux et intellectuel, bénéficie des influences du bassin méditerranéen. La promotion du cardinal de Bonzi à cet archevêché le propulsa parmi les ecclésiastiques les plus puissants du royaume.

Récemment, Hélène Couland commenta, en 2015, l'une de ses visites à la cathédrale Saint-Just en 1677 après la redécouverte de la copie du procès-verbal original à la Bibliothèque municipale de Périgueux. Cette étude témoigne de la richesse de la cathédrale et nous fournit un inventaire de son trésor. Malheureusement pour notre recherche, le document ne mentionne pas la bibliothèque. Cela aurait été un véritable atout car, nous le verrons, la grande majorité des manuscrits de l'abbé de Castries provient de la cathédrale de Narbonne. Comme l'ont déjà souligné André Vernet et Dominique de Courcelles, il ne reste que peu de traces du chapitre de Narbonne au Moyen Âge et au début de l'Époque moderne<sup>221</sup>. De la période où Pierre de Bonzi en est l'archevêque, nous avons simplement retrouvé dans les portefeuilles de la collection Gaignières le sceau du cardinal<sup>222</sup>. Deux autres sceaux ont été découverts par Louis Narbonne en 1898 : « écartelé au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, coupé d'azur et or, l'azur chargé d'une rose du second ; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'argent à une givre d'azur, couronnée d'or issante de gueules, et sur le tout d'azur à une roue à huit rayons sans cercle d'or<sup>223</sup>. » Les sources sur

---

216 Pierrefitte-sur-Seine, 306AP/13, pièces 1-3, acte de naturalisation d'Isabelle de Bonzi.

217 Mormiche 2008, 11.

218 Moreri (1674) 1725, p. 360.

219 Courcelle 1981, p. 247.

220 Courcelle 1981, p. 247.

221 Vernet 1973, p. 169 et Courcelle 2018, p. 250.

222 Paris, BnF, ms. Clair. 1033, f. 89.

223 Narbonne 1898, p. 86.

Narbonne et l'archevêque demeurent bien maigres, probablement car Pierre de Bonzi semble avoir davantage privilégié sa place dans la politique de Louis XIV et dans ses charges liées au cardinalat.

En effet, il sera nommé par Louis XIV commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1688<sup>224</sup>. Ainsi, son portrait, comme celui du père de l'abbé de Castries, ornera les murs de l'hôtel de Gaignières<sup>225</sup>. Son influence se fera notamment remarquer lors des conclaves des papes Innocent XI (1676), Alexandre VIII (1689) et Innocent XII (1691)<sup>226</sup>. Il est l'un de ces cardinaux qui ont su se faire remarquer par ses contemporains<sup>227</sup>. Il marquera la politique étrangère de Louis XIV en se faisant le relais entre la France, l'Italie, la Pologne, et l'Espagne.

## 2. Carrière diplomatique : le cardinal de Bonzi, ambassadeur de Louis XIV

En parallèle de sa carrière ecclésiastique, Pierre de Bonzi eu une grande activité diplomatique sous le règne de Louis XIV. Son plus grand protecteur, le cardinal Mazarin, le destina aux affaires étrangères. Tout d'abord nommé ambassadeur de France en Toscane en 1661<sup>228</sup>, il occupera la même charge à Venise entre 1662 et 1665, puis en Pologne en 1669, avant d'être nommé en Espagne l'année suivante<sup>229</sup>.

Saint-Simon nous laisse un portrait détaillé et élogieux du cardinal de Bonzi, qui trahit une nouvelle fois l'attachement du mémorialiste à la branche des Castries-Bonzi :

« C'était un petit homme trapu, qui avait eu un très beau visage, à qui l'âge en avait laissé de grands restes, avec les plus beaux yeux noirs, les plus parlants, les plus perçants, les plus lumineux, et le plus agréable regard, le plus noble et le plus spirituel que j'aie jamais vu à

---

224 Brunel et Mortier 1726, p. 328.

225 Paris, BnF, ms. Clair. 1032, n° 924, p. 372.

226 Il ne put se rendre au conclave de Clément XI en 1700 en raison de son état de santé. Voir *Supra.*, p. 52.

227 « (...) toujours honoré dans ces trois Conclaves, d'une confiance particulière du Roi & de l'estime de tous ses Confrères. » Moreri (1674) 1732, t. 2, p. 204.

228 Il y négocia le mariage du fils du grand-duc de Toscane, Côme de Médicis, avec Marguerite-Louise d'Orléans, fille de Gaston de France. Saint-Simon (1703) 1856, t. 4, p. 134.

229 Brunel et Mortier 1726, p. 327.

personne; beaucoup d'esprit, de douceur, de politesse, de grâces, de bonté, de magnificence, avec un air uni et des manières charmantes; supérieur à sa dignité, toujours à ses affaires, toujours prêt à obliger; beaucoup d'adresse, de finesse, de souplesse, sans friponnerie, sans mensonge et sans bassesse; beaucoup de grâces et de facilité à parler. Son commerce, à ce que j'ai ouï dire à tout ce qui a vécu avec lui, était délicieux, sa conversation jamais recherchée et toujours charmante; familier avec dignité, toujours ouvert, jamais enflé de ses emplois ni de sa faveur. Avec ces qualités et un discernement fort juste, il n'est pas surprenant qu'il se soit fait aimer à la cour et dans les pays étrangers<sup>230</sup>. »

Bien qu'italien d'origine, il négocia à plusieurs reprises en faveur de la France, notamment pour l'intendant Fouquet à Rome, ou en Pologne, lorsque le Roi l'envoya en 1665 pour empêcher le roi Casimir d'abdiquer. Cela se remarqua plus encore, lorsqu'en Espagne il tenta en 1670 de s'assurer la neutralité des Habsbourg d'Autriche lors des prémices de la Guerre de Hollande<sup>231</sup>. Nous ne détaillerons pas ici les démêlés politiques qu'il eut lors de ses différentes ambassades. Ce travail a déjà brillamment été effectué par Claude Devic et Joseph Vaissète au XIX<sup>e</sup> siècle dans leur *Histoire générale du Languedoc*<sup>232</sup> ainsi que par Anne-Marie Gastowtt, en 1916, dans *Une mission diplomatique en Pologne au XVII<sup>e</sup> siècle. Pierre de Bonzi à Varsovie (1665-1668)*<sup>233</sup>.

Néanmoins, il est indispensable pour notre étude d'avoir connaissance de la carrière diplomatique du cardinal. En effet, la grande majorité des manuscrits donnés à Gaignières par l'abbé de Castries sont des témoins directs de l'activité du cardinal lors de ses ambassades ou de ses conclaves. Le cardinal de Bonzi prit soin de faire consigner ses actions, ou encore de rapporter en France, sous forme manuscrite, le souvenir de ses voyages. Se pose alors la question de l'importance accordée par le cardinal à ses ouvrages. Souhaitait-il les garder privés ou bien les communiquer ? Outre le désir de laisser son empreinte dans l'Histoire, éprouva-t-il le désir de rassembler des témoignages de son temps ? Y avait-il une motivation artistique ou une attitude de collectionneur derrière ses actes ? Encore une fois, il n'est pas aisé de répondre à ces questionnements mais la culture et les arts semblent avoir tenu une place importante dans sa vie. Opportuniste ou réel passionné ? Il participa activement à la politique des arts menée par le roi Louis XIV et ce, à travers l'intermédiaire de Colbert.

---

230 Saint-Simon (1702) 1856, t. 4, p. 134-135.

231 Brunel et Mortier 1726, p. 327-328.

232 Devic et Vaissète 1876, vol. 4 ; 1877, vol. 13.

233 Gasztowtt 1916.

Pierre de Bonzi, alors ambassadeur de Venise, avait été mandaté dès 1663 pour rapporter des tableaux italiens en France. Ce dernier tenta de participer à l'enrichissement spectaculaire de la collection royale qui atteignit son apogée l'année suivante<sup>234</sup>. Afin de satisfaire le Roi, Pierre de Bonzi en avait proposé trois. En effet, le 12 mai 1663, Bonzi dans une lettre envoyée à Colbert<sup>235</sup>, mentionne ces trois tableaux d'une grande valeur. Il cite en premier la *Cène de Paul Véronèse* du réfectoire du monastère de San Giorgio Maggiore à Venise<sup>236</sup>. Seul problème, l'ambassadeur craint que le transport n'altère la toile. Puis, Bonzi propose comme deuxième œuvre l'*Alexandre*<sup>237</sup> du même peintre. Enfin, le dernier tableau est la *Vierge aux douze apôtres*<sup>238</sup> de Titien qui se trouvait alors dans la cathédrale de Vérone. Pierre de Bonzi vante à Colbert les qualités des toiles de ces deux grands peintres vénitiens de la Renaissance tardive. Nous ne savons pourquoi le Roi refusa de les acquérir, mais ce témoignage nous renseigne sur les échanges culturels entre la France et l'Italie, ainsi que sur le rôle de Pierre de Bonzi dans l'incroyable politique d'enrichissement du royaume.

La découverte de nouvelles sources vient confirmer l'activité culturelle de l'ecclésiastique lors de son séjour vénitien. L'année suivante, en 1664, l'ambassadeur, dans une autre série de lettres<sup>239</sup>, évoque une nouvelle fois tableaux et étoffes précieuses qui pourraient orner les appartements du Roi. Directement chargé de négocier les ventes, il doit discuter les prix auprès des religieux du réfectoire – sûrement du monastère San Giorgio Maggiore qui abritait les *Noces de Cana de Véronèse* – ou du prince de Toscane : « Monsieur le prince de Toscane avait quelques dessins sur le tableau que vous désirez mais il l'en a fait détourner adroitement, en attendant de vos nouvelles pour conclure le marché<sup>240</sup>. » Par ces témoignages, Pierre de Bonzi se dévoile davantage en courtisan désireux de s'élever socialement, plus qu'en véritable collectionneur ou érudit. L'on pourrait le considérer comme l'un de ces diplomates qui acquièrent tableaux et objets précieux dans le but de servir leur monarque plutôt que d'enrichir leur collection personnelle.

---

234 La collection royale profite d'un enrichissement extraordinaire en 1664 grâce à un lot de vingt-cinq tableaux. Schnapper 1994, p. 120.

235 Depping 1855, t. 4, p. 525-527.

236 Il s'agit en réalité des *Noces de Cana* (1563), acquise par le Museum central des arts en 1798, aujourd'hui musée du Louvre.

237 *La Famille de Darius devant Alexandre* (1565-1570), conservée à la National Gallery de Londres.

238 *Assomption de la Vierge* (1525), toujours conservée *in situ* dans la cathédrale de Santa Maria Matricolare à Vérone.

239 Paris, BnF, ms. fr. 120-120bis, f. 106, 670, 860.

240 *Ibid.*, f. 106.

Enfin, nous reviendrons sur ses tentatives de séduction de Colbert et du Roi lors de l'étude du legs de ses manuscrits à l'abbé de Castries<sup>241</sup>. Son opportunisme se manifestera également par la conduite qu'il aura avec les livres de la bibliothèque de la cathédrale de Narbonne en 1680. Une fois cardinal-archevêque et non plus ambassadeur, il courtoisera Colbert en lui faisant parvenir manuscrits et bulles de son archevêché.

Nous terminerons l'étude de ce personnage en rapportant les conditions dans lesquelles il finira sa vie. Le cardinal, à sa mort en 1703, légua l'entière bibliothèque de la cathédrale de Narbonne à l'abbé de Castries. Ainsi, les manuscrits que ce dernier donna à Gaignières sont intimement liés à Pierre de Bonzi et aux clauses de son testament.

### 3. Controverses et fin de vie de Pierre de Bonzi

Courtisan et ambitieux, le cardinal de Bonzi semble avoir préféré les privilèges de sa condition et de son nom, aux devoirs pastoraux exigés par ses charges. Archevêque de Narbonne et de fait maître des États de Languedoc, il domina la province durant de longues années sans que sa conduite ne fasse néanmoins l'unanimité<sup>242</sup>. Accusé d'excès de zèle, d'opportunisme et d'avarice, il tomba en disgrâce.

Saint-Simon, toujours avec des termes élogieux envers le cardinal, évoque les déboires auxquels il dut faire face durant les dix dernières années de sa vie. Déjà réputé pour ses comportements sulfureux, il eut l'imprudence d'afficher sa relation avec madame de Ganges<sup>243</sup>. Anne de Rohan-Chabot (1648-1709), femme du prince de Soubise, maîtresse de Louis XIV en 1669, entretenait une relation avec le cardinal de Bonzi jusqu'à ce qu'elle fût contrainte à l'exil par lettre de cachet. Accusée d'avoir profité de la richesse de l'homme, elle

---

241 Voir *Supra.*, II. A.

242 « Nos lecteurs connaissent le rôle prépondérant qu'avait le président des États, (...). Cette quasi-omnipotence fut encore outrée par Bonzi qui, pendant vingt ans environ, exerça en Languedoc une véritable royauté. Royauté, vis-à-vis des évêques, des barons, des députés du tiers & des officiers de la Province, car à l'égard du ministère, Bonzi témoignait au contraire une soumission à toute épreuve & se faisait l'instrument docile de ses volontés. Il fut un des hommes qui contribuèrent le plus à l'effacement provincial, n'étant guère qu'un commissaire du gouvernement sur le fauteuil de la présidence & n'employant son ascendant personnel, son éloquence & ses façons courtoises qu'à faire réussir les demandes de fonds faites par le roi, & n'usant de son droit de harangue à l'ouverture des assemblées que pour répéter, sous des formes d'une variété inépuisable, les louanges hyperboliques du souverain ». Devic et Vaissète 1872, vol. 13, p. 495.

243 Saint-Simon (1703) 1856, t. 4, p. 136-138.

participa à la chute de son amant. En effet, le récit de leur relation semble avoir été amplifié par le nouvel intendant du Languedoc nommé en 1685<sup>244</sup>, Nicolas de Bâville (1648-1724). Désireux de prendre la place du cardinal aux États de Languedoc, il profita de sa disgrâce auprès de Louis XIV pour l'attaquer directement :

« Bâville l'excita tant qu'il put: il procura au cardinal des avis fâcheux de la part du roi, puis des lettres du P. de La Chaise par son ordre, enfin quelque chose de plus par Châteauneuf, secrétaire d'État de la province. Bonzi alla à la cour, espérant tout de sa présence: il y fut trompé; il trouva le roi bien instruit, qui lui parla fort franchement, et qui, par son expérience, ne se payait point de l'aveuglement volontaire du mari. Bonzi, rappelé à Montpellier pour les états, ne put se contenir. Il avait découvert que le coup lui était porté par Bâville. Il le trouva plus hardi et plus ferme dans le cours des affaires qu'il n'avait encore osé se montrer; il fit des parties contre le cardinal, qui s'attira des dégoûts sur ce qu'il ne changeait point de conduite avec sa belle<sup>245</sup>. »

Le cardinal, alors en fin de vie, tenta de se relever du scandale par le mariage de son neveu, Joseph-François de La Croix de Castries avec Elisabeth Rochechouart-Mortemart en 1693. Ayant perdu une grande partie de sa fortune, cette union ne suffit pas à évincer Bâville. Ce dernier, profitant de la santé faiblissante du cardinal<sup>246</sup>, obtint sa chute.

Le *Mercur Galant*<sup>247</sup> détailla scrupuleusement la mort du cardinal. Son agonie débuta le 23 juin 1703 et il mourut le 11 juillet suivant. L'abbé de Castries eut la permission de la duchesse de Bourgogne de se rendre à Montpellier. Principal héritier du cardinal, Armand-Pierre de La Croix de Castries resta auprès de son oncle : « on ne peut exprimer la joye & la tendresse avec laquelle l'Oncle embrassa le Neveu à son arrivée, & combien, pendant les dix huit jours qu'il survécut à cette arrivée, il s'efforçoit à luy marquer sa tendre amitié, & l'assiduité du neveu à rendre ses devoirs à ce précieux infirme ; on ne peut aussi exprimer la douleur avec laquelle ce digne neveu vit expirer son cher oncle<sup>248</sup>. »

---

244 Moreil 1982, p. 2.

245 Saint-Simon (1703) 1856, t. 4, p. 137.

246 « Le cardinal, qui se la vit de l'appui qu'il avait espéré, tomba peu à peu en vapeurs qui dégénérèrent en épilepsie, et qui lui attaquèrent la tête. La tristesse l'accabla, la mémoire se confondit, les accès redoublèrent. Le dernier voyage qu'il fit à la cour, ce n'était plus lui en rien; il était même singulièrement rapetissé, et quelque part qu'il allât, même chez le roi, il était toujours suivi par son médecin et son confesseur, qui passait pour un aumônier. Il mourut bientôt après son retour en Languedoc, consommé par Bâville, devenu tyran de la province. » *Ibid.*

247 *Mercur galant* 1703, t. 8, p. 153-190.

248 Saint-Simon (1703) 1856, t. 4, p. 137.

Certes, le cardinal de Bonzi semble avoir eu de l'affection pour son neveu, mais il voyait également en lui la personne capable de rembourser les dettes qu'il avait contractées. Menant un train de vie luxueux, en partie ruiné par son amante et la disgrâce qui s'ensuivit, il laissa derrière lui des dettes importantes qui devront être annulées. L'abbé de Castries ne vendit cependant pas la totalité des livres. Beaucoup firent partie du don qu'il fera en 1709 à François-Roger de Gaignières.

## II. Le lot de manuscrits de l'abbé de Castries

### A) La constitution de ce fonds

#### 1. L'affaire autour du legs du cardinal de Bonzi

Il est très probable que la totalité des manuscrits du don de l'abbé de Castries à Gaignières provienne du legs du cardinal de Bonzi de sa bibliothèque de la cathédrale de Narbonne à son neveu. En effet, certains sont marqués de l'ex-libris des Bonzi, d'autres sont les témoins directs de la carrière diplomatique du cardinal en Pologne, en Espagne et en Italie. Ainsi, si ce legs est aux origines du lot de manuscrits de l'abbé de Castries, il engendra maints contentieux entre les différents héritiers du cardinal de Bonzi.

Les Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine conservent une proportion importante de pièces<sup>249</sup> qui relatent l'affaire autour du legs du cardinal de Bonzi. Par le testament du cardinal de Bonzi daté du 17 août 1695, son neveu doit hériter à sa mort d'une chapelle d'argent, de différents ornements et chasubles, ainsi que de la bibliothèque personnelle du cardinal qu'il avait dans le palais archiépiscopal de Narbonne. Cependant, dès la mort du cardinal le 11 juillet 1703, un conflit entre ses héritiers éclata. En effet, le cardinal fit des « pauvres de l'hôpital de Narbonne » ses héritiers universels auxquels il lègue l'ensemble des biens de son archevêché et de ses abbayes. L'abbé de Castries n'entend pas respecter la succession. De là découla une multitude de pièces qui accusèrent l'abbé de tromperie et qui demandèrent qu'il rende aux héritiers ce qui leur est dû<sup>250</sup> :

« Feu son Eminence Monseigneur le Cardinal de Bonzi par son testament du 17 août 1695 lègue a Mr l'abbé de Castries son neveu en ces termes.

Plus je donne et lègue a Mr l'abbé de Castries mon neveu ma chapelle d'argent avec les

---

249 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/13, pièces 10, 13, 13bis, 13 ter, 14.

250 Ajoutons que le cardinal de Noailles témoigna en faveur de l'abbé de Castries dans cette affaire : « Le sentiment de monseigneur le cardinal de Noailles sur la masse rapportée pour monsieur l'abbé de Castries ne peut préjudicier aux pauvres que son Éminence n'a pas entendu, ils en auraient un de ce seigneur cardinal en leurs faveurs, et que jamais la masse n'a fait partie d'une chapelle privée telle que la chapelle léguée, si les termes du testament lui avoient été fidèlement rapportés. » Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/13, pièce 10.

ornements, a la charge de bailler quelque chasuble honnête (...)

Comme aussi je donne a mon neveu l'abbé de Castries l'entière bibliothèque que j'ai dans le palais archiépiscopal de Narbonne, néanmoins que ma dite chapelle et ma bibliothèque soient vendues pour payer mes dettes, si mes autres biens ne son pas suffisants pour les acquitter entièrement.

Monsieur l'abbé de Castries prétend par ce premier legs contre les héritiers de feu monsieur le cardinal que la croix archiépiscopale de vermeil, la crosse de vermeil, et les mitres sont comprises dans ce legs. Il prétend encore y comprendre la masse de cardinal restée à Rome depuis 1689 jusqu'à après le décès de son Eminence, y comprendre une chapelle de vermeil distincte et séparée de la chapelle d'argent appelée la Chapelle de la Reine avec les ornements et sur laquelle sont gravées et brodées les armes de France et d'Espagne.<sup>251</sup> »

Ainsi précisé dans le testament du cardinal, la chapelle d'argent et la bibliothèque pourront être vendues afin de rembourser ses dettes. Nous n'avons cependant retrouvé aucune trace d'une quelconque vente de livres de l'abbé de Castries. Néanmoins, peut-être en a-t-il vendu une partie, gardant ainsi la petite centaine de manuscrits qu'il donna en 1709 à François-Roger de Gaignières. Dans la mesure où l'archevêché de Narbonne fut l'un des plus importants de France, il serait étonnant que la bibliothèque de la cathédrale ne conserva qu'un aussi faible nombre de pièces.

L'abbé de Castries prétendit que le legs comprenait également « les livres trouvés dans le cabinet de la maison de Valmagne et de Montpellier<sup>252</sup> » alors qu'ils étaient destinés aux pauvres de l'hôpital de Narbonne :

« Les héritiers au contraire soutiennent que ces livres sont distincts et séparés de la bibliothèque de Narbonne et n'en font point partie, ce qui se peut justifier par le catalogue de la bibliothèque et celui des livres y ayant toujours eu un catalogue de ladite bibliothèque de Narbonne, & a Valmagne un des livres de Valmagne que ces livres n'ont jamais été mêlés ni confondus.<sup>253</sup> »

En effet, un inventaire du cabinet de Valmagne a été expressément rédigé afin de prouver que ses livres étaient tout à fait distincts de ceux de Narbonne. Cet inventaire<sup>254</sup> a été conservé ; celui de la bibliothèque de Narbonne a disparu. L'absence de ce catalogue est, pour

---

251 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/13, pièce 10, f. 1.

252 *Ibid.*, f. 1v.

253 *Ibid.*, f. 2v-3.

254 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/13, pièce 13.

notre recherche, fort dommage car il nous aurait permis de comparer son contenu avec les manuscrits donnés à François-Roger de Gaignières. Nous n'avons donc pas la certitude qu'ils proviennent tous du fonds de la cathédrale de Narbonne, mais grâce aux nombreux ex-libris des Bonzi, nous pouvons supposer qu'ils sont issus d'un même lot. Un des manuscrits grecs, *Grammaire grecque*<sup>255</sup>, est marqué de l'ex-libris de Clément de Bonzi, le grand-oncle de l'abbé de Castries. Évêque de Béziers, il éleva Pierre de Bonzi et en fit son héritier. Ainsi, ses livres entrèrent vraisemblablement dans la collection personnelle du cardinal de Bonzi à Narbonne. Les quinze autres manuscrits grecs ne portent pas de marque de possesseur mais leurs similitudes, tant par leur datation que par leur sujet<sup>256</sup>, nous poussent à croire qu'ils faisaient partie d'un même ensemble. De plus, les trois manuscrits espagnols<sup>257</sup> proviennent de l'évêché de Béziers, tout comme un des français<sup>258</sup> qui est un recueil d'ouvrages moraux en provençal exécuté vers 1373. D'autres sont également issus du siège de Béziers, notamment une *Commission sur les actes des apôtres*, marquée de l'ex-libris de Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers de 1424 à 1444 : « Thomas super Lucam, et est domini Guillelmi de Montegaudio episc. Bicterrensis<sup>259</sup> ». Les manuscrits grecs, espagnols, italiens et certains français sont directement liés aux sièges de Béziers, de Narbonne et aux carrières ecclésiastiques et diplomatiques des Bonzi. Au total, ce sont donc près de la moitié des ouvrages de l'abbé de Castries qui proviennent avec une quasi-certitude du legs de son oncle.

L'affaire de la succession du cardinal de Bonzi débuta en 1704 par une déclaration d'Armand-Pierre de la Croix de Castries datée du 12 novembre<sup>260</sup>. Suivirent une série de délibérations et correspondances entre l'abbé de Castries et les héritiers universels du cardinal, qui mirent fin à l'affaire le 13 mars 1705<sup>261</sup>. Ainsi, près de deux ans après la mort de Pierre de Bonzi, l'abbé de Castries dut rendre aux pauvres de l'hôpital de Narbonne les biens (livres, ornements liturgiques, chapelles, statues, tapisseries) qu'il leur avait confisqués. Grâce à l'inventaire des ouvrages du cabinet de l'abbaye de Valmagne, nous savons qu'il n'en a en effet

---

255 Paris, BnF, ms. fr. 22572, item 19.

256 Tous sont datés du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils sont pour la majorité des copies de textes médicaux des Anciens.

257 Paris, BnF, ms. fr. 22572, items 40, 41, 95.

258 Paris, BnF, ms. fr. 22572, item 70, *Antiene cronique espagnole sur veslin, folio* (Paris, BnF, ms. fr. 25415)

259 Paris, BnF, ms. fr. 22572, item 61, f. 198.

260 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/13, pièce 14, f. 4v.

261 *Ibid.*, f. 17.

pas conservés, ou du moins, aucun ne se sont retrouvés dans le don qu'il fit à Gaignières.

Ces manuscrits nous donnent ainsi un aperçu de ce à quoi pouvait ressembler la bibliothèque de la cathédrale de Narbonne au XVII<sup>e</sup> siècle. Nous ne connaissons que peu de choses sur ce fonds et jusqu'à présent, l'historiographie avait avancée qu'aucune trace de legs n'avait subsisté<sup>262</sup>. L'étude de l'inventaire du don de l'abbé de Castries à Gaignières remet en question cette affirmation et complète les recherches déjà entreprises sur la bibliothèque de Narbonne où, là encore, le cardinal de Bonzi eut son importance.

## 2. La bibliothèque de la cathédrale de Narbonne

Le siège ecclésiastique de Narbonne est l'un des plus anciens de France. Fondé à l'époque carolingienne, lors de la conquête de la marche d'Espagne, il a dès lors été un carrefour entre la péninsule ibérique, l'Italie et la France du nord<sup>263</sup>. Ces diverses influences se manifestent dans la collection de manuscrits de l'abbé de Castries, où l'on retrouve des ouvrages espagnols, latins, italiens et français.

Dues à un manque évident de sources, très peu d'études sur la bibliothèque de la cathédrale Saint-Just virent le jour. Louis Narbonne<sup>264</sup>, suivi de près par Gaston Jourdanne<sup>265</sup>, seront les premiers à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à évoquer le fonds de cette bibliothèque malgré l'absence d'inventaire ou de catalogue. Un timide regain d'intérêt se fera sentir dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle avec les publications d'André Vernet. L'historien est celui qui, en 1973, entrepris la première étude consacrée uniquement aux ouvrages de l'archevêché de Narbonne<sup>266</sup>. En 1981, il publia dans *Études médiévales*, une nouvelle version de ses recherches sous le titre de « La bibliothèque de la cathédrale de Narbonne au Moyen Âge »<sup>267</sup>. Dominique de Courcelles<sup>268</sup> en 1996 et plus récemment en 2018, compléta les travaux fondateurs de A. Vernet en proposant un impressionnant état de la question, qui, dans l'état actuel de la recherche, peut difficilement être enrichi par de nouveaux éléments. Toutefois,

---

262 Courcelles 2018, p. 247.

263 *Ibid.*

264 Narbonne 1898.

265 Jourdanne 1904.

266 Vernet 1973.

267 Vernet 1981.

268 Courcelles 1996 et 2018.

l'observation, déjà écrite par A. Vernet<sup>269</sup> et reprise par D. Courcelles, demande à être nuancée : « Catalogues, inventaires, listes ou mentions d'acquisitions, commandes, prêts, échanges, dons, legs ont disparu<sup>270</sup>. » En effet, bien qu'aucun inventaire ou catalogue de livres n'ait été conservé à la cathédrale de Narbonne<sup>271</sup>, l'inventaire du don de l'abbé de Castries à Gagnières est un témoin indirect du contenu de la bibliothèque de l'archevêché. Par son legs, le cardinal de Bonzi sauva, involontairement, une partie de ce fonds de sa destruction lors de la Révolution française. Déjà de son vivant, il avait fait sortir nombre d'ouvrages de la bibliothèque du chapitre de Saint-Just et avait ainsi, comme souligné par André Vernet et Dominique de Courcelles, « peut-être sauvées d'un anéantissement total<sup>272</sup> » les collections.

Le 18 octobre 1680, Pierre de Bonzi, grand courtisan de Colbert, lui remet par l'intermédiaire de Boudon<sup>273</sup>, une quantité de manuscrits provenant de la cathédrale de Narbonne :

« J'ai fait remettre entre les mains de M. Boudon quantité de vieux manuscrits qui étaient dans les archives du chapitre de St Just, et plusieurs anciennes bulles qui se sont trouvées dans celles du chapitre de St Paul. Je souhaite Monsieur qu'il trouve quelque chose digne de votre curiosité. Je ne manquerai pas de lui remettre aussi tout ce qui se trouvera dans cet archevêché digne de vous être envoyé, ayant autant de passion de vous plaire que j'en ai et étant aussi parfaitement que je suis tout à vous.<sup>274</sup> »

Malheureusement, aucun inventaire de ce don n'a été dressé mais comme le rappelle Dominique de Courcelles, les recherches dans les manuscrits Colbert conservés à la Bibliothèque nationale de France mirent au jour vingt-et-un manuscrits de Narbonne<sup>275</sup>. À ceux-ci devront s'ajouter ceux de la bibliothèque personnelle du cardinal de Bonzi légués à l'abbé de Castries. André Vernet souligne le fait que bien souvent les archevêques et chanoines disposaient de bibliothèques personnelles qui finissaient par se fondre dans la

---

269 Vernet 1973, p. 169.

270 Courcelles 2018, p. 247.

271 Je remercie vivement Dominique de Courcelles qui eut la générosité de répondre à mes questions. Elle me confirma par échange de mail daté du 17/06/2020 qu'aucun inventaire, même lacunaire, ne semble avoir été conservé.

272 Courcelles 2018, p. 251.

273 Trésorier de France à Montpellier.

274 Paris, BnF, ms. lat. 9364, f. 46, 46v.

275 Courcelles 2018, p. 251.

bibliothèque capitulaire<sup>276</sup>. Pierre de Bonzi, dans son testament, ne semble pas séparer les différentes bibliothèques de la cathédrale Saint-Just et emploie les termes de l'« entiere bibliothèque que j'ai dans le Palais Archiépiscope de Narbonne<sup>277</sup> ». Il nous est ainsi difficile de distinguer les fonds exacts desquels proviennent les manuscrits légués à son neveu. Toutefois, notre recherche permet de confirmer ce que Dominique de Courcelles avançait lorsqu'elle écrivit « les manuscrits de Narbonne se retrouvent-ils presque tous à Paris<sup>278</sup>. » Passés entre les mains des Bonzi à la cathédrale de Narbonne, puis à l'abbé de Castries et à Gaignières, ces manuscrits sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale de France. Sur les cent un ouvrages, seuls vingt-sept n'ont pas de cote actuelle connue<sup>279</sup>.

Nous savons maintenant avec certitude que les Bonzi ont possédé près de la moitié des manuscrits de l'abbé de Castries. Le reste provient très probablement de la cathédrale de Narbonne mais sans ex-libris ou marque de possession, il est difficile de l'affirmer. Par ailleurs, l'étude des manuscrits et de l'inventaire de Gaignières nous fournit d'autres informations sur la provenance de ces ouvrages, et sur leur passé avant d'arriver entre les mains des Bonzi. Nous pouvons ainsi séparer les manuscrits en différents « groupes » selon des origines distinctes.

### 3. Des manuscrits aux origines différentes : Paris, Normandie, Le Mans, Languedoc, Espagne... et Venise ?

Parmi les cent un items du lot donné à Gaignières, quelques-uns laissèrent diverses marques de possesseurs ou de provenances et sont autant de renseignements précieux pour notre recherche. Outre Béziers, l'Espagne et l'Italie directement liés à la famille des Bonzi, les ouvrages voyagèrent dans diverses régions françaises. Ainsi, le premier ensemble de manuscrits trouve des origines communes dans le bassin parisien. Nous ne développerons que très brièvement dans cette partie l'histoire des précédents possesseurs. Ils feront ultérieurement l'objet d'une attention plus particulière lors de l'analyse approfondie des

---

276 Vernet 1981, p. 492-497.

277 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/13, pièce 10, f. 1.

278 Courcelles 2018, p. 251.

279 Voir les notices des manuscrits, annexe 3.

manuscripts<sup>280</sup>.

En effet, deux manuscrits furent achetés à Paris à des dates extrêmement rapprochées. Le premier, le *Traité des monnaies* écrit en 1364 par Nicolas Oresme, précepteur de Charles V, (item 33), porte sur l'un de ses feuillets la mention « Achepté à Paris, le mardy 20<sup>e</sup> jour de novembre l'an 1582 » ainsi que l'ex-libris de « Johannes Valens de Guellis ». Nous ne connaissons que peu de choses sur l'acheteur Jean Vaillant de Guelis et nous aborderons de manière plus approfondie ce manuscrit plus loin dans notre propos<sup>281</sup>. Ceci étant, un second volume, composé lui aussi au XIV<sup>e</sup> siècle, fut acheté un lundi de juillet 1583. L'ex-libris au f. 81 du *Manuel d'histoire à l'usage du roi Philippe VI* (item 69) a malheureusement été partiellement effacé. De ce fait, l'identité de l'acheteur ou du vendeur demeure inconnue. Néanmoins, il serait possible d'imaginer un acheteur commun pour ces deux manuscrits qui, outre le lieu et la date d'achat similaire, traitent de l'histoire et de la politique liées à deux grands rois de France du XIV<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, trois autres manuscrits – *Le livre de la vie viduale* (item 35), *Le songe de la Pucelle* (item 37) et *l'Exceptiones ex decretis et dictis sanctorum patrum* (item 44) – passèrent par la capitale avant d'arriver entre les mains de l'abbé de Castries.

Ensuite, quatre manuscrits affichent des liens avec la Normandie. Commençons par un in-folio copié au XVI<sup>e</sup> siècle qui décrit la fondation et les « façons de vivre de Coustances en Normandie<sup>282</sup> ». Son auteur, Jean Bohon exerçait la médecine et l'astronomie dans la même ville normande. Il est ainsi probable qu'il l'ait composé à la demande de Charles IX dans sa terre natale<sup>283</sup>. Un second médecin et « astrologien », normand également, composa l'un des in-folio donnés à Gaignières. Le *Rosier des guerres* (item 75), provient de la plume de Pierre Choynet (v. 1411-1476) lorsque celui-ci était médecin du roi Louis XI<sup>284</sup>. Par ailleurs, l'item

---

280 Voir *Supra.*, II. C.

281 Voir *Supra.*, p. 90.

282 Voir annexe 3, notice 45, p. 63.

283 Jean Brohon (né au début du XVI<sup>e</sup> siècle et mort vers 1575), en plus de son activité médicale, était un botaniste reconnu de son temps. Recteur de l'université de Caen, il dressa un inventaire des plantes sous le titre *De stirpibus et plantis ordine alphabetico disgestis epitome longe quam ante hac*, publié en 1541. René Gautier (dir.) et Hamel Jean-François, *Dictionnaire des personnages remarquables de la Manche*, in *Inédits et introuvables du patrimoine normand* (coll.), t. 1, 2001 et Le Texier René, *Coutances, histoire et description*, Paris, éd. Ocep, 1973, p. 63.

284 Samaran 1926, p. 372-380.

76, à sa suite dans l'inventaire du don, possède lui aussi une filiation avec la région normande. Ce petit in-4 composé entre 1484 et 1494 sous le titre de *De unitate sanctae matris Ecclesiae*, fut conservé au château de Gaillon comme en témoigne l'inventaire de la bibliothèque de Georges II d'Amboise<sup>285</sup>. Plus ancien encore, la *Chronique, en prose, de Bertrand Du Guesclin* (item 58) est marqué d'un ex-libris au f. 5 qui rattache cet exemplaire à la cité d'Alençon. La seigneurie normande des Loges, située non loin de la ville, appartient dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle à Robert de Beauvoir<sup>286</sup>, l'ancien possesseur dudit manuscrit.

Finalement, trois volumes passèrent par la ville du Mans. Léopold Delisle consacra toute une partie de son étude du *Livre blanc* de l'église du Mans<sup>287</sup> au *Cartulaire du Mans* donné à Gaignières. L'historien démontra que presque tout le manuscrit, alors à l'état fragmentaire, se composait de cahiers ayant appartenu au *Livre Blanc*<sup>288</sup>. Ces pièces manuscrites du XIII<sup>e</sup> siècle formaient principalement des chartes relatives aux archidiaconés de Laval, du Passais et de Sablé<sup>289</sup>. La démonstration de Delisle ne laisse aucun doute quant à l'origine commune des deux manuscrits. Cependant, lui-même s'interroge sur les raisons de la mutilation du cartulaire. Hormis la découverte de nouvelles sources dans le futur, il paraît difficile de lever le voile sur ce mystère. L'exemplaire ne porte malheureusement aucune marque d'achat et il nous est difficile, sans preuve, d'affirmer qu'il fut acheté au XVI<sup>e</sup> siècle, à l'instar des deux prochains manuscrits.

Ce duo, composé d'un petit folio du *Traité des prétentions du roi d'Angleterre sur la couronne de France* (item 68) et d'un in-12 sur l'*Histoire abrégée des rois de France* (item 82), se rattache respectivement aux règnes de Charles VI et de Charles VII. Tous deux écrits au XV<sup>e</sup> siècle, ils possèdent chacun une inscription précisant la date d'achat<sup>290</sup>. Si nous ne connaissons ni l'acheteur ni le libraire du premier volume acheté au Mans en 1579, nous savons que le second quitta la librairie mancelle de Jean Chouen en 1585. Il semblerait par ailleurs que le manuscrit fut acheté par un certain Jehan de Littré, personnage dont nous

---

285 Archives départementales de Seine-Maritime, G 868, f. 21v.

286 Boutouille et Gomis 2017, p. 31, et De Polis 1895, p. C, n° 31.

287 Delisle 1870.

288 Mans, Bibliothèque municipale, ms. 259.

289 Delisle 1870, p. 201.

290 Paris, BnF, ms. fr. 23281, f. 29 : « Acheté au Mans, le vendredy 10me jour de juillet l'an 1579, 15 s., t. » ; ms. fr. 24976, f. 92v : « Achepté au Mans de Jean Chouen, libraire, le mercredy 9 jour d'octobre l'an 1585, demy teston ».

n'avons trouvé aucune trace.

Enfin, nous nous risquons à émettre une hypothèse quant à la provenance des quinze manuscrits grecs copiés au XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, trois<sup>291</sup> d'entre eux furent copiés de la main de Pierre et Ange Vergèce, célèbres copistes et traducteurs grecs rattachés à la cour de François 1<sup>er</sup> et à la bibliothèque de Fontainebleau. Ange Vergèce (1505-1569), dont la réputation dépassait celle de son neveu Pierre, fut actif à Venise durant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle avant d'être chargé de la collection royale des manuscrits grecs de Fontainebleau<sup>292</sup>. C'est lors de son séjour à Venise qu'il sera le plus actif et nombre de commanditaires s'adressèrent à lui. Parmi eux, l'homme qui pourrait avoir été le premier possesseur des manuscrits grecs donnés à Gaignières : Guillaume Pellicier (1490-1568).

Évêque de Montpellier et ambassadeur de François 1<sup>er</sup> auprès de la République de Venise, il participa à l'enrichissement de la bibliothèque de Fontainebleau en faisant copier des centaines de textes grecs. La redécouverte du personnage fut initiée en 1885 par l'historien Henri Omont, qui publia la copie du catalogue de sa bibliothèque personnelle<sup>293</sup>. Plus récemment Annaclara Cataldi Palau, compléta en 1986 les travaux de son prédécesseur<sup>294</sup> et offrit à la recherche un article de synthèse sur la collection du prélat montpelliérain. Bien que Guillaume de Pellicier eût la tâche d'alimenter le fonds grec de Fontainebleau, il constitua une bibliothèque personnelle impressionnante renfermant 262 items. L'inventaire de celle-ci, rédigé à la mort de l'évêque en 1567, comptabilise 163 manuscrits. Presque tous furent copiés à Venise et dans les villes voisines lors de son ambassade entre les années 1539 et 1542<sup>295</sup>. La similitude entre la collection de Guillaume de Pellicier et les titres des ouvrages grecs de l'abbé de Castries est notable. Ainsi, les noms de Basile de Séleucie, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostome, Cappadoce, Oribase et Aristote reviennent à plusieurs reprises chez les deux prélats originaires de la même ville. Si Pellicier ne conserva pas les noms de ses copistes, il en

---

291 Paris, BnF, ms. Supp. Grec. 712, *Paraphrase en grec de Georges Pachymes sur la métaphisique* d'Aristote (item 49 du ms. fr. 22572) ; ms. Grec. 592, *Traité de Grégoire de Nisse* (item 50 du ms. fr. 22572) ; ms. Grec. 2000, *Traité de physique* de Nicophore Blommidas (item 53 du ms. fr. 22572).

292 Legrand 1885.

293 Omont 1885.

294 Cataldi Palau 1986.

295 Omont 1885, p. 46.

aurait, selon Jean Boivin<sup>296</sup>, employé au moins onze<sup>297</sup>. Fait d'autant plus marquant pour notre recherche, ce dernier eut entre les mains le catalogue originel de la bibliothèque qui portait la signature de son auteur : « Vergecius »<sup>298</sup>, autrement dit, un des deux Vergèce qui copia trois des manuscrits de l'abbé de Castries. Preuve indirecte donc que Pellicier dut employer l'un d'eux, sûrement lors de leurs séjours respectifs à Venise.

Toutefois, le devenir de sa collection de manuscrits grecs est quelque peu incertain. À son retour en France en 1542, il déposa ses manuscrits dans son château épiscopal de Montpellier<sup>299</sup> où ils restèrent jusqu'à sa mort en 1568. Sa collection fut ensuite dispersée vers 1573. L'amateur bourguignon, Claude Naulot, acquit plus de la moitié des items, qui passèrent ensuite probablement tous au collège jésuite de Clermont à Paris<sup>300</sup>.

Si le destin de ces manuscrits semble fixé, la trace de la petite centaine d'autres volumes n'a pas encore été révélée. Il serait alors tentant de penser – insistons ici sur le conditionnel – que quelques-uns de ces manuscrits arrivèrent entre les mains de l'abbé de Castries par l'intermédiaire de l'un de ses ancêtres. L'origine géographique commune – Montpellier et plus largement le Languedoc – ajoutée à la grande similitude des titres des ouvrages, ainsi qu'à la collaboration entre les Vergèce et Pellicier à Venise, sont autant de faits assez séduisants pour notre recherche. Sachant que certains des manuscrits grecs donnés à Gaignières ont probablement appartenu à Clément de Bonzi<sup>301</sup>, il se pourrait que le lot formé par les grecs soit passé par la bibliothèque de l'évêché de Béziers. Ainsi, si nous remontons la lignée des Bonzi, nous arrivons à Thomas I de Bonzi qui fut le premier à endosser la charge de l'évêché en 1575, au moment même du démembrement de la collection de Guillaume de Pellicier.

Il convient de dire que la recherche des origines des manuscrits, bien que passionnante et fondamentale, est une entreprise délicate. Beaucoup d'assomptions et d'hypothèses teintent nos propos mais sont autant de pistes qui nous renseignent, même partiellement, sur le passé

---

296 Jean Boivin (1663-1726), garde de la bibliothèque de Louis XIV depuis 1692, devint titulaire de la chaire grecque de 1706 à 1726 au Collège royal. François Fossier, Jean Boivin et l'histoire de la bibliothèque du roi, Paris, L'Harmattan, 2019.

297 Boivin Jean, « Fondation de la librairie de Fontainebleau » in Delisle 1868, p. 151- 165, p. 154.

298 *Idem.*, p. 157.

299 Omont 1885, p. 49.

300 104 des 163 manuscrits grecs de Clermont ayant appartenu à Guillaume Pellicier étaient paraphés de la main de Claude Naulot. Cataldi Palau 1986, p. 35.

301 Voir *Infra.*, p. 56.

des ouvrages qui furent donnés à Gaignières. De cette manière, nous clôturons ici l'étude de la constitution du lot de manuscrits de l'abbé de Castries pour maintenant nous attarder sur sa donation à la collection du célèbre antiquaire.

## B) Le don à François-Roger de Gaignières

### 1. Les autres donations de l'abbé de Castries

Nous avons cherché à savoir si l'abbé de Castries avait fait d'autres donations de manuscrits. Sans inventaire de son entière collection, ce sont, là encore, les bénéficiaires de ses dons qui nous renseignent le plus sur celle-ci. Ainsi, il semblerait qu'Armand-Pierre de la Croix de Castries avait, avant la donation à Gaignières en octobre 1709, déjà donné à deux reprises ses manuscrits.

Premièrement, trois ans avant d'accueillir la centaine de manuscrits de l'abbé de Castries, Gaignières avait déjà reçu un ouvrage de l'archidiacre de Narbonne. Dans une note de son recueil sur ses acquisitions de livres et manuscrits, l'antiquaire raconte les conditions dans lesquelles il acquit le manuscrit original des *Antiquités de Bourgogne*, par Mangeard<sup>302</sup>. L'abbé de Castries lui avait auparavant donné la miniature liminaire de ce manuscrit représentant Girard de Vienne, sieur de Ruffey, et sa famille. Sans cette vignette, le manuscrit lui paraissait sans intérêt et il le donna à son valet de chambre. Finalement, Gaignières désirant acquérir l'ouvrage complet, le reçut le 24 décembre 1706 :

« Du samedi 24 décembre 1706, l'on m'apporta de la part de M. l'archevêque de Narbonne un ms. in quarto des Antiquités de Bourgogne par M. Fr. Mangeard, dont il m'avait donné il y a long temps la miniature, où est représenté messire Girard de Vienne... et en même temps il donna le livre à un valet de chambre qu'il avait dont il l'a fait retirer et me l'a envoyé. Le dit valet de chambre étant ici me voulut donner le livre mais je voulais lui payer; il m'en demanda un louis d'or; ce qu'ayant trouvé cher, il le remporta et s'en alla en province, et sortit depuis du service de M. de Narbonne, qui a eu la bonté de le faire retirer de ses mains<sup>303</sup>. »

---

302 Paris, BnF, ms. fr. 25208.

303 Paris, BnF, ms. fr. 24488, *Recueil de notes de Gaignières sur des acquisitions de livres et manuscrits, faites ou projetées...* f. 41.

Le quarto, réalisé autour de 1539, ne porte aucun ex-libris ou annotation permettant de retracer son histoire. Girard de Vienne (?-1545), dédicataire de ce volume, était chevalier, conseiller et chambellan du roi François 1<sup>er</sup> dans la région de Dijon<sup>304</sup>. Malheureusement, sans un inventaire après décès, difficile de savoir comment l'abbé de Castries se retrouva avec cet ouvrage entre les mains. Ce manuscrit, comme ceux donnés à Gaignières en 1709, provenait-il lui aussi de la bibliothèque de la cathédrale de Narbonne ? Les deux étapes de la donation – miniature puis le recueil complet – se sont faites après le legs de son oncle en 1703. Ainsi, peut-être les *Antiquités de Bourgogne* se trouvaient-elles dans l'archevêché de Narbonne et ont été acquises lors de la « vague d'acquisition » de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle dont nous discutons précédemment<sup>305</sup>.

L'intérêt de Gaignières, tout d'abord pour la miniature puis pour l'ouvrage complet, pu certainement être attisé par celui qui réalisa les peintures : le maître de François de Rohan. L'historienne Myra Orth (1934-2002) restitua l'importance de cet enlumineur actif à Paris entre 1528 et 1546<sup>306</sup>. Employé par le roi François 1<sup>er</sup>, il peigna pour lui un Livre d'heures aujourd'hui conservé au Metropolitan Museum of Art<sup>307</sup>. Si Gaignières ne semble pas avoir eu en sa possession d'autres manuscrits du maître de François de Rohan, nous comprenons la curiosité de l'antiquaire pour l'enlumineur et sa volonté d'acquérir un exemplaire de sa production dans sa collection. Il est toutefois étonnant que l'abbé de Castries n'ait pas souhaité le conserver. Manuscrit précieux, il contraste avec les ouvrages du lot qu'il donna à Gaignières en 1709 et qui sont très pauvres en décoration. Le simple fait qu'Armand-Pierre de la Croix de Castries ait voulu donner la miniature du maître de François de Rohan nous pousse à nous interroger sur la relation qu'il entretenait avec sa collection. En effet, s'il avait été mû par une passion pour les manuscrits et leurs décors et s'il avait eu « l'âme d'un collectionneur », il ne se serait probablement pas délesté de l'une de ses plus nobles pièces.

Ainsi, cette donation nous renseigne sur plusieurs éléments. D'une part, l'abbé de Castries et François-Roger de Gaignières se connaissaient bien avant la date du 21 octobre 1709 et échangeaient déjà autour des livres et manuscrits. D'autre part, l'abbé de Castries ne semblait pas exprimer un réel attachement envers ses manuscrits. Comme le rappelle Léopold Delisle,

---

304 *Mémoires de la Commission des Antiquités* 1847, p. 157-158.

305 Voir *Infra.*, II. A. 3.

306 Cousseau 2016, 10.

307 New-York, Met. Museum of Art, Inv. 2011. 353.

le recueil des *Antiquités de Bourgogne* lui paraissait si dénué d'intérêt<sup>308</sup>, qu'il le donna à son valet de chambre. On ne peut également le qualifier de « connaisseur » puisqu'il n'avait probablement pas connaissance de la renommée du maître de François de Rohan. Ou bien, peut-être avait-il saisi la préciosité de cette miniature et souhaita-t-il l'offrir à Gaignières afin de le courtiser ? Ou encore, n'attachant pas une grande importance à la constitution d'une véritable collection, jugea-t-il la miniature comme plus à sa place parmi les chefs- d'œuvre de Gaignières ?

Une seconde donation à un autre collectionneur, nous renseigne cette fois-ci davantage sur l'entourage de l'abbé. Comme dit précédemment, Armand-Pierre de la Croix de Castries ne semble pas avoir été un « amoureux des arts » et n'a pas cherché à acquérir des livres ou objets pour son plaisir personnel. Cependant, il côtoyait l'élite érudite française de son temps. Sans y prendre part activement, par la publication d'ouvrages ou par la constitution d'un cabinet, il participait néanmoins à l'accroissement des collections de ses « amis ».

Début octobre 1709, quelques jours avant sa donation à Gaignières, l'abbé de Castries fit parvenir un exemplaire des *Comédies* de Térence et des notes récentes d'hommes de lettres à Pinsson des Riollles<sup>309</sup>. Grâce au journal d'Antoine Galland<sup>310</sup> (1646-1715), nous avons quelques détails sur la donation, ainsi que sur le manuscrit lui-même. Le dimanche six octobre 1709, il écrivit « Le matin je vis M. de L. qui me dit que M. L'Abbé de Castres avait fait présent d'un Terence M.s a M. Pinsson accompagné de notes plus récentes de quelque homme de Lettres<sup>311</sup>. » Le lendemain, il ajouta des précisions après sa rencontre avec M. Pinsson : « Le matin, je vis M. Pinsson. Il me montra non seulement le M. s de Terence dont M.

---

308 Delisle 1868, p. 350.

309 François Pinsson des Riollles, avocat au parlement de Paris, était un lettré et érudit. Correspondant régulier de Pierre Bayle, il lui fournissait des nouvelles littéraires pour ses *Nouvelles de la République des Lettres* à partir de 1697. En 1691, il hérita de la bibliothèque de son père « composée de très bons livres, & d'excellent manuscrits ». Taisand et Hennen 1737, p. 723.

Il entretenait une correspondance avec Antoine Galland à propos de leurs échanges de livres : « Sur le soir M. Pinsson m'apporta deux petits livres mss. orientaux, l'un en persan qui contenoit une casside ou poème à la louange de la Mecque (...) l'autre qui étoit aussi en persan traitait de quelques talismans (...) » BnF, ms. fr. 15278, note à la date du 14 mars 1710, f. 42.

310 Orientaliste français, antiquaire de Louis XIV et spécialiste des manuscrits anciens et de monnaie, il passa à la postérité grâce à sa traduction française des contes des *Milles et Une Nuits*, d'*Aladin ou la Lampe merveilleuse* et d'*Ali Baba et les Quarante Voleurs*. Abdel Halim 1964.

311 Bauden et Waller 2001, p. 469.

L'Abbé de Castres lui avait fait présent; mais même, un autre Ms. de Bocace, *De Viris Illustratibus*<sup>312</sup>, qui contenait les vies de tous les anciens philosophes. Le M.s. de Terence, où il ne manquait que quelque chose du prologue de la première Comédie me parut de six à sept cents ans d'ancienneté. Il avait appartenu à un Jean, et à un Bernard Bandinelli<sup>313</sup>. » Plusieurs éléments de ces écrits doivent retenir notre attention.

« M. de L » fait référence à Daniel de Larroque (1660-1731), un érudit protestant dont le parcours mérite d'être succinctement rappelé. Né en Bretagne d'un père protestant, il devint pasteur à Londres après la révocation de l'Edit de Nantes où il accompagna Pierre Bayle (1647-1706) dans la rédaction des *Nouvelles de la République des Lettres*. En 1690, il retourna en France après avoir abjuré mais sans fortune, il fit la préface d'un pamphlet en 1693 où il accusa le gouvernement de n'avoir pris aucune mesure pour prévenir la famine<sup>314</sup>. Emprisonné à la prison du Châtelet, puis au château de Saumur, il fit appel à l'abbesse de Fontevraud, qui, avec Gaignières et les Noailles le sortirent de sa tourmente en lui donnant une pension de 800 livres et en travaillant à regagner sa réputation auprès du Roi. Plusieurs correspondances entre Larroque, l'abbesse et Gaignières témoignent de leur amitié, ainsi que de leurs échanges tournés autour des livres<sup>315</sup>. Larroque semble s'être fait le relais entre l'abbesse et Gaignières, lors de ses voyages à Paris :

« Je m'imagine qu'il (M. de Larroque) va souvent vous voir dans votre belle retraite, où je regrette bien que vous n'ayez pas été établie pendant que j'étais à Paris. J'aurais été fort aise de vous y rendre visite et de voir les ornements que vous y avez mis, qui doivent être plus à l'aise dans cette belle et grande maison que dans celle où ils étaient auparavant.<sup>316</sup> »

---

312 *De Viris Illustratibus* n'a pas été composé par Bocace mais par Pétrarque. Ce manuscrit demeure aujourd'hui encore non identifié.

313 Bauden et Waller 2001, p. 469.

314 Clément 1869, p. 205, note 3.

315 Lettre de l'abbesse de Fontevraud datée du 29 octobre 1702 à Gaignières (BnF, ms. fr. 24991, f. 249) : « Mr de Larroque peut vous répondre qu'il n'entre point de compliment dans les assurances que je vous donne là-dessus ; j'avais souvent le plaisir de parler avec lui, Monsieur, dans le temps qu'il a bien voulu me donner et qui m'a paru bien court, par rapport à l'utilité et l'agrément qu'on trouve dans une société comme la sienne. Il n'y a rien à apprendre sur son mérite, non plus que sur ses sentiments entre vous, qui répondent bien en vérité à toute l'estime qui vous est due et aux obligations essentielles qu'il vous a. Il est triste que sa fortune se trouve disproportionnée à son mérite, et je suis bien certaine que vous ressentez ce malheur encore plus que lui. (...) ».

316 Lettre de l'abbesse de Fontevraud à Gaignières du 2 septembre 1701 (Paris, BnF, ms. fr. 24991, f. 245).

« M. de Larroque doit vous mander, Monsieur, jusqu'à quel point je porte l'opinion que j'ai de votre bon coeur et de vos bonnes qualités. Nous en parlons souvent avec plaisir, et il m'assure aussi très-souvent que vos sentiments pour moi sont tels que je le puis souhaiter.

Sans vouloir lui rendre de bons offices auprès de vous, Monsieur, je dois vous dire qu'il paraît bien véritablement attaché à vous, et, en effet, il le doit bien être. C'est un grand adoucissement à sa mauvaise fortune que de pouvoir s'assurer que vous l'aimez, et toutes les personnes qui s'intéressent à lui comme je fais, doivent sentir pour lui un bonheur comme celui-là. Il a apporté de votre part, Monsieur, un trésor bien considérable pour la bibliothèque de nos religieux<sup>317</sup>. »

L'abbesse de Fontevraud fait ici référence à un « trésor » envoyé par Gaignières pour la bibliothèque de l'abbaye. S'agissant sans doute d'un ouvrage, nous ne savons cependant pas avec quoi Larroque arriva. L'échange, ou du moins l'envoi de livres entre ce trio, semblait courant et leurs centres d'intérêt communs consolidèrent probablement leur amitié. Par ailleurs, nous avons cherché à savoir si l'abbé de Castries avait lui aussi échangé directement avec eux. Peut-être déjà connaissait-il Gaignières lorsque celui-ci était ami avec Larroque ? Ce sont-ils rencontrés par son intermédiaire ? L'abbesse de Fontevraud connaissait-elle personnellement l'abbé de Castries ? Dans une lettre datée du 9 janvier 1704 adressée à Gaignières<sup>318</sup>, elle demande à Larroque d'apporter à Paris un « mémoire » dans lequel elle relate ses déboires avec le curé de Gascogne. Elle « charge M. de Castries » de s'occuper de l'affaire ; seule occurrence du nom de Castries dans ses correspondances. S'agissant probablement du frère de l'abbé, Joseph-François de La Croix de Castries, baron des États de Languedoc, il nous est impossible d'en déduire une potentielle relation amicale avec cette famille.

Revenons maintenant au don de l'abbé de Castries à Pinsson des Riolles. Grâce au témoignage de Larroque, nous obtenons des informations nous permettant d'identifier le manuscrit. Un exemplaire des *Comédies* de Terence, conservé à la Bibliothèque nationale de France, correspond aux descriptions qu'il en fait. Le manuscrit latin 10304, composé au XI<sup>e</sup> siècle, a été amputé de son prologue. Il ne porte cependant pas l'ex-libris de l'abbé de Castries, ce qui n'est pas surprenant puisque l'abbé ne semble pas avoir marqué lui-même ses

---

317 Lettre de l'abbesse de Fontevraud à Gaignières du 19 mai 1703 (*Ibid.*, f. 253).

318 Clément 1869, p. 255.

manuscripts. Si ce que Larroque écrit est vrai, le Térence aurait appartenu à un « Jean, et à un Bernard Bandinelli ». Ces deux Bandinelli ne passèrent pas à la postérité mais selon Frédéric Bauden et Richard Waller, un Giovanni Bandinelli aurait participé à l'écriture du premier inventaire de la bibliothèque Laurentienne de Michel Ange en 1589<sup>319</sup>. Située dans l'enceinte du monastère de San Lorenzo à Florence, elle abritait à l'origine la collection privée des Médicis. Rappelons que la famille de Bonzi comptait parmi les proches des Médicis. Le père de Pierre de Bonzi était sénateur de Florence, et le cardinal grandit dans cette même ville où il devint ambassadeur du grand-duc de Toscane<sup>320</sup>, Ferdinand II de Médicis, avant de partir à Venise au début des années 1660. Là encore, il est possible que Pierre de Bonzi comptât ce manuscrit dans sa collection personnelle à Narbonne, et peut-être l'a-t-il acquis lors de l'exercice de sa fonction auprès du grand-duc. Dans ce cas, ce manuscrit pourrait lui aussi faire partie du legs du cardinal à son neveu.

Enfin, l'abbé de Castries donna son Térence seulement quelques jours avant sa donation à Gaignières. Par ailleurs, deux autres exemplaires in-12 du même auteur sont consignés dans l'inventaire rédigé après le don<sup>321</sup>. Malheureusement, leurs cotes actuelles demeurent inconnues. Nous ignorons donc s'ils comportaient des similitudes avec celui donné à Pinsson des Riolles, ou toutes informations capables de nous renseigner sur leur provenance exacte. Il semblerait toutefois que l'abbé de Castries ait souhaité se séparer d'une grande partie de ses ouvrages en octobre 1709. Dans ce cas, pourquoi avoir donné cet exemplaire à Pinsson des Riolles et non à Gaignières ? Comment concevait-il ses différentes donations ? Quelles étaient ses motivations ?

## 2. Les raisons du don à François-Roger de Gaignières

Sans traces écrites de Gaignières ou de l'abbé de Castries sur le don, il est difficile d'identifier les raisons qui poussèrent le prélat à donner une centaine de manuscrits à l'antiquaire. Il nous faut alors nous tourner vers des sources extérieures, c'est-à-dire se pencher sur la vie de l'abbé de Castries au moment du don. Ainsi, bien qu'ils ne puissent dépasser le stade de l'hypothèse, plusieurs éléments de réponse se dessinent.

---

319 Bauden et Waller 2001, p. 469.

320 *Gazette* 1658, p. 144.

321 Paris, BnF, ms. fr. 22572, items 10 et 80, Térence *sur veslin*, in 12.

Tout d'abord, le cardinal de Bonzi, dans son testament, avait précisé pourquoi il choisit de léguer la bibliothèque de Narbonne à son neveu : « (...) néanmoins que ma ditte Chapelle et ma bibliothèque soient vendues pour païer mes dettes, si mes autres biens ne son pas sufisans pour les acquitter entièrement<sup>322</sup>. » L'abbé de Castries devait donc veiller à rembourser les dettes accumulées par son oncle, dues à son mode de vie luxueux. Le détail des paiements de ces charges demeure inconnu et nous ne savons pas à quel montant elles s'élevaient. Néanmoins, si l'abbé de Castries fit un don, par conséquent gratuit, à Gaignières, il est probable qu'il ait, avant 1709, finit de s'acquitter des dettes de son oncle. Ainsi, ce lot de manuscrits pourrait correspondre au « reliquat » des ouvrages du legs non vendus<sup>323</sup>. Si l'on suit cette hypothèse, il semblerait que l'abbé de Castries ait cherché à se « débarrasser » de ses manuscrits et n'aurait pas trouvé utile de les garder. Dans ce cas, pourquoi en avoir fait don précisément en octobre 1709 ?

L'emménagement de l'abbé de Castries dans l'hôtel de la rue de Varenne en octobre 1709 eut très probablement des répercussions sur ses motivations à donner ce lot de manuscrits à Gaignières. Certes, ne s'agit-il ici que d'une coïncidence mais plusieurs éléments poussent à croire que cet événement fut déterminant dans la vie de l'abbé de Castries. En effet, le prélat et l'antiquaire sont maintenant voisins. Tous deux habitent dans le quartier de Saint-Germain-des-Près. L'hôtel de Gaignières, rue de Sèvres, se trouve à seulement quelques mètres de l'hôtel de Castries. Bien qu'ils se connussent déjà, leur promiscuité géographique dut probablement faciliter leurs échanges. Contrairement à d'autres témoignages sur les visites du duc de Bourgogne<sup>324</sup> ou de l'abbé de Camps<sup>325</sup> dans le cabinet de Gaignières, nous ne savons pas si l'abbé de Castries put voir la collection de l'antiquaire de ses propres yeux. Il nous paraîtrait toutefois étrange que les deux, fréquentant le même cercle – notamment celui des Noailles et du duc de Bourgogne – ne se soient jamais reçus l'un chez l'autre. De plus, l'abbé

---

322 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/13, pièce 10, f. 1.

323 Nous ne pouvons savoir la proportion que représentait ce lot de manuscrits dans la totalité du legs du cardinal de Bonzi. La bibliothèque de l'archevêché de Narbonne, un des sièges ecclésiastiques les plus importants de France, devait probablement conserver une quantité d'ouvrages bien supérieure à une centaine de pièces. De plus, les autres donations de l'abbé de Castries - *Antiquités de Bourgogne* à Gaignières et le Térencia à Pinsson des Riollés – paraissent également provenir du legs du cardinal ; induisant ainsi que la donation à Gaignières ne comptabilisait pas l'ensemble des ouvrages de Narbonne.

324 Visite du duc de Bourgogne chez Gaignières dans son hôtel de la rue de Sèvres le 6 avril 1702. *Mercur Galant* avril 1702, p. 302-316.

325 Schnapper 1988, p. 279-291.

de Castries, ayant déjà donné au moins un manuscrit à Gaignières par le passé, avait par conséquent bien connaissance de l'intérêt de celui-ci pour les livres.

À l'emménagement du prélat dans l'hôtel de Castries, précédant de quelques jours le don de manuscrits et Gaignières, il nous faut ajouter un dernier élément de contexte afin de tenter de comprendre ses motivations.

Soulignons maintenant la bibliothèque d'imprimés de l'hôtel de Castries – dont nous discuterons dans les pages suivantes<sup>326</sup> – qui pourrait expliquer pourquoi l'abbé chercha à se « débarrasser » des anciens manuscrits issus du legs de son oncle. En effet, la bibliothèque de la rue de Varenne ne contient aucun manuscrit et contraste fortement, par sa modernité, avec les ouvrages qui témoignent d'époques passées. De manière triviale, nous pourrions dire que, comme dans tout déménagement, nous cherchons à faire le tri et à ne pas conserver les objets « superflus » dans notre nouvelle habitation. Peut-être l'abbé de Castries a-t-il eu le même raisonnement lorsqu'il emménagea chez son frère. Ici encore, nous ne pouvons que spéculer quant aux conditions dans lesquelles il fit son don. Quoi qu'il en soit, l'abbé de Castries ne désira pas conserver ce lot de manuscrits et, peut-être, a-t-il vu chez Gaignières une personne capable de les apprécier plus que lui-même ne le pourrait.

Ainsi donc, l'intérêt de Gaignières pour les manuscrits médiévaux était bien connu de ses contemporains. Possédant plus de 1000 ouvrages dans sa collection<sup>327</sup>, il concurrençait Colbert dans sa pratique. L'abbé de Castries et Gaignières avaient tous deux certainement à gagner dans cette donation. Le premier, se déleste d'un lot trop encombrant et, par ce geste, s'attire probablement l'amitié de l'antiquaire ; le second, accueille dans son cabinet une centaine de manuscrits hétéroclites qui étoffent sa collection et qui, par la même occasion, l'ouvre sur des champs encore peu présents dans celle-ci.

### 3. Les apports du don de l'abbé de Castries à la collection Gaignières

Si François-Roger de Gaignières prit le soin de consigner le nom de l'abbé de Castries directement sur la majorité des ouvrages et d'en faire un inventaire, c'est probablement car il souhaita conserver une trace de cette donation. Par ses annotations, il souligne ainsi le nombre important de manuscrits donnés. Rappelons que sans les ex-dono et l'inventaire, l'Histoire

---

326 Voir *Supra.*, III.

327 Paris, BnF, ms. Clair. 1032, f. 333-732.

aurait très certainement oublié l'action du prélat et jamais nous n'aurions su la véritable provenance de cette centaine d'ouvrages.

Lorsque l'abbé de Castries donna ce lot de manuscrits, Gaignières avait déjà atteint l'âge bien avancé de 66 ans, et il mourut seulement six ans après en 1715. Sa collection, en octobre 1709, devait alors ressembler à celle inventoriée deux ans plus tard, lorsqu'il en fit don à Louis XIV en 1711. Une collection avec 2 805 manuscrits (recueils, portefeuilles ou ouvrages textuellement homogènes<sup>328</sup>) parmi lesquels des chefs-d'œuvre enluminés - tel l'Évangélaire dit de Gaignières<sup>329</sup>, les *Petites heures du duc de Berry*<sup>330</sup> et la *Guirlande de Julie*<sup>331</sup> – qui sont autant de témoins du haut et du bas Moyen Âge. Gaignières dut alors être, certes, intéressé par quelques manuscrits de l'abbé de Castries, comme les *Chroniques de France*<sup>332</sup>, le *Rosier des Guerres*<sup>333</sup> ou le *Songe de la Pucelle*<sup>334</sup>, ouvrages traitant de l'histoire de France et de ses héros nationaux. Cependant, la majorité des manuscrits nous laissent perplexes quant à l'intérêt que l'antiquaire put y porter.

En effet, hormis la grande Bible de Clément de Bonzi, nous ne retrouvons pas les « classiques » des livres de théologie, tels les livres d'heures, les missels, les bréviaires ou encore les psautiers. Quant aux possesseurs des manuscrits, mis à part les Bonzi et Georges 1<sup>er</sup> d'Amboise, oncle du célèbre cardinal d'Amboise et ministre de Louis XII, il ne semblerait pas qu'ils aient été de grands personnages de l'histoire française. De plus, les enluminures et décorations sont largement minoritaires. Sur les cent un manuscrits inventoriés, seuls cinq sont décorés de miniatures<sup>335</sup>, dix-sept sont ornés d'initiales historiées ou de couleurs, de marges enluminées ou de signes héraldiques<sup>336</sup>. Le lot de l'abbé de Castries ne constitue pas un « trésor » pour la collection Gaignières. Ni la préciosité des manuscrits, ni leurs possesseurs ne paraissent avoir intéressé Gaignières. Par ailleurs, nous nous sommes demandé si l'antiquaire avait pu être curieux d'un manuscrit en particulier et que, pour l'acquérir, il lui

---

328 Ritz-Guilbert 2008, p. 316.

329 Paris, BnF, ms. lat. 1126 (XI<sup>e</sup> siècle).

330 Paris, BnF, ms. lat. 18014 (XIV<sup>e</sup> siècle).

331 Paris, BnF, ms. n.a.f. 19735 (XVII<sup>e</sup> siècle).

332 Paris, BnF, ms. fr. 22572, item 20 (Paris, BnF, ms. fr. 24911), item 69 (Paris, BnF, ms. fr. 24910), [Sans numéro] (Paris, BnF, ms. fr. 23146).

333 *Ibid.*, item 75 (Paris, BnF, ms. fr. 24261).

334 *Ibid.*, item 37 (Paris, BnF, ms. fr. 25553).

335 Paris, BnF, ms. fr. 22572, items 11, 22, 37, 70, 81, 82.

336 *Ibid.*, items 37, 44, 47, 49, 50, 51, 53, 60, 61, 64, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79.

fallait accepter l'entièreté du don de l'abbé de Castries. Cependant, aucun des items ne brille par sa rareté ou ne semble compléter un ouvrage déjà possédé par Gaignières. Nous devons ainsi jeter un regard plus global sur ces manuscrits, en les appréhendant plus par ensemble, que par unité.

En réalité, la véritable plus-value de ce lot de manuscrits pour la collection Gaignières réside dans son unicité et son originalité. En effet, ces apports peuvent être répartis en trois grandes catégories.

La première concerne les manuscrits grecs. D'abord par leur langue, puis par leurs matières. Il est étonnant de retrouver une aussi grande proportion de manuscrits grecs dans ce lot, alors que l'abbé de Castries ne semblait pas particulièrement se passionner pour les antiquités<sup>337</sup>. Plus étonnant encore, est la présence de ces manuscrits dans la collection Gaignières. En effet, l'antiquaire, bien plus concerné par l'histoire nationale que par la culture des Anciens, ne possédait qu'une faible proportion de manuscrits de cette langue. Dans l'inventaire de Clairambault de 1711, seulement une petite vingtaine de manuscrits y figure. Outre les items 1032<sup>338</sup>, 3757<sup>339</sup>, 3758<sup>340</sup>, 4069<sup>341</sup>, le 1033 regroupe « vingt manuscrit grecs et hébreux de différentes grandeurs<sup>342</sup> ». Difficile alors de connaître la proportion de manuscrits hébreux dans ce lot. Parmi les seize manuscrits grecs de l'abbé de Castries, nous pensons que quinze d'entre eux ont été regroupés dans l'inventaire de Clairambault sous l'item 1033. L'unique manuscrit grec du lot à avoir eu un numéro d'inventaire particulier chez Gaignières est le folio n°49 du don et l'item 4069 *Paraphrase en grec de Georges Pachymes sur la métaphisique d'Aristote*<sup>343</sup>. Pourquoi s'est-il distingué des autres ouvrages grecs du lot ? Possiblement par son traducteur, Pierre Vergèce, était le neveu du célèbre copiste de François 1<sup>er</sup>, Ange Vergèce (1505-1569)<sup>344</sup>. Ou bien encore parce qu'il est l'un des manuscrits du don à

---

337 Rappelons qu'ils proviennent probablement du legs du cardinal de Bonzi et possiblement de la collection de manuscrits grecs de l'évêque de Montpellier, Guillaume de Pellicier.

338 Paris, BnF, ms. Clair. 1032, « Un grand volume grec sur papier avec vignettes, couvert de velours rouge, f° », f. 437.

339 *Ibid.*, « *Paroemiae apostolii basilae, grec, 1538, 8°, parchemin* », f. 635.

340 *Ibid.*, « *Zenobii compendium veterum proverbiorum ex tar. et didymo collectum, Hagenae, 1535, grec, 8°, parchemin* », f. 635.

341 *Ibid.*, « *Paraphrase de Georges Pachimere sur la métaphisique d'Aristote, grec, f°, parchemin* », f. 689v.

342 *Ibid.*, f. 437.

343 Paris, BnF, ms. Supp. Grec 712.

344 Cette observation soulève néanmoins d'autres questionnements : si la réputation du

être le plus richement décoré ? Avec ses nombreuses initiales ornées et ses motifs végétaux qui s'emparent timidement des marges, il a pu se distinguer des autres manuscrits dont l'ornementation était plus sobre. Si Gaignières n'a pas détaillé chacun de ces ouvrages dans l'inventaire de sa collection, il est possible qu'il les ait plus considéré comme un ensemble ou un « paquet », plutôt que comme des pièces uniques et distinctes.

En effet, les seize manuscrits grecs forment un ensemble relativement homogène. Tous copiés au XVI<sup>e</sup> siècle, sauf un aux XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècles<sup>345</sup>, ils traitent de sujets similaires : théologie (5), sciences et arts (9), belles-lettres (2). Les ouvrages théologiques contiennent principalement les propos des Pères de l'Église comme Basile de Séleucie<sup>346</sup>, Grégoire de Nysse<sup>347</sup>, ou Jean Damascène<sup>348</sup>. Les ouvrages de belles-lettres traitent, quant à eux de *Grammaire grecque*<sup>349</sup> et un seulement concerne la littérature classique – commentaires de *l'Ajax* de Sophocle<sup>350</sup> – alors que l'on aurait pu s'attendre à la présence de plusieurs classiques de la littérature ancienne dans un tel fonds.

Enfin, la véritable particularité de ces manuscrits s'incarne dans la proportion d'ouvrages de médecine. Ils représentent à eux seuls plus de 23 % du lot. Dans la collection Gaignières, sur un échantillon réduit de 772 manuscrits<sup>351</sup>, seulement 5,7 % peuvent se classer dans les sciences et arts. Sept<sup>352</sup> sont inscrits dans la catégorie « médecine » à l'inventaire de 1711. Les ouvrages de ce type sont donc largement minoritaires chez le collectionneur. Une grande proportion provient ainsi du don de l'abbé de Castries. Si ces manuscrits viennent combler une « lacune » de la collection Gaignières, il semblerait que l'antiquaire n'ait pas spécialement souhaité les mettre en avant puisque, dans le cas des manuscrits grecs, il les regroupa dans un

---

traducteur plaisait à Gaignières, pourquoi n'a-t-il pas séparé de l'item 1033, les deux autres manuscrits de l'abbé de Castries traduits par un Vergèce ?

345 Paris, BnF, ms. fr. 22572, [Sans numéro] *Manuscrit en papier de coton du 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècle, ouvrage du sieur Jean Damascène contre les Jacobites ou Monophysites et autres pièces et la vie des saints Barlaam et Josaphat, 8<sup>o</sup> en grec*

346 *Ibid.*, item 15.

347 *Ibid.*, items 50 et 51.

348 *Ibid.*, (sans numéro)

349 *Ibid.*, item 19.

350 *Ibid.*, Item 16.

351 Voir annexe 4, p. 101.

352 Dont l'item 85 (BnF, ms. fr. 22572), *Paraphrase sur les aphorisme d'Hipocrate par André Versoris, 4<sup>o</sup>, velin*, qui provient du don de l'abbé de Castries. Cote actuelle : Paris, BnF, ms. fr. 25322.

même lot de livres.

Les ouvrages de jurisprudence, discipline la plus importante du don de l'abbé de Castries, apportèrent quant à eux une autre source de connaissance à la collection Gaignières. Vingt-six ouvrages, c'est-à-dire plus du quart du don, sont des recueils qui, pour la majorité, témoignent directement de la carrière diplomatique et ecclésiastique du cardinal de Bonzi. Italiens (16) et latins (7) pour la plupart, ils abordent autant les différents conclaves auxquels le cardinal assista<sup>353</sup>, que ses missions d'ambassadeur ou d'autres de ses « collègues »<sup>354</sup>, ainsi que la magistrature vénitienne ou française<sup>355</sup>. Seulement, à l'instar des ouvrages de médecine, Gaignières ne semblait pas attacher une grande importance à la jurisprudence puisque dans l'inventaire de 1711, seulement douze sont inscrits dans la catégorie « droit canon et civil » (en comparaison, les manuscrits d'histoire occupent environ 78 % de sa collection). Parmi eux, huit proviennent de l'abbé de Castries<sup>356</sup> et représentent ainsi une proportion non négligeable. Là encore, ils ouvrent la collection de Gaignières sur des champs encore peu représentés dans sa collection.

Enfin, la troisième et dernière particularité, sûrement le plus importante, s'applique à l'ensemble des ouvrages du lot. Les manuscrits de l'abbé de Castries se distinguent en tant que témoins de l'Histoire ; une histoire italienne, française et espagnole. Ce lot s'inscrit dans la collection Gaignières, dont déjà, plus des trois quarts des manuscrits traitent d'histoire. Nous connaissons la passion de l'antiquaire pour l'étude du royaume. Rassemblant une diversité impressionnante de pièces, il organise sa collection comme le « conservatoire » d'une archéologie nationale<sup>357</sup>. Ainsi le lot de l'abbé de Castries reflète les préoccupations du collectionneur et participe de cette dynamique à amasser le plus de documentation possible sur les événements d'un passé proche ou plus éloigné. Quatorze des vingt-six manuscrits français de l'abbé de Castries traitent de l'histoire de France à une échelle locale et nationale

---

353 Paris, BnF, ms. fr. 22572, items 41, 102, 112, 115, 120.

354 *Ibid.*, items 1, 93, 95, 96, 97, 101, 103, 106, 114, [Sans numéro] *Relazione delle cose di Venetia fatta da Don Alfonso della Curtua, ambasciatore di Spagna.*

355 *Ibid.*, items 42, 104, 117

356 Les autres manuscrits de jurisprudence donnés par le prélat ont été répartis dans d'autres catégories, notamment « histoire ecclésiastique » et « histoire étrangère » pour les manuscrits italiens et espagnols.

357 Ritz-Guilbert 2008, p. 315.

ou de l'Angleterre<sup>358</sup>; vingt des vingt-six manuscrits italiens sont, comme dit précédemment, directement liés aux Bonzi et à leurs activités en Pologne, à Venise, à Florence ou encore en Espagne ; les trois manuscrits espagnols abordent l'histoire ecclésiastique et politique du pays autour de la vie de Don Servando<sup>359</sup>, du cardinal Borja<sup>360</sup> et de Juan de Vega<sup>361</sup>. Enfin, de façon anecdotique, notons qu'un autre folio d'histoire – l'item 70, *Antiene cronique espagnole sur veslin*<sup>362</sup> – datant du XIV<sup>e</sup> siècle, a été inscrit à l'inventaire de 1709 comme espagnol alors que la langue utilisée était en réalité du provençal.

Ainsi, la préciosité des manuscrits ne réside pas dans leurs enluminures, mais vraisemblablement plus dans le récit historique qu'ils renferment. S'agissant pour la plupart de documents rares, ils sont uniques dans la collection Gaignières. Citons ici, à titre d'exemple, la lettre écrite par Pie II à Mehmed le Conquérant à la suite de la chute de Constantinople en 1453<sup>363</sup>, ou encore la copie d'une lettre de Galilée à la duchesse de Toscane<sup>364</sup>. Se faisant presque le pendant de la collection de portraits de Gaignières, le lot de manuscrits de l'abbé de Castries conserve la mémoire de Pierre de Bonzi et de ses ancêtres qui occupèrent l'évêché de Béziers, et qui tinrent une place privilégiée aux côtés des Médicis.

Dans les pages qui suivent, nous nous consacrerons au détail des manuscrits donnés à Gaignières. Afin de mieux comprendre les apports du don de l'abbé de Castries à la collection de l'antiquaire, nous devons nous pencher sur l'organisation de l'inventaire de 1709, sur la répartition et le classement par matière des ouvrages ainsi que sur l'étude des manuscrits en eux-mêmes. Néanmoins, il est non seulement compliqué mais aussi peu pertinent de proposer en quelques pages une analyse codicologique des cent un manuscrits. Nous n'évoquerons alors que ceux dont les intérêts stylistiques, iconographiques textuels et de provenances, enrichissent notre recherche. La description de la totalité des manuscrits du lot sera quant à

---

358 Paris, BnF, ms. fr. 22572, items 68 et 71.

359 *Ibid.*, item 40, « Historia de Don Servando obispo de Orense por D. Seguino obispo tembien de Orense en 1191 trasladada por D. Joseph Pellicer de Tovar », 1646, 4°.

360 *Ibid.*, item 41, « Papel que dio el cardenal Borja sobré 4° ».

361 *Ibid.*, item 95, « Instruction que Jean de Vega dio a su hijo para governarse en la corte, declarada por el conde de Portalegre con el mismo intento, 4° ».

362 Paris, BnF, ms. fr. 25415.

363 Paris, BnF, ms. fr. 22572, , item 72.

364 Paris, BnF, ms. fr. 22572, item 91.

elle mise sous forme de notices dans les annexes de ce mémoire<sup>365</sup>.

## C) Étude des manuscrits de l'abbé de Castries

### 1. Un lot issu d'une bibliothèque sans responsabilités pastorales directes : caractéristiques, classement et matières

L'étude de ce lot de manuscrits révèle, non sans étonnement, un nombre important d'ouvrages profanes pour un fonds ecclésiastique vraisemblablement issu de la bibliothèque de l'archevêché de Narbonne. Seulement dix-huit des cent un manuscrits inventoriés par Gaignières traitent de théologie ; peu d'ouvrages liturgiques donc pour la collection d'un cardinal et d'un abbé.

Comme le rappelle André Vernet dans son étude sur la bibliothèque de la cathédrale de Narbonne, il arrivait bien souvent que la collection personnelle d'un évêque, archevêque, chanoine ou abbé se fonde avec le reste de la bibliothèque liturgique<sup>366</sup>. Ainsi, ce lot de manuscrits paraît témoigner plus des goûts et de la personnalité du cardinal de Bonzi, que du chapitre de la cathédrale. En théorie, à la différence des bibliothèques familiales, les bibliothèques ecclésiastiques résultent d'un choix personnel où la notion d'héritage est absente<sup>367</sup>. Ce principe ne s'applique donc pas ici puisque certains des manuscrits proviennent de l'évêché de Béziers et de l'oncle du cardinal, Clément de Bonzi. L'historien Jean Quéniart, s'inscrivant dans les nombreuses recherches liées à l'histoire des bibliothèques à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, consacra une partie de ses réflexions à ces problématiques. Il fit le constat suivant : les bibliothèques ecclésiastiques héritées n'étaient pas aussi isolées que l'on pouvait l'imaginer. Le recteur de Cesson, cité en exemple, à l'instar de l'abbé de Castries, reçut la bibliothèque de son oncle : « (...) lors de l'inventaire, en 1754, du recteur de Cesson, paroisse limitrophe de Rennes, lorsque le neveu du défunt, lui-même prêtre, déclare que la bibliothèque du recteur lui appartient et qu'elle est le gage d'une reconnaissance de dette que lui a consentie son oncle<sup>368</sup>. »

---

365 Voir annexe 3.

366 Vernet 1973, p. 170.

367 Quéniart 1997, p. 206.

368 Quéniart 1997, p. 206.

Par ailleurs, une fracture s'établit d'ores et déjà entre les propriétaires de fonds ecclésiastiques et explique ainsi la composition du lot de manuscrits de l'abbé de Castries. Il existe une nette différence entre les bibliothèques de possesseurs à « charges d'âmes » et les bibliothèques sans responsabilités pastorales directes<sup>369</sup>. Les abbés, archevêques ou chanoines, à la différence du clergé paroissial, n'exerce pas une activité directement en lien avec les fidèles. Ainsi, leurs ouvrages reflètent davantage leurs goûts personnels et tendent vers une bibliothèque plus érudite où les préoccupations intellectuelles prennent le pas sur leur devoir ecclésiastique. De cette observation, J. Quéniart met en lumière plusieurs bibliothèques de prélats bretons, dont celles de l'abbé Claude Marbeuf (1674-1723) et de l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, qui détenaient autant les classiques anciens, que la littérature moderne de Corneille, Racine, Pascal et La Fontaine<sup>370</sup>. De cette manière, les bibliothèques composées en dehors de toutes obligations pastorales semblent témoigner d'une diversité et d'une curiosité plus difficilement représentées dans les fonds paroissiaux.

Citons en exemple le cabinet de l'abbaye de Valmagne, qui s'inscrit dans ce que nous appelons les « bibliothèques de possesseurs à charges d'âme ». L'abbé de Castries, commendataire de cette abbaye depuis 1697, tenta de soustraire les ouvrages aux héritiers universels de son oncle après sa mort en 1703. En guise de riposte, le directeur du syndic de l'hôpital de Narbonne, pour prouver de la totale séparation de ce fonds avec la bibliothèque de la cathédrale, en demanda l'inventaire en 1703<sup>371</sup>. Environ 86 ouvrages y étaient conservés. Parmi eux une grande majorité de textes de théologie – Ancien et Nouveau Testament, récits apostoliques, recueils de prières, la vie des Pères de l'Église, oraisons funèbres – suivis par des livres sur le règne et la politique de Louis XIV. Toutefois, hormis un seul Corneille, la catégorie des belles-lettres et les livres de médecine brillent par leur absence.

Le fait est déjà constaté par J. Quéniart pour les bibliothèques de quelques prélats bretons du XVIII<sup>e</sup> siècle : les ouvrages littéraires et scientifiques désertent presque toujours leurs rayonnages<sup>372</sup>. Peut-on alors conclure d'une certaine fermeture d'esprit des ecclésiastiques de l'Ancien Régime face au savoir médical des Anciens ou aux évolutions intellectuelles de leur temps<sup>373</sup>? Dans les cas de l'abbé de Castries et du cardinal de Bonzi, nous devons séparer la fonction religieuse et les goûts personnels de l'homme. Les ouvrages de sciences et arts

---

369 *Ibid.*, p. 208.

370 Quéniart 1997, p. 208-209.

371 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/13, pièce 13.

372 Quéniart 1997, p. 209.

373 *Ibid.*, p. 212.

dépassent en nombre ceux de théologie, ce qui, même pour une bibliothèque sans obligations pastorales, semble demeurer inhabituel.

Ensuite, pour revenir au don en lui-même, l'inventaire de ces manuscrits dressé en 1709, paraît ignorer toute logique de classement. D'ordinaire, si l'on se réfère à la « classification des libraires de Paris », système fixé par Gabriel Martin au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>374</sup>, les ouvrages de théologie arrivent en premier, suivis par la jurisprudence, les sciences et arts, les belles-lettres et enfin l'histoire. Ici, le premier item n'est pas une Bible<sup>375</sup>, à l'instar de l'inventaire de 1711 de la collection Gaignières<sup>376</sup>, mais un traité de paix entre Jean Casimir, roi de Pologne et Frédéric Guillaume, électeur de Brandebourg ; texte à mi-chemin entre jurisprudence et histoire diplomatique, directement lié à la carrière de Pierre de Bonzi lorsqu'il fut envoyé en Pologne en 1665 par Louis XIV pour empêcher l'abdication du Roi<sup>377</sup>. Doit-on comprendre un intérêt particulier de Gaignières pour cet ouvrage ou était-il tout simplement le premier du lot de manuscrits donnés ? De nature tout aussi hétéroclite pour un début d'inventaire, les ouvrages qui suivent sont des *Cronologies* et des extraits en grecs comme un *Traité des fièvres* de Phalladius et Stephanus<sup>378</sup>. Le premier ouvrage de théologie n'apparaît qu'à l'item 7, un in-octavo sur une « Instruction en cour d'Eglise ou officialité », suivit par une petite dizaine d'ouvrages de belles-lettres, sciences et arts, histoire et jurisprudence.

Si l'étude de l'organisation d'un inventaire et de son classement sont autant d'indices permettant à l'historien d'étudier une collection – voire d'en apprendre davantage sur les goûts de son possesseur – nous sommes ici face à un désordre qui peut laisser perplexe. Demandons-nous alors si Gaignières opta pour une autre méthode de classification : aurait-il favorisé un classement par format ? Au XVII<sup>e</sup> siècle, avant la « classification des libraires de

---

374 Neveu 2009, p. 1.

375 Valérie Neveu, dans son étude parue en 2009 sur *La place de la théologie dans les classifications bibliographiques françaises (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, chercha à comprendre pourquoi la Théologie avait toujours été mise en premier dans les différents systèmes de classification, et plus particulièrement dans la « classification des libraires de Paris ». Ainsi, la Théologie s'ouvre elle-même sur la Bible, source primaire de laquelle tous les ouvrages découlent. Elle ajoute par ailleurs que « l'habitude de voir la Bible en première place des catalogues était si ancrée que les libraires s'arrangeaient, en général, pour commencer les inventaires de bibliothèques (en principe non ordonnés) par une Bible, selon une routine professionnelle que l'on pourrait qualifier de superstitieuse. », Neveu 2009, p. 6.

376 L'item n° 1 du BnF, ms. Clair. 1032 est la Bible en latin donnée par l'abbé de Castries en 1709, achetée par Clément de Bonzi en 1647 (Paris, BnF, ms fr. 22772, item 79).

377 Voir *Infra.*, p. 49.

378 Paris, BnF, ms. fr. 22772, items 3 et 4.

Paris », le recensement des bibliothèques préconisait une méthode par taille décroissante, soit in-folio, in-quarto, in-octavo, in-12 et in-16<sup>379</sup>. Là encore, il n'en est rien. Les deux premiers items sont des in-quarto, suivis d'un in-folio, puis d'un in-octavo. Difficile alors de tirer des conclusions grâce à l'unique observation de l'inventaire du lot de manuscrits de l'abbé de Castries. Sans aucune logique de classement apparente, il semblerait que l'inventaire ait simplement été rédigé selon l'ordre des ouvrages reçus. L'abbé de Castries n'ayant probablement pas classé par matière ou par format ses manuscrits avant de les donner à Gaignières, il apparaît compréhensible que l'antiquaire ne se soit pas lui-même occupé de cette tâche fastidieuse.

Par l'absence d'une organisation d'origine, nous avons tenté de remédier au désordre de l'inventaire en répartissant les cent un manuscrits selon leur matière, leur langue, leur datation et leurs formats. Ainsi se présente le lot de manuscrits en quelques chiffres :

Matières : Théologie (18), Jurisprudence (26), Sciences et Arts (23), Belles-Lettres (11), Histoire (23).

Langues : Latin (29), Français (27), Italien (26), Grec (16), Espagnol (3).

Datations : XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles (5), XIV<sup>e</sup> siècle (6), XV<sup>e</sup> siècle (18), XVI<sup>e</sup> siècle (26), XVII<sup>e</sup> siècle (26), imprécis (20).

Formats : In-folio (50), in-quarto (28), in-octavo (11), in-12 (9), In-16 (1), imprécis (2).

Les études statistiques des inventaires sont bien souvent l'unique outil dont dispose le chercheur pour appréhender une collection d'ouvrages. Cependant, comme précisé par les grands historiens du livre – H.-J Martin, C. Jolly, J. Quéniart, M.-H Froeschlé-Chopard<sup>380</sup> – le maniement des chiffres est parfois chose délicate et requiert une certaine prudence quant aux résultats obtenus. Ainsi, les statistiques réalisées sur le lot de l'abbé de Castries<sup>381</sup> demandent à être complétées par l'étude des manuscrits en eux-mêmes afin de mieux saisir les tendances générales de ce fonds.

---

379 Neveu 2009, p. 6.

380 Martin 1969, 1984, 1987 ; Jolly 1988 ; Quéniart 1997 ; Froeschlé-Chopard 1997, 2000.

381 Voir annexe 4.

## 2. Théologie et jurisprudence

D'ordinaire, la théologie domine largement les fonds des bibliothèques du XVII<sup>e</sup> siècle. Très présente dans les bibliothèques savantes, la « religion constitue la première référence culturelle pour les hommes de savoir, même laïcs<sup>382</sup>. » Chez l'abbé de Castries, elle représente moins de 18 % du lot de manuscrits donné à Gagnières.

*Théologie : données quantitatives – langues, datations, formats –*

Les dix-huit ouvrages de théologie se répartissent en quatre langues différentes : sept latins<sup>383</sup>, cinq grecs<sup>384</sup>, trois français<sup>385</sup> et trois italiens<sup>386</sup>. Quant à leur datation, la majorité d'entre eux relève du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous en avons dénombré sept pour cette période<sup>387</sup>. Puis, par ordre décroissant de nombre d'exemplaires, quatre remontent aux XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècles<sup>388</sup>, deux au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>389</sup>, un au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>390</sup> et encore un au XV<sup>e</sup> siècle<sup>391</sup>. Trois manuscrits demeurent indatables par manque d'informations<sup>392</sup>. Par ailleurs, en plus des matières, langues

---

382 Neveu 2009, p. 5.

383 Paris, BnF, ms. fr. 22572, *Incipiunt exceptiones ex decretis et dictis sanctorum patrum et auctoritate canonum ut sacerdotes doctiores sint coeteris populis* (Item 44) ; *Commission sur les actes des apostres* (Item 61) ; *Tractatus de ecclesiastica potestate, a fratre Alexandro de Sancto Elpidio sacrae pagine professore fratrum heremitorum ordinis Sancti Augusti* (sic) (Item 64) ; *De unitate Sancte Matris Ecclesie* (Item 76) ; *Biblia achetée Biterris per Clementem Bonsium, episcopum Biterrensem* (Item 79) ; *Cremonensium orationes III adversus papienses in controversia principatus* (Item 98) ; *Varia lectiones de theologia et curiositates* (Item 108).

384 *Ibid.*, *Traité de S. Basile de Séleucie en grec* (Item 15) ; *Traité de St Grégoire de Nisse* (Item 50) ; *Traité de l'âme de St Grégoire de Nice* (Item 51) ; *Paraclitique ou partie de l[...]  
ecclesiastique des grecs, recueil de prières et d'invocations à Dieu* (Item 52) ; *Manuscrit en papier de coton du 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècle, ouvrage du sieur Jean Damascène contre les Jacobites ou Monophysites et autres pièces et la vie des saints Barlaam et Josaphat* (Sans numéro).

385 *Ibid.*, *Instruction en cour d'Eglise ou oficialité* (Item 7) ; *Remarques sur la Sainte Esriture* (Item 22) ; *Le livre de la vie viduale, jadis composé en italien par frère Jherosme de Ferrare de k'irdre des frères prescheurs et prieur de St Marc de Florence* (Item 35).

386 *Ibid.*, *Divers sermons en italien* (Item 13) ; *Divers sermons en italien* (Item 18) ; *Panegirico di sacri assetti ad divinissimo sacramento dell 'artare* (Item 99).

387 *Ibid.*, items 22, 35, 15, 50, 51, 52, 98.

388 *Ibid.*, items 44, 61, 79, Sans numéro (*Ouvrage du sieur Jean Damascène contre les Jacobites ou Monophysites et autres pièces et la vie des saints Barlaam et Josaphat*).

389 *Ibid.*, items 99, 108.

390 *Ibid.*, item 64.

391 *Ibid.*, item 76.

392 *Ibid.*, items 7, 13, 18.

et datations, l'inventaire de 1709 nous renseigne sur les formats des manuscrits. Ainsi, n'est-il pas étonnant pour des ouvrages de théologie de retrouver une majorité de grands formats. Comme l'a rappelé Valérie Neveu, les ouvrages religieux sont ceux pour lesquels l'in-folio, « format noble et coûteux, constitue le format de prédilection.<sup>393</sup> » ; soit dans notre lot, neuf in-folio<sup>394</sup>, cinq in-quarto<sup>395</sup>, trois in-octavo<sup>396</sup> et un in-16<sup>397</sup>.

### *Théologie : décors*

À l'image du reste du lot de l'abbé de Castries, les volumes de théologie restent relativement peu décorés. Seulement sept arborent des décors, dont seul un ouvrage où Gaignières mentionne la présence d'une miniature au début de l'ouvrage<sup>398</sup>. Enluminées par des artistes anonymes, les décorations se concentrent dans les initiales. Certaines historiées<sup>399</sup>, à puzzles<sup>400</sup>, à double filets<sup>401</sup>, d'autres sont ornées de fines bandes serpentine<sup>402</sup> ou d'antennes se prolongeant dans les marges et se terminant par des feuillages<sup>403</sup>. Un exemplaire se distingue néanmoins puisque nous connaissons la main de l'artiste qui l'illustra. Identifié par Maxence Hermant, ancien conservateur du département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France en 2010, le Maître à la devise *Tout ce change* a enluminé l'in-quarto *De unitate Sancte Matris Ecclesie*<sup>404</sup>. Probablement l'un des manuscrits le plus précieux de l'abbé de Castries, il a été réalisé pour Georges 1<sup>er</sup> d'Amboise (1460-1510), archevêque de Narbonne 1482 à 1484 et de 1492 à 1494<sup>405</sup>. Le manuscrit accompagna le cardinal au château de Gaillon lors de sa nomination en 1495 à l'archevêché de Rouen. Il le légua par la suite à son neveu<sup>406</sup>,

---

393 Neveu 2009, p. 6.

394 Paris BnF, ms. fr. 22572, items 22, 44, 50, 51, 52, 61, 64, 99, 108.

395 *Ibid.*, items 13, 76, 79, 98, 18.

396 *Ibid.*, items 7, 35, Sans numéro (*Ouvrage du sieur Jean Damascène...*)

397 *Ibid.*, item 15.

398 Paris BnF, ms. fr. 22572, item 22, *Remarques sur la Sainte Ecriture* (BnF, ms. Clair. 1032, item 9, *Traité sur la Sainte Ecriture avec une mignature au commencement, velin couvert de parchemin, f°*).

399 *Ibid.*, item 79.

400 *Ibid.*, item 64.

401 *Ibid.*, item 44.

402 *Ibid.*, item 50.

403 *Ibid.*, item 61.

404 *Ibid.*, item 76.

405 Rouen, Archives départementales, G 867, f. 8, Inv. 1503-1504, A 49 : « Ung petit volume, *De unitate sancte matris Ecclesiae*, couvert de cuyr rouge ».

406 *Ibid.*, G 868, f. 21v, Inv. 1550, C 66 : « *De unitate sancte matris Ecclesiae* ».

Georges II d'Amboise (1488-1550), archevêque de Rouen de 1513 à sa mort. Le cardinal d'Amboise, grand personnage de l'histoire de France, fut également le principal ministre du roi Louis XII et un grand mécène. Sur cet homme, Gaignières possédait quelques items dans sa collection : un manuscrit sur la vie du cardinal<sup>407</sup> et probablement un tableau<sup>408</sup>. Notre manuscrit, de surcroît richement armorié, put ainsi susciter l'intérêt de l'antiquaire :

« Le frontispice porte plusieurs écus peints : initiale J, palé d'or et de gueules, qui est Amboise ; dans la bordure supérieure, écu aux armes de la Passion du Christ ; dans la bordure de droite, écu d'or à une aigle de gueules, au vol abaissé, becquée et membrée d'azur (armes non identifiées), sur un croissant rose portant la devise "Rude est ennuy", au-dessus se déploie un phylactère rose avec la devise "Sola creata, solum deum signo" ; dans la bordure inférieure, écu crossé, écartelé, aux 1 et 3, palé d'or et de gueules, qui est Amboise, et aux 2 et 3, d'or au dauphin d'azur, qui est dauphiné d'Auvergne<sup>409</sup>. »

Les écus permettent d'identifier clairement celui à qui le manuscrit était destiné ; chose rare dans le lot de manuscrits de l'abbé de Castries où bien souvent, peu d'informations sur l'origine des ouvrages nous ont été léguées.

#### *Théologie : marques de possesseurs*

Néanmoins, en plus du *De unitate Sancte Matris Ecclesie* de Georges 1<sup>er</sup> d'Amboise, quatre autres ouvrages de théologie furent marqués de l'ex-libris de l'un de leurs possesseurs . L'item 35 de l'inventaire de 1709, un exemplaire du XVI<sup>e</sup> siècle du *Livre de la vie viduale* traduit de l'italien d'après Jerome de Ferrare, a appartenu à Catherine de la Broye, épouse du seigneur de Villacoublay, ayant vécu dans le quartier Saint-Germain-des-Près et morte en 1535<sup>410</sup>. L'inscription au f. 1 en témoigne : « Le livre ysi appartient à Katherine de La Broye, fame de Messire François de Mousiaux, seigneur de Villacoublay. Qui le trouveras le rendra o secretin

---

407 Paris, BnF, ms. Clair. 1032, item 2155, *Vie du cardinal d'Amboise par le S. Des Montagnes, Paris, 1631, 8°, parchemin.*

408 *Ibid.*, item 365 « Un cardinal d'Amboise », lieu de conservation inconnu.

409 Maxence Hermant, notice BnF, mai 2019. Voir annexe 3, p. 78 pour la notice complète.

410 Bouillart 1724, p. 321 : « Au bas de la nef du côté feptentrion l'on voit une petite tombe de pierre, autour de laquelle font gravées les paroles fuivantes : *Cy gift François de Monceaux, fils de noble Sieur Meffire François de Monceaux, Chevalier, Sieur, Villeacoubley, et de Madame Catherine de la Broye, Dame de Carnoy, qui mourut en l'an 1535* ».

de Saint-Germain ou à cetuy des Cordeliers pour l'amour de Dieu et elle prira Dieu pour yceux ». L'ouvrage a probablement été conservé à l'origine à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près. On ne sait ce qu'elle en fit après sa mort, ni comment l'abbé de Castries se retrouva en possession du manuscrit près de 200 ans plus tard.

Un autre manuscrit, *l'Exceptiones ex decretis et dictis sanctorum patrum*<sup>411</sup>, fut, pendant une courte période, conservé à Paris. Datant du XII<sup>e</sup> siècle, il est l'un des manuscrits les plus anciens donnés à Gaignières. Probablement produit en Angleterre ou en Normandie, il a appartenu au XVII<sup>e</sup> siècle à René Vallin, chanoine de Nantes, qui le donna en 1680 à Claude Joly (1607-1700) pour enrichir la bibliothèque de Notre-Dame de Paris dont il avait la charge<sup>412</sup>. Il serait tentant, comme pour le manuscrit précédent, de se demander si le cardinal de Bonzi eut en sa possession ces exemplaires avant de les léguer à son neveu. Autre hypothèse, peut-être l'abbé de Castries les a-t-il acquis directement, notamment lors de son emménagement dans le quartier Saint-Germain-des-Près. Mais dans ce cas, pourquoi les avoir donnés à Gaignières très peu de temps après ?

Pour les deux manuscrits qui suivent, nous savons avec certitude qu'ils proviennent du legs du cardinal de Bonzi. Le premier, une *Commission sur les actes des apôtres*<sup>413</sup>, est marqué de l'ex-libris de Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers de 1424 à 1444, au f. 198 : « Thomas super Lucam, et est domini Guillelmi de Montegaudio episc. Bicterrensis » ; le second, l'unique Bible du lot, fut acheté en 1647 par Clément de Bonzi, grand-oncle de Pierre de Bonzi, alors évêque de Béziers de 1629 à 1659.

### *Jurisprudence*

Après la théologie, vient la jurisprudence dans la « classification des libraires de Paris ». Hormis, un Cartulaire du Mans, un Institut de Justinien, une Lettre Pie de 2, un Codice conciliorum, une Coutume du Maine, un Summa concilioem, et un commentaire du Concile de Trente et de Basle, tous se rattachent à la carrière ecclésiastique et diplomatique du cardinal de Bonzi.

---

411 Paris, BnF, ms. fr. 22572, item 44.

412 Delisle 1898, p. 431.

413 Paris, BnF, ms. fr. 22572, item 61, f. 1 : « Empta Biterris per Clementem Bonsium, episcopum Biterrensem, anno 1647 ».

D'une part, comme annoncé précédemment, la jurisprudence constitue près de 26 % du lot de l'abbé de Castries et remplace ainsi la théologie dans sa traditionnelle première place des bibliothèques.

D'autre part, si nous avons choisi de classer les ouvrages sur les conclaves ou les missions d'ambassadeurs dans la jurisprudence, d'autres chercheurs auraient probablement préféré les mettre en histoire ecclésiastique ou diplomatique. Cependant, ces textes traitaient plus du droit que d'un récit historique, dans la mesure où ils témoignent en priorité de la manière dont les conseils, conclaves et autres assemblés s'organisent. Ainsi, comme d'autres historiens<sup>414</sup>, nous nous sommes heurtés aux problématiques du classement et à l'interprétation parfois subjective et personnelle qui en découlent.

*Jurisprudence : données quantitatives – langues, datations, formats –*

Les vingt-six ouvrages de jurisprudence sont, là encore, répartis en quatre langues mais cette fois-ci l'espagnol remplace le grec.

On y trouve donc seize en italien<sup>415</sup>, sept en latin<sup>416</sup>,

---

414 Notamment Martin 1969, Quéniart 1997 et Yamazaki 1997.

415 Paris, BnF, ms. fr. 22572, *Relazione del S. Jeronimo Lipomano ritornato ambasciatore ordinario de Polonia* (item 93) ; *Relazione di Roma dell'ambasciatore Bernardo Navagiero retornato da quella corte l'anno 1560* (item 96) ; *Relazione di Roma d'Angelo Cornaro retornato da quella ambasciata l'anno 1660* (item 97) ; *Relation faite au sénat par le chevalier Querini à son retour de Madrid où il fut ambassadeur extraordinaire de la République après la paix* (item 101) ; *Consiglio al Re christianissimo per la convocazione di un comito universale* (item 102) ; *Relazione della corte cesarea del signore cavaliere Nani* (item 103) ; *Discorso al serenissimo principe di Venetia* (item 104) ; *Relazione dalla Republica di Venetia fatta dal marquese di Bedmar (cardinale de la Cueva) ambasciatore cattolico presso la Rep. Di Venetiz* (item 106) ; *Relationi diverse* (item 111) ; *Conclave doppo la morte d'Innocento X<sup>o</sup>, nel quale fu creato il creato il cardinale Fabio Chigi, chiamato Alex. 7<sup>o</sup>* (item 112) ; *Varie collectiones* (item 113) ; *Relazione di Germania di messer Michel Suriano, ambasciatore dal Re di Romani, 1557 in Venetia* (item 114) ; *MDXXV, nota di tutte l'entrate della sede apostolica membro per membro etc, in folio revenu du pape* (item 115) ; *Libro nel quale gli è descritto tutti li magistrati di Venetia* (item 117) ; *Per l'esaltazione ac pontificato di papa Inn<sup>o</sup> XI pa[...]* Pier Francesco Minacia fiorentino academico (item 120) ; *Relazione delle cose di Venetia fatta da Don Alfonso della Curtua, ambasciatore di Spagna (Soggi?) cardinale* (sans numéro).

416 *Ibid.*, *Pacta pacis inter Casimirum regem regnumque Poloniae et Fredericum Vilelmum march. Brandenburg* (item 1) ; *Summa concilioem autore fratre Joanne du Puy ord. Trinitatis facult. Tolose doctor* (item 29) ; *De magistratibus et repu. Venetorum, autore Contareno* (Item 42) ; *1ère édition des Instituts de Justinien en (sic) le 24 mars 1468* (item 56) ; *Cartulaire de Loongne par devant l'official du Mans, original jusqu'en 1275* (item 62) ; *Lettre du pape Pie 2 à Mahomet 2, celui qui prit Constantinople, escrite du temps* (item 72) ; *Excerpta ex libro Ysidori*

deux en espagnol<sup>417</sup> et un seul en français<sup>418</sup>. La grande majorité étant directement attachée à la vie du cardinal de Bonzi, il n'est pas étonnant que le XVII<sup>e</sup> siècle domine avec seize manuscrits<sup>419</sup>. S'ensuit le XV<sup>e</sup> siècle avec quatre ouvrages<sup>420</sup>, puis deux au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>421</sup> et un unique volume au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>422</sup>. Trois manuscrits demeurent malheureusement indatables<sup>423</sup>. Enfin, là encore les grands formats triomphent largement avec onze in-folio<sup>424</sup>, onze in-quarto<sup>425</sup>, un in-octavo<sup>426</sup> et trois in-12<sup>427</sup>.

On observe, pour les livres de jurisprudence à l'inventaire de 1709, que certains ensembles sont classés selon leurs formats, notamment les in-quarto n° 93, 94, 95, 96, 97. Plus largement, la plupart des manuscrits italiens du XVII<sup>e</sup> rattachés aux activités du cardinal de Bonzi se concentrent à partir de l'item 93 jusqu'à la fin de l'inventaire. Deux manuscrits contiennent par ailleurs une lettre de dédicace adressée à l'archevêque de Narbonne ; le premier, au f. 2 du *Summa sacrorum conciliorum*<sup>428</sup>, le second, avant le début du texte sur l'institution pontificale du pape Innocent XI<sup>429</sup>.

Moins décorés encore que les manuscrits de théologie, ceux de jurisprudence se comptent au nombre de deux. À la suite dans l'inventaire, les items 72 (*Lettre du pape Pie 2 à Mahomet 2*) et 73 (*Codice conciliorum*) sont tous deux des folios latins du XV<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, ils ne semblent pas avoir été copiés de la même main et ils divergent également dans leurs décors. L'originalité de l'item 72 réside dans ses deux filigranes<sup>430</sup> – unique exemplaire de ce

---

*de codice conciliorum* (item 73).

417 *Ibid.*, *Papel que dio el cardenal Borja sobrè* (item 41) ; *Instruction que Jean de Vegua dio a su hijo para governarse en la corte, declarada por el conde de Portalegre con el mismo intento* (item 95).

418 *Ibid.*, *Coustumes de Mayor sur veslin* (Item 12).

419 *Ibid.*, items 1, 29, 41, 93, 95, 96, 97, 101, 102, 103, 104, 106, 111, 112, 117, 120.

420 *Ibid.*, items 12, 56, 72, 73.

421 *Ibid.*, items 42, 114.

422 *Ibid.*, item 62.

423 *Ibid.*, items 113, 115, sans numéro (*Relatione delle cose di Venetia fatta da Don Alfonso della Curtua, ambasciatore di Spagna*).

424 *Ibid.*, items 56, 62, 72, 73, 101, 104, 106, 111, 112, 114, 115

425 *Ibid.*, items 1, 29, 41, 42, 93, 95, 96, 97, 103, 120, sans numéro (*Relatione delle cose (...)*)

426 *Ibid.*, item 113.

427 *Ibid.*, items 12, 102, 117.

428 *Ibid.*, item 29.

429 *Ibid.*, item 120. Lettre de dédicace de Pier Francesco Minacci, poète de l'académie de Florence, au cardinal Bonzi où il reprend les paroles de la dernière poésie.

430 *Incipit* en lettres étirées ; filigranes : 1. Lettre Y surmontée d'une croix, 2. Fleur de lys sommée d'un lambel dans un écu surmonté de la croix de la Passion. Voir annexe 3, item 72.

type dans le lot de l'abbé de Castries – alors que l'item 73 est simplement orné d'initiales de couleurs en début de chaque paragraphe. En effet, à la différence de certains ouvrages d'histoire et de théologie, les manuscrits de jurisprudence comme ceux de l'abbé de Castries ne nécessitent pas un support visuel qui illustre le texte. D'une faible valeur si l'on considère uniquement la préciosité matérielle des ouvrages, ils sont toutefois uniques car ils témoignent de la collection de Pierre de Bonzi. Le don de l'abbé de Castries préserva le fonds personnel du cardinal d'un probable éparpillement, dont la conséquence première aurait été la perte de cohérence de ce fonds. Ces manuscrits de jurisprudence prennent leur signification, non pas séparément, mais lorsqu'ils sont appréhendés comme un même ensemble.

### 3. Sciences et arts, belles-lettres et histoire

Nous ne reviendrons que très brièvement sur les ouvrages de sciences et arts qui, avec l'histoire, occupent la troisième matière la plus représentée dans le lot. Rappelons néanmoins les disciplines qui se cachent derrière cette appellation : philosophie, science, astronomie, mathématique, physique, histoire naturelle, médecine, économique, politique, agronomie, Beaux-Arts, arts libéraux, musique et architecture<sup>431</sup>. Beaucoup de ces matières, assez hétérogènes, manquent dans les manuscrits de l'abbé de Castries. Médecine, sciences et politique dominent largement ses manuscrits de sciences et arts et qui, hormis la politique, sont tous des copies des textes des Anciens.

*Sciences et arts : données quantitatives – langues, datations, formats –*

Les vingt-trois ouvrages, à l'instar des autres matières, sont répartis en quatre langues : neuf grecs<sup>432</sup>,

---

431 Yamazaki 1997, p. 42-44.

432 Paris, BnF, ms. fr. 22572, *Extraits et collections en grec, comme un traité des fièvres, Phalladius et Spephanus* (item 4) ; *Ars parva Galeni en grec, le petit art de Galien* (item 14) ; *Traicté en grec des actions et passions de l'esprit animal agissant* (item 46) ; *Les traités en grec d'Arctes de Capadoce touchant les causes et signes des maladies aiguës* (item 47) ; *Traité de médecine en grec d'Oribasius* (item 48) ; *Paraphrase en grec de Georges Pachymes sur la métaphysique d'Aristote* (item 49) ; *Traité de physique de Nicophore Blommidas* (item 53) ; *Un traité de Galien sur Hipocrate en grec et le dictionnaire des mots d'Hipocrate par Herosien et Alefin, un livre de Théophraste des plantes* (item 54) ; *Traité d'anatomie recueilly par le moine Meletius* (item 55).

sept latins<sup>433</sup>, quatre français<sup>434</sup> et trois italiens<sup>435</sup>.

Par leur langue – moins de la moitié adopte une langue vernaculaire – ainsi que par leur datation et leur format, ils témoignent d'une érudition ancienne. Onze furent composés au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>436</sup> – dont neuf sont des copies des textes de médecine grecque –, cinq remontent au XV<sup>e</sup> siècle<sup>437</sup>, quatre au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>438</sup> et trois demeurent encore indatables<sup>439</sup>. Quant aux formats, là encore l'in-folio domine largement avec treize items<sup>440</sup>, suivi de cinq in-octavo<sup>441</sup>, quatre in-quarto<sup>442</sup> et un in-douze<sup>443</sup>. Alors, force est de constater que les orientations des manuscrits de l'abbé de Castries ne semblent pas être celles d'une bibliothèque d'un gentilhomme du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si cette dernière se caractérise par une prise de distance avec les grands formats latins et grecs au profit d'un rationalisme et d'un cartésianisme français<sup>444</sup>, le fonds de notre prélat s'attache davantage à la conservation des sciences anciennes plutôt qu'à l'exploration des sciences modernes.

---

433 *Ibid.*, *Marci Tullii Ciceronis, de officiis sur veslin* (item 11) ; *De eruditione principum* (item 28) ; *Mathei Palmerii florentini liver de temporibus* (item 30) ; *Flores Decretalium* (item 34) ; *Sophilogium sapientiae fratris Jacobis magni ordinis sancti Augustini* (item 60) ; *Flores dictamina Petri de Vincis* (item 67) ; *Gesta Ferdinandi regis Aragonum* (item 74).

434 *Ibid.*, *Traité des monnoyes par Nicole Oresme, docteur en théol. Précepteur du roy Ch. V. roy de France l'an 1364* (item 33) ; *Description de l'origine, fondation, érection, singularitez et façons de vivre de Coustances dédié à Ch. 9 par Jean Brohon, docteur médecin et astrologue coustançois* (item 45) ; *De la moralité des nobles hommes et des gens de peuple selon le jeu des échecs translaté de latin en françois par frère Jean de Vignay hospit. de l'ordre de Hault Pas, (...) dédié à Jean de France duc de Nevers, aîné fils de Philippe roy de France* (item 77) ; *Paraphrase sur les aphorismes d'Hipocrate* (sans numéro).

435 *Ibid.*, *Del viver parco, e piu la sera alla santita di nostro signore papa Paolo 5°* (Item 38) ; *Discorso alla serenissima madama la gran duchessa madre Galileo Galileis* (Item 91) ; *Le tenebre illuminate al cardinale Mazarino* (Item 94).

436 *Ibid.*, items 4, 14, 33, 45, 46, 47, 48, 49, 53, 54, 55.

437 *Ibid.*, items 11, 30, 60, 74, 77.

438 *Ibid.*, items 38, 94, sans numéro (*Paraphrase sur les aphorismes d'Hipocrate*).

439 *Ibid.*, items 28, 34, 67.

440 *Ibid.*, items 4, 28, 45, 46, 49, 53, 54, 55, 60, 74, 77, 91, 94.

441 *Ibid.*, items 30, 34, 47, 48.

442 *Ibid.*, items 33, 38, 67, sans numéro (*Paraphrase sur les aphorismes d'Hipocrate*).

443 *Ibid.*, item 11.

444 Martin 1969, p. 598 et 604.

À l'image du reste du lot de manuscrits, seuls quelques ouvrages sont décorés. Hormis le *Marci Tullii de Ciceron* (item 11), l'*Aretée* de Capadocce (item 47) et le *Sophilogium* de Jacques le Grand (item 60) où entrelacs et filigranes ornent leurs initiales, deux exemplaires méritent une attention particulière. Copiés de la main de Pierre Vergèce<sup>445</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, le *Paraphrase en grec de Georges Pachymes sur la métaphysique d'Aristote* (item 49) et le *Traité de physique de Nicophore Blommidas* (item 53) sont par conséquent très similaires, voire identiques dans leurs décors. En effet, les deux exemplaires grecs présentent des bandes d'entrelacs de ronce au-dessus du texte de leurs deux premiers folios<sup>446</sup>. Une légère différence se fait néanmoins sentir dans le traitement de cet ornement. La bande végétale du *Traité* de Nicophore Blommidas, plus détaillée que celle du *Paraphrase*, semble être l'unique particularité de cet ouvrage sur son « jumeau ». Par ailleurs, le traitement des initiales est identique, avec de fines figures serpentine et rinceaux qui indiquent discrètement le début d'un nouveau paragraphe. Notons qu'un troisième ouvrage copié de la main d'un Vergèce, cette fois-ci Angelo, présente le même traitement des initiales et bien qu'il soit un texte de théologie – *Traité* de Grégoire de Nysse (item 50) –, il appartient au même centre de production.

Sciences et arts : marques de possesseurs

Des indications sur la provenance de quelques-uns des manuscrits nous permettent de retracer succinctement leur histoire avant leur arrivée entre les mains de l'abbé de Castries. Sept manuscrits, dont quatre avec ex-libris, se rattachent à la famille des Bonzi, ou du moins à la région languedocienne.

Nous savons que deux des ouvrages de sciences et arts sont directement liés à la famille Médicis, avec laquelle les Bonzi entretenaient des relations privilégiées. Rappelons que le premier Bonzi, Thomas 1<sup>er</sup> de Bonzi (1522-1603), arriva en France à la suite de sa cousine Catherine de Médicis. Jean de Bonzi (1554-1621) sera quant à lui nommé grand aumônier de Marie de Médicis. Un des manuscrits, le *Chronicon seu De temporibus* de Matteo Palmieri

---

445 Voir *Infra.*, p. 62-63.

446 Paris, BnF, ms. fr. 22572, item 49 (BnF, ms. Supp. Grec 712), f. 1, 1v ; item 53 (BnF, ms. Grec 2000), f. 1, 2.

(item 30), fut dédié en effet à un membre de la riche famille florentine, Pierre 1<sup>er</sup> de Médicis (1416-1469). Malheureusement, si aucun ex-libris ne nous permet de vérifier l'acquisition de ce manuscrit par les Bonzi, ce lien Bonzi-Médicis mérite d'être relevé.

Une seconde piste sur le *Traité des monnoyes* par Nicole Oresme (item 33) va dans ce sens. Ce dernier porte les ex-libris « Johannes Valens de Guellis » et « Achepté à Paris, le mardy 20<sup>e</sup> jour de novembre l'an 1582 », induisant qu'il a été acheté en 1582 par Jean Vaillant de Gueslis, un parent de Germain Vaillant de Guelis (1518-1587). Évêque d'Orléans (1586-1587) et aumônier de Catherine de Médicis de 1552 à 1560, il composa des œuvres poétiques en latin sous le nom « Germanus Valens Guellius »<sup>447</sup>. Le lien entre l'ouvrage est les Médicis n'est pas direct, mais laisse quand bien même imaginer une possible acquisition des Bonzi par l'intermédiaire d'un proche des Médicis<sup>448</sup>.

Cette fois-ci, directement liés aux Bonzi, ces deux exemplaires ne laissent que peu de doute quant à leur lien avec le legs du cardinal de Narbonne. Au f. 9v de l'inventaire des manuscrits du don de l'abbé de Castries à Gaignières, cinq manuscrits sans numéros ont été rajoutés. Parmi eux, un quarto du XVII<sup>e</sup> siècle est inscrit sous le titre de *Paraphrase sur les aphorismes d'Hipocrate (sic) à Clément de Bonzi évesque de Béziers par André Versoris, advocat en la cour*. Comme pour confirmer le lien avec l'évêque de Béziers, une lettre du 2 mai 1642 écrite par Courtaud, doyen et professeur de l'Université de médecine de Montpellier, s'est glissée à la page VII. Adressée à Clément de Bonzi, elle fait le lien avec André Versoris, docteur et avocat à Béziers, qui donna le manuscrit à l'évêque.

Un exemple moins évident, mais qui démontre un probable lien avec les Bonzi, s'illustre avec un quarto italien du XVII<sup>e</sup> siècle. Bien que l'item 38, *Del viver parco, discorso di Lorenzo Parigi, dedicato a Paolo V*, ne porte cependant aucun ex-libris, Jean de Bonzi (1554-1611), évêque de Béziers et grand-oncle de Pierre de Bonzi, fut justement nommé cardinal par le pape Paul V en 1611<sup>449</sup>.

---

447 Eugène Duchateau, *Histoire du diocèse d'Orléans depuis son origine jusqu'à nos jours*, 1888, p. 264-265.

448 Un troisième manuscrit, cette fois-ci d'histoire italienne et non de sciences et arts, fait le lien avec les Médicis. Il s'agit d'un éloge de Giovan Battista Strozzi adressé à Marie de Médicis (item 39).

449 Saint-Simon (1702) 1856, t. 4, p. 426.

Enfin, deux exemplaires s'apparentent à la région languedocienne. Le premier, le *Sophilogium* (item 60), composé par Jacques le Grand, précepteur et aumônier de Charles VI, a appartenu à Étienne Petit. Conseiller des rois Charles VII, Charles VIII, Louis XI et Louis XII, puis contrôleur général du Languedoc à partir de 1476<sup>450</sup>, il laissa son ex-libris au folio de garde IIv : « Ce livre appartient a Maistre Estienne Petit, maistre de la Chambre des comptes a Paris ». Une seconde signature au f. 194v « Jehan Bonhomme » suivie de la mention : « pres. VI s. » laisse supposer qu'Étienne Petit acheta ce manuscrit dans la librairie parisienne de Jean Bonhomme, libraire en activité de 1465 jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>451</sup>. Le second ouvrage, *De la moralité des nobles hommes et des gens de peuple selon le jeu des échecs translaté de latin en françois par frère Jean de Vignay* (item 77), porte les ex-libris suivant : au f. 1 : « Helene de Tournon » et au f. 190v : « Ce livre est à Tristan de Sazilly, escuier, et l'a faict extraire et coppier d'aultres livres, et fut parachevé, le viiie jour de janvier mil quatre cens soixante et seize. Sazilly. » Ce sont des indices précieux pour l'identification de la provenance du manuscrit. Nous pouvons supposer qu'il fut commandé par Tristan de Sazilly, écuyer et seigneur de la cour d'Avon durant le dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle<sup>452</sup>. L'ouvrage passa ensuite probablement entre les mains d'Hélène de Tournon, fille de Jean II de Tournon, lieutenant général du Languedoc mort en 1525<sup>453</sup>. Le Languedoc, contrôlé par les Bonzi et les Castries, apparaît une nouvelle fois comme un lien entre le lot de manuscrits et le legs du cardinal de Bonzi.

S'il fallait résumer en quelques mots les manuscrits de sciences et arts, nous pourrions tout s'abord relever les trois seuls manuscrits italiens<sup>454</sup>. Tous se réfèrent aux Bonzi et ont trait à la politique. Nous pourrions également signaler les manuscrits français qui s'intéressent quant à eux à l'économie, l'agronomie et la politique exclusivement française. Trois des quatre ouvrages sont directement liés à des rois : Charles V, Charles IX et Louis XI<sup>455</sup>. Seul

---

450 Valois 1882, p. 594-625.

451 Notice auteur du site internet de la BnF ([https://data.bnf.fr/fr/16690751/jean\\_bonhomme/](https://data.bnf.fr/fr/16690751/jean_bonhomme/))

452 L'Hermitte de Soliers 1665, p. 40.

453 Michon et Nawrocki 2011, 3.

454 Paris, BnF, ms. fr. 22572, *Del viver parco, e piu la sera alla santita di nostro signore papa Paolo 5°* (item 38) ; *Discorso alla serenissima madama la gran duchessa madre Galileo Galileis* (item 91) ; *Le tenebre illuminate al cardinale Mazarino* (item 94).

455 *Traité des monnoyes par Nicole Oresme, docteur en théol. Précepteur du roy Ch. V. roy de France l'an 1364* (item 33) ; *Description de l'origine, fondation, érection, singularitez et façons de vivre de Coustances dédié à Ch. 9 (...)* (item 45) ; *De la moralité des nobles hommes*

l'*Aphorisme* d'Hippocrate détonne avec le reste des manuscrits français et se rapproche davantage des ouvrages de médecine grecque.

*Belles-lettres : données quantitatives – langues, datations, formats –*

Les belles-lettres, avant dernière catégorie de la « classification des libraires de Paris » est ici la discipline la moins représentée avec seulement onze items : quatre français<sup>456</sup>, quatre latins<sup>457</sup>, deux grecs<sup>458</sup> et un italien<sup>459</sup>. Trois furent composés au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>460</sup>, deux au XV<sup>e</sup> siècle<sup>461</sup>, puis un au XIV<sup>e</sup><sup>462</sup> siècle et au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>463</sup>. Quatre demeurent néanmoins indatables<sup>464</sup>. Elle est la seule matière où les grands formats ne dominent pas ; peut-être parce que les ouvrages, davantage destinés à une lecture « nomade », s'apparentaient plus au loisir qu'à un désir d'érudition. Ainsi, la matière se divise en quatre in-douze<sup>465</sup>, trois in-folio<sup>466</sup>, deux in-quarto<sup>467</sup>, un in-octavo<sup>468</sup> et un exemplaire n'a pu être identifié<sup>469</sup>.

Avec trop peu d'exemplaires pour pouvoir séparer les décors et la provenance, nous nous contenterons de résumer les principales caractéristiques des ouvrages de belles-lettres du lot de manuscrits. Tout d'abord, il ressort en premier la quasi-suprématie des classiques de la littérature ancienne, tels que Sophocle, Macrobe, Sidoine Apollinaire, Virgile et Térence.

---

*et des gens de peuple selon le jeu des échecs (...)* dédié à Jean de France duc de Nevers (item 77).

456 *Ibid.*, *Diverss pièces en prose et en vers sur veslin et le songe de la pucelle* (item 37) ; *Diverses pièces françoises du 15<sup>e</sup> siècle* (item 66) ; *Térence sur veslin* (item 80) ; *L'Enéide de Virgile* (item 81).

457 *Ibid.*, *Terenis sur veslin* (item 10) ; *Oeuvres de Macrobe, avec quelques autres pièces* (item 26) ; *Caii Solti Appollinaris Sidonii epistolarum libri* (item 63) ; *Ad notanda per alfabet* (item 92).

458 *Ibid.*, *Grammaire grecque* (item 19) ; *Commentaires en grec sur l'Ajax de Sophocle, epistre de Philostrate* (item 16).

459 *Diverses petites pièces en italien* (item 107).

460 *Ibid.*, items 19, 16, 37.

461 *Ibid.*, items 26, 66.

462 *Ibid.*, item 63.

463 *Ibid.*, item 107.

464 *Ibid.*, items 10, 80, 81

465 *Ibid.*, items 10, 16, 19, 80.

466 *Ibid.*, items 63, 66, 107

467 *Ibid.*, items 26, 92

468 *Ibid.*, item 37.

469 *Ibid.*, item 81.

Néanmoins, deux ouvrages se démarquent par l'originalité de leur sujet, du moins au sein de ce lot de manuscrit. Cette fois-ci d'un auteur médiéval et non antique, les *Vers sur la mort de Marie de Bourgogne* furent composés au XV<sup>e</sup> siècle par Jean de Molinet, poète et rhétoricien attaché à la cour des ducs de Bourgogne. À notre sens, le second manuscrit d'influence médiévale est, de par sa miniature<sup>470</sup> et son ex-libris, le plus intéressant des onze ouvrages.

L'in-octavo, probablement composé au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle, s'inscrit à l'inventaire du don de l'abbé de Castries sous le titre suivant : « Diverss pièces en prose et en vers sur veslin et le songe de la pucelle avec une miniature, le tout sur veslin » (item 37). En plus des initiales historiées en début de chapitre et des quelques lettres dont les extrémités se développent dans les marges en entrelacs, en motifs floraux ou en cœurs, la miniature au f. 50 « Le songe de la Pucelle » étonne. La composition, influencée par la maîtrise de la perspective des frères Limbourg, s'encre devant un arrière-plan où se détache un château qui rappelle ceux des *Très Riches Heures du duc de Berry*<sup>471</sup>. La scène centrale dépeint une jeune fille endormie, dont la tête se pose sur sa main, et entourée de deux allégories. La première, l'amour, est personnifiée par un homme (un fauconnier ?) ; la seconde, la honte, par une femme vêtue de noir.

La légende de la miniature laisse supposer que la figure centrale personnifie Jeanne d'Arc. Il n'en est rien. Les vers succédant la miniature n'ont aucun rapport, direct ou indirect, avec l'héroïne car ils réfléchissent au chemin qu'une « pucelle » doit emprunter entre plaisir et vice. L'amalgame entre la simple « pucelle » – rappelons que le terme désignait autrefois toutes les jeunes filles – et la « pucelle d'Orléans » se retrouve dans un autre manuscrit présentant exactement la même iconographie. Probablement conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France, il est le seul témoin, à notre connaissance, à dépeindre le même sujet. Exemplaire donné par le baron de Bréteuil (1730-1807) à la bibliothèque royale sous le n° 5970 bis, avec une trentaine d'autres pièces sur Jeanne d'Arc, il daterait du XV<sup>e</sup> siècle et serait également écrit en vers français. Copie réalisée par les copistes du cardinal de Bernis (1715-1794), il reprend le manuscrit n° 1323 de la bibliothèque vaticane, ou de la reine

---

470 Un autre texte de belles-lettres comporte une miniature : *L'Enéide de Virgile sur veslin avec une 1<sup>er</sup> page en miniature fort jolie* (Item 81). Celui-ci ayant malheureusement disparu, il nous est impossible de connaître l'iconographie de cette vignette.

471 Chantilly, musée Condé, ms. 65.

Christine de Suède<sup>472</sup>. La miniature au f. 144, présente une iconographie et un titre identique, comme en témoigne l'inventaire du Vatican : *Songe de la Pucelle d'Orléans ; codex 1323, folio 144, Aurelianensis Puellæ Somnium*. L'on pourrait ainsi penser que ce dernier inspira l'artiste de notre manuscrit pour la réalisation de son programme iconographique, ou qu'il puisse s'agir de la même main.

Le *Songe de la Pucelle*, intéresse également pour sa provenance. Le f. 1 nous renseigne sur l'un de ses possesseurs : « Ce presan livre appartient à moy François de La Mothe fiz ». François de La Mothe Le Vayer (1627-1664) fut le fils de François de La Mothe Le Vayer (1588-1672), philosophe et historien à la cour de Louis XIII et Anne d'Autriche. Quant à François de La Mothe fils, il servira la duchesse d'Orléans pendant près de quatre ans en tant que son aumônier (1661-1664)<sup>473</sup>. Lors de sa mort en 1664, Henry Le Bret, éditeur de Cyrano de Bergerac et prédicateur d'Anne d'Autriche, écrivit sur lui et sa bibliothèque : « (...) De sorte qu'ayant l'esprit excellent, une grande bibliothèque et la conversation de son père, qui est un abîme de science, il ne s'en faut pas étonner s'il en était devenu le digne fils. Il laisse cependant une riche abbaye et une belle charge, mais je les regrette bien moins que la dissipation qui se va faire des bons livres et des beaux meubles (...)»<sup>474</sup>. » Se pourrait-il alors que le manuscrit, après l'éclatement de sa bibliothèque en 1664, tomba entre les mains de Pierre de Bonzi à son retour de Venise au début de l'année 1665 ?

Outre cette littérature médiévale, les belles-lettres continuent de s'attacher aux grands classiques antiques qui peuplaient encore abondamment les bibliothèques du début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>475</sup>. Aucune originalité ne ressort de cet ensemble et l'on pourrait même noter l'absence d'autres grands classiques de la littérature médiévale tel que le *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris et Jean de Meun (XIII<sup>e</sup> siècle), ou encore la très connue *Cité des Dames* de Christine de Pisan (XV<sup>e</sup> siècle) dont Gaignières possédait un exemplaire dans sa collection<sup>476</sup>.

---

472 *Notice et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi* 1790, p. 212.

473 Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 4 E 2218, INV 1398, p. 16. Arrêt du Grand Conseil daté du 22 décembre 1662 : « notre bien aimé Messire François de la Mothe le Vahier (sic), conseiller en nos conseils, aumônier ordinaire de madame la duchesse d'Orléans (...) »

474 Le Bret 1680, p. 50-53.

475 Martin 1969, p. 931.

476 Paris, BnF, ms. fr. 25294.

Avec le même nombre d'ouvrages que ceux de sciences et arts, l'histoire est la deuxième matière la plus représentée dans le don de l'abbé de Castries. Les vingt-trois manuscrits comptent une grande majorité de textes français avec quinze items<sup>477</sup>, suivis de cinq en latins<sup>478</sup>, de trois en italiens<sup>479</sup> et d'un en espagnol<sup>480</sup>. Composés pour la plupart à l'époque médiévale, les quatre ouvrages les plus anciens datent du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>481</sup>. Sept furent écrits au XV<sup>e</sup> siècle<sup>482</sup>, un au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>483</sup> et quatre au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>484</sup>. Toutefois, sept demeurent indatables<sup>485</sup>. L'in-folio, format privilégié pour les livres d'histoire, s'impose sans surprise chez plus de la moitié des ouvrages de la discipline avec treize items<sup>486</sup>, suivis de six in-quarto<sup>487</sup>, deux in-12<sup>488</sup>, un in-octavo<sup>489</sup> et un exemplaire dont la taille reste imprécise<sup>490</sup>.

---

477 Paris, BnF, ms. fr. 22572, *Cronique des papes en françois* (item 17) ; *Les croniques (sur?) veslin* (item 20) ; *Portion de l'histoire de France* (item 21) ; *La vie de St Louis* (item 24) ; *La cronique matiniene* (item 36) ; *Le triomphe de la France, 1677* (item 43) ; *Livre [...] des fais de feu Mr Bertrand du Guesclin* (item 58) ; *Reges ang l[...] habeat in regno fr.* (item 68) ; *Les croniques finissant en 1336* (item 69) ; *Antiene cronique espagnole* (item 70) ; *La vie de Richar (sic) roy d'Angleterre qui mourut en l'an 1480* (item 71) ; *Le Rrousier des guerres du temps de Louis Xe (sic, en fait Louis XI), fils du feu roy Ch. 7<sup>e</sup>* (item 75) ; *Vie des papes originale en gascon jusqu'en 1317* (item 78) ; *Histoire des Rois de France* (item 82) ; *Second volume de la cronique de la France par M. Guillaume Crétin, historiographe du Roy Lois (sic) 12* (Sans numéro).

478 *Ibid.*, *Collectiones varia* (item 25) ; *Cronique antique* (item 57) ; *Pro [...] inter regem et episcopum Belvacensem* (item 65) ; *Cronique des papes* (Sans numéro).

479 *Ibid.*, *Cronologia* (item 3) ; *Delle lodi di Maria Medici, principessa et madre del Re di Francia oratione di Giovanbatista Strozzi* (item 39) ; *Historia universale di Urbano Gransbarra* (item 116).

480 *Ibid.*, *Historia de Don Servando obispo de Orense por D. Seguino obispo tembien de Orense en 1191 trasladada por D. Joseph Pellicer de Tovar, 1646* (item 40).

481 *Ibid.*, items 20, 24, 69, 70.

482 *Ibid.*, items 36, 58, 68, 71, 75, 78, 82.

483 *Ibid.*, Sans numéro (*Second volume de la cronique de la France par M. Guillaume Crétin*)

484 *Ibid.*, items item 39, 40, 43, 116.

485 *Ibid.*, items 3, 17, 21, 25, 57, 65, Sans numéro (*Cronique des papes*)

486 *Ibid.*, items 21, 24, 25, 57, 58, 68, 69, 70, 75, 78, 116, sans numero (*Second volume de la cronique de la France par M. Guillaume Crétin*), sans numéro (*Cronique des papes*).

487 *Ibid.*, items 3, 20, 36, 39, 40, 71.

488 *Ibid.*, items 17, 82.

489 *Ibid.*, item 43.

490 *Ibid.*, item 65.

Nous pouvons convenir, pour les ouvrages d'histoire, d'une répartition en six groupes ; à savoir l'histoire française médiévale, l'histoire anglaise, l'histoire italienne, l'histoire espagnole, l'histoire ecclésiastique et l'histoire française moderne.

Tout d'abord, la majorité aborde l'histoire de la France médiévale des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. On retrouve notamment l'histoire générale du royaume avec trois *Chroniques de France* (items 20, 21 et 69) et un *Rosier des guerres* de Clovis à Louis XI (item 75). Puis, viennent les récits de la vie des héros nationaux et rois avec une histoire sur la vie de Du Guesclin (item 58), une *Vie de Saint Louis* (item 24) et enfin une histoire générale des rois de France jusqu'à Charles VII (82).

L'histoire anglaise médiévale, centrée sur la guerre de Cent Ans, est représentée avec deux exemplaires : une chronique de Jean de Montreuil sur les prétentions du roi d'Angleterre au trône de Charles VI (item 68) et un récit sur la vie du roi Richard II (item 71).

L'histoire italienne s'éloigne du Moyen Âge et se concentre davantage sur les débuts de l'Époque moderne avec une *Chronique* (item 3), un éloge de Giovan Batista Strozzi à Marie de Médicis (item 39) et une chronique du ministre de la justice à Venise, Urbano Gransbarra, qui se termine en 1578 (item 116). Ce dernier exemplaire semble par ailleurs avoir tout particulièrement intéressé Gaignières puisqu'il y a glissé un feuillet avec une liste de noms français et italiens entre les f. 12 et 13. À l'instar des manuscrits de jurisprudence, l'antiquaire semble développer un intérêt pour l'administration italienne et plus particulièrement vénitienne.

L'histoire espagnole, plus timidement représentée, n'apparaît que dans deux manuscrits. L'un sur une histoire de Don Servando, évêque d'Orense au XII<sup>e</sup> siècle et traduit en galicien par Don Joseph Pelliçer de Tova en 1646 (item 40), l'autre, un recueil d'ouvrages moraux, en provençal, exécuté à Béziers vers 1373 (item 70).

L'histoire ecclésiastique est présente également avec une vie des papes jusqu'en 1317 (item 78) et une chronique des papes, aujourd'hui disparue (item 17). Enfin, un unique exemplaire, sur le règne de Louis XIV (item 43), traite de l'histoire moderne française.

Contrairement aux manuscrits de jurisprudence, axés fortement sur l'Époque moderne – voire contemporaine à la vie du cardinal de Bonzi –, ceux qui traitent d'histoire s'arrêtent avant le début du XVII<sup>e</sup> siècle. De plus, l'histoire antique brille par son absence, ce qui ne

déplut éventuellement pas à Gaignières, dont l'intérêt était davantage porté sur l'histoire médiévale du royaume et les rois et grands personnages qui firent « l'histoire nationale ». Rappelons ici l'importance de l'histoire dans la collection de l'antiquaire qui occupe plus des trois tiers de ses manuscrits<sup>491</sup>. Par conséquent, le don de l'abbé de Castries apporta au collectionneur une riche documentation et s'inscrit en ce sens parfaitement dans ses centres d'intérêt.

Concernant les décors des manuscrits, là encore ils n'attirent pas le regard du collectionneur ou du bibliophile. Seulement quatre ont des initiales ornées<sup>492</sup> et parmi eux, deux contiennent des miniatures. *L'Histoire des Rois de France* (item 82), rédigée au XV<sup>e</sup> siècle, est, selon le titre donné par Gaignières dans son inventaire de 1711<sup>493</sup>, ornée de vignettes. Les différents obstacles rencontrés lors de notre recherche<sup>494</sup> ne nous ont malheureusement pas permis de consulter le document. Ainsi, il nous est impossible de commenter ces miniatures, ni même d'en connaître le nombre. Seul, l'ex-libris au f. 92v « Achepté au Mans de Jean Chouen, libraire, le mercredy 9 jour d'octobre l'an 1585, demy teston » nous renseigne sur la provenance du manuscrit, acheté chez le libraire Jean Chouen le mercredi 9 octobre 1585.

Le second manuscrit contenant des miniatures, *Antiene cronique espagnole* (item 70), est des plus étonnants. L'in-folio du XIV<sup>e</sup> siècle contient 138 miniatures à la mine de plomb ainsi que divers essais de dessins de personnages en bas des f. 46v-47. L'ouvrage, le plus riche en miniatures de notre lot de manuscrits, est par ailleurs particulièrement intéressant car il semble inachevé. Les tracés à la mine de plomb sont très simplistes, voire enfantins parfois. Il serait même légitime de se demander si la conception d'un programme coloré avait été envisagé tellement certains contours sont schématiques. « Ovni » parmi les manuscrits donnés à Gaignières, ce recueil d'ouvrages moraux, en provençal, fut exécuté à Béziers vers 1373 : « L'an mill .ccc.lxxiiij., a .ij. de mars, un dimecres a nueg, fonc la terratremoll a Bezes et en totz los autres locz de Bezes<sup>495</sup> ». Par ailleurs, le manuscrit suscita l'intérêt de l'historien Paul

---

491 Voir annexe 4, diagramme 5.

492 Paris, BnF, ms. fr. 22572, *Antiene cronique espagnole sur veslin* (item 70) ; *Rosier des guerres* (item 75) ; *Vie des papes en gascon* (item 78) ; *Histoire des Rois de France* (item 82).

493 Paris, BnF, ms. Clair. 1032, item 280, *Histoire des rois de France jusqu'à la mort de Charles 7 sur velin avec vignettes, petit in-8°, veau*.

494 Fermeture de la Bibliothèque nationale de France lors de la crise du COVID-19 de 2020.

495 Paris, BnF, ms. fr. 25415, f. 42v.

Meyer, qui, en 1875, étudia son contenu textuel et s'étonna également de l'unicité philologique du document<sup>496</sup>. Quant à nous, nous sommes frappés par l'originalité du programme iconographique, où épisodes de batailles navales et terrestres mélangés à des scènes de dévotions, se dessinent naïvement à travers les quatre-vingt-un feuillets du manuscrit.

Concluons maintenant sur ce que le lot de manuscrits de l'abbé de Castries apporta à la collection de François-Roger de Gaignières. Leurs apports, plus historiques qu'artistiques, ouvrirent les champs d'études de l'antiquaire sur d'autres disciplines moins représentées dans sa collection. Jurisprudence italienne et science médicale grecque sont autant de sujets originaux pour celui qui s'attela à conserver la mémoire de ce qui fit l'histoire nationale du royaume de France. Bien qu'une grande proportion d'ouvrages date des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les manuscrits médiévaux constituent tout de même une part importante du don et traitent davantage de théologie et d'histoire. Pièces originales, elles s'éloignent des livres de dévotion et des multiples bibles ainsi que des « best-sellers » de la littérature médiévale, déjà largement présents dans la collection de Gaignières.

Enfin, l'abbé de Castries ne sembla pas accorder une grande importance à ses manuscrits, probablement tous hérités du cardinal de Bonzi, et préféra les donner à l'antiquaire. Toutefois, loin de se désintéresser totalement de la culture écrite, il partagea avec son frère une bibliothèque d'imprimés qui nous renseigne davantage sur ses goûts et sa personnalité. Les ouvrages de l'hôtel de Castries, à la différence des manuscrits donnés à Gaignières, ne résultent pas d'un héritage familial. Nous verrons que ce fonds, constitué au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, diffère fortement de la donation de l'abbé de Castries. Quelles sont donc les caractéristiques de sa bibliothèque personnelle et que peuvent-elles nous apprendre sur les centres d'intérêt de l'abbé de Castries ?

---

496 Meyer 1875, p. 50-82. L'ouvrage contient différents textes : La prise de Jérusalem ou la vengeance de Jésus Christ ; La plainte de Notre Dame ; Les sept joies de la Vierge.

### III. La bibliothèque de l'hôtel de Castries

#### A) La bibliothèque d'un gentilhomme du début du XVIII<sup>e</sup> siècle

L'étude du fonds de la bibliothèque de l'hôtel de Castries s'inscrit dans les travaux liés à l'histoire du goût et à l'histoire des bibliothèques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Jamais encore la recherche ne s'était intéressée à l'inventaire des ouvrages du cabinet de la rue de Varenne, conservé aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine<sup>497</sup>. Les collections de l'hôtel de Castries disparurent malheureusement avec le reste du mobilier lors du pillage du bâtiment en 1790. Ainsi, seul cet inventaire nous permet d'avoir une connaissance, même partielle, de ce à quoi pouvait ressembler la bibliothèque d'un hôtel particulier de la noblesse de robe fraîchement arrivée à Paris. Pour rappel, Joseph-François de La Croix de Castries acheta l'hôtel le 27 septembre 1708 à Mme Guyner avant d'y emménager avec son frère en octobre 1709.

Plusieurs raisons justifient l'étude de ce fonds. Non seulement sa constitution est contemporaine au don des manuscrits de l'abbé à Gaignières, mais en plus, les données récoltées s'ajoutent aux précédents travaux sur les bibliothèques parisiennes du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, Henri-Jean Martin, à l'issue de vingt ans de recherches, publia en 1969 les deux volumes de son ouvrage de synthèse : *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)*. Après avoir dépouillé deux cents inventaires parisiens, il fut en mesure de répartir leurs propriétaires en trois grandes catégories<sup>498</sup> : artisans, marchands et bourgeois d'une part, officiers et gens de robe d'autre part, et enfin gentilshommes et courtisans<sup>499</sup>. Si ces différentes catégories permettent de tirer plus facilement des conclusions quant à la composition des bibliothèques des différents groupes sociaux, H.-J Martin rappelle néanmoins la difficulté et, parfois, la subjectivité de cette répartition. Un même personnage peut appartenir à différentes catégories. Tel est le cas pour Armand-Pierre de La Croix et son frère. L'un ecclésiastique, l'autre militaire et gentilhomme mais appartenant tous deux à la noblesse de robe, il n'est pas aisé de leur prêter une seule et même étiquette. Par ailleurs, l'étude de

---

497 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/16.

498 Il faut y ajouter les « spécialistes » tels que les ecclésiastiques ou médecins.

499 Martin 1969, v. 2, p. 927.

cette bibliothèque met en lumière une seconde difficulté : les ouvrages reflètent-ils plus les goûts et intérêts de l'abbé de Castries ou bien ceux de son frère ?

La profession ecclésiastique, plus tournée vers les livres que les carrières militaires, laisserait supposer un intérêt plus prononcé de l'abbé de Castries que celui de son frère pour la bibliothèque. De plus, la convention passée entre les deux le 17 juillet 1709, à propos de la succession de leurs parents et de l'emménagement de l'abbé de Castries rue de Varenne, nous laisse un indice quant au véritable propriétaire de la bibliothèque. L'abbé de Castries possédait « tout l'appartement bas au rez de chaussée de ladite maison entre cour et jardin, consistant en grande salle, salon, chambres, cabinet (...)»<sup>500</sup>. » Le cabinet, unique dans l'hôtel, abritait les ouvrages de l'hôtel de Castries, comme l'atteste l'inventaire de 1728 qui décompte les cent soixante items du cabinet. Nous resterons toutefois prudents quant à l'identité réelle du possesseur des ouvrages car le doute persistera toujours. Cependant, malgré ces légères incertitudes, cette bibliothèque de la noblesse de robe témoigne, au-delà des intérêts de ses propriétaires, de ceux de la noblesse parisienne du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous tâcherons ainsi d'étudier quelles en étaient les principales caractéristiques et, grâce aux travaux d'Henri-Jean Martin, de l'examiner sous le prisme d'autres bibliothèques semblables à elle.

## 1. La place de l'histoire

Bien que les imprimés de l'hôtel de Castries aient été répartis en cent soixante items dans l'inventaire de 1728, le cabinet abritait une somme plus conséquente d'ouvrages, puisque chaque item pouvait comporter jusqu'à douze volumes d'un même titre. En outre, seuls les titres et formats furent consignés et non les dates d'édition. Cependant, au vu des sujets abordés, nous pouvons affirmer que la totalité des items furent imprimés au XVII<sup>e</sup> ou au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement entre les années 1664 et 1671, période où les presses européennes furent les plus actives<sup>501</sup>.

L'inventaire ne s'organise pas selon la « classification des libraires de Paris » mais par ordre décroissant de format, de l'in-folio à l'in-douze, comme il était d'usage au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>502</sup>. Nous avons cherché, comme pour le lot de manuscrits de l'abbé de Castries, à

---

500 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/14, pièce 8bis, f. 2v. Voir annexe 2. C. 3 pour la transcription complète.

501 Martin 1969, v. 2, p. 959.

502 Neveu 2009, p. 3.

répartir les ouvrages selon les cinq mêmes grandes matières : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire.

Sans réelle surprise, l'histoire domine largement le fonds de l'hôtel de Castries. Ainsi mis en valeur par H.-J Martin, les livres historiques dépassent pour la première fois au XVII<sup>e</sup> siècle les ouvrages de théologie dans les collections savantes, bien que cette dernière matière soit toujours largement représentée. Ainsi, l'histoire constitue plus de 54 % de la bibliothèque de la rue de Varenne avec 87 items<sup>503</sup>. Toutefois, on aurait tendance à penser que les inventaires refléteraient davantage la charge ecclésiastique du propriétaire du fonds. Si cela se confirme pour certaines, notamment pour la magistrature où les livres de jurisprudence dominent<sup>504</sup>, les prélats sont loin de s'intéresser uniquement à la théologie. Prenons en exemple la bibliothèque de l'abbé Magi (1721-?) étudiée par Koichi Yamazaki en 1997. L'inventaire de 1764 révéla que parmi les 840 livres, 32 % concernaient l'histoire, contre seulement 16 % pour la théologie<sup>505</sup>. Dépourvus de responsabilités pastorales directes<sup>506</sup>, les abbés avaient la liberté de constituer leurs bibliothèques personnelles comme ils le souhaitaient. Ainsi, la corrélation profession-bibliothèque ne peut s'appliquer systématiquement. Il serait réducteur de considérer les centres d'intérêt d'une personne uniquement sous l'angle professionnel. En outre, l'abbé de Castries semble beaucoup plus exprimer un désir de modernité. D'une part, car il se « débarrassa » d'une grande partie de ses anciens manuscrits lors de son emménagement rue de Varenne, d'autre part, car les imprimés de ce fonds semblent coïncider avec les nouveaux désirs intellectuels de la noblesse du début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'engouement des nobles de cette période pour l'histoire s'explique notamment par la mise en place d'une nouvelle érudition : l'*Honnête homme* succède à l'*Humaniste*<sup>507</sup>. Davantage intéressée par l'histoire nationale que par l'histoire antique – à l'instar de Gaignières – la noblesse érudite étend ses centres d'intérêt et témoigne d'une curiosité pour l'histoire étrangère, l'histoire ecclésiastique, l'histoire des monarques (en particulier Louis XIV) et des

---

503 Voir annexe 4, tableau 4.

504 Martin 1969, p. 948. Citons ici le cas du parlementaire René-Roland Le Vayer, conseiller au Parlement depuis 1687. Son inventaire après décès en 1710 révéla que plus de la moitié des 600 volumes étaient des livres de droit.

505 Yamazaki 1997, p. 33.

506 Voir *Infra.*, II. C. 1.

507 Martin 1969, v. 2, p. 665.

héros nationaux<sup>508</sup>. La diversité des sujets ne cesse de s'accroître, témoignant ainsi de la curiosité de cette noblesse<sup>509</sup>.

Les livres d'histoire de l'hôtel de Castries se divisent en huit catégories différentes. Nous avons jugé utile d'en communiquer le détail<sup>510</sup> :

Grands dictionnaires du temps de Louis XIV :

Item 272 : *Dictionnaire de la Bible* de Richard Simon

Item 290 : *Dictionnaire* de Bayle

Histoire moderne et histoire générale du monde :

Item 274 : *Histoire généalogique* du père Anselme

Item 276 : *Histoire universelle* de M. de Thou

Item 283 : *Recherches* de Pasquier

Item 285 : *Ceremonial français*

Item 291 : *Les mémoires de la province de Languedoc*

Item 295 : *Histoire de l'amitié française*

Item 296 : *Histoire de France* du père Daniel

Item 301 : *Histoire universelle* de l'évêque de Meaux

Item 309 : *Histoire de France* de Rutillet

Item 310 : *Antiquités gauloises* de Pierre Borel

Item 324 : *Histoire des grands chemins de l'Empire* de Berger

Item 381 : « Recueils d'édits » de Fouquet

Item 385 : *Histoire de France* de Mézeray

Item 386 : *Histoire de France* de Mézeray

Item 425 : *Mémoires de paix de Munster*

Histoire par règne :

Item 279 : *Histoire de Louis XIII*

Item 292 : *Histoire de Louis XIV*

Item 293 : *Histoire de Louis XIV*

Item 337 : *Histoire de France sous le règne de Louis XIV* d'Isaac de Larrey

Item 341 : *Les contes de la reine de Navarre*

Item 414 : *Histoire d'Henri IV*

Histoire étrangère :

Item 277 : *Description des Pays Bas*

Item 305 : *Histoire de Cromvel*

Item 323 : *Histoire Mongol*

Item 325 : *Histoire de la conquête du Mexique*

Item 326 : *Voyages* de Pierre Chardin

---

508 *Ibid.*, p. 840-48.

509 *Ibid.*, p. 964.

510 À l'instar des grandes études sur le livre aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (Furet et Dupront 1965-1970, Martin 1969, Jolly 1980, Trénard 1987 etc.), nous avons choisi d'inclure dans le corps du texte le détail des ouvrages – avec les titres corrigés et actualisés – de l'hôtel de Castries afin que le lecteur puisse, avec plus de facilité, se rendre compte du contenu de cette bibliothèque.

- Item 327 : *Commentaires sur les Incas*
- Item 328 : *Histoire des Incas*
- Item 333 : *Histoire de l'Europe*
- Item 334 : *Oeuvres* de César Vichard de Saint-Réal
- Item 335 : *Histoire de la Suède*
- Item 387 : *Histoire de l'Europe* de Samuel von Pufendorf
- Item 426 : *Mémoires de l'empire de h[...]*
- Item 427 : *Vie d'Elisabeth Iere*
- Item 428 : *Les rebellions Angleterre*
- Item 429 : *Les droits du Prince de Galle*
- Item 431 : *Histoire de Flandre* de Famiano Strada

Histoire ancienne nationale :

- Item 275 : *Chroniques de France*
- Item 284 : *Chroniques de France* de Froissard

Histoire ecclésiastique :

- Item 273 : *Histoire des juifs*
- Item 288 : *Création des chevaliers du Saint-Esprit*
- Item 297 : *Histoire ecclésiastique* de Fleury
- Item 298 : *Histoire du concile de Trente*
- Item 313 : *Histoire des anabatistes*
- Item 317 : *Statut de l'ordre Saint-Michel*
- Item 318 : *Ordre du Saint-Esprit*
- Item 330 : *Histoire du cardinal d'Amboise*
- Item 393 : *Les Œuvres* de Louis de Grenade
- Item 396 : *Armée chrétienne*
- Item 403 : *Discours ecclésiastique* de Fleury
- Item 405 : *Histoire des démêlés de Boniface VIII*

Périodiques :

- Item 339 : *Gazette de France*
- Item 340 : *Gazette de Hollande*

Mémoires et vies :

- Item 282 : *Mémoires* de Nevers
- Item 286 : *Mémoires d'État* de Ribier
- Item 287 : *Mémoires* de Dubellay
- Item 289 : *Mémoires* de Richelieu
- Item 306 : *Vie* de M. de Thou
- Item 311 : *Mémoires* de Duplessis Mornay
- Item 321 : *Mémoires* du duc de Rohan
- Item 322 : *Mémoires* du chevalier Bayard
- Item 336 : *Mémoires littéraires*
- Item 338 : *Mémoires* de Monglat
- Item 342 : *Mémoires* de la reine Marguerite
- Item 403 : *Vie* de Madame Guyon
- Item 415 : *Mémoires* de Brantosme
- Item 416 : *Lettres* de Rabutin
- Item 417 : *Mémoires* de Villeray

Item 418 : *Mémoires* de Sacy  
Item 419 : *Mémoires* de Retz et Jolly  
Item 420 : *Mémoires* de Bellieure, Rochefoucault...  
Item 421 : *Mémoires* d'Ablancourt  
Item 422 : *Anecdotes* de Richelieu  
Item 423 : *Histoire du maréchal Bouillon*  
Item 424 : *Mémoires* du comte Estrades  
Item 430 : *Lettres* du comte d'orl[...]

La lecture de tous ces titres suscite quelques observations. D'abord, l'abbé de Castries et son frère s'intéressent bien plus à l'histoire moderne qu'à l'histoire des Anciens, puis, ce fonds s'apparente à beaucoup de bibliothèques parisiennes de leurs temps. En effet, H.-J Martin prit soin de consigner les ouvrages les plus populaires qu'il trouva dans les cent inventaires les plus explicites<sup>511</sup>. Nous avons ainsi pu constater que la plupart des volumes de l'hôtel de Castries avaient déjà été relevés par l'historien du livre.

Commençons par signaler l'essor des grands dictionnaires au temps de Louis XIV. Celui de Bayle<sup>512</sup> rivalise avec les « best-sellers » d'aujourd'hui. En effet, c'est par la plume de Charles Sorel (?-1674) que nous pouvons nous faire une idée des livres les plus en vogue à cette période. Dans son traité *Bibliothèque française* publié en 1667, l'auteur livre un aperçu de ce à quoi devait ressembler la bibliothèque idéale de l'honnête homme. Ce dernier attribue la première place aux dictionnaires français et vante la noblesse de ceux-ci<sup>513</sup>. Le goût de la clarté, ajouté aux ouvrages qui facilitent la compréhension du monde moderne et plus particulièrement de la langue française, l'emporte sur une vieille érudition élitiste largement dominée par le latin. L'histoire avec un grand H s'éloigne de la culture des Anciens et préfère désormais relater les événements contemporains. *L'Histoire de France* de Mézeray (items 385 et 386) et *L'Histoire universelle* de M. de Thou (item 276), tous deux historiographes du Roi, deviennent la référence en matière d'histoire nationale. Outre l'histoire du royaume, il n'est pas rare de trouver dans les bibliothèques des ouvrages sur l'histoire locale, généralement en lien avec l'origine géographique du propriétaire. Ici, un seul volume sur *Les mémoires de la province de Languedoc* (item 291) rappelle l'histoire familiale des de La Croix de Castries<sup>514</sup>.

---

511 Martin 1969, p. 928-940.

512 Pierre Bayle publiera son *Dictionnaire historique et critique* en 1697 (item 290 de l'hôtel de Castries).

513 *Ibid.*, p. 665.

514 Ajoutons à cet exemplaire un second volume sur l'histoire locale du Languedoc : l'item 310, *Trésor de recherches et antiquitez gauloises et françoises réduites en ordre alphabétique* de

En effet, les deux frères semblent plus se passionner pour l'histoire étrangère que pour l'histoire de leur terre natale. S'émancipent-ils, par cette occasion, d'un héritage familial ? Ce parti pris traduit-il une certaine curiosité intellectuelle ? L'histoire anglaise, largement présente dans les cabinets du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, étonne moins que la présence de trois volumes sur l'histoire des Incas (items 325, 227, 328). À une période où l'attention se focalise de plus en plus sur l'Extrême-Orient, l'intérêt vers le Nouveau Monde semble plus appartenir au début du XVI<sup>e</sup> siècle lors des grandes découvertes<sup>515</sup>. Cette singularité demande à être soulignée tant elle surprend, surtout que ni l'abbé ni son frère ne semblaient porter une quelconque attache à l'Amérique.

Cette conception moderne de l'histoire s'exprime par ailleurs dans l'attention accordée au règne de Louis XIV. L'histoire du monarque est celle qui passionne le plus ses contemporains et envahit les presses françaises à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>516</sup>. Chez les Castries, trois ouvrages relatent la vie du souverain. Malheureusement, aucune précision dans l'inventaire n'est apportée quant à leur contenu exact. Peut-être s'agissait-il des histoires métalliques qui accompagnaient la frappe des médailles commémoratives en l'honneur du monarque<sup>517</sup>. Véritables outils de propagande de l'Ancien Régime, elles s'imposèrent progressivement comme un indispensable dans les rayons des bibliothèques. Toutefois, Louis XIV n'est pas le seul à éveiller les passions de la noblesse. Cette dernière recherche également les récits des règnes des rois du passé, ainsi que les mémoires de grands personnages et leurs biographies<sup>518</sup>. Les noms de Louis IX, d'Henri IV et de Louis XIII attirent le plus, et leur popularité témoigne de l'intérêt qui se généralise envers la connaissance d'une histoire nationale, autant ancienne que moderne. L'abbé de Castries possédait dans le cabinet de son hôtel deux *Chroniques* de Froissard mais contrairement à celles données à Gaignières, celles-ci étaient imprimées et non manuscrites.

Quant à l'histoire ecclésiastique, elle se modernise et s'éloigne progressivement des Vie des papes et des Docteurs de l'Église pour se diriger vers le récit d'événements marquants des siècles

---

Pierre Borel (1620-1671), publié pour la première fois en 1655. Le philologue et médecin de Gaignières y encense le patrimoine de sa région natale, le pays de Castres.

515 Martin 1969, p. 937. H.-J Martin, dans la centaine d'inventaires étudiés, compta 29 ouvrages sur l'Extrême-Orient, contre 6 pour l'Amérique, dont un seul volume sur l'histoire des Incas.

516 *Ibid.*, p. 846.

517 *Ibid.*, p. 847.

518 *Ibid.*, p. 846.

précédents<sup>519</sup>. Elle témoigne des grands épisodes, tel le Concile de Trente (item 298) ou les démêlés entre le pape Boniface VIII et Philippe IV (item 405), qui perturbèrent la société française. D'une manière générale, la noblesse, de robe et d'épée, semble se passionner pour toutes les querelles idéologiques et théologiques, notamment liées au jansénisme comme nous l'évoquerons dans les pages suivantes. Ces ouvrages rejoignent sur les rayonnages les grands basiques du siècle comme l'*Histoire ecclésiastique* de Claude Fleury, présente en plusieurs exemplaires chez les Castries. Aux grands ouvrages de théologie, l'on préférera désormais imprimer l'histoire ecclésiastique<sup>520</sup>.

Enfin, le XVII<sup>e</sup> siècle vit l'arrivée de deux nouvelles manières d'appréhender l'histoire : les périodiques et les Mémoires des personnages illustres du passé, mais plus généralement des contemporains.

Les périodiques comme la *Gazette de France* (item 339), et plus encore étrangers comme la *Gazette de Hollande* (item 340), deviennent le lieu d'expression des conflits liés au protestantisme et à toute forme de critique de l'Ancien Régime. H.-J Martin décrit l'essor que prirent cette littérature « alternative » aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle de cette manière : « On sait cependant que ce fut en Hollande que la presse d'expression française prit son essor. Expédiés le plus souvent par la poste – et défiant ainsi la censure qui n'ouvrait pas les plis – les minces cahiers des gazettes et mercures hollandais, de même que les *Nouvelles de la République des lettres* et la *Bibliothèque universelle* contribuèrent dès lors à donner aux Parisiens une vision de l'Europe et une conception des grands problèmes du temps, souvent opposées à celles de l'absolutisme monarchique.<sup>521</sup> » Malgré la censure, les gazettes et imprimés issus des presses hollandaises atteignaient les bibliothèques des parisiens curieux, comme l'abbé de Castries et son frère, des conflits de leur époque.

Toujours dans le récit presque immédiat des événements contemporains, les Mémoires apportent un regard neuf sur l'Histoire<sup>522</sup>. On constate une très forte augmentation de ce type d'ouvrages sous le règne de Louis XIV. La bibliothèque de l'hôtel de Castries compte vingt-trois

---

519 *Ibid.*, p. 964.

520 *Ibid.*, p. 831.

521 *Ibid.*, p. 887-888.

522 *Ibid.*, p. 846.

Mémoires différentes, ce qui représente une proportion non négligeable sur les quatre-vingt-sept livres d'histoire. En effet, H.-J Martin associe l'engouement pour les Mémoires avec le « culte de la Référence »<sup>523</sup>, pratiqué par les humanistes érudits du XVIII<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, ce genre littéraire peut revêtir deux aspects. Premièrement, les Mémoires deviennent une manière pour les personnages pris dans des conflits, religieux ou politique comme la Fronde, de relater les épisodes qui marquèrent leurs vies : « les souvenirs des protagonistes des guerres religieuses sont, bien entendu, toujours aussi recherchés et l'habitude de consigner les épisodes auxquels ils se sont trouvés mêlés devient courante en France pour les hommes politiques écartés du pouvoir (...)»<sup>524</sup>. » Ici, H.-J Martin semble oublier un second attrait suscité par les Mémoires, lequel transparait bien plus dans le fonds de l'hôtel de Castries. Le simple récit des vies de l'élite de la noblesse française intéressait tout autant que les tumultes des opposants politiques. Richelieu (items 289, 422), le duc de Nevers (item 282) et d'autres, n'entrèrent pas en confrontation avec la politique de l'Ancien Régime. Au contraire ils y participèrent. Les personnages les plus « sulfureux » des Mémoires de l'hôtel de Castries semblent être Madame Guyon (item 403), séduite par le quietisme<sup>525</sup> et également mentor de Fénelon – auteur du très controversé *Télémaque* (item 365) – ainsi que Sacy, auteur ouvertement janséniste<sup>526</sup>.

Ainsi, l'étude des Mémoires de l'hôtel de la rue de Varenne ne révèle pas de tendance particulière. Ne semblant pas avoir favorisé l'acquisition des vies d'une catégorie d'hommes et de femmes, l'abbé de Castries s'inscrit davantage dans l'optique de conserver la mémoire des grands personnages de son temps, qu'importe ce pour quoi ils marquèrent l'Histoire.

En somme, l'abbé de Castries et son frère paraissent avoir réuni les ouvrages indispensables au « parfait gentilhomme ». Pour le moment, la bibliothèque, tout à fait classique, laisse uniquement transparaitre les modes de son temps et, hormis l'intérêt surprenant pour l'Amérique, ne nous renseigne guère sur les véritables affinités de son possesseur. La particularité de ce fonds se dévoile avec le jansénisme. Ces ouvrages reflètent-ils ainsi la personnalité de l'abbé de Castries, qui, nous le rappelons, eu nombre de déboires en raison de son affiliation à cette cause ?

---

523 *Ibid.*, p. 964.

524 *Ibid.*, p. 846.

525 *Ibid.*, p. 787.

526 Voir *Supra.*, p. 111.

## 2. Controverses religieuses et jansénisme

Si la théologie demeure encore la première référence culturelle au XVII<sup>e</sup> siècle dans les bibliothèques savantes<sup>527</sup>, elle ne représente que 18 % des ouvrages de l'hôtel de Castries. Ce chiffre, bien en deçà de la moyenne de la fin du siècle – entre 1666 et 1700, la religion composait 41 % des imprimés des bibliothèques<sup>528</sup> – nous renseigne sur les orientations de ce fonds. En effet, les trente ouvrages s'éloignent considérablement de la littérature savante de caractère théologique faite de lourds in-folio en latin du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Depuis le dernier tiers du siècle, la plupart des livres religieux sont imprimés en français et le petit format l'emporte sur le gros volume<sup>529</sup>. Les livres d'heures, qui, jusqu'à la fin du Moyen Âge étaient si populaires, désertent les presses modernes. L'abbé de Castries et son frère n'en possédaient qu'un unique exemplaire. A contrario, la littérature de controverse et les petits traités didactiques s'adressant directement au fidèle se répandent<sup>530</sup>.

À très forte tendance janséniste, les ouvrages de l'hôtel semblent davantage refléter les goûts et la personnalité de l'abbé que de son frère. Aucune source encore existante sur Joseph-François de La Croix de Castries n'indique une quelconque affiliation à la pensée janséniste. Armand-Pierre, quant à lui, prouva par ses actes, notamment lors du conflit autour de la bulle *Unigenitus*, une sympathie, voire un engagement, envers ce mouvement. L'inventaire des livres, rédigé près de vingt ans après la signature du cardinal de Noailles et de l'abbé contre la bulle papale en 1713, ne nous renseigne malheureusement pas sur les dates d'acquisition des ouvrages. Quand cette bibliothèque fut-elle constituée ? Probablement débutée en 1709, l'année de l'emménagement rue de Varenne, la collection dut s'enrichir progressivement jusqu'au décès du frère de l'abbé en 1728. Il aurait néanmoins été intéressant de se demander si l'abbé de Castries continua d'acquérir des livres d'auteurs jansénistes après les scandales qui marquèrent sa carrière et qui empêchèrent même sa nomination à un évêché. Autrement dit, bien qu'officiellement détaché de la pensée janséniste<sup>531</sup>, l'abbé de Castries put-il conserver une certaine affinité avec cette cause dans sa sphère privée ?

---

527 Neveu 2009, p. 5.

528 Martin 1969, p. 775.

529 *Ibid.*, p. 860.

530 *Ibid.*, p. 775.

531 Voir *Infra.*, p. 40.

Ici, une source annexe nous renseigne quant à ces interrogations sur le véritable lien entre l'abbé de Castries et le jansénisme. Conservé à la médiathèque d'Albi<sup>532</sup>, un recueil imprimé aux armes de l'abbé de Castries paraît confirmer l'appartenance, ou du moins le grand intérêt de l'homme à la cause janséniste. La quarantaine de pièces, réunies par l'abbé de Castries jusqu'à sa mort en 1747, traitent majoritairement des querelles jansénistes qui animèrent le règne de Louis XIV avec notamment plusieurs discours du cardinal de Noailles et son *Instruction pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Paris sur la perfection chrétienne et sur la vie intérieure. Contre les illusions des faux mystiques janséniste*<sup>533</sup>. En outre, sans tirer de conclusions hâtives en nous laissant séduire par des interprétations parfois subjectives, il semblerait que la bibliothèque de l'hôtel de Castries soit à l'image des engagements idéologiques et religieux de l'abbé.

Parmi les vingt-six ouvrages à connotation janséniste, certains se rattachent directement à Port-Royal<sup>534</sup>, tandis que d'autres, bien que ne traitant pas de religion, furent écrits par des jansénistes ou proche de la cause.

S'additionnant aux ouvrages de Saint-Augustin<sup>535</sup>, de qui les jansénistes tirent les principes fondamentaux de leur pensée, les livres de l'hôtel permettent de retracer les événements marquants des affrontements entre jansénistes, jésuites et absolutisme royal. En effet, les années 1643-1647 furent les plus intenses pour les presses parisiennes<sup>536</sup>. L'affaire autour de l'*Augustinius* et de la *Fréquente communion* (item 302) contribua à expliquer l'explosion des livres de controverses jansénistes à cette période. Antoine Arnauld, l'un des chefs de file de la pensée de Port-Royal, entreprit l'impression d'un ouvrage posthume de Jansenius en 1640, deux ans après la mort de ce dernier. Dans les pages de l'*Augustinius*, l'évêque d'Ypres reprend les écrits de Saint-Augustin et s'en prend aux théologiens de la Compagnie de Jésus tout en vantant la véritable pensée de celui qui se fit appeler « docteur de la grâce »<sup>537</sup>. Sans surprise, le Vatican,

---

532 Albi, Médiathèques du Grand-Albigeois, FP 2150.

533 Traité écrit par le cardinal de Noailles et imprimé en 1697 par son imprimeur Louis Josse, L'archevêque de Paris, par ce texte composé à l'instigation de Bossuet, se positionne contre le quiétisme et anima les débats autour du conflit janséniste.

534 Principal foyer de la pensée janséniste en France, l'abbaye de Port-Royal des Champs, abrita les principaux penseurs de cette doctrine, notamment la Mère Angélique, Cornelius Jansen, Saint-Cyran, et Antoine Arnauld. Sur l'histoire de Port-Royal voir Racine Jean, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, Vienne, Paris, 1767.

535 *Citée de Dieu* de Saint-Augustin (item 339) ; *Soliloque* (item 390) ; *Lettres* (item 391) ; *Confessions* (item 392) ; Le « livre » de Saint-Augustin (item 403).

536 Martin 1969, p. 564.

537 *Ibid.*

austère au mouvement, condamna l'*Augustinius*. Arnauld, en réaction et pour prouver la supériorité de la spiritualité janséniste, publia la *Fréquente communion*. Ce traité marque le début d'une longue bataille entre jansénistes et jésuites et signe l'augmentation significative de la littérature de controverse religieuse. Ainsi, nombre d'érudits et d'ecclésiastiques prirent part aux querelles et contribuèrent, par leurs écrits, à l'intensification de la production des presses parisiennes.

L'année 1649 marque un nouveau rebondissement de la crise janséniste, lorsque Nicolas Cornet, syndic de la Faculté de théologie de Paris, condamne cinq propositions concernant la grâce. Une véritable campagne de presse, initiée par les jésuites, s'attaquera alors aux jansénistes avec comme principaux auteurs : Marandé, les Pères Petau et Sirmond, les Pères Deschamps, Brisacier, Vavasseur ou Veron<sup>538</sup>. Notons qu'aucun de leurs écrits n'est présent dans la bibliothèque de l'hôtel de Castries. Est-ce suffisant pour affirmer une certaine aversion de l'abbé de Castries pour les jésuites et molinistes<sup>539</sup> ? Probablement. Bien qu'un profond sentiment gallican s'infilte dans les bibliothèques parisiennes du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>540</sup>, expliquant en partie l'immense succès de la propagande janséniste, le fonds de l'hôtel de Castries ne semble pas exprimer une simple curiosité pour les querelles religieuses qui marquèrent l'époque. Quand d'autres abbés ou érudits possédaient aussi bien des ouvrages pro ou anti jansénistes<sup>541</sup>, l'abbé de Castries se concentre uniquement sur la littérature de Port-Royal. Là réside tout l'intérêt de connaître l'histoire personnelle de la personne étudiée afin de saisir les orientations de sa collection. L'histoire des bibliothèques et du goût relève d'un véritable défi pour l'historien, qui, trop souvent, n'a pour source qu'un inventaire après décès et que de maigres informations sur la personnalité du possesseur. Dans le cas de l'abbé de Castries, ses affinités politiques et religieuses coïncident avec ses ouvrages. Ses lectures répondent à ses opinions.

Si beaucoup d'encre coula en réponse aux querelles religieuses, les principaux défenseurs de la cause janséniste se retrouvent dans la bibliothèque de l'hôtel de Castries.

Le 31 mai 1653, la bulle *Cum Occasione* d'Innocent X condamna les cinq propositions<sup>542</sup>

---

538 *Ibid*, p. 586.

539 Doctrine principalement développée par le jésuite Luis de Molina (1536-1600) dans son ouvrage *Accord du libre-arbitre avec le don de la grâce, la prescience divine, la providence, la prédestination et la réprobation...* (1588). Sa pensée s'oppose au *Sola gratia*, le salut par la seule grâce de Dieu, revendiqué par les jansénistes. Voir De Franceschi 2013.

540 Martin 1969, p. 961.

541 Quéniart 1997, p. 211 et Yamazaki 1997, p. 39.

542 Les cinq propositions condamnées sont : certains enseignements de Dieu sont impossibles à

tirées de l'*Augustinus* de Jansénius et relança le débat dans la littérature. Le mouvement fut sauvé grâce à la plume de Blaise Pascal. Outre ses *Pensées* (item 405), ses *Provinciales* (item 410) contiennent les plus vigoureuses attaques contre les jésuites. Il est loin d'être le seul intellectuel à défendre la cause. Nicolas Pavillon (1597-1677), ecclésiastique autant janséniste que gallican, refusa de signer le Formulaire<sup>543</sup> qui condamnait les cinq propositions de l'*Augustinus* de Jansénius. Luttant contre l'autoritarisme et l'absolutisme du roi et du pape, il publia le *Rituel d'Alet* en 1667 (item 377) avec le soutien d'Antoine Arnauld<sup>544</sup>.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les Bibles désertèrent peu à peu les bibliothèques pour regagner leurs rayonnages à la fin du siècle. Ce sont surtout celles de Port-Royal qui semblent être les plus recherchées<sup>545</sup>. Impossible alors d'étudier l'impact du jansénisme dans la littérature sans évoquer ses trois principaux textes : la *Bible* de Sacy (item 299), le *Nouveau Testament* de Mons (item 395 ) et la *Bible* de Royaumont (item 300). La traduction de Sacy en 1666 renouvelle définitivement le genre. Les jansénistes sont les plus actifs dans le mouvement de traduction qui s'empare du XVII<sup>e</sup> siècle. Comme les protestants, ils préférèrent la langue nationale au latin afin que les fidèles soient témoins de leurs affrontements et soient sensibilisés à leur cause<sup>546</sup>. La traduction du Maître de Sacy est celle qui passa le plus sous les presses parisiennes et ce, jusqu'à la toute fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle fut la première Bible en français, accessible à un grand public qui ne maîtrisait pas le latin. Le Nouveau Testament de Mons, quant à lui, fut entrepris à la mort du Maître de Sacy en 1658 par ses amis de Port-Royal. Son frère Louis-Isaac, Blaise Pascal, Robert Arnauld d'Andilly, Pierre Nicole<sup>547</sup> et d'autres, révisèrent entièrement le Nouveau Testament avec des explications, du sens littéral et

---

observer, même par les justes s'il leur manque la grâce nécessaire ; À la grâce intérieure, dans l'état de nature déchue, l'homme ne peut pas résister ; pour acquérir mérite ou démérite, la liberté de nécessité interne n'est pas nécessaire, mais seulement la liberté de contrainte extérieure ; les semi-pélagiens se sont trompés en enseignant que la volonté humaine peut résister à la grâce ou la seconder ; c'est une erreur semi-pélagienne que d'affirmer que le Christ est mort pour tous les hommes. Koda 2010, *passim*.

543 Le Formulaire d'Alexandre VII dû être signé par tous les ecclésiastiques du royaume de France de 1656 à 1669. Le pape approuva la condamnation du jansénisme de son prédécesseur, Innocent X, et trouva un appui chez Louis XIV qui fit enregistrer le Formulaire au parlement de Paris en 1665. Racine (1742) 1966, p. 145.

544 Dubu 1961, p. 41.

545 Martin 1969, p. 929.

546 *Ibid.*, p. 570.

547 *Imaginaires et visionnaires*, item 407.

du sens spirituel, tirées des Saints Pères<sup>548</sup>. Sans auteurs, la traduction française passa sous les presses de Mons en 1667. Elles lui donnèrent son nom. Deux ans plus tard, la Bible de Royaumont, identifiée selon les sources à Nicolas Fontaine (1625-1709) ou à Louis-Isaac Lemaistre de Sacy (1613-1684), devint, avec la Bible de Sacy, l'un des « best-sellers » des bibliothèques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Par conséquent, leur présence dans l'hôtel de Castries n'étonne guère. Malgré l'orientation clairement janséniste de ces ouvrages, la traduction française touche l'ensemble des lecteurs et s'éloigne de la littérature de controverse religieuse.

Si l'abbé de Castries possède les nouveaux basiques jansénistes de la littérature religieuse, sa bibliothèque conserve des ouvrages beaucoup plus militants. Outre les écrits de Pascal et de Pavillon, il détenait un *Catéchisme de Montpellier* (item 401) rédigé par le père François-Aimé Pouget (1666-1723) à la demande de Charles-Joachim Colbert de Croissy (1667-1738), évêque de Montpellier. Ce dernier, ardent janséniste, s'opposa à la bulle *Unigenitus* et se fit connaître par ses lettres pastorales et ses mandements contre les jésuites<sup>549</sup>. Par ailleurs, le sentiment gallican grandissant durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, les *Lettres* de Guy Pantin (item 384) connurent un succès phénoménal. Avec une profonde aversion pour la papauté et les jésuites, ses écrits traduisent le renouveau de l'anticléricalisme de la fin du siècle et s'inscrivent dans une période de triomphe des ouvrages de la Contre-Réforme. S'ajoute à ces querelles religieuses la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, qui provoqua l'exil des protestants en Hollande. La littérature clandestine issue des presses des Provinces-Unies se développe en marge de la littérature officielle. Malgré la censure, les ouvrages de controverses religieuses sur la question protestante franchissent les portes de Paris. Parmi eux, le *De Veritate religionis christianae* de Grotius (item 303) et le *Traité de la vérité de la religion chrétienne* de Jacques Abbadie (item 397) sont vivement recherchés condamnés par l'absolutisme français. Jansénisme et protestantisme, bien que différents, se rejoignent dans la mesure où les deux mouvements sont répudiés autant par le monarque, que par le Vatican. Il ne semble alors pas étonnant de retrouver l'abbé de Castries en possession de ce type de littérature, d'autant plus qu'il était loin d'être étranger au milieu protestant.

---

548 Martin 1969, p. 978.

549 Colbert de Croissy 1740.

Rappelons le don des *Comédies* de Térence qu'il fit à Pinsson des Riolles en octobre 1709 ; épisode relaté par Michel de Larroque à Antoine Galland<sup>550</sup>. Larroque, protestant exilé en Hollande jusqu'à son retour en France auprès de François-Roger de Gaignières et de l'abbesse de Fontevraud au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, était l'ami proche de Pierre Bayle. Tous deux indissociables de la littérature protestante, notamment avec les *Nouvelles de la République des Lettres*, ils étaient alors en marge de la littérature officielle de la monarchie française et du catholicisme. De plus, n'oublions pas que l'abbé de Castries, bien avant de côtoyer ce milieu intellectuel au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, est originaire de la région française où le protestantisme fut le plus intense. Le Languedoc, peu après la Réforme protestante au XVII<sup>e</sup> siècle comptait en moyenne 70 % d'adeptes<sup>551</sup>. Sensible à la cause protestante, l'abbé de Castries, alors archevêque d'Albi s'appliqua dans son diocèse à respecter l'accès à l'éducation à cette très forte concentration de huguenots. En effet, Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia rappellent dans leur article publié en 1684 dans *Les collèges français, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*<sup>552</sup>, le rôle joué par l'abbé de Castries dans la réhabilitation de l'école de Gaillac<sup>553</sup>. En 1726-1728, dans le sillage de la déclaration royale de 1724<sup>554</sup>, il rend obligatoire l'assistance à l'école pour les jeunes protestants avec comme ambition de pouvoir former les ecclésiastiques venus de Paris pour les écoles des gros centres protestants de son diocèse<sup>555</sup>.

Proche des jansénistes et des protestants et ayant eu des déboires avec Louis XIV<sup>556</sup>, nous pouvons nous demander si l'abbé de Castries, bien que de confession catholique puisque bénédictin, a davantage œuvré pour la cause janséniste et protestante, quitte à entrer en confrontation avec le monarque. Plus encore, était-il un intime opposant à l'absolutisme royal et au Vatican ? Sa bibliothèque nous incite à considérer sérieusement ces hypothèses, mais le trop faible nombre d'ouvrages ne paraît pas suffisant pour pouvoir les ériger en une vérité absolue.

---

550 Voir *Infra.*, II. B. 1.

551 Morel 2017 d'après les propos de Daniel Travier, directeur du musée la Maison rouge à Saint-Jean-du-Gard (30).

552 Compère et Julia 1984.

553 Erigé par le pape Jean XXII en 1329, le petit collège était organisé de la manière suivante : le maître des écoles prenait en charge un bachelier pour l'assister et avait quatre niveaux d'instruction : le *gymnasium*, les *Matines*, la grammaire, la logique. *Ibid.*, p. 296.

554 Déclaration du 17 avril 1724 dont l'article 4 impose à « toutes personnes chargées de l'éducation des enfants et notamment de ceux qui sont nés de parents religionnaires de les envoyer aux écoles et au catéchisme jusqu'à 20 ans... » Péronnet 1985b, p. 143.

555 Compère et Julia 1984, p. 297.

556 Voir *Infra.*, p. 38-40.

Enfin, outre les autres ouvrages de controverses jansénistes, telles les *Semaines saintes de Port-Royal* (items 332, 397, 398), ou encore une histoire sur l'origine de Port-Royal (item 366), l'abbé de Castries possédait quelques œuvres littéraires d'auteurs simplement affiliés à leur pensée. Le *Discours sur l'histoire universelle* de l'évêque de Meaux (item 301), paru en 1681, fut l'un des livres d'histoire moderne les plus populaires aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Son auteur, Jacques-Bénigne Bossuet (1627-1704), précepteur des enfants de Louis XIV, était néanmoins proche du jansénisme – grand ami du cardinal de Noailles – et acteur du gallicanisme. Le *Télémaque* de son ancien ami Fénelon<sup>557</sup>, publié en 1699, était bien connu de l'abbé de Castries (item 365). L'auteur, dans sa satire du règne de Louis XIV, critique également l'absolutisme de l'Église catholique. Il s'inscrit dans le renouveau du sentiment anticlérical qui s'empare des bibliothèques du début du XVIII<sup>e</sup> siècle et auquel l'abbé de Castries semble très fortement s'intéresser.

Ainsi, les querelles religieuses animèrent toute la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et se poursuivirent au siècle suivant. L'intensification des presses parisiennes et hollandaises accompagna ces épisodes des controverses. Par ailleurs, le jansénisme dépassa les préoccupations religieuses et politiques et s'étendit à la littérature en général ; en particulier par son rôle actif dans les mouvements de traduction du latin au français. Une nouvelle conception de la traduction, rattachée au jansénisme, s'applique désormais aux belles-lettres. La bibliothèque de l'hôtel de Castries en possède des exemples et reflète un intérêt, autant pour la culture des Anciens, que pour la littérature moderne.

### 3. Une littérature ancienne et moderne

Plus de 11 % des imprimés de l'abbé de Castries appartiennent à la discipline des belles-lettres. Quelles étaient donc les lectures de l'abbé de Castries ? Précisons avant cela ce que *belles-lettres* signifiait alors pour un homme du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les frontières de la discipline, jusqu'alors mal découpées, diffèrent de notre définition actuelle. Celle-ci regroupe tout ce qui a attiré à la littérature et à la grammaire. Autrefois, les belles-lettres formaient une vaste province de la culture écrite où humanistes modernes prenaient les œuvres léguées par

---

557 Respectivement précepteurs de Louis XV et du duc de Bourgogne, Bossuet et Fénelon se disputèrent autour de la querelle du quiétisme. Fénelon séduit par cette forme de « spiritualité contemplative » choqua Bossuet qui se reconnaîtra davantage dans le jansénisme. Cornette 1995, *passim*.

l'Antiquité comme modèle. « Nourriture intellectuelle » d'une époque où le terme « littérature » ne désigne encore que l'érudition et où politique, poésie, histoire, philosophie et sciences s'entremêlent. Furetière, dans son *Dictionnaire universel*, écrit en 1690 : « Lettres, se dit aussi des sciences. C'est un homme de *Lettres*, il a été élevé dans les *Lettres*. (...) On appelle *Lettres humaines*, et abusivement les *belles Lettres*, la connaissance des Poètes et des Orateurs ; au lieu que les vraies *belles Lettres* sont la Physique, la Géométrie, et les sciences solides<sup>558</sup>. » Littérature et sciences, d'ordinaire distinctes, seront jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle regroupées sous la même appellation, d'autant plus lorsqu'elles se rattachent aux écrits de l'Antiquité.

Notre fonds conservait aussi bien la littérature ancienne que moderne. Les ouvrages de Cicéron et de Molière cohabitaient, traduisant ainsi une large curiosité du possesseur pour les lettres. En effet, la culture des antiques occupe encore une place majeure dans les bibliothèques savantes du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les textes, qui, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle étaient largement écrits en latin ou en grec, font désormais l'objet de traduction en langues vernaculaires. La bibliothèque de l'hôtel de Castries compte ainsi vingt-six nouvelles éditions des œuvres littéraires et histoire des Anciens :

- Item 294 : *Histoire* de Plutarque
- Item 304 : « Livres » de Tacite d'Ablancourt
- Item 329 : *Séjour de l'empereur Julien*
- Item 343 : *Histoire* de Plutarque
- Item 345 : *Histoire* d'Hérodote
- Item 346 : *Histoire* de Polybe
- Item 347 : Histoire d'Hérodien
- Item 348 : *L'Iliade* d'Homer
- Item 350 : *Oeuvres* de Tacite par Ablancourt
- Item 351 : *Commentaires de Cesar*
- Item 352 : *Quinte-Curce* par Vaugelas
- Item 353 : *Lettres galantes* d'Aristote
- Item 354 : *République romaine* de Vertou
- Item 355 : Tite-Live
- Item 356 : *Lettres* de Pline l'Ancien
- Item 357 : *Offices* de Cicéron

---

558 Furetière 1690, p. 1177.

- Item 359 : *Lettres* de Ciceron
- Item 360 : *Triumvirat*
- Item 361 : Marc-Antoine
- Item 362 : *Caractères* de Theophraste
- Item 364 : Socrate
- Item 368 : Diogène
- Item 369 : Apophtegmes des anciens
- Item 371 : *Daphnis et Chloé* de Longus

Les grands classiques de l'Antiquité, tels *Daphnis et Chloé* ou encore *Illiade*, sont accompagnés des premiers grands livres d'histoire d'Hérodote, Plutarque, Polybe et Hérodien. L'abbé de Castries semble davantage s'intéresser à l'histoire de l'Antiquité, plutôt qu'à ses œuvres littéraires; peu de tragédies ou de comédies, plus de philosophie et de politique. L'on sera également surpris par l'absence de la *Rhétorique* et de la *Poétique* d'Aristote, qui, comme le rappelle H.-J. Martin, étaient alors presque systématiquement présentes dans les bibliothèques<sup>559</sup>. De cet auteur, l'abbé de Castries ne possède que les *Lettres galantes*, alors beaucoup plus rares dans les cabinets du siècle. À partir des années 1660-1670<sup>560</sup>, le genre épistolaire connut un grand succès et devint une catégorie à part entière qui séduisit de plus en plus les milieux intellectuels<sup>561</sup>. Cet art oratoire concurrence les écrits plus soutenus et devient alors plus facile d'accès. Parallèlement, la veine poétique et tragique semble se tarir dans les mêmes années. La génération suivante préférera la prose aux vers ainsi que les romans historiques aux grands livres d'histoire<sup>562</sup>. La bibliothèque de l'hôtel de Castries reflète ces mutations et ce glissement d'intérêt des élites cultivées françaises dans un contexte où se multiplient les ouvrages de caractère didactique destinés à la compréhension des Anciens. La littérature morale est un véritable succès, illustrée par la grande mode des *Caractères* de Théophraste (item 362) au croisement des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. À titre d'exemple, G. Servoix dénombra, entre les années 1690 et 1710, trente-trois nouvelles versions avec notamment *Théophraste moderne* ou *Suite aux Caractères* de Théophraste<sup>563</sup>.

---

559 Martin 1969, p. 810.

560 *Ibid.*

561 La bibliothèque comprenait – toutes matières et époques confondues – les *Lettres* de Pline l'Ancien (item 356), les *Lettres* de Ciceron (item 359), les *Lettres* de Saint-Jérôme (item 413), les *Lettres de piété* (item 402), les *Lettres* de Saint-Augustin (item 391), les *Lettres* de Guy Patin (item 384), les *Lettres* de Rabutin (item 416) et les *Lettres* du comtes d'Orléans (item 430).

562 Martin 1969, p. 825.

563 Servoix 1878, p. 179 et p. CCLXXIII.

Toutefois, une lacune dans l'étude des Anciens se fait sentir. L'abbé de Castries délaissa l'acquisition d'un dictionnaire de grammaire. En effet, les études grammaticales qui enseignaient autant les langues étrangères que françaises et anciennes allaient alors souvent de pair avec les lettres. L'étude des langues semble moins intéresser l'abbé que le contenu et les connaissances apportés par la culture antique.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'instar des textes religieux, le mouvement de traduction s'empare des belles-lettres. Terminé le temps de la simple restitution de la pensée des Anciens. Désormais, les érudits chercheront à l'assimiler et à la dépasser. Les historiens latins – Tite-Live, César, Suétone, Salluste, Quinte-Curce – font l'objet de réimpressions fréquentes de leurs traductions et les auteurs grecs, comme Hérodote et Thucydide, passionnent de plus en plus grâce à la suppression de l'obstacle linguistique<sup>564</sup>.

Nicolas Perrot d'Ablancourt (1606-1664) sera le plus actif dans la traduction des classiques de l'Antiquité. Avec une conception janséniste de la traduction, il ne cherche pas à corrompre le texte mais se place en passeur et médiateur<sup>565</sup>. L'école de Port-Royal combat ainsi une vision de la traduction assimilatrice et promeut à l'inverse une fidélité formelle de la traduction<sup>566</sup> : « C'est tuer un auteur que de le mal traduire.<sup>567</sup> » Entre 1637 et 1662, Ablancourt publia de nombreuses traductions de César, Cicéron, Homère, Plutarque, Polyen et Tacite. L'abbé de Castries ne possède, lui, que deux volumes traduits des *Oeuvres* de Tacite, ce sénateur romain et historien né en 58 et mort en 120 ap. J.-C. Ces textes se rapprochent davantage de chroniques politiques que de littérature poétique. L'attrait de l'abbé de Castries pour la politique antique est renforcé par la présence d'un *Séjour de l'empereur Julien* (item 329), des *Commentaires de Cesar* (item 351), de la *République romaine* (item 354), d'un *Triumvirat* (item 360) et d'un « Marc-Antoine » (item 361). En effet, il semble davantage intéressé par la jurisprudence latine que par la politique de son temps. Contrairement au lot de manuscrits qu'il donna à François-Roger de Gaignières, les ouvrages de jurisprudence moderne sont en infériorité numérique :

---

564 Martin 1969, p. 607.

565 Dotoli 2004, p. 284.

566 Delisle et Woodsworth 1995, p. 148.

567 Isaac-Louis Lemaistre de Sacy, « Avant-propos », *Poème de S. Prosper contre les Ingrats*, 1655.

Item 303 : *Le droit de la guerre et de la paix* d'Hugo Grotius

Item 312 : *La Dîme royale* de Vauban

Item 315 : *Lois civiles*

Item 349 : *Traité de la corruption*

Item 374 : *Jeu d'Estats*

Item 411 : *Les devoirs des souverains*

Item 432 : *Politique* de Machiavel

Pour un homme de la noblesse de robe instruit, il ne possède que le strict nécessaire<sup>568</sup>. Machiavel et Grotius paraissaient alors indispensables dans les collections des bibliothèques du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, bien que depuis le siècle précédent, la jurisprudence française et romaine les désertait peu à peu<sup>569</sup>. Contrairement à l'hôtel de Castries, les bibliothèques parisiennes pouvaient, pour seul témoin du droit romain, se contenter d'un seul exemplaire des *Instituts* de Justinien. La discipline était alors presque exclusivement réservée aux notaires et parlementaires<sup>570</sup>. Aucune de ces fonctions ne furent occupées par Armand-Pierre de La Croix et son frère<sup>571</sup>. Peut-être l'influence exercée par leur oncle ambassadeur, Pierre de Bonzi, explique-t-elle les orientations de la bibliothèque de l'hôtel ? Il est toujours pertinent de se demander dans quelle mesure l'héritage familial peut orienter les choix de lecture d'un personnage et particulièrement dans le cas de l'abbé de Castries, qui, nous l'avons constaté, fut très lié à son oncle. Si ce dernier eut un impact considérable sur le lot de manuscrits de son neveu, la probabilité d'un quelconque rôle dans la constitution de la bibliothèque de la rue de Varenne paraît fortement réduite. Si tel fut le cas, il n'a seulement pu transparaître dans l'éducation que le cardinal donna à l'abbé. Décédé six ans avant l'emménagement des deux frères au faubourg Saint-Germain, Pierre de Bonzi n'eut, selon toute vraisemblance, jamais ces imprimés entre les mains.

---

568 Charles Sorel dans sa *Bibliothèque française*, conseille à tous les gentilshommes de travailler leurs connaissances des écrits politiques. Il se réfère au départ aux Anciens (Plutarque, Diogène, Cicéron, Boèce...) puis propose comme ouvrages de base le *Prince* de Machiavel et *Le droit de la guerre et de la paix* de Grotius.

569 *Martin* 1969, p. 630.

570 *Ibid.*, p. 848.

571 Notons la présence de *La Dîme royale* de Vauban (item 312) qui traduit le nouvel intérêt pour l'architecture militaire et pour les hommes de guerre. La littérature militaire accompagne la fortification des places sous la direction de Vauban (1633-1707) et s'adresse davantage au corps de métier de Joseph-François de la Croix de Castries, militaire et chevalier d'honneur. *Martin* 1969, p. 857.

Si la jurisprudence actuelle passionne peu l'abbé, sa curiosité semble davantage se porter vers la littérature moderne :

- Item 280 : *Essais* de Montaigne
- Item 307 : *Oeuvres* de Boileau
- Item 308 : *Esther et Athalie* de Racine
- Item 314 : « Poésies » de Vincent Voiture
- Item 365 : *Les Aventures de Télémaque* de Fénelon
- Item 375 : *Oeuvres* de Jean Marot
- Item 376 : *Fables* de La Fontaine
- Item 377 : *Fables* de La Fontaine, livres de Rousseau etc.
- Item 378 : Scaron
- Item 379 : Molière
- Item 382 : Corneille
- Item 383 : Erasme
- Item 388 : Voltaire
- Item 408 : *Satires* de Mériopée
- Item 409 : *Contes de la mère Oye*

La littérature moderne se fraie timidement une place dans les bibliothèques de la noblesse de robe parisienne de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Les œuvres des écrivains classiques pénètrent plus largement les cabinets de la noblesse d'épée, qui, nous le verrons, attache une grande importance à la littérature de son temps. Boileau, Corneille, La Fontaine, Marolles, Molière, Racine et Voiture<sup>572</sup> seront les auteurs qui susciteront le plus d'intérêt. L'abbé de Castries, bien que préférant l'histoire à la littérature, possède, là encore, les « essentiels » de son époque. Malheureusement, l'inventaire de la bibliothèque de l'hôtel de Castries ne nous livre pas les titres des œuvres de Scaron, Molière, Corneille, Erasme ou encore Voltaire. Difficile alors de relever une tendance pour la comédie, la tragédie ou le burlesque. En effet, les modes littéraires se sont succédé aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : le tragique au temps de Corneille, puis la comédie avec Molière et le burlesque jusque dans les années 1670<sup>573</sup>. La poésie française passera de mode dès la fin de cette décennie, hormis La Fontaine qui demeurera un grand classique des bibliothèques. Par ailleurs, les romans, presque absents chez l'abbé de Castries, connaîtront un succès fulgurant à partir des années 1660 avec la *Princesse de Montpensier*

---

572 Martin 1969, p. 939.

573 Martin 1969, p. 817.

(1662) et la *Princesse de Clèves* (1678)<sup>574</sup>. Là se trouvent les limites de la curiosité de notre abbé, encore tiraillé entre la culture des Anciens et la littérature moderne. Plus encore, il néglige presque intégralement les sciences, qu'elles soient anciennes ou plus modernes. À une époque où le cartésianisme s'empare des milieux érudits du début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>575</sup>, la bibliothèque de l'abbé de Castries nie l'existence des mathématiques et de la géométrie. Seuls deux ouvrages appartiennent à la matière des sciences et arts : un traité sur les feux d'artifice (item 320) et les *Oeuvres* de Fontenelle (item 373). Ce déni des nouvelles sciences semble être symptomatique des bibliothèques de la noblesse de robe, dont les écrits des Anciens demeurent le modèle de référence<sup>576</sup>. Loin de saisir la nouvelle mode des livres pragmatiques, plus synthétiques et accessibles que la médecine latine, l'abbé de Castries fait fi d'un large pan de l'érudition moderne que sont les sciences exactes. Se pourrait-il que son statut – noblesse de robe et de surcroît religieux – expliquerait sa frilosité envers les principales avancées du Siècle des Lumières ? Pourtant, étonnant est de constater que les mouvements jansénistes, auxquels était affilié l'abbé de Castries, accompagnèrent bien souvent les nouveaux courants de pensée et ne firent pas obstacle à l'explosion du rationalisme et du cartésianisme<sup>577</sup>.

Ainsi, la bibliothèque de l'hôtel de Castries affiche des centres d'intérêt disparates. Dans quel contexte ce fonds a-t-il alors été constitué ? Des prédispositions, liées au milieu social des propriétaires et à l'héritage des valeurs familiales, ont-elles interféré ? Tentons ici un rapide anachronisme et essayons de comprendre si le « capital culturel », défini par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron<sup>578</sup>, joua un rôle dans le choix des lectures de l'abbé de Castries. Afin de tenter d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, autant historiques que sociologiques, penchons-nous sur un clivage divisant les membres de l'élite française. La noblesse de robe et la noblesse d'épée appartiennent encore à deux univers encore distincts, dont les conceptions culturelles divergent sur plusieurs points.

---

574 *Ibid.*, p. 822.

575 *Ibid.*, p. 861.

576 Voir *Supra.*, III. B. 1.

577 Martin 1969, p. 661.

578 Bourdieu Pierre et Passeron Jean-Claude, *La Reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

## B) Bibliothèque d'homme de robe et bibliothèque d'homme d'épée

Plusieurs questions se posent lors de l'étude d'une bibliothèque privée du début du XVIII<sup>e</sup> siècle : quel peut être le lien entre les lectures d'un homme et son appartenance sociale ? Dans quelle mesure le livre conditionne-t-il ses réactions ? Son héritage familial – par les valeurs transmises – influence-t-il ses lectures ?

### 1. La culture ancienne de la noblesse de robe

Le livre sous le règne de Louis XIV est un privilège destiné à une élite<sup>579</sup>. Une élite lettrée, anoblie et dont l'éducation lui a fourni un bagage intellectuel suffisant à la compréhension de la langue, qu'elle soit ancienne ou vernaculaire. Cependant, le monde de la noblesse se sépare à cette époque-ci en deux mondes bien différents : celui de la robe et celui de l'épée.

La noblesse de robe, à laquelle la famille de La Croix de Castries appartient, est anoblie par charges. Occupant majoritairement des postes administratifs et judiciaires, elle est plus récente que la noblesse d'épée dont les origines remontent au Moyen Âge. Bien que la famille de l'abbé de Castries ait été anoblie par charges en 1495, le terme de « noblesse de robe » ne semble pas apparaître avant le XVII<sup>e</sup> siècle. Citons ici l'historien Albert Cremer, qui, en 1998, posa admirablement les problématiques liées au clivage entre les deux noblesses :

« Noblesse de Robe ? Une contradiction dans les termes ou plutôt l'indicateur d'un changement dans la structure de la société ? La notion semble avoir fait son apparition au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1607, lors d'une réédition de ses *Recherches de la France*, Étienne Pasquier s'en servit, semble-t-il, le premier en l'opposant à la noblesse guerrière. La définition est bien éclairante. Elle met en évidence l'existence de deux groupes sociaux distincts, chacun d'eux ayant ses intérêts propres, en conflit avec ceux du groupe opposé. Ils ont conscience, par ce mouvement d'hostilité à l'égard de l'autre, qui entraîne également de la solidarité entre les membres respectifs, de former des entités collectives.<sup>580</sup> »

---

579 Martin 1969, p. 963.

580 Cremer 1999, p. 22.

Si opposition il y a entre ces deux groupes sociaux, il est alors fort à parier que leur culture, leurs goûts et leurs intérêts diffèrent. Ainsi, comment cela se traduit-il dans leurs lectures ?

Bien que la noblesse de robe fût alors considérée comme moins prestigieuse que la noblesse d'épée – car plus récente – elle occupa progressivement au cours du XVII<sup>e</sup> siècle les charges les plus importantes de l'État et devint par conséquent la plus fortunée<sup>581</sup>. En parallèle, ses membres « envahirent » la capitale et menèrent d'importantes campagnes de construction d'hôtels particuliers. Le XVIII<sup>e</sup> siècle termina de sceller leur ascension ; la plupart des hôtels parisiens seront occupés par la noblesse de robe<sup>582</sup>. L'abbé de Castries et son frère s'inscrivent dans ce mouvement. Originaires du Languedoc, mais séjournant à la cour de Versailles ou au Palais royal à la suite de leurs charges respectives, ils marquèrent par la pierre leur ascension en emménageant rue de Varenne.

Avant d'étudier la bibliothèque de l'abbé de Castries sous le prisme des intérêts de la noblesse de robe, rappelons les caractéristiques des lectures de cette dernière, exposées par H.-J Martin<sup>583</sup>. Tout d'abord, héritée de l'humanisme et vivifiée par la Réforme catholique, elle se passionne davantage pour la littérature plus théologique que spirituelle, plus théorique que pratique, en somme, plus élitiste. La noblesse de robe applique la culture de la référence, c'est-à-dire, une histoire dominée par des considérations nationales et religieuses. Semblant traumatisée par les différents conflits qui animèrent le siècle précédent, notamment les guerres de religion et l'opposition des rois et papes, elle amasse des livres qui regardent plus vers le passé que vers des préoccupations plus contemporaines. Cet amour de la référence s'exprime également par l'attrait que ses membres portent aux *Mémoires*, qui, nous l'avons observé, se sont multipliées depuis la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Attachée à un savoir basé sur la culture des Anciens et sur la religion, la noblesse de robe paraît méfiante vis-à-vis des progrès de son temps. C'est pourquoi, les sciences et la littérature sont bien souvent absentes de leurs bibliothèques. Un amusant constat s'offre alors. Leurs lectures « passésistes » tranchent avec la récence de leur noblesse ; comme si ses membres, afin de compenser ce complexe vis-à-vis de la noblesse d'épée, désiraient s'enraciner dans le passé et faisaient fi de toute nouveauté. Toutefois, paradoxalement, les bibliothèques de la noblesse de robe affichent souvent une

---

581 *Ibid.*, p. 25.

582 Martin 1969, p. 922 et 924.

583 *Ibid.*, p. 963-965.

tendance janséniste. Fait quelque peu étonnant puisque les fidèles de Port-Royal sont connus pour avoir soutenu, voire participer aux innovations, que ce soit dans la traduction en langue vernaculaire, ou dans l'intérêt qu'ils portaient aux sciences exactes<sup>584</sup>.

Là où la noblesse de robe semble se plaire dans une conception conservatrice du savoir, la noblesse d'épée à l'inverse embrassa les différents progrès du siècle et s'émancipa peu à peu de la culture des Anciens et de l'enseignement religieux trop théorique.

## 2. Une noblesse d'épée curieuse de son temps

La noblesse d'épée, la plus ancienne classe de noblesse de France, occupait à l'origine les fonctions militaires et diplomatiques du royaume. Par conséquent, les nobles de l'Ancien Régime descendaient des grandes familles guerrières venues du Moyen Âge. Noblesse dite « d'extraction », ses membres étaient anoblis dès leur naissance car l'on pensait que les qualités morales et guerrières se transmettaient de pères en fils<sup>585</sup>. Ainsi, l'ancienneté de leur lignée leur conférait une certaine primauté sur la noblesse de robe qui arriva bien après. Mais cette supériorité ne s'appliqua pas à tous les niveaux ; la noblesse d'épée, du moins jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, était peu instruite<sup>586</sup>. De tradition militaire, l'éducation de ses membres diffère de celle des autres nobles qui se destinent au monde parlementaire ou financier. Toutefois, l'équilibre bascula dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et le noble d'épée devint lettré au point de donner le ton en littérature<sup>587</sup>.

Les lectures des gens d'épée diffèrent fortement de ceux de la robe. Alors que cette dernière s'attache encore au début du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'humanisme du siècle précédent, la noblesse d'épée embrassa le nouvel idéal de l'honnête homme. Dorénavant, le goût de la clarté l'emporte sur l'amour de la référence ; les livres pragmatiques sur les livres théoriques ; la langue vernaculaire sur les langues anciennes ; le cartésianisme sur une conception trop religieuse du monde ; la littérature moderne sur les classiques latins et grecs. L'homme d'épée semble ainsi progressivement imposer sa loi intellectuelle à l'homme de robe. En s'éloignant des lectures trop pesantes, il témoigne d'une ouverture d'esprit qui vont à l'encontre des

---

584 Firode 2008, 3.

585 Reinhard 1956, p. 7.

586 Martin 1969, p. 964.

587 *Ibid.*

conceptions de la noblesse de robe. L'étude de leurs bibliothèques se révèle passionnante et révèle une curiosité exacerbée, davantage tournée vers le progrès et les sciences, que vers le passé et les apparences.

Souvent spontanés, les cabinets de la noblesse d'épée s'organisent bien souvent autour de l'histoire. Une histoire qui, certes s'intéresse toujours à celle des Anciens, mais qui privilégie la chronique des événements contemporains. Plus encore, une histoire qui s'étend hors des frontières françaises et qui considère l'histoire étrangère comme son égale. C'est pourquoi l'on retrouve dans ce type de collections une quantité importante de périodiques hollandais qui bravèrent la censure, et une littérature beaucoup plus libre concernant l'histoire européenne. En outre, à l'instar de la centaine de pièces du cabinet de Louis Lapara<sup>588</sup>, les ouvrages de théologie sont largement minoritaires et, lorsqu'ils existent, sont pour la plupart des manuels facilitant la compréhension des Écritures. Même dans une collection aussi petite que celle du compte de Mélingue<sup>589</sup> qui ne comporte qu'une dizaine de livres, la diversité de ses lectures nous frappe. Des *Essais* de Montaigne, en passant par les *Dialogues* de Fontenelle sur la pluralité des mondes à une biographie de la reine Elisabeth, ses ouvrages semblent s'affranchir du « poids » intellectuel de l'Église catholique. L'enseignement religieux triomphe néanmoins avec la multiplication de petits livres pragmatiques qui stimulent davantage l'esprit critique ; qualité si chère à l'honnête homme. Au goût de l'érudition qui prédomine dans la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle, se succède une aversion envers le « cuistre »<sup>590</sup>, synonyme péjoratif des gens de robe, symbolisant un monde vieillissant voué à périlcliter.

Ainsi ont été exposés brièvement les goûts littéraires de chacune des deux classes de la noblesse française au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Afin de conclure sur l'étude de la bibliothèque de l'hôtel de Castries, il est intéressant d'étudier la manière dont se positionne ce fonds dans un monde qui semble, de prime abord, manichéen. Existait-il des collections privées qui échappaient à ces stéréotypes ? L'abbé de Castries, par ses livres, s'émancipa-t-il du lourd héritage de son appartenance sociale ? Témoignait-il d'une curiosité plus large que certains des autres membres de la noblesse de robe ?

---

588 Lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Montdauphin et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis (1706). *Ibid.*, p. 947.

589 Martin 1969, p. 947.

590 *Ibid.*, p. 598.

### 3. Les influences de la noblesse d'épée sur la noblesse de robe : le cas de la bibliothèque de l'hôtel de Castries

Le fait est que la frontière entre les bibliothèques de la noblesse de robe et celles de la noblesse d'épée n'est pas aussi étanche qu'on pourrait le croire. Elle est même perméable. En effet, l'idéal de l'honnête homme, curieux de son temps, se fraya une place dans les cabinets parisiens des gens de la robe. Des collections comme celles du parlementaire René-Roland Le Vayer<sup>591</sup> en témoignent. À sa mort en 1710, il laissa derrière lui plus de 600 volumes<sup>592</sup>. Bien qu'il appartenait à une grande famille lettrée de la noblesse de robe, sa bibliothèque contraste avec celles des autres gens de loi. Comme beaucoup d'autres, elle est influencée par la noblesse d'épée et adopte les caractéristiques des deux mondes. Juriste de carrière, c'est sans surprise qu'il consomme une large majorité de livres de droit. Ses autres lectures – histoire religieuse, profane, étrangère et biographies de personnalités contemporaines – sont si diversifiées qu'elles ne peuvent que refléter sa curiosité. La présence, à côté des classiques anciens, d'ouvrages variés et récents semble être l'apanage du « parfait gentilhomme » décrit par Charles Sorel dans sa *Bibliothèques française*. Par ailleurs, il ne paraît guère intéressé par la théologie et les quelques ouvrages religieux qu'il possède sont à tendance janséniste. Sa bibliothèque mélange ainsi la production écrite de Port-Royal, caractéristiques de la noblesse de robe, avec des ouvrages, comme *l'Imitation de Jésus-Christ* ou le *Dictionnaire de la Bible*, qui facilitent la compréhension des Écritures. Ses lectures ne sont donc pas sans rappeler celles de l'abbé de Castries, qui, lui aussi, semble avoir été touché par les influences intellectuelles de la noblesse d'épée.

La bibliothèque de l'hôtel de Castries, avec ses cent soixante items, abrite les « basiques » que chaque noble se devait de posséder au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Par basiques, nous entendons les livres d'histoire de France, comme ceux de Moreri, ou encore les classiques anciens d'Aristote, Cicéron, Plutarque ou Socrate. Issu de la noblesse de robe, l'abbé de Castries s'est constitué une bibliothèque qui présente les mêmes caractéristiques que celle de René-Roland Le Vayer. Le fonds de l'hôtel de la rue de Varenne semble traduire une volonté

---

591 Par ailleurs, rappelons que l'un de ses parents, François de La Mothe Le Vayer, posséda l'un des manuscrits de l'abbé de Castries donnés Gaignières : « Diverses pièces en prose et en vers et le songe de la pucelle » (Paris, BnF, ms. fr. 22572, item 37).

592 Martin 1969, p. 948-949.

de se moderniser et de s'émanciper de l'héritage familial de son possesseur. Ses lectures s'attachent à la fois au passé et reflètent leur temps. Ainsi, théologie à tendance janséniste se mêle au « culte de la référence » avec un intérêt prononcé pour la culture des Anciens et pour le genre des *Mémoires*. À cela s'ajoute une méfiance vis-à-vis des sciences exactes. Chacune de ces qualités caractérise les lectures des hommes de la robe. À l'inverse, l'abbé de Castries dévoile un aspect de sa curiosité par ses nombreuses lectures sur l'histoire étrangère – notamment l'histoire des Incas, de la Suède et de l'Angleterre –, par l'intérêt qu'il porte au genre poétique et comique moderne et par la chronique des événements de son temps avec les périodiques et les livres d'histoire du règne de Louis XIV.

Le cabinet de l'hôtel de Castries illustre cet antagonisme entre les deux noblesses, lequel a été démontré par H.-J Martin : « (...) nous avons constaté que l'idéal adopté par l'homme d'épée – celui de Descartes – s'est sans cesse opposé à une forme de culture plus pesante, plus érudite, plus respectueuse de la chose jugée et basée sur l'étude des Anciens – culture qui peut apparaître comme celle que les membres des vieilles familles de robe ont héritée de leurs aïeux<sup>593</sup>. » L'abbé de Castries semble pris entre deux mondes, où culture ancienne et moderne s'affrontent. Appartenant à l'une des familles de robe les plus anciennes de France, il est tout à fait envisageable qu'il hérita de cette culture par une transmission de valeurs, expliquant probablement sa frilosité envers le cartésianisme, les beaux-arts et la technique<sup>594</sup>. Parallèlement, outre son goût pour l'histoire étrangère et l'actualité européenne, le don de ses manuscrits à François-Roger de Gaignières témoigne d'une certaine envie de se « débarrasser » d'une culture ancienne trop encombrante. Les manuscrits, hérités de son oncle, ne trouvèrent manifestement par leur place dans sa nouvelle bibliothèque.

Par ses manuscrits et ses imprimés, l'abbé de Castries eut entre les mains des ouvrages bien différents qui, en plus de refléter ses intérêts, illustrent les mutations intellectuelles du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, nous avons tenté de mettre en lumière les nouvelles préoccupations d'une élite cultivée désirant s'éloigner d'une culture humaniste – basée sur l'étude des Anciens – et qui aspire à une érudition davantage ancrée dans son époque. De cette manière, nous concluons notre étude par la comparaison des deux fonds de l'abbé de Castries

---

593 *Ibid.*, p. 661.

594 La création de l'Académie royale de peintures et de sculptures en 1648 s'accompagna de la publication d'une multitude de traités qui envahirent progressivement les cabinets des gentilshommes. *Ibid.*, p. 858.

qui s'inscrivent dans un siècle où se croisent l'antiquaire, à l'instar de Gaignières qui collectionne les manuscrits d'une époque passée, et la noblesse érudite davantage intéressée par les imprimés contemporains.

## C) Les manuscrits de l'abbé de Castries et la bibliothèque rue de Varenne : deux collections bien différentes

### 1. Matières et langues : d'une culture ancienne à une érudition moderne

Le lot de manuscrits de l'abbé de Castries et ses imprimés sont éloignés sur bien des points. Tout d'abord, les ouvrages diffèrent à l'évidence dans leur technique ; parchemins et papiers copiés à la main pour les premiers et papiers passés sous presse pour les seconds. Là où les manuscrits dominaient la tradition écrite jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, les imprimés marquèrent une transition vers une forme d'érudition nouvelle. Toutefois, il convient d'appréhender le passage entre ces deux mondes comme une continuité, plutôt qu'une rupture. Ainsi, les humanistes désignaient indifféremment par le terme *liber* le manuscrit et l'imprimé<sup>595</sup> et les premiers incunables conservèrent la présentation traditionnelle des manuscrits<sup>596</sup>. Il faudra attendre la date flottante de 1530, désignée notamment par Albert Labarre (1927-2020) comme coupure logique avec « l'ancien monde écrit », pour que l'imprimé acquiert son autonomie, tant par sa forme que par son contenu. L'essor de l'imprimerie au XVI<sup>e</sup> siècle s'accompagna d'une plus grande liberté dans les sujets traités et assista les courants humanistes européens.

En effet, les lectures de l'abbé de Castries appartiennent à ces deux grands pans de la tradition écrite et il est intéressant de constater un changement radical entre les sujets abordés. L'on assiste presque à un renversement entre ses manuscrits et imprimés. Alors que la jurisprudence et les sciences et arts dominaient largement les manuscrits donnés à Gaignières, ils se trouvent être les moins représentés dans la bibliothèque de son hôtel particulier<sup>597</sup>. Certes, la jurisprudence, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, semble réservée aux professions du

---

595 *Les carnetiers de l'IRHT* 2016.

596 Labarre 2001, p. 59.

597 On compte vingt-six manuscrits de jurisprudence et vingt-trois de sciences et arts, contre seulement quatre imprimés de jurisprudence et quinze de science et arts.

droit<sup>598</sup>, mais les ouvrages de sciences et arts ne sont quant à eux pas l'exclusivité d'un corps de métier. Loin de se rapprocher du cartésianisme, les manuscrits scientifiques donnés à Gaignières appartiennent à une culture ancienne, basée sur les textes des premiers hommes de sciences grecs. Par ailleurs, outre les ouvrages liés aux charges d'ambassadeur de Pierre de Bonzi, les manuscrits de jurisprudence de l'abbé de Castries traitent exclusivement de politique latine ou médiévale (notons que les *Instituts de Justinien*, probablement un imprimé, est un in-folio latin qui, lui aussi, traite de politique byzantine et romaine). À l'inverse, la jurisprudence de la bibliothèque de l'hôtel de Castries exclut totalement cette même culture antique et médiévale et se concentre uniquement sur des auteurs modernistes tels Machiavel, Grotius et Vauban. L'antagonisme entre ces deux mondes de l'érudition fonctionne, presque unanimement, pour l'ensemble des ouvrages des deux fonds de l'abbé de Castries.

Ainsi, si la théologie dans les manuscrits donnés à Gaignières se base sur les écrits des Pères de l'Église (Grégoire de Nysse, Jean Damascène...) et sur ceux des commentateurs des Écritures (Basile de Séleucie, Alessandro da Sant'Elpidio...), elle disparaît sous cette forme dans les imprimés de l'hôtel de la rue de Varenne. La littérature religieuse qui dominait alors la théologie laisse sa place aux écrits jansénistes. Hormis Saint-Augustin et Saint-Jérôme, ni les écrits des Pères de l'Église, ni les Bibles latines ne trouvèrent leur place dans cette bibliothèque. L'on pourrait se demander pourquoi Armand-Pierre de La Croix de Castries, pourtant abbé, archidiacre et archevêque<sup>599</sup>, élimine de sa bibliothèque les exemplaires dont le texte est aux origines de l'Église catholique. N'a-t-il pas conçu sa bibliothèque comme un écrin où ses goûts et intérêts personnels s'émancipent des contraintes liées à ses charges ecclésiastiques ? Si tel est le cas, ses choix ne semblent cependant pas partagés par l'ensemble des prélats de son époque.

En effet, Henri-Jean Martin dépouilla les inventaires des bibliothèques de deux hommes pieux dont les collections, outre la théologie, ressemblent particulièrement au cabinet de l'abbé de Castries. Le premier, Charles Amelot, abbé de Curzon, possédait en 1694 près de 500 volumes<sup>600</sup>, parmi lesquels plusieurs bibles, une série de bréviaires, une large collection des œuvres des Pères et de lourdes éditions in-folio étaient conservées. Le second, Joseph

---

598 Voir *Infra.*, p. 101.

599 Précisions, pour éviter tout anachronisme, que lors de son emménagement en 1709 à l'hôtel de la rue de Varenne, il ne dirige pas encore un archevêché. Il lui faudra attendre 1717 pour être nommé archevêque de Tours et 1719 pour Albi.

600 Martin 1969, p. 945.

Petit, vicaire porte-Dieu de la paroisse Saint-Roch, comptait un nombre comparable de volumes dans sa collection personnelle<sup>601</sup>. Ici encore, la multitude de grandes bibles et écrits des Pères révèle la dévotion du possesseur jusque dans sa bibliothèque privée. Loin d'émettre un jugement quant à la véracité de la foi catholique de l'abbé de Castries, nous proposons l'hypothèse suivante : peut-être laissa-t-il bibles, bréviaires, livres d'heures et écrits des Pères et Docteurs dans les bibliothèques des chapitres de ses abbayes et archevêchés, tandis qu'il préféra conserver à l'abri ses ouvrages à tendance janséniste. Les écrits de Port-Royal, assez subversifs – surtout pour un ecclésiastique accusé de jansénisme dans un royaume gouverné par un roi qui y est ouvertement opposé –, profitaient ainsi de la protection offerte par une bibliothèque privée.

Maintenant, l'histoire, sans surprise suit la même évolution. Histoire antique et médiévale dans les manuscrits donnés à Gaignières – *Chroniques antiques*, les *Chroniques de France* et *l'Histoire des rois de France* – contre une majorité d'histoire moderne dans les imprimés de l'hôtel de Castries. Inutile de revenir sur l'engouement des milieux intellectuels aux XVII<sup>e</sup> siècle et XVIII<sup>e</sup> siècle pour les dictionnaires et histoires universelles d'un Mézeray ou d'un Bossuet, mais il est, là encore, surprenant de constater l'absence presque totale de l'histoire médiévale.

Enfin, si la bibliothèque de l'hôtel de Castries conservait quelques exemplaires de littérature ancienne, elle omet également les lettres médiévales. Les belles-lettres modernes dominent les imprimés alors que les manuscrits donnés à Gaignières n'ont pour auteurs que les poètes latins, grecs ou médiévaux. Par ailleurs, un net clivage s'observe dans les langues utilisées. Le latin et l'italien concentrent à eux deux plus de 50 % des manuscrits donnés à Gaignières<sup>602</sup> alors que la totalité des imprimés de l'hôtel de Castries emploient le français. Pour rappel, l'explosion des éditions en langue vernaculaire, située entre les années 1643 et 1667<sup>603</sup>, suivit le mouvement de traduction insufflé par les jansénistes. Il n'est pas nécessaire de revenir sur les raisons, déjà évoquées, qui poussèrent les disciples de Port-Royal à renier l'écriture latine pour adopter la langue nationale.

---

601 *Ibid.*, p. 946.

602 La majorité des ouvrages de théologie sont en latin, ceux de jurisprudence en italien, ceux de sciences et arts en grec, ceux de belles-lettres en latin et ceux d'histoire en français. Voir annexe 4, tableau 2.

603 Martin 1969, p. 598.

Presque opposés, ces deux fonds semblent néanmoins s'assembler comme les deux pièces d'un puzzle. Les ouvrages, pris dans leur ensemble, témoignent d'une connaissance beaucoup plus vaste du monde, reflétant chacun une érudition ancienne et moderne. Par ailleurs, le changement dans la manière d'aborder le savoir dans la tradition écrite se matérialise, outre le changement des matières, par une évolution dans les formats. Là encore, les manuscrits et les imprimés de l'abbé de Castries en témoignent.

## 2. Formats : de l'in-folio à l'in-douze

La mutation des exigences intellectuelles au XVII<sup>e</sup> siècle réclame que soit rendu plus accessible le savoir des générations antérieures. Ainsi, ce désir de clarté, de synthèse et de pragmatisme se retrouve dans l'adoption du petit format comme nouveau modèle de référence. La course au petit format s'amorça parallèlement aux mouvements de traduction des années 1643-1667<sup>604</sup>. Les petites éditions françaises remplacèrent les lourds in-folio latins. D'une certaine manière, il existe une relation entre format et contenu du livre<sup>605</sup>. Les deux sont liés aux sujets abordés – un livre d'histoire ou de théologie préférera les grands formats, tandis qu'on demandera à la poésie ou au roman de se glisser dans une poche – mais également dans l'utilisation que l'on en fait. En témoigne cette anecdote de Lord Chesterfield<sup>606</sup>, citée par Roger Stoddard : « Les solides folios sont les gens d'affaire avec qui je m'entretiens le matin. Les quartos sont une compagnie plus mêlée avec laquelle je m'assois après le déjeuner ; et je passe mes soirées avec les légères et souvent frivoles papotages des menus octavos et duodecimos<sup>607</sup>. » Il semblerait que longtemps, le grand format conférait à l'écrit une crédibilité supérieure au in-8, in-12 et in-16. Rappelons également que la fabrication d'un in-folio, manuscrit ou imprimé, est davantage onéreux et donc prestigieux. Malgré cela, le petit format, également par contraintes économiques<sup>608</sup>, réussit à s'imposer dans les bibliothèques du début du XVIII<sup>e</sup> siècle et devint le type d'ouvrage le plus recherché.

Les manuscrits de l'abbé de Castries semblent ainsi confirmer l'interdépendance qui existe entre format et contenu du livre. Témoins d'une érudition ancienne, les manuscrits in-folio sont les plus nombreux avec cinquante items, contre vingt-huit in-4, onze in-8, neuf in-12 et

---

604 *Ibid.*

605 Yamazaki 1997, p. 48.

606 Philip Dormer Stanhope (1694-1773), homme politique et écrivain anglais.

607 Yamazaki 1997, p. 48, d'après une conférence de Roger Chartier prononcée à Tokyo.

608 Martin 1969, p. 965.

un « petit format ». Maintenant, à l'instar des recherches de Koichi Yamazaki sur la bibliothèque de l'abbé Magi, nous nous sommes essayés à réaliser plusieurs études statistiques sur la relation entre le format et les langues, matières et datations de l'ouvrage<sup>609</sup>. La conclusion la plus notable fut la suivante : à chaque matière correspond un format. L'histoire et la théologie sont dominées par l'in-folio, tandis que la jurisprudence préfère l'in-4. Par ailleurs, la majorité des manuscrits de sciences et arts adoptent l'in-8 alors que les belles-lettres optent pour le plus petit format présent dans le lot, l'in-12. Il est également intéressant de relever une certaine analogie entre l'ordre croissant de la « classification des libraires de Paris » – théologie puis jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire – et le format adopté qui, hormis pour l'histoire, suit ce même ordre d'importance.

Si les belles-lettres sont plus largement écrites en petit format c'est qu'elles se destinent à être davantage manipulées que les grandes bibles. Toutefois, cette tendance qui ne s'appliquait auparavant qu'à une faible partie des ouvrages, s'étendra à l'ensemble des éditions à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle comme en témoigne Louis-Sébastien Mercier dans son *Tableau de Paris* : « La mode a changé : on ne recherche plus que les petits formats ; on a réimprimé ainsi tous nos jolis poètes. Ces livrets ont l'avantage de pouvoir être mis en poche, de fournir au délassement de la promenade, et de parer à l'ennui des voyages... (...) La pensée, par ce procédé nouveau, se rapprocheroit, pour ainsi dire, de son invisibilité... la stupidité se manifesterait par sa grosseur. La philosophie, au contraire, occuperait, comme le sage, la plus petite place dans le monde<sup>610</sup>. »

À nouveau, les imprimés de l'hôtel de Castries illustrent cette course au petit format. L'inventaire de 1728, classé par ordre décroissant des tailles des ouvrages, révèle une large prédominance de l'in-12 avec soixante-huit items, suivit de trente-cinq in-4 et de seulement dix-neuf in-folio<sup>611</sup>. Si dans les manuscrits donnés à Gaignières le format et la matière étaient liés, les imprimés de la rue de Varenne ne semblent pas suivre la même logique. Les ouvrages d'histoire, les plus nombreux, sont répartis plutôt équitablement entre in-12 (trente et un items), in-4 (vingt-deux items) et in-folio (quinze items). Toutefois, seulement quatre livres d'histoire adoptent l'in-8<sup>612</sup>. Ce format semble davantage réservé aux écrits religieux, qui,

---

609 Voir annexe 4.

610 Mercier 1782, chap. CCCXIII, p. 80-84.

611 Notons que le format de vingt-deux exemplaires demeure inconnu.

612 Voir annexe 4, tableau 5.

contrairement aux manuscrits donnés à Gaignières, s'épanouissaient dans les grands formats de type in-folio et in-quarto. Ainsi, la théologie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, bien qu'elle demeure la principale référence culturelle, diminue en taille et se fait plus discrète dans les bibliothèques<sup>613</sup>.

D'une certaine manière, l'abbé de Castries troqua ses grands manuscrits contre des éditions in-12, davantage en accord avec les lectures d'un homme dont la bibliothèque personnelle paraît refléter les préoccupations de son siècle. Les manuscrits, hérités de son oncle, trouvèrent quant à eux leur place au sein de la collection Gaignières. Les intérêts d'un antiquaire du début du XVIII<sup>e</sup> siècle divergent de ceux du simple lettré car chacun est animé d'une curiosité différente. Quand l'un trouve un sens et une finalité à conserver les documents du passé, l'autre préfère des lectures plus ancrées dans son époque. Dans notre cas, Gaignières est celui dont l'œil perçu la préciosité des manuscrits alors que l'abbé de Castries semble n'y avoir vu que les vestiges d'un temps révolu.

---

613 Martin 1969, p. 831.

# Conclusion

Parmi l'immensité de la collection Gaignières, la petite centaine de manuscrits donnée par l'abbé de Castries méritait qu'une étude lui soit consacrée. Jamais quelqu'un n'avait donné une proportion si importante de pièces à l'antiquaire. Certes, nous l'avons vu, le collectionneur possédait des livres bien plus ornementés que ceux de l'abbé de Castries mais les siens ont tout à fait leur place dans la collection en ce qu'ils renferment des témoignages de l'histoire du royaume. Gaignières incarne ce que Furetière entend par « connaisseur », c'est-à-dire quelqu'un qui accorde autant d'importance à l'histoire du document et à son ancienneté, qu'à sa qualité plastique et iconographique<sup>614</sup>. « Conserver », tel était l'un des mots d'ordre de Gaignières. Conserver la mémoire nationale avec l'histoire diplomatique française, italienne et espagnole du règne de Louis XIV, mais aussi l'histoire des rois médiévaux. Conserver la mémoire des Anciens avec la littérature latine et les recueils de médecine grecque. Conserver les écrits des premiers Pères de l'Église. Conserver enfin la mémoire des grands du royaume, notamment en collectionnant ce qui leur a appartenu.

Car les manuscrits de l'abbé de Castries reflètent moins ses intérêts, que ceux de ses ancêtres. Il pourrait être osé d'émettre l'idée qu'Armand-Pierre de La Croix de Castries ne fut qu'un « passeur » entre les Bonzi et Gaignières. Mais n'étant pas, selon toute vraisemblance, celui qui constitua ce lot de manuscrits, il n'eut qu'un léger rôle à jouer auprès d'eux. L'abbé se définit bien plus par son don et c'est dans cette action que réside la véritable particularité du prélat. En donnant les manuscrits de la bibliothèque personnelle de son oncle – ce dernier en avait lui-même hérité, pour la plupart d'entre eux, de ses oncles à l'évêché de Béziers – l'abbé de Castries évita, peut-être sans en avoir eu conscience, le morcellement du fonds des Bonzi à Narbonne. Remettre entre les mains de Gaignières la mémoire de ses ancêtres, garantissait à l'abbé de Castries, non pas l'inaliénabilité totale puisqu'une partie fut vendue aux enchères à la mort de l'antiquaire, mais au moins une certaine postérité pour ses manuscrits.

---

614 Ritz-Guilbert 2016, p. 237. Le connaisseur possède un savoir et une compétence à juger les œuvres, à la différence d'un amateur, qui se définit par son goût. Guichard 2008, p. 16.

Néanmoins, plusieurs questions restent en suspens. Gaignières a-t-il sollicité l'abbé de Castries pour qu'il lui remette son lot de manuscrits ? Ces derniers étaient-ils les seuls en la possession de l'abbé ou bien sa collection comportait-elle un nombre beaucoup plus important d'ouvrages ? Dans un contexte où les manuscrits se faisaient de plus en plus rares sur le marché<sup>615</sup>, pourquoi n'a-t-il pas choisi de les vendre ? Bien que l'abbé de Castries ne semblait pas accorder la même importance qu'un collectionneur ou qu'un véritable bibliophile aux livres, l'on peut imaginer qu'il possédait néanmoins un certain amour pour la culture écrite et qu'il jugea son lot de manuscrits plus à sa place chez Gaignières. En effet, l'action de donner confère une certaine noblesse au donateur. Un acte qui paraît de prime abord désintéressé car dénué de toute valeur mercantile, peut tout de même profiter à celui qui en est à l'origine. Le cardinal de Bonzi en est le parfait exemple lorsque celui-ci donna en 1680 à Colbert une centaine de manuscrits de la bibliothèque de la cathédrale de Narbonne. Ce geste – les mots de Pierre de Bonzi l'attestent – avait tout d'une démarche courtisane. Si Gaignières n'égalait pas les charges du ministre des Finances, son rang dans la société dépassait largement celui d'Armand-Pierre de La Croix de Castries. Alors que l'abbé n'était que l'aumônier ordinaire de la duchesse de Bourgogne, Gaignières était probablement l'instructeur de son époux le duc<sup>616</sup>. L'abbé de Castries avait alors tout intérêt à se faire bien voir de l'ami de celui qui l'employait. Évidemment, ces interrogations quant aux raisons du don ne peuvent dépasser le rang de l'hypothèse. Toutefois, nous avons tenté de montrer, à travers ce présent mémoire, en quoi les imprimés de l'hôtel de Castries ont tout à voir avec les manuscrits donnés à Gaignières.

Si l'abbé de Castries se déchargea de ses anciens ouvrages légués par son oncle, c'est probablement pour faire « place neuve » aux imprimés de sa bibliothèque de la rue de Varenne. Comme le rappelle H.-J Martin, les manuscrits intéressaient moins les simples curieux du livre que la chasse aux imprimés rares<sup>617</sup>. Quand un collectionneur ou un antiquaire tel que Gaignières préfère les manuscrits médiévaux, la noblesse érudite parisienne accorde davantage de prestige à la littérature passée sous presse. Témoignant de la mutation

---

615 Martin 1969, p. 924 : « (...) au XVIII<sup>e</sup> siècle où la chasse aux manuscrits anciens devenus introuvables (...) ».

616 Grandmaison 1890, p. 613.

617 Martin 1969, p. 924.

des intérêts qui s'opèrent au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'abbé de Castries, par son geste, incarne le nouvel idéal du gentilhomme. Ce dernier, davantage tourné vers la modernité, contraste avec l'humaniste dont la culture se base sur celle des Anciens. Ainsi, les deux fonds de l'abbé – manuscrits et imprimés – illustrent d'une certaine manière la querelle des Anciens et des Modernes qui anima la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. La conception littéraire basée sur l'imitation de l'Antiquité, portée par Boileau, s'oppose à Perrault et ceux qui soutiennent l'innovation et la modernité<sup>618</sup>. Ces deux auteurs se retrouvent par ailleurs dans la collection d'imprimés de l'hôtel de Castries<sup>619</sup>, tout comme d'autres fervents défenseurs des Anciens (La Fontaine, Racine, Fénelon) et des Modernes (Corneille, Fontenelle). Alors, l'abbé de Castries avait-il pris parti pour l'un des deux camps ? Cette querelle atteignit-elle l'ensemble des bibliothèques du début du Siècle des Lumières ? Il semblerait bien que, comme le conflit janséniste, elle ait presque radicalement transformé les modes de lectures et a profondément marqué l'histoire des bibliothèques<sup>620</sup>.

Nous terminerons ici notre étude en avançant que les manuscrits semblaient bien plus correspondre aux goûts et intérêts de Gaignières qu'à ceux de l'abbé de Castries. Hormis les ouvrages grecs – avec néanmoins de très intéressants exemplaires qui ouvrirent la collection de l'antiquaire vers d'autres horizons –, la grande majorité répond au désir du collectionneur de rassembler le plus de pièces sur l'histoire médiévale et sur la mémoire de ceux qui comptèrent dans la politique du royaume. Si ces préoccupations animaient Gaignières, l'abbé de Castries paraissait préférer les imprimés sur la querelle janséniste – dont il fut l'un des acteurs – et, de manière générale, les ouvrages de son temps. De ce fait, les lectures d'un homme contribuent à définir sa personnalité, semblant ainsi intrinsèquement liées à sa vie et ce, qu'il soit l'un des plus grands collectionneurs de son temps, ou un noble érudit de la province exilé à Paris.

---

618 Dagen 1996, p. 91-92.

619 Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 306AP/16, f. 8v, item 307 : « les œuvres de Boileau » et f. 27v, item 416 : « les hommes illustres de Perrot ».

620 Lallich-Boidin et Brun-Picard 2013, p. 101.

# Sources et bibliographie

## Sources manuscrites

- Paris, Archives nationales

**O/1/3715** – Maison du roi sous l’Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Documents divers sur le personnel : maisons du Duc et de la Duchesse de Bourgogne 1690-1699 ; maison de la Duchesse de Berry : ordonnances de paiement. 1711-1715

**O/1/3716** – Maison du roi sous l’Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Documents divers sur le personnel. : maison de la Duchesse de Bourgogne : provisions d'offices, expéditions. 1698-1701.

**E//2031** – Conseil du roi. Arrêts en commandement, règne de Louis XV (1721-1723). Pièce 7251, ff. 289-291 : arrêt évoquant au Conseil et renvoyant devant M. de Bernage, intendant de Languedoc, l'instruction et jugement en dernier ressort des contestations nées et à naître entre M/gr/ de Castries, archevêque de Tours nommé archevêque d'Albi, et M/gr/ de Nesmond, archevêque d'Albi nommé archevêque de Toulouse, au sujet des réparations à faire aux édifices dépendant de l'archevêché d'Albi.

**G/7/295-G/7/299** – Contrôle général des finances. Province de Languedoc année 1680 : Montpellier. Huit lettres datées du 14 novembre 1680 émanant des membres des États.  
Cardinal de Bonzy

- Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales

**AB/XIX/3276/A** – dossier 12, Bardou : Succession du défunt duc de Lévis, à l'archevêque d'Albi

**15AP/9** – dossier 1, famille de Bernières : Lettre Isabeau de Bonzi, marquise de Castries à une

altesse. 15 décembre 1673

**306AP/1** – Inventaire de Castries, t. 1, p. 299 : actes d'acquisition de la baronnie de Castries

**306 AP/2** – Inventaire de Castries, t. 2, p. 7 : actes de l'entrée aux Etats du Languedoc

**306AP/2bis** – Inventaire des titres et papiers qui composent les archives du marquis de Castries, à Paris<sup>621</sup> :

- f. 73-88 : succession de l'archevêque d'Albi
- f. 123 : archevêque d'Albi, tuteur honoraire
- f. 132 : cession des droits de légitimité de l'abbé de Castries et état des meubles achetés par l'archevêque d'Alby. 1682 jusqu'en 1745

**306AP/3** – Généalogies :

- Pièce 4: généalogie La Croix-Castries (extrait des preuves de l'ordre du Saint Esprit)
- Pièces 12 à 15 : preuves de noblesse

**306AP/5** – Famille de la Croix de Castries :

- Pièce 10 : Contrat de mariage de René-Gaspard de La Croix, comte de Castries, et Isabeau Brachet, veuve de François d'Aubusson, comte de La Feuillade (1637)
- Pièce 11 : Contrat de mariage de René-Gaspard de La Croix, baron de Castries, et Isabeau de Bonzy (1644)

**306AP/13** – René-Gaspard, marquis de Castries et Isabeau de Bonzy, son épouse :

- Pièces 1-3 : Lettres de naturalité d'Isabeau
- Pièces 8-15 : succession du cardinal de Bonzy, contestation entre l'abbé de Castries et les pauvres de l'hôpital de Narbonne (1704)
- Pièce 16 : lettre d'Isabeau au grand duc de toscane (Montpellier, 23 avril 1672) : lettre de condoléances sur la mort de la duchesse d'Orléans
- Pièce 17 : Idem à son frère le cardinal de Bonzy, évêque de Narbonne (v1650-1660) : lettre de dans laquelle elle parle d'affaire de famille, des nouvelles du Languedoc et de celles de la Cour.

---

621 Etat détaillé des titres et documents qui étaient conservés dans l'hôtel de Castries, rue de Varenne, à Paris ; tous disparurent lors de son pillage en 1790.

- Pièce 18. Lettre du cardinal de Bonzy au sujet d'un mariage dans la maison de Savoie (4 novembre 1662)

**306AP/14** – Famille de la Croix de Castries, pièce 8bis : convention de Joseph-François avec son frère Pierre-Armand sur la succession de leurs parents (1709)

**306AP/16** – Inventaire après décès de Joseph-François de La Croix, marquis de Castries, gouverneur des villes et citadelles de Montpellier et de Sète : Inventaire des mobiliers et titres, hôtel de Castries, rue de Varenne à Paris. 6 octobre 1728. (1 registre in-f<sup>o</sup>, relié, 258 folios)

**306AP/55** – Armand-Pierre de La Croix de Castries, archevêque de Tours et d'Albi (1664-1747) :

- Pièce 1 : actes de notaire de Paris, 9 juin 1736

- Pièces 3 et 4 : procuration d'Armand-pierre de La Croix de Castries en faveur d'Armand François de La Croix de Castries, juin 1741

**306AP/57** – Tutelle de la Croix de Castries.

- Pièces 1-18 : pièces relatives à la tutelle des enfants de Joseph-François de La Croix, marquis de Castries, et de Marie-François de Lévis (1714-42)

- Paris, Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits

**Ms. Clair. 1032-1047**, *Inventaire du cabinet de M. de Gaignières, donné au Roy, fait par M. Clairambault, généalogiste des Ordres de Sa Majesté, en 1711 :*

- Ms. Clair. 1032, *Inventaire du cabinet de M. de Gaignières, donné au Roy, fait par M. Clairambault, généalogiste des Ordres de Sa Majesté en 1711.*

- Ms. Clair. 1033, *II Volumes concernant les cardinaux, archevêques évêques, abbés, tombeaux, sceaux, etc.*

- Ms. Clair. 1236, *Seconde série de volumes consacrés à l'histoire de l'Ordre du Saint-Esprit. Recueil chronologique de notices généalogiques, pièces, dessins et portraits peints ou gravés concernant les membres de l'Ordre.*

- Ms. Clair. 1047, *Catalogue des portraits portés à la Bibliothèque du Roi ; livres destinés au Cabinet du Louvre.*

**Ms. fr. 120-120bis**, *Correspondance de Colbert de mai 1664.*

**Ms. fr. 5895**, *Correspondances de De Camps.*

**Ms. fr. 15277-15280**, *Journal d'Antoine GALLAND, membre de l'Académie des Inscriptions et professeur au Collège royal (1708-1715).*

**Ms. fr. 22572**, *Inventaire de manuscrits de Gaignières et de Du Chesne.*

**Ms. fr. 23218**, *Correspondance et papiers du cardinal de Noailles, 1710-1723.*

**Ms. fr. 24488**, *Recueil de notes de Gaignières sur des acquisitions de livres et de manuscrits, faites ou projetées, etc.*

**Ms. fr 24985-24991**, *Correspondance de Gaignières.*

**Ms. Languedoc Bénédictins 106**, *Généalogies (mémoires, notes, extraits, lettres et pièces, etc., originaux et copies), concernant les familles nobles de Languedoc.*

**Ms. Languedoc Bénédictins 183**, *Correspondance originale de D. de Vic et Vaissete.*

**Ms. lat. 9364**, *Catalogues et documents divers relatifs aux manuscrits de Colbert, la plupart rédigés ou recueillis par Étienne Baluze.*

**Ms. lat. 17037**, *Recueil de pièces, la plupart en copies ou en extraits, pour servir à l'histoire des archevêques et des évêques de France : Narbonne.*

**Ms. n.a.f. 2076**, *Histoire d'André-Hercule, cardinal de Fleury, principal ministre, par Mr l'abbé [Jean-Bruno De] Ranchon.*

- Nîmes, Bibliothèque Carré d'art

Ms. 205, *Mélanges historiques et généalogiques*.

## Sources imprimées

### **Andoque 1648**

ANDOQUE Pierre, *Histoire du Languedoc*, vol. 12, Béziers, Martel & Besse, 1648.

### **Blampignon (1879) 1971**

BLAMPIGNON Emile-Antoine, *Massillon. D'après des documents inédits (1879)*, Genève, Honoré Champion, (1<sup>er</sup> édition 1879), 1971.

### **Bouillart 1724**

BOUILLART Jacques, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*, Paris, Grégoire Dupuis, 1724.

### **Brice (1684) 1713**

BRICE Germain, *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, t. 3, Paris, (1<sup>re</sup> édition 1684), 1713 (6<sup>e</sup> édition).

### **Brunel et Mortier 1726**

BRUNEL Pierre et MORTIER David, *Supplément aux anciennes éditions du Grand Dictionnaire Historique de Mre. Louis Moreri. Ou le mélange curieux de l'Histoire sacrée et profane*, t. 1, Amsterdam, 1726.

### **Bussy-Rabutin (1686-1693) 1859**

BUSSY-RABUTIN Roger de, *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy, avec sa famille et ses amis (1666-1693)*, vol. 6, Ludovic Lalanne (éd.), Paris, Charpentier, (1<sup>er</sup> éditions 1686-1693), 1859.

### **Chaudon 1804**

CHAUDON Louis Mayeul, *Nouveau dictionnaire historique*, t. 10, Lyon, Bruyset ainé et Comp., 1804.

### **Colbert de Croissy 1740**

COLBERT DE CROISSY Charles-Joachim, « Recueil des lettres de Messire Charles-Joachim Colbert evesque de Montpellier », Cologne, Aux dépens de la compagnie, 1740.

### **Dangeau (1684-1720) 1854-1860**

De DANGEAU Philippe, *Journal du marquis de Dangeau, avec les additions du duc de Saint-Simon*, 19 vol., Paris, Firmin Didot, (1<sup>er</sup> éditions 1684-1720), 1854-1860.

### **Depping 1850-1855**

DEPPING Georges Bernard (éd.), *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, IV tomes, Paris, Imprimerie Royale, 1850-1855 :

Tome I, Etats provinciaux – Affaires municipales et communales, 1850 :

#### Pierre Bonzi :

- Lettre de Pierre de Bonzi (évêque de Béziers) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du mois de novembre 1661, p. 49.
- Lettre de Pierre de Bonzi (évêque de Béziers) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 06 janvier 1662, à Béziers, p. 54-55.
- Lettre de Pierre de Bonzi (évêque de Béziers) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 09 janvier 1662, à Béziers, p. 63.
- Lettre de Pierre de Bonzi (évêque de Béziers) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 20 janvier 1662, à Béziers, p. 64-66.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 22 décembre 1671, à Montpellier, p. 270-272.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 16 janvier 1672, à Montpellier, p. 272-273.

- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 26 janvier 1672, à Montpellier, p. 273.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 30 janvier 1672, à Montpellier, p. 273-274.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 16 septembre 1672, à Toulouse, p. 276-278.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 05 octobre 1672, à Toulouse, p. 278.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 14 octobre 1672, à Montpellier, p. 279.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 12 novembre 1672, à Montpellier, p. 279-280.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 15 novembre 1672, à Castries, p. 280-282.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 26 novembre 1672, p. 282.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 06 décembre 1672, à Montpellier, p. 282-284.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 11 décembre 1672, à Montpellier, p. 289-291.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 17 décembre 1672, à Montpellier, p. 291-293.
- Lettre du cardinal Pierre de Bonzi à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 20 décembre 1672, à Montpellier, p. 293.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 13 septembre 1673, à Nancy, p. 295-296.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Narbonne) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 21 novembre 1673, à Pezénas, p. 296-297.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Narbonne) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 25 novembre 1673, à Pezénas, p. 297-298.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Narbonne) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 05 décembre 1673, à Pezénas, p. 298-299.

- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Narbonne) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 09 décembre 1673, à Pezénas, p. 299-300.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Narbonne) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 12 décembre 1673, à Pezénas, p. 300-301.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Narbonne) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 16 décembre 1673, à Pezénas, p. 301.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Narbonne) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 19 décembre 1673, à Pezénas, p. 302.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Narbonne) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 23 décembre 1673, à Pezénas, p. 303.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Narbonne) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 23 janvier 1675, à Montpellier, p. 306-307.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Narbonne) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 01 février 1675, à Montpellier, p. 307.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Narbonne) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 08 décembre 1676, à Montpellier, p. 308-309.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 19 août 1672, à Toulouse, p. 857-858.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 24 août 1672, à Toulouse, p. 858.
- Lettre de Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) à Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) datée du 02 septembre 1672, à Versailles, p. 859.

René-Gaspard de La Croix de Castries :

- Lettre de René Gaspard de La Croix, marquis de Castries à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 20 janvier 1662, à Béziers, p. 71-72.
- Lettre de René Gaspard de La Croix, marquis de Castries à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 16 septembre 1662, à Pezénas, p. 76-79.
- Lettre de René Gaspard de La Croix, marquis de Castries à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 29 septembre 1662, à Pézenas, p 79-80.
- Lettre de René Gaspard de La Croix, marquis de Castries à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 31 octobre 1662, à Pézenas, p. 80.

- Lettre de René Gaspard de La Croix, marquis de Castries (gouverneur de Montpellier) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 24 novembre 1662, p. 83-85.
- Lettre de René Gaspard de La Croix, marquis de Castries (gouverneur de Montpellier) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 11 décembre 1662, p. 99-100.
- Lettre de René Gaspard de La Croix, marquis de Castries (gouverneur de Montpellier) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 15 décembre 1662, p. 100.
- Lettre de René Gaspard de La Croix, marquis de Castries (gouverneur de Montpellier) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 21 décembre 1662, p. 100-102.
- Lettre de René Gaspard de La Croix, marquis de Castries (gouverneur de Montpellier) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du mois de novembre 1663, p. 126-127.
- Lettre de Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) à René Gaspard de La Croix, marquis de Castries (gouverneur de Montpellier) datée du 25 janvier 1666, à Saint-Germain-en-Laye, p. 208.
- Lettre de René Gaspard de La Croix, marquis de Castries (gouverneur de Montpellier) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 19 février 1666, à Béziers, p. 215.
- Lettre de Henri de Bourbon, duc de Verneuil (gouverneur de Languedoc), René Gaspard de La Croix, marquis de Castries (lieutenant général en Languedoc) et Claude Bazin de Bezons (intendant de Languedoc) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 01 mars 1669, à Pezénas, p. 239.
- Lettre de Henri de Bourbon, duc de Verneuil (gouverneur de Languedoc), René Gaspard de La Croix, marquis de Castries (lieutenant général en Languedoc) et Claude Bazin de Bezons (intendant de Languedoc) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 12 avril 1669, à Pezénas, p. 248.
- Lettre de Henri de Bourbon, duc de Verneuil (gouverneur de Languedoc), René Gaspard de La Croix, marquis de Castries (lieutenant général en Languedoc) et Claude Bazin de Bezons (intendant de Languedoc) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 13 mai 1669, à Pezénas, p. 248-250.
- Lettre de René Gaspard de La Croix, marquis de Castries (lieutenant général du Languedoc) à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 13 avril 1669, à Pezénas, p. 251.
- Lettre de Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) à René Gaspard de La Croix, marquis de Castries (lieutenant général de Languedoc) datée du 25 décembre 1671, à Paris, p. 276.
- Lettre de René Gaspard de La Croix, marquis de Castries à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat)

datée du 16 février 1664, à Montpellier, p. 696-697.

Tome IV, Travaux publics – Affaires religieuses – Protestants – Sciences, lettres et arts – Pièces diverses, 1855 :

- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (secrétaire d'Etat de la Marine et de la Maison du roi) datée du 31 août 1672, à Toulouse, p. 71-72.
- Lettre de Pierre de Bonzi (archevêque de Toulouse) à Jean-Baptiste Colbert (secrétaire d'Etat de la Marine et de la Maison du roi) datée du 21 octobre 1674, à Limoux, p. 73-74.
- Lettre de Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain (secrétaire d'Etat de la Marine et de la Maison du roi) à Pierre de Bonzi (archevêque de Narbonne) datée du 03 avril 1702, p. 219.
- Lettre de Pierre de Bonzi (ambassadeur à Venise) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 12 mai 1663, à Venise, p. 525-527.
- Lettre de Pierre de Bonzi (ambassadeur à Venise) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 13 octobre 1663, à Venise, p. 527-528.
- Lettre de Pierre de Bonzi (ambassadeur à Venise) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 20 octobre 1663, à Venise, p. 528-529.
- Lettre de Pierre de Bonzi (ambassadeur à Venise) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 21 mai 1664, à Venise, p. 529.
- Lettre de Pierre de Bonzi (ambassadeur à Venise) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 31 mai 1664, à Venise, p. 530.
- Lettre de Pierre de Bonzi (ambassadeur à Venise) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 05 juillet 1664, à Venise, p. 530.
- Lettre de Pierre de Bonzi (ambassadeur à Venise) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 19 juillet 1664, à Venise, p. 530-531.
- Lettre de Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) à Pierre de Bonzi (évêque de Béziers) datée du 15 juin 1663, p. 531.
- Lettre de Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) à Pierre de Bonzi (évêque de Béziers) datée du 20 juillet 1663, p. 532.
- Lettre de Pierre de Bonzi (évêque de Béziers, ambassadeur à Venise) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'Etat) datée du 20 décembre 1664, à Venise, p. 678-680.

**De Torcy 1828**

DE TORCY Jean-Baptiste Colbert, « Mémoires », in *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France*, t. 67, Paris, Foucault, 1828.

**Du Pin 1708**

DU PIN Louis-Ellies, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVII<sup>e</sup> siècle*, 6 vol., Paris, André Pralard, 1708.

**Du Pin 1711**

DU PIN Louis-Ellies, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, André Pralard, 1711.

**Furetière 1690**

FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, 3 vol., La Haye, A. et R. Leers, 1690.

**Fleury 1691-1720**

FLEURY Claude, *Histoire ecclésiastique, précédée du Discours sur cette histoire*, 20 vol., Paris, 1691-1720.

**Gallia Christiana 1739**

SAINTE-MARTHE Denis de, *Gallia Christiana, Ubi de Provincia Narbonenfi*, vol. 6, Paris, 1739.

**Gazette 1658**

RENAUDOT Théophraste (dir.), *Recueil des gazettes nouvelles ordinaires et extraordinaires*, n° 1-80, Paris, janvier-juin 1658.

**Gazette de France 1767**

(Inconnu), *Gazette de France*, t. 2, Paris, Imprimerie de la Gazette de France, 1767.

### **Hozier 1764**

HOZIER Louis Pierre, *Armorial général, ou Registres de la Noblesse de France*, vol. 5, Paris, de Prault, 1764.

### **Fevret de Fontenette 1668-1678**

FEVRET DE FONTENETTE Charles Marie (éd.), *Bibliothèque historique de la France [Texte imprimé] : contenant le catalogue des ouvrages, imprimés & manuscrits, qui traitent de l'histoire de ce royaume ou qui y ont rapport avec des notes critiques et historiques par feu Jacques Lelong*, 4 vol., Paris, Jean-Thomas Hérisant, 1668-1678.

### **Le Bret 1680**

LE BRET Henry, *Lettres diverses*, Paris, v. 1680.

### **La Chenaye-Desbois 1772**

LA CHENAYE-DESBOIS François-Alexandre Aubert de, *Dictionnaire de la noblesse*, t. 5, Paris, chez l'auteur, 1772.

### **Lainé 1818**

LAINÉ Pierre-Louis, *Dictionnaire véridique des origines des maisons nobles ou anoblies du royaume de France*, vol. 1, Paris, Imprimerie de Plassan, 1818.

### **Lainé 1839**

LAINÉ Pierre-Louis, *Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France*, t. 6, Paris, chez l'auteur, 1839.

### **Lavallée 1865-1866**

LAVALLÉE Théophile (éd.), *Correspondance générale de madame de Maintenon*, 4 vol., Paris, Charpentier, 1865-1866.

### **L'Hermite de Soliers 1665**

L'HERMITE DE SOLIERS Tristan, *Histoire généalogique de la noblesse de Touraine ; enrichie des armes en taille-douce de chaque famille...*, Paris, Jacques Langlois, 1665.

### ***Mémorial 1754***

(Inconnu), *Mémorial de Chronologie, genealogique et historique pour l'année 1753*, Paris, Ballard, 1754.

### **Mercier 1782**

MERCIER Louis-Sebastien, « Petit formats », in *Tableau de Paris*, t. 4, Amsterdam, 1782, chap. CCCXIII, p. 80-84.

### ***Mercure françois 1638***

(Inconnu), *Mercure françois*, t. 18, Paris, 1638.

### ***Mercure Galant novembre 1682***

DU FRESNY Charles, DONNEAU DE VIZÉ Jean, CORNEILLE Thomas (dir.), *Mercure Galant*, Paris, novembre 1682.

### ***Mercure Galant avril 1702***

DU FRESNY Charles, DONNEAU DE VIZÉ Jean, CORNEILLE Thomas (dir.), *Mercure Galant*, Paris, avril 1702.

### ***Mercure Galant août 1703***

DU FRESNY Charles, DONNEAU DE VIZÉ Jean, CORNEILLE Thomas (dir.), *Mercure Galant*, Paris, août 1703.

### ***Mercure Galant février 1705***

DU FRESNY Charles, DONNEAU DE VIZÉ Jean, CORNEILLE Thomas (dir.), *Mercure Galant*, Paris, février 1705.

### **Moreri (1674) 1725**

MORERI Louis, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane...*, t. 2, Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, (1<sup>er</sup> édition 1674), 1725.

**Moreri (1674) 1732**

MORERI Louis, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane...*, t. 2, Paris, Pierre-Augustin le Mercier, (1<sup>er</sup> édition 1674), 1732.

**Moreri (1674) 1735**

MORERI Louis, *Supplement au grand dictionnaire historique genealogique, géographique, &c. de M. Louis Moreri : pour servir à la dernière édition de l'an 1732 & aux précédents*, t. 1, Paris, Vincent, Coignard, Lemercier, Hérisant, (1<sup>er</sup> édition 1674), 1735.

**Nisard 1853**

NISARD Charles, *Mémoires de Daniel Huet*, Paris, 1853.

**Notice et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi 1790**

Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, *Notice et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, vol. 3, Paris, Imprimerie royale, 1790, [en ligne] ([https://books.google.fr/books?id=079CAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q=christine&f=false](https://books.google.fr/books?id=079CAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q=christine&f=false) consulté le 28/06/2020).

**Racine (1742) 1966**

RACINE Jean, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, t. 2, Paris, Gallimard, (1<sup>er</sup> édition 1742), 1966.

**Rosset 1660**

ROSSET Thomas, *Portraits des plus belles dames de la ville de Montpellier*, Paris, Michel Damour, 1660.

**Saint-Simon (1691-1723) 1856-1858**

SAINT-SIMON Louis de Rouvroy de, *Mémoires complets et authentiques sur le siècle de Louis XIV et la Régence*, éd. Pierre-Adolphe Chéruel, 20 vols., Paris, Hachette, (rédaction 1691-1723), 1856-1858.

**Taisant 1737**

TAISANT Pierre, *Les vies des plus celebres jurisconsultes de toutes les nations*, Paris, Prault et Le Clerc, 1737.

## Bibliographie critique

### **Abdel-Halim 1964a**

ABDEL-HALIM Mohamed, *Antoine Galland, sa vie et son oeuvre*, t. 1, Paris, A. Nizet, 1964.

### **Abdel-Halim 1964b**

ABDEL-HALIM Mohamed, *Correspondance d'Antoine Galland. Edition critique et commentée*, t. 2, thèse complémentaire pour le doctorat des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Paris (dactylographiée et hors-commerce), Paris, A. Nizet, 1964.

### **Appolis 1955**

APPOLIS Émile, « Les « miracles » jansénistes dans le Bas-Languedoc (1732-1745) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 67, n° 31, 1955, p. 269-279.

### **Balayé 1988**

BALAYÉ Simone, *La bibliothèque nationale des origines à 1800*, Genève, Droz, 1988.

### **Bauden et Waller 2001**

BAUDEN Frédéric (éd.) et WALLER Richard (éd.), *Le journal d'Antoine Galland (1646-1715) : la période parisienne*, vol. 1 (1708-1709), Leuven, Peeters, 2001.

### **Bauden et Waller 2012**

BAUDEN Frédéric (éd.) et WALLER Richard (éd.), *Le journal d'Antoine Galland (1646-1715) : la période parisienne*, vol. 2 (1710-1711), Leuven, Peeters, 2012.

### **Béchu 1983**

BECHU Philippe, « Une bibliothèque en Anjou au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue française d'histoire du livre*, n° 40, 1983, p. 245-261.

**Bernos 1979**

BERNOS Marcel, « Un religieux de Provence et ses livres », *Revue française d'histoire du livre*, n° 24, 1979, p. 665-673.

**Bertrand et Pontal 1886**

BERTRAND Arthur et PONTAL Edouard, *Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, t. 6, Paris, Hachette, 1886.

***Bibliothèques et lecteurs dans l'Europe moderne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)* 2016**

BERTRAND Gilles, CAYUELA Anne, DEL VENTO Christian, MOUREN Raphaële (éd.), *Bibliothèques et lecteurs dans l'Europe moderne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Genève, Droz, 2016.

**Bonnaffé 1884**

BONNAFFÉ Édmond, *Dictionnaire des amateurs français au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Quantin, imprimeur-éditeur, 1884.

**Bouchot 1891**

BOUCHOT Henri, *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux Départements des estampes et des manuscrits*, 2 vol., Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1891.

**Boutouille et Gomis 2017**

BOUTOUILLE Frédéric et Gomis Stéphane (dir.), *Cultures villageoises au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2017.

**Brunel 1874**

BRUNEL Yvonne, *Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, 1685-1712*, Paris Beauchesne, 1874.

***Bulletin Monumental* 1977**

(Inconnu), « Paris et la province au XVIII<sup>e</sup> siècle [compte-rendu] », *Bulletin Monumental*, tome 135, n° 2, année 1977, p. 169.

**Campbell 2011**

CAMPBELL Peter, « Le cardinal de Fleury ou comment devient-on le précepteur de Louis XV ? », *Histoire de l'éducation*, n° 132, 2011, p. 49-72.

**Capefigue 1843**

CAPEFIGUE Jean Baptiste Honore Raymond, *Louis XV et la société du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Société typographique belge, 1843.

**Carreyre 1928**

CARREYRE Jean, « La politique religieuse du Régent (1715-1723) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 14, n° 65, 1928, p. 459-467.

**Carreyre 1932**

CARREYRE Jean, *Le jansénisme durant la Régence (1515-1717)*, t. 2, Louvain, Bureaux de la Revue, 1932.

**Cataldi Palau 1986**

CATALDI PALAU Annaclara, « Les vicissitudes de la collection de manuscrits grecs de Guillaume Pellicier », *Scriptorium*, t. 40, n° 1, 1986 p. 32-53.

**Chatelain 2003**

CHATELAIN Jean-Marc, *La Bibliothèque de l'honnête homme : Livres, lecture et collections en France à l'âge classique*, Paris, Éditions de la Bibliothèque nationale de France, 2003, [en ligne] (<https://books.openedition.org/editionsbnf/2471?lang=fr> consulté le 07/04/2020).

**Clément de Ris 1877**

CLÉMENT DE RIS Louis, *Les Amateurs d'autrefois*, Paris, E. Plon, 1877.

**Clément 1868**

CLÉMENT Pierre, *Madame de Montespan et Louis XIV : étude historique*, Paris, Didier et Cie, 1868.

### **Clément (1869) 1871**

CLÉMENT Pierre, *Une abbesse de Fontevrault au XVII<sup>e</sup> siècle: Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, étude historique*, Paris, Didier et Cie, (1<sup>er</sup> édition 1869), 1871 (2<sup>e</sup> édition).

### **Cornette 1995**

CORNETTE Joël, « La querelle Bossuet-Fénélon », *L'Histoire*, n° 184, janvier 1995, [en ligne] (<https://www.lhistoire.fr/la-querelle-bossuet-fenelon> consulté le 28/06/2020).

### **Couland 2015**

COULAUD Hélène, « Le trésor de la cathédrale de Narbonne pendant la période tridentine, entre splendeur et sobriété. Édition et commentaire de la visite du cardinal Pierre de Bonzi (1677) », *Patrimoines du Sud*, n° 1, 2015, [en ligne] (<http://journals.openedition.org/pds/887> consulté le 31/03/2020).

### **Courcelles 1996**

COURCELLES Dominique de., « La *bibliothèque* du chapitre de la cathédrale Saint-Just de Narbonne », XXXI<sup>e</sup> colloque de Fanjeaux « Livres et bibliothèques (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », sous la direction de Jean-Loup Lemaître, Toulouse, Privat, 1996, p. 185-207.

### **Courcelles 2018**

COURCELLES Dominique de « La bibliothèque du chapitre de la cathédrale Saint-Just de Narbonne : Culture liturgique et relations artistiques », *MisceHànica Litúrgica Catalana* (Societat Catalana d'Estudis Litúrgics), n° 26, 2018, p. 245-262.

### **Cousseau 2016**

COUSSEAU Marie-Blanche, « Quelques aspects de la production subsistante », in *Étienne Colaud et l'enluminure parisienne sous le règne de François Ier*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2016, p. 75-80, [en ligne] (<https://books.openedition.org/pufr/8485?lang=fr> consulté le 07/07/2020).

### **Cremer 1999**

CREMER Albert, « La genèse de la notion de noblesse de robe », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 46, n° 1, janvier-mars 1999, p. 22-38.

### **Compère et Julia 1984**

COMPÈRE Marie-Madeleine et JULIA Dominique, *Les collèges français, 16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles. Répertoire 1 : France du Midi*, Paris, CNRS-INRP, 1984.

### **Dagen 1996**

DAGEN Jean, « La Fontaine et les Modernes », *Le Fablier. Revue des Amis de Jean de La Fontaine*, n° 8, 1996, in *Jean de La Fontaine, 1695-1995*, Actes du Colloque du Tricentenaire 25-27 octobre 1995, p. 91-99.

### **De Franceschi 2013**

DE FRANCESCHI Sylvio Hermann, « Le molinisme congruiste face au thomisme jansénisant. La correspondance entre le prince de Conti et le P. Agard de Champs (août-septembre 1664) », *Dix-septième siècle*, vol. 259, n° 2, 2013, p. 231-247 [en ligne] (<https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2013-2-page-231.htm> consulté le 29/06/2020).

### **Delisle 1868**

DELISLE Léopold, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, Paris, 1868.

### **Delisle 1870**

DELISLE, Léopold, « Notice sur le Livre blanc de l'église du Mans », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 31, 1870, p. 194-210.

### **Delisle 1873**

DELISLE, Léopold, « Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis », *Mémoires de l'Institut national de France*, t. 27, 2<sup>e</sup> partie, 1873, p. 287-372.

### **Delisle 1874**

DELISLE Léopold, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. 2, Paris 1874.

### **Delisle et Woodsworth 1995**

DELISLE Jean et WOODSWORTH Judith (dir.), *Les traducteurs dans l'histoire*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 1995.

### **De Polis 1895**

DE POLIS Oscar, *Les défenseurs du Mont-Saint-Michel 1417-1450*, Paris, Conseil héraldique de France, 1895.

### **Deshoulière 1921**

DESHOULIÈRE François, « Iconographie de Saint Roch », *Bulletin Monumental*, t. 80, 1921, p. 135-136.

### **Devic et Vaissète (1730-1745) 1872-1892**

DEVIC Claude et VAISSÈTE Joseph, *Histoire générale de Languedoc*, 16 vol., Toulouse, Privat, (1<sup>er</sup> éditions 1730-1745), 1872-1892.

### **Dubu 1961**

DUBU Jean, *Le rituel d'Alet*, Société des Amis de Port-Royal, 1961, [en ligne] ([http://www.amisdeportroyal.org/societe/wp-content/uploads/2016/03/50\\_Le\\_Rituel\\_d\\_Alet\\_par\\_Jean\\_DUBU\\_32.pdf](http://www.amisdeportroyal.org/societe/wp-content/uploads/2016/03/50_Le_Rituel_d_Alet_par_Jean_DUBU_32.pdf) consulté le 07/07/2020).

### **Dufour-Maître 1999**

DUFOUR-MAÎTRE Myriam, *Les précieuses : naissance des femmes de lettres en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1999.

### **Dufour-Maître 2015**

DUFOUR-MAÎTRE Myriam, « La critique des femmes : le cas des « précieuses », *Littératures classiques*, n° 86, 2015, p. 157-168.

### **Duplessis 1870**

DUPLESSIS Georges, « Roger de Gaignières et ses collections iconographiques », *Gazette des Beaux-Arts*, mai 1870, p. 468-488.

**Duplessis 1874**

DUPLESSIS Georges, « Inventaire des collections et testament de Roger de Gaignières (1716) », *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1874, p. 266-286.

**Dotoli 2004**

DOTOLI Giovanni, *Littérature et société en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, vol. 4, Paris, Presses Paris Sorbonne, 2004.

**Fabre 2019**

FABRE Albert, *Petite histoire de Montpellier*, Cressé, éditions des régionalismes, 2019.

**Firmin-Didot 1875-1877**

FIRMIN-DIDOT Ambroise, *Les graveurs de portraits en France. Catalogue raisonné de la collection de portraits de l'École française appartenant à Ambroise Firmin-Didot*, t. 2, Paris, Librairie Firmon-Didot et C., 1875-1877.

**Firode 2008**

FIRODE Alain, « Le cartésianisme dans le cours de philosophie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire de l'éducation*, n° 120, 2008, [en ligne]

(<https://journals.openedition.org/histoire-education/1832#quotation> consulté le 03/07/2020).

**Fossier 2019**

FOSSIER François, *L'Abbé Nicaise, facteur du Parnasse*, Paris, L'Harmattan, 2019.

**Froeschlé-Chopard 1997**

FROESCHLÉ-CHOPARD Marie-Hélène, « Le jansénisme dans les bibliothèques des couvents de Toulon au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Livres et culture du clergé à l'époque moderne*, in *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 83, n° 210, 1997, p. 57-79.

### **Froeschlé-Chopard 2000**

FROESCHLÉ-CHOPARD Marie-Hélène, « Les inventaires de bibliothèques ecclésiastiques, témoins de l'évolution intellectuelle et spirituelle des religieux », *Un siècle d'histoire du christianisme en France*, in *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86, n° 217, 2000, p. 493-512.

### **Furet et Dupront 1965-1970**

FURET François et DUPRONT Alphonse (dir.), *Livres et société dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, La Haye, 1965-1970.

### **Gazier (1922) 1926**

GAZIER Augustin, *Histoire générale du mouvement janséniste, depuis ses origines jusqu'à nos jours*, t. 1, Paris, (1<sup>er</sup> édition 1922), 1926 (6<sup>e</sup> édition).

### **Grandmaison 1890**

GRANDMAISON Charles de, « Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 51, 1890, p. 573-617.

### **Grandmaison 1891**

GRANDMAISON Charles de, « Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 52, 1891, p. 181-219.

### **Grandmaison 1892**

GRANDMAISON Charles de, « Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 53, 1892, p. 5-76.

### **Guichard 2008**

GUICHARD Charlotte, *Les amateurs d'art à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

**Henryot 2013**

HENRYOT Fabienne, « Les bibliothèques ecclésiastiques, fabrique de l'orthodoxie », in Monique Cottret et Caroline Galland (éd.), *Croire ou ne pas croire*, Paris, Editions Kimé, 2013, p. 213-235.

**Hoarau 2005**

HOARAU Fabrice, *Claude Fleury, 1640-1723 : la raison et l'histoire*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2005.

**Jannoray 1946**

JANNORAY Jean, « Extraits du rapport de M. J. Jannoray, Directeur de la 1<sup>le</sup> Circonscription archéologique », *Gallia*, t. 4, 1946, p. 353-364.

**Jarry 1961**

JARRY Eugène, « Le chapitre de Saint-Martin aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 47, n° 144, 1961, p. 117-149.

**Jourdanne 1904**

JOURDANNE Gaston, *Les bibliophiles, les collectionneurs et les imp. De l'Aude*, Paris, Leclerc, 1904. p. 117-120.

**Jolly 1988**

JOLLY Claude (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2, *Les Bibliothèques sous l'Ancien Régime (1530-1789)*, Paris, Cercle de la Librairie, 1988.

**Knowles 1954**

KNOWLES Christine, « Jean de Vignay, un traducteur du XIV<sup>e</sup> siècle », *Romania*, t. 75, n° 299, 1954, p. 353-383.

### **Koda 2010**

KODA Takeshi, « Jansénisme et gallicanisme épiscopal dans les assemblées du clergé au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle », *Dix-septième siècle*, vol. 248, n° 3, 2010, p. 467-477, [en ligne] (<https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2010-3-page-467.htm> consulté le 10/07/2020).

### **Labarre 2001**

LABARRE Albert, « Du manuscrit médiéval au livre moderne », in Albert Labarre (éd.), *Histoire du livre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, p. 59-85 [en ligne] (<https://www.cairn.info/histoire-du-livre--9782130519928-page-59.htm> consulté le 28/06/2020).

### **Lallich-Boidin et Brun-Picard 2013**

LALLICH-BOIDIN Geneviève et BRUN-PICARD Céline, « Collections de presse, numérisation et patrimoine des bibliothèques », *Culture & Musées*, n° 21, 2013, p. 89-110.

### **Legrand 1885**

LEGRAND Émile, « Ange Vergèce », *Bibliographie hellénique*, t. 1, Paris, 1885.

### **Les carnetiers de l'IRHT 2016**

(Inconnu), « Le passage du manuscrit à l'imprimé », d'après *Cycle thématique : la mise en page (1998-1999)*, in *Les carnetiers de l'IRHT*, 2016 [en ligne] (<https://irht.hypotheses.org/2070> consulté le 07/07/2020).

### **Loupès 1972**

LOUPES Philippe, « Baron, dernier vicaire perpétuel de Saint-Projet de Bordeaux et sa bibliothèque », *Revue française d'histoire du livre*, n° 3, 1972, p. 101-123.

### **Lyon-Caen Nicolas, 2008**

LYON-CAEN Nicolas, « La minute du miracle. Engagement janséniste et appartenance sociale des notaires parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, vol. 645, n° 1, 2008, p. 61-83.

**Marion 1988**

MARION Michel, « Une bibliothèque ecclésiastique : les livres de l'abbé de Rothelin », *Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne offerts à Andre Tuilier*, in *Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne*, t. 8, 1988, p. 190-199.

**Marsand 1835**

MARSAND Antonio, *I Manoscritti italiani della Regia Biblioteca parigina descritti ed illustrati dal dottore Antonio Marsand*, Paris, Stamp. Reale, 1835.

**Martin 1969**

MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)*, 2 vol., Genève, Droz, 1969.

**Martin et Chartier 1984**

MARTIN Henri-Jean et CHARTIER Roger (dir. ), *Histoire de l'édition française*, t. II, *Le livre triomphant (1660-1830)*, Paris, éd. R. Chartier, H. Martin et J.P. Vivet, 1984.

**Martin 1987**

MARTIN Henri-Jean, *Le livre français sous l'Ancien Régime*, Paris, Cercle de la Librairie 1987.

**Masson 1972**

MASSON André, *Le Décor des bibliothèques du Moyen Age à la Révolution*, Genève, Droz, 1972.

***Mémoires de la Commission des Antiquités 1847***

(Inconnu), *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. 2, Dijon, Paris, 1847.

### **Meyer 1875**

MEYER Paul, « Notice du manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds fr. 25415, contenant divers ouvrages en provençal », *Bulletin de la Société des Anciens textes français*, n° 1, 1875, p. 50-82.

### **Meyer 1990**

MEYER Véronique, « De Pierre Simon à Saint-Simon : le Maréchal de Lorge », *Cahiers Saint Simon*, n° 18, 1990, p. 7-12.

### **Michaud et Cabanis 2004**

MICHAUD Jean et CABANIS André, *Histoire de Narbonne*, Toulouse, Privat, 2004.

### **Michon et Nawrocki 2011**

MICHON Cédric et NAWROCKI François, « François de Tournon (1489-1562) », in *Les conseillers de François 1<sup>er</sup>*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 507-525 [en ligne] (<https://books.openedition.org/pur/120084?lang=fr> consulté le 29/06/2020).

### **Michel 2012**

MICHEL Patrick, « L'abbé de Gevigney (1729-1808) : collectionneur d'exception ou marchand d'art ? », *Les Cahiers d'Histoire de l'art*, n° 10, 2012, p. 113-123.

### **Momigliano 1983**

MOMIGLIANO Arnaldo, « L'histoire ancienne et l'antiquaire » in *Problèmes d'historiographie ancienne et moderne*, Paris, Gallimard, 1983, p. 244-293.

### **Moreau 2016**

MOREAU Yves, « La curiosité de Jacob Spon, du *connoisseur* au savant », *Lyon et la culture de la curiosité*, journées d'étude au Musée des Confluences de Lyon, Lyon 2e, 25-26 février 2016.

### **Moreil 1982**

MOREIL Françoise, *Le testament politique de l'Intendant Basville*, vol. 4, Montpellier, Études Héraultaises, 1982.

### **Morel 2017**

MOREL Florence, « Protestantisme dans les Cévennes », *France 3 Occitanie*, 28 octobre 2017, [en ligne] (<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/gard/nimes/protestantisme-cevennes-certaines-vallees-du-languedoc-etaient-converties-90-1356073.html> consulté le 07/07/2020).

### **Mormiche 2008**

MORMICHE Pascale, « Les fidélités languedociennes et provençales du cardinal de Fleury à la cour », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2008, [en ligne] (<http://journals.openedition.org/crcv/2123> consulté le 31/03/2020).

### **Narbonne 1898**

NARBONNE Louis, « La cathédrale Saint-Just. Première partie », *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. 5, 1898, p. 81-87.

### **Narbonne 1899**

NARBONNE Louis, « La cathédrale Saint-Just. Deuxième partie », *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. 6, 1899, p. 320-380.

### **Nelles 1999**

NELLES Paul, « L'érudition ecclésiastique et les bibliothèque de Paris au XVII<sup>e</sup> siècle. Étude de catalogage et de classification », *Revue française d'histoire du livre*, n° 104-105, 1999, p. 227-252.

### **Neveu 2009**

NEVEU Valérie, *La place de la théologie dans les classifications bibliographiques françaises (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, Séminaire ALMA 2009-2010 : les raisons classificatoires, Séance du 17 décembre 2009, [en ligne] (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00476355/document> consulté le 07/04/2020).

**Omont 1885**

OMONT Henri, « Catalogue des manuscrits grecs de Guillaume Pelicier », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1885, t. 46, p. 45-83.

**Ortigosa 2011**

ORTIGOSA Marielle, *La vie d'un prélat au travers de ses portraits : Pierre de Bonsi (1631-1703) : cardinal sous Louis XIV*, mémoire de master 1 en Histoire de l'art, sous la direction de Thierry Verdier, Montpellier, Université Paul Valéry, 2011.

**Paris 1855**

PARIS Louis, « Avis de l'éditeur », *Le Cabinet historique*, t. 1, 1855.

**Péronnet 1985a**

PÉRONNET Michel, « Quelques réflexions sur les critères d'analyse d'un groupe social : la noblesse, dans une durée séculaire », in *L'anoblissement en France, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles : Théories et réalités*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1985, p. 123-158.

**Péronnet 1985b**

PÉRONNET Michel, « Les Assemblées du clergé et les protestants », in *Dix-huitième Siècle, Le protestantisme français en France*, n° 17, 1985, p. 141-150.

**Pomian (1978) 1987**

POMIAN Krzysztof, *Les collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1987.

**Quéniart 1978**

QUÉNIART Jean, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1978.

### **Quéniart 1997**

QUÉNIART Jean, « Les bibliothèques ecclésiastiques à Rennes au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Livres et culture du clergé à l'époque moderne*, in *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 83, n° 210, 1997, p. 203-214.

### **Reinhard 1956**

REINHARD Marcel, « Élite et noblesse dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire Moderne et Contemporaine*, vol. 3, n° 1, 1956, p. 5-37.

### **Ritz-Guilbert 2008**

RITZ-GUILBERT Anne, « La collection Gaignières : méthodes et finalités », *Bulletin monumental*, t. 166, n° 4, 2008, p. 315-338.

### **Ritz-Guilbert 2009**

RITZ-GUILBERT Anne, « Roger de Gaignières », « Nicolas-Claude Fabri de Peiresc » et « Bernard de Montfaucon », in Jean-Marie Guillouët et Pascale Charron (dir.) *Dictionnaire d'Histoire de l'art du Moyen Âge occidental*, Paris, Robert Laffont, 2009, p. 384, 637-638, 727-728.

### **Ritz-Guilbert 2011a**

RITZ-GUILBERT Anne, « Les sceaux médiévaux au XVII<sup>e</sup> siècle : les dessins de sceaux dans la collection Gaignières (1642-1715) », in Actes du colloque international *Pourquoi les sceaux ? La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art*, Lille 23-25 octobre 2008, Lille, Université Lille 3 Charles-de-Gaulle, 2011, p. 45-60.

### **Ritz-Guilbert 2011b**

RITZ-GUILBERT Anne, « La collection de François Roger de Gaignières (1642-1715) », Colloque international *Voyages et conscience patrimoniale. Aubin-Louis Millin (1759-1818) entre France et Italie*, Paris 27-28 novembre, Rome 12-13 décembre 2008, Paris, 2011, p. 25-32.

### **Ritz-Guilbert 2014**

RITZ-GUILBERT Anne, « *Les Statuts de l'ordre du Saint-Esprit au droit désir* (Naples, 1353) et sa copie au XVII<sup>e</sup> siècle : une entreprise méconnue de François-Roger de Gaignières », in *Le manuscrit enluminé. Études réunies en hommage à Patricia Stirnemann*, Paris, Le Léopard d'or, 2014, p. 273-300.

### **Ritz-Guilbert 2016a**

RITZ-GUILBERT Anne, « La sculpture comme source historique : les dessins de la collection de François-Roger de Gaignières (1642-1715) », Actes du colloque international École du Louvre/Université de Leyden, *Les idoles entrent au musée. La sculpture, son historiographie, sa muséographie (1650-1880)*, Paris, École du Louvre 10-12 juin 2014, Berlin, Akademie Verlag/De Gruyter, 2016.

### **Ritz-Guilbert 2016b**

RITZ-GUILBERT Anne, *La collection Gaignières. Un inventaire du royaume au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS éditions, 2016.

### **Revue d'histoire de l'Église de France 1912**

*Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 3, n° 18, 1912.

### **Revue XVII<sup>e</sup> siècle 1996**

(Inconnu), « Les usages du manuscrit », *Revue XVII<sup>e</sup> siècle*, n°192, Juillet-Septembre 1996.

### **Romet 2007a**

ROMET Clotilde, *Le collectionneur François-Roger de Gaignières (1642-1715). Biographie et méthodes de collection. Catalogue de ses manuscrits*, Thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe, sous la direction de Le maître Nicolas, Paris, École des Chartes, 2007.

**Romet 2007b**

ROMET Clotilde, « Le collectionneur François-Roger de Gaignières (1642-1715), Biographie et méthodes de collection. Catalogue de ses manuscrits », *Positions des thèses de l'École des Chartes*, 2007, p. 195-205.

**Roudaut 2002**

ROUDAUT François, « Classements et bibliothèques à la Renaissance », *Babel*, n° 6, 2002, p. 151-168.

**Samaran 1926**

SAMARAN Charles, « Pierre Choynet. Le Rosier des guerres et le Livre des Trois Eages », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 87, 1926, p. 372-380.

**Schnapper 1988**

Antoine Schnapper, *Collections et collectionneurs dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. 1, *Le Géant, la licorne et la tulipe. Histoire et histoire naturelle*, Paris, Flammarion, 1988.

**Schnapper 1994**

Antoine Schnapper, *Collections et collectionneurs dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. 2, *Curieux du Grand Siècle*, Paris, Flammarion, 1994.

**Servoix 1878**

SERVOIX Guillaume (éd.), *La Bruyère, Œuvres*, t. 3, 1<sup>re</sup> partie, Paris, 1878.

**Souriau 1896**

SOURIAU Maurice, « Le Jansénisme des "Pensées" de Pascal », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 32, 1896, p. 401-424.

**Thomassery 1973**

THOMASSERY Charles, « Livres et culture cléricale à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle : quarante bibliothèques d'ecclésiastiques parisiens », *Revue française d'histoire du livre*, n° 6, 1973, p. 281-300.

### **Trénard 1987**

TRÉNARD Louis, « De l'histoire des bibliothèques... », *Les bibliothèques du XVIII<sup>e</sup> siècle*, *Revue française d'histoire du livre*, n° 55, 1987, p. 117-165.

### **Valois 1882**

VALOIS Noël, « Le Conseil du roi et le Grand Conseil pendant la première année du règne de Charles VIII », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 43, 1882, p. 594-625.

### **Van der Cruysse 1974**

VAN DER CRUYSSSE Dirk, « Le portrait peint dans la vie et les «Mémoires» de Saint Simon », *Cahiers Saint Simon*, n° 2, 1974, p. 41-45.

### **Vernet 1973, 1981**

VERNET André, « La bibliothèque de la cathédrale de Narbonne au Moyen Âge », *Narbonne, archéologie et histoire*, t. 2, 1973 p. 169-177 et *Études médiévales*, Paris, 1981, p. 491-499.

### **Viallon 2011**

VIALLON Marie, « La lettre à Mehmet II ou le loup et l'agneau », *Cahiers d'études italiennes*, n° 13, 2011, p. 129-139.

### **Yamazaki 1997**

YAMAZAKI Koichi, « La bibliothèque d'un érudit toulousain du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Magi », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 109, n° 217, 1997, p. 33-51.

## Sitographie

MCKENNA Antony et VIAL-BONACCI Fabienne (dir.), *Correspondance de Pierre Bayle*, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, en ligne (<http://bayle-correspondance.univ-st-etienne.fr>).

*Collecta*, archive numérique de la collection Gaignières (1642-1715), en ligne (<https://www.collecta.fr>).